This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600023874U

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

SUR LA

RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

Publications nouvelles de M. Guizot.

MONK. CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE ET RÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE en Angleterre, en 1660; étude historique par M. Guizot. 1 vol. in-8, avec portrait. 5 fr.

Ce volume, avec celui des *Etudes biographiques*, complète la galerie des portraits de la Révolution d'Angleterre. Ensemble, 2 vol. in-8.

HISTOIRE DES ORIGINES DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF en Europe, par M. Guizot. (Cours d'histoire moderne de 1820 à 1822; revu en 1850), 2 volumes in-8 (1851). 10 »

WASHINGTON. FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, comprenant : la Vie de Washington et l'Histoire de la guerre de l'Indépendance, suivie de la correspondance et des écrits de Washington, trad. de l'angl. de M. J. Sparks, par M. Ch., *précédées d'une* Introduction *sur le caractère de Washington et son influence dans la Révolution d'Amérique*, par M. Guizot. 6 vol. in-8, ornés de portraits et d'une carte des Etats-Unis (1850). 30 »

On vend séparément les Œuvres de Washington, comprenant *sa Correspondance*, *ses Ecrits*, etc.; 4 vol. in-8. 16 »

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SYNONYMES DE LA LANGUE FRANÇAISE, contenant les Synonymes de Girard, Beauzée, Roubaud, d'Alembert, etc., et généralement tout l'ancien Dictionnaire mis en meilleur ordre, et augmenté d'un grand nombre de nouveaux synonymes, par Guizot, 4e édition. 2 forts volumes in 8 (1850). 12 »

Paris. — Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55 quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

SUR LA

RÉVOLUTION

D'ANGLETERRE

PARLEMENTAIRES. — CAVALIERS. — RÉPUBLICAINS.
NIVELEURS.

PAR M. GUIZOT

PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1851

226. a. 32.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

PRÉFACE

Dans la Révolution d'Angleterre, deux figures, Charles Ier et Cromwell, apparaissent au-dessus de toutes les autres et remplissent l'histoire. Parmi les personnages qui, sans occuper aussi grandement la scène, y ont joué un rôle considérable, Monk n'est pas le seul qui mérite d'être

étudié de près et connu intimement. Quand j'ai publié la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre,* j'ai fait sur ses principaux acteurs, particulièrement sur ceux qui ont été à la fois acteurs et historiens, le même travail que sur Monk. Je rassemble dans ce volume ces *Études biographiques*, toutes revues et complétées avec soin, plusieurs tout à fait nouvelles et inédites. Elles forment, avec *Monk*, une sorte de galerie de portraits où paraissent ensemble les personnages les plus divers, chefs ou champions des sectes ou des partis, Parlementaires, Cavaliers, Républicains, Niveleurs, qui, soit au terme des luttes politiques, soit vers la fin de leur vie et au sein de leur repos, ont voulu peindre eux-mêmes leur temps, et leur propre figure au milieu de leur temps. Dans le rapprochement de tels hommes, et dans le mélange de vérité et de vanité qui caractérise de telles

œuvres, il y a, si je ne me trompe, de quoi intéresser vivement les esprits sérieux et curieux : surtout parmi nous et de nos jours; car, malgré la profonde diversité des mœurs, les comparaisons et les applications contemporaines se présentent d'elles-mêmes à chaque pas, quelque soin qu'on prenne de ne pas les chercher.

GUIZOT.

Paris, mars 1851.

HOLLIS (DENZIL, LORD)

(1597-1681)

HOLLIS (DENZIL, LORD)

(1597-1681)

Pour bien comprendre une révolution, il faut la considérer à son origine et à son terme, dans les premiers desseins qu'elle proclame et dans les résultats définitifs qu'elle atteint. Là se révèle son vrai caractère ; par là on peut juger de ce que pensait et voulait effectivement le peuple au sein duquel elle s'est accomplie. Tout ce qui se passe entre ces deux époques est plus ou moins factice, transitoire et trompeur. Le fleuve dévie et s'égare dans son cours ; deux points seulement, sa source et son embouchure, déterminent sa direction.

De même, dans le cours d'une révolution, les partis se forment et se transforment, se divisent, se subdivisent, et saisissent tour à tour l'empire pour le perdre chacun à son tour; mais celui-là est vraiment le parti national qui apparaît à l'origine et au terme de la crise, qui, après avoir commencé la guerre et subi toutes ses vicissitudes, se retrouve, à la fin, encore assez fort et est devenu assez sage pour rétablir lui-même la paix.

C'est au parti presbytérien, et, dans ses rangs, aux réformateurs politiques plutôt qu'aux réformateurs religieux, qu'a appartenu en Angleterre cet honneur. La révolution anglaise fit, en 1640, sous la conduite des Presbytériens, ses premiers pas et ses premières fautes; elle s'accomplit et s'arrêta en 1688, sous le drapeau des Whigs, parti nouveau et très-différent des Presbytériens, mais héritier de leurs principes essentiels en fait de liberté publique et de gouvernement. Là était alors, en Angleterre, le parti national.

Denzil Hollis, fils puîné du comte de Clare, né à Haughton dans le comté de Nottingham, en 1597, fut l'un des hommes les plus considérables et les plus honorables de ce parti; on le rencontre à chaque pas dans les événements de son temps, et tous ses contemporains rendent témoignage de son importance. « Nul, dit Clarendon, n'était plus estimé ni plus considéré du parti tout entier; il le méritait, car il

avait plus de talent qu'aucun autre, et il s'était acquis une grande réputation par le rôle qu'il avait joué contre la cour et le duc de Buckingham dans le parlement de 1628. » — « C'était, dit Burnet, un homme d'un grand courage et d'un orgueil tout aussi grand; il fut regardé pendant plusieurs années comme le chef du parti presbytérien. Il était inébranlablement attaché à son parti, et ne varia pas un instant dans tout le cours de sa vie. Versé dans les usages et les traditions parlementaires, il discutait bien, mais avec trop de véhémence, car il ne pouvait supporter la contradiction. Il avait l'âme inflexible d'un vieux Romain. C'était un ami sûr, mais rude, et un ennemi intraitable, mais loyal. Il était d'une religion éclairée, d'un jugement sain toutes les fois que la passion ne le dominait pas, et sa vie fut irréprochable. »

Les premiers pas de Hollis semblaient le vouer à la faveur plutôt qu'à l'opposition. Attaché, en sortant de l'université, à la personne du duc d'York, depuis Charles Ier, il vécut quelque temps, avec ce prince, dans la familiarité la plus intime, compagnon de ses chasses, de ses plaisirs, quelquefois même de son lit. Mais il avait été élevé par un père altier, qui regrettait ouvertement la grande cour d'Élisabeth, et méprisait Jacques Ier, ses prétentions peureuses, son faste mesquin, ses avides Écossais et ses honteux favoris. « Celui qui

craint son ennemi n'aime pas son ami [1], » c'était la devise du comte de Clare, et son fils y demeura fidèle. En 1624, élu à la chambre des communes par un bourg de Cornouailles, dans le dernier parlement du roi Jacques, le jeune Hollis prit parti pour les libertés publiques. L'année suivante, en montant sur le trône, Charles retira les sceaux à Williams, évêque de Lincoln ami du comte de Clare. Le comte se tint pour offensé. Le roi annonça à ses deux fils qu'il les voulait faire chevaliers du Bain à son couronnement; tous deux refusèrent. Denzil refusa même de faire partie d'une brillante mascarade où le roi lui avait assigné un rôle [2]. Qu'il s'agît d'affaires ou de fêtes, des intérêts de l'État ou de ses relations personnelles, déjà éclataient en lui cette fierté passionnée, cette fidélité à sa cause, à ses amitiés, à ses haines, ce mélange de principes populaires et de sentiments aristocratiques qui devaient faire de lui l'un des plus actifs fondateurs de ce grand parti whig qui a tant fait pour le crédit de la noblesse britannique et pour la liberté du peuple anglais.

Ce fut en 1628, dans le parlement célèbre par la pétition des droits, que commença vraiment son activité politique; il y fut l'un des plus ardents adversaires

[1] *Qui inimicum timet amicum non amat.*

[2] *Biographia britannica*, dans la vie de son père, John Hollis, comte de Clare, tome IV, p. 2641.

du duc de Buckingham, de la cour, de toutes les mesures oppressives dont gémissait le pays. Le 2 mars 1629, l'orateur des communes voulait, d'après les ordres du roi, prononcer l'ajournement de la chambre et quitter son fauteuil; M. Hollis l'y fit rasseoir, et l'y retint de force en disant : « Par les plaies de N. S. J.-C., monsieur l'orateur, vous resterez jusqu'à ce qu'il plaise à la chambre de se séparer[1]. » Charles Ier s'était placé hors du régime légal; l'opposition suivait son exemple; les deux partis avancèrent rapidement dans cette redoutable voie. Après la dissolution de ce parlement, M. Hollis et plusieurs autres furent traduits devant le conseil privé, pour ce qu'ils avaient dit et fait dans la chambre. Hollis fut interrogé le premier : « Pourquoi, lui demanda-t-on, le jour du dernier tumulte qui s'est élevé dans la chambre, vous êtes-vous, contre votre habitude, assis auprès du fauteuil de l'orateur, sur un banc au-dessus de celui où siégeaient plusieurs des conseillers privés ? — Je m'étais déjà mis là plusieurs fois, répondit-il, et si je me suis assis au-dessus des conseillers privés, c'est mon droit partout, excepté à la table même du conseil. » Dans le cours de son interrogatoire, il protesta qu'il apportait dans la chambre autant de zèle que qui que ce fût pour le service du roi, ajoutant cepen-

[1] *Parliamentary history*, t. II. col. 490.

dant que, puisque Sa Majesté était irritée contre lui, il la suppliait humblement de faire tomber sur lui sa clémence plutôt que son pouvoir. « Vous voulez dire plutôt que sa justice », lui dit le lord trésorier : — « J'ai dit plutôt que son pouvoir, mylord », reprit Hollis[1]. Il fut condamné à une amende de mille marcs d'argent et envoyé en prison, où il passa plus d'une année. Presque tous ses amis eurent le même sort, et Charles, débarrassé de l'opposition parlementaire, régna douze ans avec une aveugle confiance, comme si le jour de rendre compte n'eût jamais dû venir.

Il vint pourtant, et l'opposition reparut dans le parlement de 1640, bien plus irritée et bien plus forte qu'elle n'avait jamais été. Charles se retrouva en présence et à la merci de ces hommes qu'il avait traités comme d'insolents et impuissants factieux. Hampden, Pym et Hollis furent, dès l'abord, déclarés chefs du parti réformateur et presbytérien, à la suite duquel marchaient toutes les factions futures, s'ignorant encore elles-mêmes, ardentes seulement à précipiter le mouvement général. Le procès de Strafford mit un moment Hollis dans un douloureux embarras : Strafford avait épousé en premières noces sa sœur, Arabella Hollis, et la violence de leurs dissentiments politiques ne les avait point rendus ennemis. Membre du

[1] *Parliamentary history*, t. II, col. 504.

comité appelé à rechercher les charges contre Strafford, Hollis essaya de sauver la tête de son beau-frère en livrant ses actes à la colère publique. Des négociations secrètes s'ouvrirent entre le roi et les chefs du parti réformateur. Un cabinet fut projeté où les principaux devaient entrer, et, en entrant, réformer le gouvernement selon le vœu du pays. Hollis y devait être secrétaire d'État. La vie de Strafford et le maintien de l'Église étaient le prix de cette concession. Le roi s'y prêta, puis se refroidit pour écouter en même temps d'autres conseils, et conspirer contre le parlement, sans cesser de négocier. Pendant que le roi hésitait et trompait, Strafford fut accusé, jugé, condamné. Une autre négociation fut entamée pour que les chambres se contentassent de son bannissement. Hollis la dirigeait, avec quelque succès, dit-on, dans les communes. Le roi lui avait promis d'aller en personne présenter aux chambres la pétition du comte. Hollis avait rédigé le discours que le roi devait prononcer. Le roi ne tint pas sa parole, donnée sincèrement, pas plus qu'il ne tenait celles que la force lui arrachait. La tête de Strafford tomba, et Hollis se lança dans le tourbillon qui emportait le pays.

Il était sincère, fougueux et ferme. Il réclamait et défendait les libertés de l'Angleterre, comme un gentilhomme réclame et défend ses propres droits. A ses yeux, le parlement était le peuple, la chambre des

communes était le parlement. Assurer dans le gouvernement, en respectant la couronne et la chambre des Lords, la prépondérance, décidée et constante, de la chambre des communes, c'était, dans sa pensée et dans celle de tout le parti presbytérien, d'abord le droit du pays, ensuite le seul moyen d'abolir la tyrannie du roi, de l'Église, de la cour. Hollis marcha à ce but, toujours aux premiers rangs, par toutes les voies, à travers tous les obstacles, acceptant, pour les surmonter, tantôt le secours de l'émeute, tantôt les subtilités des légistes. Et lorsqu'après deux ans, la lutte parlementaire aboutit à la guerre civile, Hollis n'hésita pas plus à soutenir ses droits par les armes qu'il n'avait hésité à les réclamer. Il leva un régiment, prit place, comme colonel, dans l'armée que commandait le comte d'Essex, et, le 12 novembre 1642, arrêta seul quelque temps, à Brentford, à sept milles de Londres, l'armée royale près de fondre inopinément sur la cité.

Ni Hollis ni son parti n'avaient, contre la royauté et la société anglaise, aucun dessein subversif; c'était bien le gouvernement légal de leur pays qu'ils soutenaient; mais ils étaient loin de soupçonner quelle difficile et douloureuse transformation ce gouvernement avait à subir pour que la chambre des communes en devînt le principal ressort; et leur erreur fut de croire qu'en en appelant à la force, ils en profiteraient seuls et en mesureraient à leur gré l'usage. Quand la force

a pris une fois possession de la société, nul ne peut dire ce qu'elle fera, où elle ira, qui s'en emparera et dans quel dessein. Aussitôt commence une série d'événements illimités, obscurs, qui surpassent la prévoyance et la volonté des hommes. Événements qui grandissent quelquefois les peuples et fondent les bons gouvernements, mais dont les contemporains se promettent, bien à tort, un succès beaucoup plus prompt et plus personnel que ce salut de leur postérité.

Quand les Presbytériens virent leurs espérances déçues, ils s'étonnèrent, ne voulant pas supposer que leurs fautes eussent quelque part dans leurs revers; et bientôt ils s'indignèrent de voir les Indépendants, les républicains, l'armée, Cromwell, employer contre eux les mêmes artifices, les mêmes violences dont ils avaient eux-mêmes usé contre les partisans du roi. Quelle merveille qu'une portion du parlement se crût en droit de faire la guerre à l'autre, quand le parlement l'avait faite au roi, partie intégrante de tout parlement! Pourquoi les Indépendants n'auraient-ils pas éliminé les Presbytériens de la chambre des communes, quand les Presbytériens en avaient éliminé tant de royalistes, sans autre motif sinon qu'ils se trouvaient gênés et arrêtés par leur résistance? Le dessein des Indépendants était, il est vrai, subversif de toute la société anglaise et contraire à son vœu; celui des Presbytériens était modéré et

national : aussi l'un des deux partis passa comme un accident terrible; l'autre reprit vigueur contre ses ennemis, et remporta enfin la victoire. Mais quant aux moyens, quant à l'emploi illégal et tyrannique de la force, l'un avait frayé la route à l'autre ; c'était en marchant sur les pas des Presbytériens que les Indépendants les foulaient aux pieds.

Les partis ne s'avouent point une telle similitude, et Hollis eût été, dans le sien, le dernier à la reconnaître, car il était, de tous les réformateurs modérés, le plus passionné. Mais la passion est pleine à la fois d'aveuglement et de pénétration. Si elle couvre les fautes, elle éclaire sur les périls. Hollis démêla promptement, et dans toute leur gravité, ceux que préparaient aux Presbytériens les Indépendants et Cromwell. La paix, le retour du roi au sein du parlement étaient le plus sûr, le seul moyen de les conjurer. Hollis fut de bonne heure favorable à la paix, avec embarras et anxiété, chargé des entraves que lui imposaient sa conduite de la veille, la lutte encore flagrante, surtout la nécessité de se défendre du roi en se réconciliant avec lui, mais ardent et sincère dans ses efforts pour la réconciliation comme dans son élan vers la guerre. Envoyé à Oxford en 1644, avec huit autres commissaires, pour entamer une négociation, le soir même de son arrivée, et de l'aveu de ses collègues, il alla, avec Whitelocke, faire une visite à lord Lindsey, gentil-

homme de la chambre, autrefois leur ami. Le roi entra tout-à-coup chez lord Lindsey, et s'avançant vers eux avec bienveillance :

« Je suis fâché, messieurs, que vous ne m'ayez pas apporté des propositions plus raisonnables. »

Hollis. « Sire, ce sont celles que le parlement a cru devoir adopter, et j'espère qu'on en pourra tirer de bons résultats. »

Le roi. « Je sais bien ; vous ne pouviez apporter que ce qu'on voulait envoyer ; mais j'avoue que quelques-unes de ces propositions m'étonnent grandement : à coup sûr, vous-mêmes ne pouvez croire qu'il soit de la raison ni de mon honneur de les accorder. »

Hollis. « Il est vrai, Sire ; j'aurais désiré qu'elles ne fussent pas toutes ce qu'elles sont ; mais Votre Majesté sait que ces choses-là se décident à la majorité. »

Le roi. « Je le sais, et je suis sûr que vous et vos amis (je ne veux pas dire votre parti) avez fait tous vos efforts dans la chambre pour qu'il en fût autrement, car je sais que vous souhaitez la paix. »

Whitelocke. « J'ai eu l'honneur de me rendre plusieurs fois, dans ce dessein, auprès de Votre Majesté, et je m'afflige de n'avoir pas réussi. »

Le roi. « Je voudrais, monsieur Whitelocke, que les autres fussent de votre avis, et de l'avis de M. Hollis, et je crois qu'alors nous verrions bientôt une heureuse fin de nos différends ; car moi aussi je veux la paix ; et pour

preuve, comme aussi pour témoigner la confiance que je vous porte à vous deux qui êtes ici avec moi, donnez-moi vos conseils, je vous prie, sur la réponse qu'il me convient de faire à ces propositions, pour qu'elles mènent à la paix. »

Hollis. « Votre Majesté nous excusera si, dans notre situation actuelle, nous ne croyons pas pouvoir lui donner de conseil. »

Whitelocke. « C'est par accident que nous avons l'honneur d'être ici en présence de Votre Majesté, et les fonctions dont nous sommes revêtus ne nous permettent pas de la conseiller en cette occasion, fussions-nous d'ailleurs capables de le faire. »

Le roi. « Quant à votre capacité, j'en suis juge : or, maintenant je ne vous considère pas du tout comme membres du parlement; c'est à titre d'amis et de simples particuliers, mes fidèles sujets, que je vous demande votre opinion. »

Hollis. « Comme simples particuliers, Votre Majesté doit trouver que nous en avons usé bien librement; quant à votre réponse, Sire, la meilleure serait de revenir en personne au milieu de nous. »

Le roi. « Comment pourrais-je retourner à Londres avec sûreté? »

Hollis. « J'ai la confiance qu'il n'y aurait pour Votre Majesté aucun danger. »

Le roi. « C'est une question; et je suppose que les

maîtres qui vous ont envoyés veulent une prompte réponse à leur message. »

WHITELOCKE. « La plus prompte et la meilleure réponse serait, à coup sûr, l'apparition de Votre Majesté dans son parlement. »

LE ROI. « Passons là-dessus : permettez-moi, M. Hollis et M. Whitelocke, de vous prier d'entrer dans la chambre voisine, d'y conférer un moment ensemble, et de mettre par écrit ce qu'à votre sens je dois répondre à ce message, ce qui avancera le plus sûrement la bonne œuvre de la paix. »

HOLLIS. « Nous obéirons à l'ordre de Votre Majesté. »

Ils passèrent tous deux dans une chambre voisine, et rédigèrent, en déguisant avec soin leur écriture, l'avis que le roi leur demandait[1]. Mais leur bonne volonté était aussi impuissante que périlleuse. A Oxford, leur avis demeura sans résultat. A Londres, dénoncés par lord Savile, courtisan et traître dans les deux camps tour à tour, cet avis devint contre eux, dans la chambre des communes, le texte d'une accusation grave que les Indépendants poussèrent avec vigueur. C'était surtout Hollis qu'ils voulaient perdre. Ils pressèrent Whitelocke de se séparer de son compagnon, lui promettant de le mettre à couvert. Whitelocke avait bien quelque

[1] Whitelocke, *Memorials*, p. 108; Hollis, *Mémoires*, p. 55 et suivantes, dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*.

humeur contre Hollis, dont les premières réponses dans la chambre avaient été, selon lui, trop ouvertes et trop fières. Mais, pour un homme avisé et sensé dans sa pusillanimité, comme Whitelocke, le jour de la défection n'était pas encore venu; il fut fidèle à Hollis, fit valoir habilement leur défense commune, et après un long examen, malgré les efforts du parti indépendant pour laisser du moins l'affaire en suspens, la chambre décida qu'elle ne donnerait point suite à l'accusation [1].

De ce jour, Whitelocke se retira de la lutte; Hollis s'y engagea avec ardeur. Il devint l'adversaire déclaré, personnel, de Cromwell, d'Ireton, de tous les chefs indépendants, les attaquant dans la chambre, les dénonçant au peuple, appliqué sans relâche à prédire leurs crimes, à dévoiler leurs piéges, provoquant contre eux tantôt des conférences secrètes, tantôt des résolutions publiques, et peu soucieux d'envenimer leur haine, pourvu que la sienne, même impuissante, eût un libre cours.

Aussi, quand les Indépendants triomphèrent, quand Cromwell domina dans le parlement comme dans l'armée, Hollis fut-il l'un des premiers proscrits. En août 1647, exclu de la chambre des communes, accusé de haute trahison, il se réfugia en France,

[1] Whitelocke, p. 148-56 .

à Sainte-Mère-Église, en Normandie, près de la côte, comme pour regarder encore, à travers l'Océan, ce qui se passait dans sa patrie, et ne pouvant détacher son âme de la cause qu'il ne pouvait plus défendre. Un moment, le champ de bataille se rouvrit pour lui ; les Presbytériens ressaisirent l'ascendant dans la chambre des communes. Hollis repassa aussitôt en Angleterre, et reprit avec la même passion sa lutte contre les Indépendants et Cromwell, ses efforts pour la paix avec le roi. « Un jour, le commissaire général Ireton parlait des membres exclus : M. Hollis, qui regarda ses paroles comme injurieuses pour eux, lui dit à l'oreille, en passant auprès de lui dans la chambre, qu'il en avait menti, et que lui, Hollis, le lui ferait bien voir s'il voulait le suivre. Il sortit incontinent, et l'autre le suivit; quelques membres qui avaient remarqué leur air irrité, les voyant quitter précipitamment la chambre, manifestèrent leurs appréhensions : sur quoi on envoya le sergent d'armes leur donner ordre de revenir. Il les trouva prêts à prendre un bateau pour passer la rivière, leur dit le sujet de sa commission et les fit revenir. La chambre leur ordonna de s'abstenir mutuellement de toutes paroles et actions offensantes, et de se comporter à l'avenir comme membres d'un même corps, ce qu'ils promirent de faire [1] ».

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. I. p. 285-288, dans ma *Collection*.

La pacification était aussi fausse que la victoire de Hollis dans un duel avec Ireton eût été vaine. Ces attaques ardentes des chefs presbytériens n'étaient qu'une lueur passagère, le dernier bond d'un parti expirant. La force avait passé aux Indépendants; Cromwell sentait sa confiance monter au niveau de son ambition : « Puisque Hollis et Stapleton ont eu tant d'autorité, disait-il, je ne vois pas pourquoi je ne gouvernerais pas aussi bien qu'eux le royaume[1]. » Quatre mois après l'apparent retour de fortune des Presbytériens, ils étaient chassés en masse de la chambre des communes; le roi était mis en jugement, et Hollis avait repris, à Sainte-Mère-Église, sur l'autre rive de la Manche, la vie amère et oisive de l'exil.

Ce fut là, pendant son premier séjour, qu'il écrivit ses *Mémoires*. Il y avait joint cette dédicace :

« Au couple incomparable, M. Olivier Saint-John, procureur-général de Sa Majesté, et M. Olivier Cromwell, lieutenant général du parlement, les deux grands machinateurs de la ruine des trois royaumes. »

« Messieurs,

« Comme vous avez plus contribué que personne à me fournir la matière de ce discours, et à me donner

[1] *Mémoires* du major Huntington, p. 326, dans ma *Collection*.

le loisir de l'écrire, en me bannissant loin de mon pays et de mes affaires, il est bien juste que je vous l'adresse particulièrement. Vous y trouverez la représentation des traits les plus saillants de votre caractère, de ces crimes visibles et notoires qui vous rendent remarquables, et feront aisément reconnaître votre portrait. Cependant il ne ressemblera pas aux originaux aussi parfaitement que j'aurais pu le désirer. Celui-là seul peut vous peindre trait pour trait qui a coopéré avec vous, de l'œil et de la main, dans vos secrets conciliabules, qui vous a vus dans vos réunions, dans vos sabbats, où, déposant la forme empruntée dont vous vous êtes servis pour duper le monde, vous repreniez votre forme naturelle, où vous vous confiiez l'un à l'autre, et à vos diaboliques associés, le fond de vos projets, la politique qui dirigeait vos actions, les détours de vos intrigues, tous vos mensonges, tromperies, infamies et cruautés, ainsi que l'intention déterminée où vous étiez de ruiner les trois royaumes. Je ne vous dirai pas autre chose que ce que Pierre disait à Simon-le-Magicien : *Repentez-vous donc de votre perversité, et priez Dieu, s'il est possible, que les pensées de votre cœur soient pardonnées.* Que si la grâce vous manque à ce point que vous ne puissiez prier pour vous-mêmes, comme il se peut en effet que cela soit, j'ai la charité de prier pour vous, mais non pas une foi suffisante pour croire en vous. C'est avec ces sentiments

que je suis, Dieu merci, hors de votre pouvoir et tout aussi peu à votre service. »

Hollis voulait sans doute publier son ouvrage, et maudire du moins les ennemis qu'il ne pouvait plus combattre. Mais le procès du roi, l'établissement de la république, l'empire de Cromwell, le cours si rapide d'événements si prodigieux, emportèrent bien loin de sa propre pensée cet inutile dessein. Il ne continua même pas ses *Mémoires*, et ils n'ont paru qu'en 1699, près de vingt ans après sa mort.

C'est un dithyrambe historique contre les Indépendants, écrit comme si les Presbytériens n'avaient jamais eu d'autres adversaires, comme s'ils n'avaient jamais été eux-mêmes vainqueurs et oppresseurs. Non-seulement Hollis ne raconte que la lutte de son parti contre les républicains, les fanatiques et l'armée; mais il semble que ce soit là tout ce dont il se souvienne, et que la conduite des Presbytériens, dans la première époque de la guerre civile, soit tout-à-fait bannie de sa pensée. Cette grande lacune une fois constatée, le récit de Hollis est vrai, d'une frappante vérité morale; et malgré la profondeur de ses ressentiments, malgré la fougue de son langage, malgré ces flots d'invectives qu'il répand sans jamais parvenir à exhaler toute la colère qui l'oppresse, il n'a point calomnié ses ennemis. C'est le tableau le plus fidèle qui ait été tracé des inso-

lentes violences et de l'imperturbable hypocrisie d'un parti à la fois militaire, démagogique, dévot, poussé et soutenu par des passions effrénées, des croyances aveugles et des intérêts personnels déhontés.

Ce parti puisait aussi, il est vrai, une partie de sa force à une source plus élevée; les Indépendants et les diverses factions qui se ralliaient à eux avaient entrevu, sur les droits des hommes et l'organisation sociale, quelques vérités supérieures aux théories politiques des Presbytériens. Mais le temps n'était pas mûr pour que ces vérités fussent appliquées, ou seulement comprises; elles étaient confuses, déréglées, étouffées sous de monstrueuses absurdités, et ne pouvaient encore ni former un système, ni fonder un gouvernement. Aussi, bien qu'elles aient puissamment concouru au succès momentané du parti indépendant, elles n'exercèrent sur sa conduite aucune grande ni durable influence; et nul n'a droit de s'étonner que Hollis, comme les meilleurs esprits de son temps, n'ait vu, dans ce parti, que les passions d'une multitude ignorante et l'ambition ou l'avidité des chefs.

Tant que régna Cromwell, Hollis vécut en Normandie, dans une inaction triste et digne, associé quelquefois aux espérances et aux démarches secrètes du parti royaliste, mais étranger aux intrigues des Cavaliers courtisans. Trop clairvoyant et trop fier pour se prêter aux espérances frivoles ou aux menées subal-

ternes que la mauvaise fortune suggère aux proscrits, il était pourtant de ceux qui, dans leur persévérant et franc courage, ne renoncent jamais à servir leur cause et à combattre ses ennemis. Lorsqu'en 1659, après la mort de Cromwell, l'Angleterre, rendue à elle-même, se vit obligée de chercher de tous côtés un gouvernement, au milieu de la lassitude et de l'agitation impuissante de tous les partis que la révolution avait enfantés, Hollis reparut à la tête des Presbytériens qui prévoyaient et préparaient la restauration de Charles II. Il pouvait y travailler sans abdiquer ses principes, ni donner aucun démenti à sa vie passée ; gentilhomme altier et partisan déclaré de la monarchie, loin qu'il eût jamais songé à détrôner les Stuart, il n'avait cessé de protester contre leur expulsion. Il fut cependant du nombre des Presbytériens qui, en rappelant Charles II, voulaient traiter avec lui, et lui imposer quelques-unes des conditions que son père avait si souvent refusées. Mais le peuple criait : « Le roi ! le roi ! » Les Presbytériens eux-mêmes étaient las et hors d'état de recommencer contre les Cavaliers une lutte énergique; Monk employait sa silencieuse habileté à empêcher que personne détournât les événements et le pays de la pente où ils se précipitaient. Charles II rentra sans condition. Les Presbytériens acceptèrent une défaite aussi inévitable que devaient l'être ses conséquences. Hollis fit partie du comité qui se rendit

à Bréda pour présenter au roi les hommages de la chambre des communes. Il était expressément chargé de porter la parole. Au moment où il s'avançait vers le roi, M. Henri Howard, frère du comte d'Arundel, l'interrompit brusquement, disant que c'était une insolence à lui de prétendre à cet honneur qui appartenait à un autre des commissaires, son parent. Hollis soutint son droit avec hauteur; la querelle s'échauffait; Charles intervint et invita M. Hollis à s'acquitter de sa commission[1]. Son discours fut une effusion, quelquefois éloquente, de loyauté et de joie, semée de paroles très-dures contre les pouvoirs déchus et leurs partisans, et qui laissait percer un sentiment profond, bien que contenu, de la dignité du parlement[2]. Quand Hollis fut de retour à Londres avec le roi, quelques plaintes s'élevèrent dans la chambre des communes contre un tel langage; les hommes de la république et de Cromwell, puissants la veille, étaient encore susceptibles, et l'on n'avait pas encore perdu l'habitude de les craindre. Pourtant la chambre soutint Hollis, et l'autorisa à imprimer son discours.[3]

Six mois ne s'étaient pas écoulés, et Hollis siégeait dans une haute-cour chargée de juger vingt-neuf de

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. III, p. 187, dans ma *Collection*.

[2] *Parliamentary history*, t. IV. col. 36.

[3] *Journals of the House of Commons*, t. X, p. 57.

ces hommes naguère juges du roi et maîtres du pays, qui n'inspiraient plus de crainte et n'étaient pas encore un objet de pitié. La vengeance frappa, comme il arrive, les plus courageux et les plus sincères, ceux qui ne renièrent point leur vie et ne s'humilièrent point devant leurs vainqueurs. Hollis les condamna sans hésitation ni scrupule. C'étaient les mêmes hommes qu'il avait ardemment combattus, au jour de leur puissance, les jugeant dès lors et les déclarant coupables des malheurs publics et de la ruine des lois. Il ne lui venait pas en pensée que la justice des lois ne dût pas les atteindre, ni que la cause des libertés de l'Angleterre pût être liée à la leur. Son langage dans la discussion du bill d'amnistie prouva d'ailleurs que, même dans le premier accès du triomphe, il n'était point favorable aux mesures violentes ni à l'esprit de réaction[1].

En 1661, à l'ouverture du Long-Parlement royaliste, Hollis sortit de cette chambre des communes où il avait livré de si rudes combats, et fut créé pair du royaume sous le titre de lord Hollis, baron d'Isfield.

Bientôt commença pour lui une nouvelle carrière. Il avait vécu en France. Il savait le français. Dans la chambre des communes, lorsque quelque dépêche, quelque pièce écrite dans cette langue avait besoin

[1] *Parliamentary history*, t. IV, col. 78.

d'être expliquée, c'était lui qui se chargeait ordinairement du rôle d'interprète [1]. Il avait l'estime et la confiance de ce parti national que le nouveau règne ménageait. En juin 1663 [2], Charles II le nomma son ambassadeur auprès de Louis XIV.

La mission était difficile. Dès le commencement de cette année, le comte de Comenge, ambassadeur de Louis XIV en Angleterre, avait reçu ordre de négocier avec la cour de Londres un traité d'alliance qui devait en même temps terminer le différend des deux rois sur la possession de l'Acadie, régler la liberté du commerce entre leurs sujets, et abolir respectivement le droit d'aubaine. Le but secret de Louis XIV était surtout d'empêcher que Charles II ne s'alliât avec l'Espagne. On ne parvenait pas à s'entendre sur les conditions de l'alliance projetée. Le cabinet de Londres crut que la faute en était au comte de Comenge, et se flatta d'un meilleur succès en transportant la négociation à Paris.

Lord Hollis était peu propre à la faire réussir. Il avait, contre Louis XIV et son gouvernement, les préjugés d'un Anglais, d'un membre de la chambre des communes et d'un protestant. Il était d'un naturel

[1] Whitelocke, p. 113.

[2] Les lettres de créance de lord Hollis sont datées de White-Hall, 21 juin 1663.

altier, peu communicatif, susceptible, et ajouta aux difficultés de la situation politique celles de son propre caractère. Arrivé à Paris en septembre 1663, il eut d'abord une audience particulière « pour saluer le roi. » Mais quand il s'agit de sa première audience publique, il éleva avec obstination une question de cérémonial qui la retarda pendant six mois. Voici en quels termes M. de Lionne, alors ministre des affaires étrangères, en rend compte à M. de Comenge, dans une dépêche du 30 décembre 1663[1].

« Pour satisfaire en même temps à l'ordre que le roi m'en a donné, et à ce que je vois par votre dernière dépêche que vous aviez aussi désiré de moi, j'aurai le soin de vous dire qu'il est si éloigné de la vérité qu'on ait ici voulu imposer à M. Hollis des conditions honteuses à la couronne d'Angleterre, et qu'on l'ait personnellement fort maltraité, comme vous mandez que les Espagnols et leurs partisans en ont semé le bruit dans Londres, qu'il est vrai au contraire de dire que le roi aurait tout sujet de se plaindre, ce qu'il ne fait pas encore, des procédés dudit sieur Hollis, en ce qu'il s'est mis en tête de renverser un ordre établi depuis des siècles entiers en cette cour, et tous les jours pratiqué,

[1] Cette dépêche inédite est tirée des archives du département des affaires étrangères de France.

ce qu'il n'ignore pas, par tous les ambassadeurs des têtes couronnées. Cet ordre est que les carrosses, que MM^rs les princes du sang ont accoutumé d'envoyer pour honorer leurs entrées, précèdent dans leur marche ceux desdits ambassadeurs; et ledit sieur Hollis prétend que le sien les précède. C'est proprement à dire qu'il veut que Sa Majesté, pour lui complaire, dégrade de quelque façon mesdits seigneurs les princes de son sang, leur ôtant une possession dont ils jouissent de temps immémorial; et même qu'elle désoblige en même temps toutes les autres couronnes, ou du moins fasse voir que leurs ministres n'ont fait que des fautes, et n'ont pas su soutenir, comme lui, la dignité de leurs maîtres.

« Comme les exemples récents peuvent être moins contestés ou révoqués en doute, on lui a fait voir les derniers du comte de Fuensaldagna, du marquis de la Fuente, du comte de Tott et de l'ambassadeur extraordinaire de Danemark, et ceux des sieurs Nani, Grimani et Sagredo, ambassadeurs de Venise, qui sont d'ordinaire les plus exacts en matière de cérémonies pour se tenir toujours dans le rang des couronnes. Ledit sieur Hollis convient de la vérité des exemples; mais il dit qu'ils ne peuvent servir de règle à un ambassadeur d'Angleterre : à quoi on a la civilité de ne rien répondre, quoiqu'il y eût beaucoup de choses à lui répartir là-dessus. Le roi m'ordonna hier de l'aller visiter de sa

part pour tâcher de lui faire comprendre raison ; mais comme Sa Majesté elle-même, en lui parlant, n'en avait pu venir à bout, vous croirez facilement que ma mission n'ait pas eu un meilleur succès.

« Je remarquai qu'il fondait principalement sa prétention sur trois particularités, et je vous dirai ce que je lui ai répliqué sur chacune.

« La première qu'en l'année, si je ne me trompe, 1564, un ambassadeur d'Angleterre étant venu pour jurer un traité d'alliance, il fut accompagné en son entrée par un maréchal de France (*quod notandum*) ; mais le jour que l'alliance fut jurée, le roi l'envoya prendre à son logis par M. le prince de la Roche-sur-Yon, de la race royale, de la branche de Montpensier ; et il tire la conséquence que le prince céda la main à l'ambassadeur, parce, dit-il, qu'il n'est pas vraisemblable que, voulant honorer ledit ambassadeur, on lui eût envoyé une personne qui eût pris le pas sur lui.

« Je répartis à cela deux choses : l'une qu'avant Henri III, les princes du sang en France ne tenaient point de rang s'ils n'étaient pairs, et ne le prenaient que suivant l'ancienneté de leur pairie, en sorte que souvent d'autres princes les précédaient ; la seconde, que son écrit ne dit pas que le prince de la Roche-sur-Yon ait marché après l'ambassadeur, et que pour lui faire voir que sa raison de vraisemblance pouvait facilement être fausse, nous avions vu depuis six semaines

monseigneur le prince de Condé et monseigneur le duc être envoyés par le roi pour prendre les ambassadeurs suisses qu'ils avaient néanmoins précédés, quoiqu'on leur voulût faire honneur.

« La seconde qu'il m'allégua fut qu'un de nos rois, je ne me souviens pas bien s'il me dit Henri IV ou Louis XIII, en une autre semblable occasion de jurement d'alliance, étant accompagné de tous les princes et autres, prit l'ambassadeur d'Angleterre par la main, et le mena à ses côtés jusqu'à l'église où il fut assis après, à la main droite, pendant que les princes et autres grands du royaume étaient debout du côté gauche.

« Je répondis à cela que, quand une raison prouve plus qu'on ne veut, elle n'est de nulle force, et qu'un ambassadeur d'Angleterre étant assis et les princes du sang debout, cela fait voir clairement, si la chose est vraie, comme elle le peut être, que la cérémonie se faisait pour l'ambassadeur seul, et que les princes ne prétendaient pas y tenir aucun rang. Comme en effet, quand le roi est en quelque lieu, et que chacun lui fait sa cour, il n'y a plus de rang réglé ; autrement il faudrait que les plus grands et les plus considérables fussent toujours les plus proches de la personne de Sa Majesté, ce qui n'est pas ; qu'ainsi l'ambassadeur ne pouvait tirer aucun avantage de ce que le roi, voulant peut-être l'entretenir, l'avait pris par la main, et l'avait conduit à l'église en lui parlant toujours.

« La troisième est qu'il me lut une lettre d'un secrétaire qu'il ne nomma pas, qui lui mande qu'ayant, par ordre du roi de la Grande-Bretagne, voulu s'informer du mylord Leicester comme la chose s'était passée ici en l'ambassade qu'il y fit avec le seigneur de Scutamor du temps du feu roi, ledit mylord lui avait dit qu'en son entrée il se mit dans le carrosse du roi, qui fut suivi de celui de la reine, et immédiatement du sien et de celui du seigneur de Scutamor, auquel un ambassadeur de Suède voulut contester le rang; mais qu'après quelque dispute, le Suédois se retira.

« Je répartis à cela, ou qu'alors il n'y avait point de princes du sang à Paris, ou que ledit seigneur de Leicester n'avait pas la mémoire bonne, ou qu'il ne fut pas bien informé de ce qui se passa derrière lui et hors de sa vue.

« Je n'étais pas sans doute obligé d'entrer en cette discussion, et il me devait suffire de lui faire connaître qu'il combattait une chose dont les princes du sang sont en possession de tout temps, et à laquelle tous les autres ambassadeurs de têtes couronnées s'accommodaient tous les jours sans aucune difficulté.

« Il me parla ensuite de l'expédient qu'il avait proposé de ne point faire d'entrée, voulant persuader que cela ne ferait préjudice à personne. J'en demeurai si peu d'accord que je lui soutins au contraire qu'hors lui seul, tous les autres qui pouvaient prendre intérêt en

ces sortes d'affaires y auraient un très-notable désavantage, les princes du sang se trouvant dégradés de leur possession, tous les autres ambassadeurs étant obligés d'avouer qu'ils n'avaient jusqu'ici fait que des fautes, et le roi plus que tous en ce que lesdits ambassadeurs ne manqueraient pas, dès l'instant même, d'entrer dans la même prétention, et qu'on ne pourrait non plus leur refuser qu'à lui de ne point faire d'entrée, après l'exemple et les nouveautés qu'il aurait fait établir. Qu'outre que la suppression de cette cérémonie ferait perdre ici pour jamais une coutume qui est de quelque lustre dans les cours des princes, comme l'exemple en serait d'abord infailliblement suivi dans toutes les autres cours, il se trouverait enfin que cet expédient n'aurait abouti qu'à faire au roi un des plus grands préjudices qu'il puisse recevoir, qui serait de lui avoir ôté les moyens de prendre et de continuer la possession de la préséance que le roi d'Espagne lui a cédée; et j'ajoutai au seigneur Hollis qu'il devait inférer de là si son expédient était praticable, et si Sa Majesté y pouvait jamais donner les mains.

« La conclusion fut que ledit Hollis me dit qu'il désirait fort que je pusse lui faire voir un seul exemple où un ambassadeur d'Angleterre eût cédé aux princes du sang, parce qu'il serait ravi d'avoir sujet de condamner sa prétention. Je lui envoie ce matin MM. de Berlize et de Bonneuil, qui lui montreront, dans un livre im-

primé il y a longtemps [1], qu'au mariage de Louis XII avec Marie, sœur du roi d'Angleterre, en 1514, tous les princes du sang furent assis au-dessus des ducs de Norfolk et de Suffolk, ambassadeurs d'Angleterre. Je ne sais pas si, après la parole qu'il m'en a donnée, il se contentera dudit exemple, quoiqu'il soit si formel et d'un temps même où les princes du sang royal ne tenaient pas en France un si grand rang qu'ils ont fait depuis. Outre cela, les ambassadeurs d'Angleterre vont toujours voir les princes du sang les premiers. »

Les affaires ne furent pas plus faciles à traiter que les questions d'étiquette. « Je ne saurais croire, écrivait M. de Lionne au comte de Comenge, que le chancelier [2] puisse tenir capable le mylord Hollis d'une négociation importante, et bien moins de celle de faire et conclure un traité entre deux couronnes. Dès qu'il aura eu son audience publique, on s'apercevra bientôt, par le train qu'il prendra, de quelle sorte d'ordres il est chargé [3]. »

La capacité ne manquait point à Hollis; mais nul n'était moins disposé que lui à faire de l'Angleterre un

[1] *Cérémonial français*, recueilli par Godefroy, p. 745.

[2] Lord Clarendon.

[3] Dépêche du 26 décembre 1663 : *Archives des affaires étrangères.*

satellite de la France, et il témoignait avec une roideur hautaine son aversion pour une politique qu'il ne savait comment éluder. En avril 1664, il remit à M. de Lionne un projet de traité à peu près semblable à celui dont la discussion avait commencé en Angleterre. « Je reconnais bien déjà, au procéder du mylord Hollis, écrivait au comte de Comenge Louis XIV lui-même, que la négociation ne marchera point ici plus vite qu'elle ne faisait à Londres [1]. » Elle languit en effet, toujours sans résultat. Hollis avait à Paris une maison splendide, mais tenue et servie selon les usages anglais, ne se prêtant nullement aux mœurs et aux modes de la France [2]. Aussi les relations politiques des deux cours ne tardèrent pas à lui échapper. La sœur de Charles II, Henriette, duchesse d'Orléans, devint la véritable ambassadrice de son frère auprès de Louis XIV, et de Louis XIV auprès de son frère. Le 22 novembre 1664, M. de Lionne écrivait au comte de Comenge : « Le roi n'a pas oublié de se louer extrêmement à *Madame* de tous les accueils et bons traitements que vous recevez du roi de la Grande-Bretagne et de tous ses ministres, et Sa Majesté lui a fait connaître qu'il serait bien aise qu'elle rendît ce témoignage au roi son frère. Elle a cru qu'il valait mieux faire passer la chose par ce canal que par le

[1] Lettre du 25 juin 1664; *Archives des affaires étrangères.*

[2] *Biographia Britannica*, t. IV, p. 2650.

mylord Hollis, lequel d'ailleurs nous ne voyons qu'une fois en un an [1]. »

Hollis n'était guère plus compté à White-Hall qu'au Louvre, et pendant que Louis XIV l'écoutait à peine, son propre roi saisissait les moindres prétextes de se moquer de lui. Le 1er décembre 1664, M. de Comenge écrivait de Londres à M. de Lionne :

« Vous serez sans doute autant surpris que je l'ai été quand vous saurez qu'un homme de grande qualité, d'âge et d'emploi assez considérable, a mandé au roi d'Angleterre que la reine, notre maîtresse, était accouchée d'une fille *more*. Ne vous étonnez pas si je ne vous l'ai pas encore nommé; je ne puis m'y résoudre, et il vous y faut préparer, de peur que vous ne tombiez évanoui au nom de mylord Hollis. Je ne suis point l'auteur de cette nouvelle. C'est toute la cour d'Angleterre et le roi même qui l'a débitée. En cas qu'elle soit véritable, ce qui ne tombe pas sous le sens, il faut de nécessité que le peu de connaissance que ce mylord a de la langue française lui ait fait commettre cette grossière..... je ne sais quoi, et que la première nouvelle qu'il a eue ait été que la reine était accouchée d'une fille *morte*, et que, sur cette équivoque, il ait établi cette nouvelle, ou que son secrétaire ne l'ait pas bien

[1] *Archives des affaires étrangères.*

connue et ait mal expliqué ses intentions : car, sans malice, l'on ne peut pas croire qu'un homme sage ait fait une faute si grossière, qui passe pourtant pour sienne dans les discours même du roi son maître ; et quoiqu'il le blâme autant qu'il se doit, je ne sais s'il n'eût pas été meilleur de cacher une faute de méprise en son ministre que de la publier.[1] »

Hollis s'aperçut bientôt qu'il était partout sans influence, et sa correspondance avec la cour de Londres devint aussi triste que l'étaient ses rapports avec celle de Paris. « Je vous remercie de votre lettre du 27 juin, écrivait-il en confidence, le 19 juillet 1664, à sir William Morrice, secrétaire d'État et son ami : je vous en remercie, quel qu'en soit le contenu, car il ne peut être que ce que permet la disposition du temps, ce qui n'est pas toujours ce que nous désirerions, vous et moi. L'horizon est bien sombre en tous pays, ce me semble, pour les pauvres protestants, et nulle part plus sombre qu'ici. Les malheureux habitants de Privas, qu'on chasse de leurs maisons et de leurs terres, n'ont pas la permission d'emporter leurs meubles ; on les leur enlève quand ils s'en vont. Le pays de Gex, près de Genève, avait été cédé au roi de France par le duc de Savoie, dans un échange, sous la condition de la liberté de sa

[1] *Archives des affaires étrangères de France.*

religion; ils en ont toujours joui depuis Henri IV, étant tous protestants; maintenant tous leurs temples, au nombre de vingt-trois, sont démolis; on ne souffre l'exercice de leur culte qu'en deux endroits, où ils sont contraints de se servir de granges; et aux députés qui sont venus ici, soit de leur part, soit de la part du canton de Berne, pour solliciter un peu de faveur, on ne donne aucune autre raison sinon : *le roi le veut*..... Tout semble concourir à la grandeur de la France. La faiblesse, et les divisions, et les mauvais conseils des autres princes chrétiens, et le mauvais succès de leurs entreprises font l'élévation de ce jeune roi, qui montera peut-être si haut que la tête lui en tournera, et qu'il finira par *suis viribus ruere*, sort commun de la grandeur humaine. Mais à part ce que font ses voisins pour le faire grand, il a par lui-même de grands avantages, un esprit net, un bon jugement, une activité infatigable, un riche trésor et un pouvoir absolu dans son royaume..... S'il réussit à se rendre considérable sur mer, il sera fort à redouter. Et pourtant notre maître n'a point à le craindre, à moins qu'il ne le veuille. Il est le seul des princes de la chrétienté qui soit hors de sa portée, et qui puisse lui nuire sans recevoir de lui aucun préjudice; à moins que ce roi-ci ne laboure avec les bœufs du nôtre, et ne pénètre dans ses conseils. Alors il devinera toutes nos énigmes, et je ne doute pas qu'il ne le fasse déjà... J'en deviens fou,

mon cher monsieur; je voudrais être à dix mille milles d'ici, plutôt que d'être le malheureux homme qui sera forcé de livrer l'honneur de mon roi et de ma nation. Plût à Dieu que je ne fusse jamais venu ici, ou qu'on me permît de m'en aller! Bientôt je rougirai de me montrer dans cette cour, moi qui, jusqu'à présent, y ai marché le front levé, quoique je n'y aie reçu aucune marque de faveur ou seulement de bienveillance[1]. »

Le vœu de Hollis fut bientôt exaucé. Les secours qu'en 1665, en vertu du traité d'alliance défensive de 1662, Louis XIV prêta à la Hollande en guerre avec l'Angleterre, amenèrent le rappel de l'ambassadeur, depuis longtemps presque aussi peu agréable à sa propre cour, qu'il éclairait malgré elle, qu'au roi de France dont il surveillait la politique avec une pénétration ennemie. Rappelé en décembre 1665, une violente attaque de goutte retint Hollis à Paris jusqu'au mois de mai 1666; et pendant cet intervalle, les deux cours essayèrent encore de traiter de la paix. Louis XIV a consigné lui-même, dans ses *Mémoires*, les détails de cette vaine tentative :

« La reine d'Angleterre, dit-il[2], continuant de témoi-

[1] Cette lettre a été publiée par M. Collins, d'après les papiers de famille, dans ses *Historical collections of the noble families of Hollis, Cavendish*, etc., p. 157, in-folio, Londres, 1752.

[2] La reine douairière Henriette-Marie, veuve de Charles Ier (*Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 107. — Paris, 1806).

gner beaucoup d'ardeur pour la paix, je voulus me servir de ce moyen pour me défendre de la prétention du roi de la Grande-Bretagne, lequel soutenait que, lui ayant déclaré la guerre le premier, je devais aussi envoyer le premier dans ses États pour y négocier la paix. Car je lui fis remontrer que la maison où cette princesse était logée devait passer entre nous pour un lieu neutre; que le respect dû à sa dignité retrancherait en un moment toutes ces questions préliminaires, qui souvent font autant de peine que la substance même des traités; que l'affection que cette reine avait pour la paix lui pouvait fournir à toute heure des expédients pour lever les difficultés qui s'y présenteraient, et qu'enfin, elle en ayant fait la proposition, il était raisonnable de n'y travailler qu'en sa présence, pour ne pas lui dérober l'honneur du succès.

« Mais la principale raison qui me faisait affecter ce lieu, c'était l'avantage que j'espérais d'avoir, par là, d'instruire à toute heure les ministres dont je me servirais sur chacune des choses qui se présenteraient dans le cours de la négociation.

« Le roi d'Angleterre, qui sembla d'abord s'apercevoir de mon dessein, voulut quelque temps insister au contraire; mais enfin, devenu plus traitable, il donna pouvoir d'agir pour lui à mylord Hollis, son ambassadeur, lequel se rendit le. . . avril chez la reine d'Angleterre, où Lionne se trouva de ma part, et pour les

États de Hollande, Van-Beuninghen, leur envoyé. Ils se firent d'abord, de part et d'autre, beaucoup d'honnêtetés et beaucoup de démonstrations de souhaiter un bon accord; mais lorsque l'on fut entré en matière, l'ambassadeur d'Angleterre, voyant qu'on ne lui proposait autre chose que ce qui avait autrefois été proposé, témoigna qu'il ne pouvait rien conclure, et, peu de jours après, reçut ordre de se retirer de ma cour, en laquelle il était jusque-là demeuré, nonobstant la guerre déclarée. Cependant la reine d'Angleterre se trouvait pressée de partir pour aller aux eaux, avant que mylord Hollis eût appris les volontés de son maître; elle me pria que si le traité se continuait, on continuât aussi de négocier dans son logis, comme si elle y eût été toujours présente.

« Mais tandis que ces traités se rompaient avec nos voisins, il s'en présentait d'autres à conclure avec des nations plus éloignées. »

Vers la fin de mai 1666, lord Hollis quitta enfin Paris pour retourner en Angleterre; et M. de Gomont, chargé par M. de Lionne de l'accompagner jusqu'à Dieppe, rend compte dans les deux dépêches suivantes de son voyage et de son embarquement.

1re *dépêche.* « Dieppe, 28 mai 1666.

« Pour satisfaire aux ordres du Roi qu'il vous a plu de me remettre, j'ai accompagné M. l'ambassadeur d'Angleterre jusque ici, où il est arrivé d'hier au soir, où je resterai auprès de lui jusqu'à son embarquement; et pour vous rendre un compte exact, je vous dirai que lundi, 24 du courant, il partit de Paris, vint dîner à Pontoise et coucher le même jour à Magny. Le mardi, 25, environ les cinq heures du matin, son secrétaire d'ambassade l'est venu joindre en poste, avec un nommé Petit; lesquels ont apporté plusieurs lettres à l'ambassadeur, et entre autres, j'ai su qu'il y en avait une de Madame. Le secrétaire de l'ambassade est resté à sa suite, et le nommé Petit est retourné en poste à Paris. C'est un homme lequel a été ci-devant secrétaire de l'ambassadeur Lockhart, et depuis, M. le comte de Saint-Albans l'a pris à lui. De Magny, mondit sieur l'ambassadeur est venu dîner à Écouy, et coucher à Rouen, où il a séjourné le mercredi. A son arrivée audit Rouen, M. de Montausier a voulu le visiter, et le lendemain l'ambassadeur le retourna voir; tout s'étant passé en civilités, fort peu de gens l'ont vu, seulement une Mme de Cambremont[1], de Basse-Normandie, a

[1] Probablement Mme de Cambernon, que lord Hollis épousa plus tard.

presque toujours été avec lui. Des marchands l'ont visité, par la voie desquels il a touché son argent; et un M. de Saint-Simon, grand-prévôt de Normandie. Le jeudi, 27, il est parti dudit Rouen, est venu dîner à Toste et coucher en cette ville, où M. de Montigny, commandant, lui est venu faire son compliment. Et après que j'ai eu dit audit sieur de Montigny l'intention du Roi, et comme il n'y avait rien à faire pour l'ambassadeur, si ce n'était de lui rendre des civilités particulières, il a désiré que les maires et échevins de ville lui fissent compliment en corps, parce qu'ils lui en avaient fait autant lorsqu'il passa il y a trois ans. Je lui ai représenté que les conjonctures étaient différentes. Il m'a dit que ce qui l'obligeait, aussi bien que le corps de ville, à désirer lui rendre cette civilité, était que plusieurs matelots de cette ville étant prisonniers en Angleterre, il espérait que l'ambassadeur s'emploierait à leur faire donner leur liberté; n'ayant pas estimé que cela fût d'aucune conséquence, je les ai laissé faire.

« Il y a ici, à la rade, une frégate de trente pièces de canon et un yacht de M. le duc d'York, qui sont envoyés pour le passage dudit ambassadeur.

« Il y a aussi un vaisseau français dans le port pour lequel ledit ambassadeur a traité pour lui porter son équipage. Ledit vaisseau ne peut sortir du Havre qu'à la grande marée, laquelle ne peut être qu'au dernier

de la lune, qui est mardi, 1er de juin. Et comme je vois ledit seigneur ambassadeur disposé à ne vouloir pas partir qu'il n'ait son équipage avec lui, je ne crois pas qu'il s'embarque que le mercredi, second de juin; encore bien que, dès ce jour, il l'aurait pu faire, parce que le temps est bon pour la frégate et le yacht. Il m'a pourtant témoigné plusieurs fois qu'il était fort pressé de se rendre auprès du roi d'Angleterre, son maître. Sa conduite présente m'en fait douter, puisque l'équipage n'est pas un sujet qui doit entrer en aucune considération quand il s'agit de satisfaire avec diligence aux ordres de son maître.

« J'ai remarqué dans son discours qu'il n'avait jamais été d'avis que le Roi, son maître, traitât avec l'évêque de Munster, disant que, si ledit évêque n'avait point commencé à armer, le Roi n'aurait peut-être point envoyé de ses troupes aux Hollandais, et que jusque là il n'y aurait point eu de rupture, et qu'il ne tiendrait point à lui, par le compte qu'il rendra de cela à S.-M.-B. et au conseil d'État, qu'on interprétât les choses plus favorablement qu'elles n'avaient été jusqu'ici, et qu'il pouvait bien demeurer d'accord que chacun avait eu chaleur à son tour. Il me dit tout ce qui lui plaît, je le reçois et crois être obligé de vous en rendre compte pour y ajouter telle croyance qu'il vous plaira. Je le trouve extrêmement honnête et civil, mais j'y remarque qu'il n'est pas sans inquiétude.

J'apprends par une petite barque, arrivée ici ce matin de Hollande, que presque toute la flotte hollandaise est jointe ensemble au nombre de cent trente voiles, et le patron de cette barque m'a dit que le bruit était que l'amiral Ruyter devait passer par le Nord pour aller joindre M. de Beaufort à La Rochelle. »

2me *dépêche.* « 1er juin 1666.

« Je viens présentement de faire embarquer M. l'ambassadeur d'Angleterre par un temps le plus beau qui se puisse voir pour son passage. Il m'a chargé de faire ses très-humbles remercîments au roi de l'honneur que Sa Majesté lui a fait, et de vous assurer, Monseigneur, de ses services. Il m'a pressé de prendre un présent de deux cents écus en argent qu'il avait remis à un marchand pour employer à ce que je désirerais. Je n'ai voulu ni n'ai cru les devoir recevoir, dans la pensée que ce n'est pas l'intention du roi ni la vôtre. Il m'a maintes fois témoigné que, par la conduite qu'il voulait tenir, on s'apercevrait bien qu'il ne tiendrait point à lui que les choses ne se portassent dans un bon accommodement, encore que peut-être on ne le crût pas de lui; et que ce qui pourrait avoir donné lieu à se le persuader est parce qu'il a dit nettement son sentiment sur le traitement nouveau qu'on faisait aux ambassadeurs, et sur le peu d'égards qu'on a eu à l'affaire qui

fut faite par les gens de madame la princesse de Carignan aux siens, dont il n'a fait sa plainte que par ordre du roi son maître et du conseil d'État, et qui avait été trouvée extraordinaire et cause qu'il n'avait point accepté le présent de Sa Majesté. J'ai remarqué par sa conduite qu'il n'est pas tranquille, mais plein d'inquiétude. Il semble que son retour ne lui soit pas agréable ; et sur le point de s'embarquer, il a reçu avis d'un marchand que la flotte hollandaise était sortie au nombre de cent cinq vaisseaux. Il en eut de l'étonnement, et sur ce il me dit qu'il n'avait point de passe-port des Hollandais ; que, si quelqu'un de leurs vaisseaux venait à les joindre, cela pouvait retarder son passage. Je lui répartis tout ce que je croyais lui devoir faire entendre touchant le respect qu'assurément les vaisseaux de MM. les États ont pour les passe-ports du roi. Il me répliqua qu'il n'en doutait point, qu'il espérait aussi ne se pas trouver en aucune occasion d'en faire l'épreuve. Prenant congé de lui, je l'ai complimenté sur un prompt retour en France pour traiter de la paix. Il m'a dit qu'il ne le croyait pas, mais qu'il se pourrait bien faire que, dans très-peu de temps, le roi son maître enverrait quelqu'un[1]. »

Rentré dans sa patrie, Hollis en sortit encore l'année

[1] *Archives des affaires étrangères.*

suivante (1667) pour aller négocier la paix de Bréda. Ce fut son dernier acte diplomatique. La politique extérieure de Charles II indignait justement sa probité et sa fierté. Il devint tout à fait étranger à la cour, ne s'inquiéta plus que de remplir son devoir dans la chambre des lords, et s'y montra constamment l'un des plus fermes appuis du parti national. Mais sa tristesse était profonde; en 1676, écrivant, avec l'abandon de l'amitié, à M. Van-Beuninghen, ambassadeur des États-Généraux en Angleterre, il déplorait l'état de dépendance et d'humiliation où tombait sa patrie, s'en prenait surtout au mauvais gouvernement de Jacques Ier, de Charles Ier, de Charles II, et il finissait par ces remarquables paroles: « Je n'hésite pas à affirmer que, si le gouvernement du parlement ne se fût interposé quelques années entre ces faibles règnes, mon pays serait déjà tout à fait à bas. Nous n'avons pas fait un pas raisonnable, ni frappé un coup juste depuis le temps de la reine Élisabeth[1]. »

Par un incident bien inattendu, ce fier Anglais, si profondément imbu de l'esprit national, si ennemi de toute influence étrangère, fut accusé un jour, en public, devant une cour de justice, d'avoir pour les étrangers trop de complaisance et de goût. En 1669, il avait épousé en troisièmes noces une Française, Esther

[1] Collins, *Historical account*, etc., p. 152-157.

de Lou, veuve de Jacques Richer, seigneur de Cambernon, en Normandie. Son mariage et son séjour à Sainte-Mère-Église lui avaient fait contracter, dans cette province, beaucoup de relations. En 1671, deux jeunes gentilshommes normands, malheureusement impliqués à Londres dans une poursuite criminelle, réclamèrent, du fond de leur prison, l'appui de lady Hollis, dont ils se dirent parents ; Hollis prit leur défense avec l'ardeur de son caractère, fit de nombreuses démarches, les accompagna à la cour du banc du roi, et là, comme il voulait parler pour eux, le grand-juge Keeling l'arrêta, lui disant qu'il ne devait pas interrompre la cour : « Ce n'est pas interrompre la cour, ni lui faire aucun mal, répondit Hollis, que de l'informer de tout ce qui s'est passé. — Mylord, répliqua le grand juge avec colère, ce n'est pas la première fois qu'on a remarqué que vous preniez beaucoup trop le parti des étrangers. » Il y avait peut-être là quelque allusion aux relations secrètes, quoique pures, que lord Hollis, comme lord William Russell, entretenait avec Louis XIV, par l'entremise des ambassadeurs de France à Londres, Barillon et Ruvigny[1]. Quoi qu'il en soit, Hollis ne prit point patiemment ce brutal reproche ; il le repoussa, devant le public, par un pamplet où il défendit à la fois sa propre cause

[1] *Dalrymple's Memoirs*, t. II, p, 131, 134, 146, etc.

et celle des deux jeunes Français[1], et devant la Chambre des lords, par une pétition où il dénonça l'affront qu'il avait reçu, en en demandant réparation. Le grand-juge fut en effet mandé et contraint de reconnaître son tort, et de faire, à la chambre et à lord Hollis, d'humbles excuses. Le vieux baron d'Isfield était, sur son siége dans la Chambre haute, un ami aussi chaud et un ennemi aussi intraitable que Denzil Hollis l'avait été, quarante ans auparavant, sur les bancs de la chambre des communes.

Il vivait pourtant dans un noble repos, ne prenant presque plus de part aux affaires publiques ni aux débats parlementaires, résistant à la mauvaise politique du temps par un blâme silencieux, et seulement quand la résistance était un devoir. Charles II était dans l'usage d'assister souvent, et très-familièrement, aux séances de la chambre des lords : « Sa présence, dit Burnet, avait là les plus funestes effets ; on le voyait solliciter sans cesse les membres de la chambre, non-seulement quand il s'agissait d'affaires publiques, mais aussi en matière d'intérêts privés et de procès. Il entreprenait ces sollicitations à la demande de quelque femme en faveur ou de quelque courtisan en crédit. Mais il savait fort bien auprès de quels lords il n'avait rien à gagner ; on le pria une fois de parler au comte

[1] *Biographia britannica*, t. IV, p. 2649, note G.

d'Essex et au lord Hollis; il répondit : « Je n'en ferai rien; ce sont des hommes sévères et inflexibles. » On lui demanda de s'adresser à deux autres : « Pour ceux-là, dit-il, à la bonne heure; je puis prendre le gouvernement de leur conscience entre mes mains. »

Hollis méritait l'honneur que faisait à sa vieillesse cet aveu d'un roi corrompu, car il ne cédait pas plus aux passions populaires qu'aux séductions royales. En 1679, dans le grand débat suscité au sein du Parlement pour exclure le duc d'York de la succession à la couronne, il se rangea à l'opinion modérée qui voulait imposer au duc d'York des conditions, mais non l'exclure; et en 1680, dans l'odieux procès qui aboutit à la condamnation de lord Stafford, il fut de ceux qui n'hésitèrent pas à acquitter cette victime de la frénésie fanatique du peuple et de la lâcheté des lords.

C'est un grand bonheur, dans des temps honteux et tristes, que de clore sa vie par un acte de courage et de vertu. Lord Hollis mourut, le 17 février 1681, âgé de près de quatre-vingt-trois ans. Bien qu'il eût été marié trois fois, il ne laissa qu'un fils, sir Francis Hollis, et sa race s'éteignit à la troisième génération. Ses biens passèrent alors à son petit-neveu Jean Hollis, duc de Newcastle, qui lui fit ériger un monument dans l'église de Dorchester, où il avait été enseveli.

LUDLOW (EDMOND)

(1620-1693)

LUDLOW (EDMOND)

(1620-1693)

Quand Pascal dépeint la misère de notre nature, on dirait qu'il triomphe, et que le spectacle de tant de contrastes, d'obscurités, d'inconséquences, lui fait ressentir une sorte de joie sombre, comme s'il se consolait de l'imperfection si profonde de l'humanité par l'honneur de savoir la contempler d'un œil ferme et la mettre hardiment à nu.

C'est que Pascal n'a jamais considéré l'homme que d'une manière abstraite et générale; dans ses libres et solitaires méditations, il n'a point subi la nécessité d'appliquer aux individus, aux noms propres, le

terrible jugement qu'il portait sur le genre humain. Quand, au lieu de l'homme, c'est d'un homme qu'il s'agit, quand il faut reconnaître et accepter, dans le caractère du même individu, dans l'étroit espace d'une seule vie, toutes les contradictions, toutes les misères de l'humanité, c'est alors que la tâche devient rude, et que l'esprit le plus ferme, contraint de regarder de près ce chaos moral, se sent près de succomber sous la difficulté, je ne dis pas seulement de le comprendre, mais d'y croire.

Quiconque voudra bien connaître et juger équitablement Edmond Ludlow sera condamné à ce pénible sentiment. La Providence semblait lui avoir préparé une destinée facile et douce. Elle lui avait donné un cœur droit, un caractère ferme, un corps robuste, un esprit actif et capable. Elle l'avait fait naître, en 1620, parmi les meilleurs gentilshommes du Wiltshire, dans une famille ancienne et riche, adonnée à ces intérêts de la propriété et de la vie agricole qui sont les plus sains des intérêts sociaux, accoutumée à obtenir l'estime du peuple et les égards de l'autorité. Situation commode et forte, qui dispose à la sagesse comme au bonheur.

Mais les hommes portent le trouble dans les situations que la Providence avait vouées à l'ordre. Le despotisme arrogant et inhabile de Jacques Ier et de Charles Ier irrita profondément un grand nombre de

ces gentilshommes de campagne, alliés naturels, mais indépendants, du pouvoir. Attaqués dans leurs droits, dans leur dignité, ils s'éloignèrent de la couronne et s'approchèrent du peuple, irrité comme eux et en proie à une violente fermentation. L'ancienne société religieuse, l'Église catholique, était dissoute; la nouvelle, l'Église anglicane, ne suffisait point à tenir sa place : autour d'elle, malgré elle, les sectes pullulaient, opprimées et vivaces. En matière de foi, les esprits étaient déchaînés, les consciences voulaient être libres. Le pouvoir civil s'unit au pouvoir ecclésiastique pour leur refuser la liberté. La couronne se mit au service du despotisme de l'Église, l'Église au service du despotisme de la couronne. En revanche, pour se défendre dans l'ordre religieux, l'esprit de liberté envahit l'ordre politique; le besoin du salut le poussa à la conquête du pouvoir; ce qu'il voulait dans les choses du ciel, il le demanda dans les choses de la terre; les sectaires devinrent des républicains. L'ambition du peuple, en s'élevant ainsi, rencontra la colère de ces gentilshommes offensés qui venaient au-devant de lui. Dès le début des discordes civiles, le parti républicain eut, parmi eux, des alliés et des chefs.

Ludlow n'avait pas vingt ans, et déjà il était engagé dans cette voie. Son père, sir Henri Ludlow, non-seulement siégeait dans le Long-Parlement, parmi les membres de l'opposition la plus vive; mais il était

l'ami intime d'Henri Martyn, républicain cynique et hardi, le premier qui ait osé dire dans la chambre des communes : « La ruine d'une seule famille vaut mieux que celle de beaucoup.—De quelle famille entend parler M. Martyn? demanda sir Nevil Poole.—Du roi et de ses enfants [1]. » Ludlow fut nourri dans ces sentiments; étudiant au Temple, il allait au-devant de la guerre civile, et demandait raison à ses jeunes compagnons de leur inimitié pour le Parlement. Dès que la guerre commença, il s'y jeta avec passion, applaudi de son père, et suivi de ses deux frères Robert et Thomas Ludlow, et de ses deux cousins Gabriel et George Ludlow. On eût dit une guerre de famille. Elle ne durait que depuis deux ans, et déjà Edmond Ludlow avait perdu son frère Robert, mort prisonnier des Cavaliers, et par suite de leurs mauvais traitements; son père, mort d'inquiétude sur le sort de ses fils et des affaires publiques; son cousin Gabriel, mort entre ses bras, sur le champ de bataille, des blessures qu'il avait reçues près de Newbury. Deux sentiments dominèrent dès lors dans son âme : une indignation mêlée de surprise contre tant d'obstacles suscités à la bonne cause; une méfiance haineuse contre le roi, principal auteur de ces obstacles, et la conviction acharnée qu'il n'y avait, à traiter avec lui, ni justice ni sûreté.

[1] Whitelocke, p. 68.

Ces deux sentiments décidèrent de sa conduite et de sa destinée.

Pourtant il fit la guerre en gentilhomme, non en sectaire. Brave, ardent, inébranlable dans sa fidélité et infatigable dans son dévouement à sa cause, mais étranger à toute soif de vengeance, à toute cruauté déloyale ou passionnée, généreux, humain, traitant avec égard, sur le champ de bataille, les mêmes ennemis qu'il détestait et qu'il opprimait dans l'arène politique. Il ne perdit point, en devenant républicain fanatique, l'élévation ni l'élégance de ses sentiments et de ses mœurs. Quelquefois même, malgré sa rigoureuse conséquence dans ses idées, quelque réminiscence aristocratique apparaît en lui : il veut exprimer son mépris pour le colonel Brown qui s'est rapproché du roi : « La bassesse de sa naissance et de son éducation, dit-il, reprit sur lui tout son empire. [1] » Langage étrange pour l'ami de Harrison, de Hacker et de tant d'autres vaillants et farouches sectaires, issus de la condition la plus obscure.

Pendant trois ans, de 1643 à 1645, la guerre remplit la vie de Ludlow, mais sans le satisfaire dans sa passion ni dans son dessein. Les Presbytériens faisaient la guerrre et voulaient la paix. Ludlow, qui était entré au

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. I, p. 200, dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*

service avec eux, dans la compagnie même des gardes du comte d'Essex, leur général, s'en sépara bientôt pour suivre un chef plus résolu, Waller d'abord, puis Fairfax. Vers la fin de 1645, la chambre des communes se décida enfin à faire remplacer ceux de ses membres qui l'avaient quittée pour aller former, auprès du roi, le parlement d'Oxford. Dans ce mouvement électoral qui amena à Westminster cent quarante-six nouveaux membres, Ludlow fut élu par son comté, et vint prendre son siége dans la chambre au même moment que Robert Blake, le plus grand homme de mer de son siècle, et républicain aussi ferme que lui. « Nous entrâmes ensemble, dit Ludlow ; ce que je fis volontiers, parce que j'étais certain que, comme il avait été fidèle et actif au dehors pour le service public, au dedans nous travaillerions de concert à la même œuvre [1]. »

De ce jour, et jusqu'à la mort de Charles Ier, cette œuvre fut, pour Ludlow, plus politique que militaire; et, dans la politique, une idée fixe le gouverna : empêcher, à tout prix, le rétablissement du roi. C'était à ses yeux, le droit de la défense et un devoir de justice; la sûreté de son parti, sa propre sûreté l'exigeait ; il fallait venger la liberté opprimée et le sang répandu. C'était enfin le moyen d'établir la république, le gouverne-

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. I. p. 193.

ment du peuple par la chambre des communes, seul gouvernement légitime.

Ludlow ne siégeait que depuis quelques mois dans cette chambre qu'il voulait rendre souveraine; un matin, comme il se promenait avec Cromwell dans le jardin de sir Robert Cotton : « Quelle misère, lui dit Cromwell, de servir un parlement! Qu'un homme soit fidèle tant qu'il voudra; s'il survient quelque légiste qui le calomnie, il ne s'en lavera jamais. Au lieu qu'en servant sous un général, on est aussi utile, et on n'a à craindre ni le blâme, ni l'envie. Si ton père vivait, il dirait bien leur fait à ces gens-là [1]. »

Et peu après, au milieu d'un violent tumulte que les Presbytériens élevaient dans la chambre, Cromwell, se penchant vers Ludlow assis à côté de lui, lui dit : « Ces gens-là n'auront pas de repos que l'armée ne les ait mis dehors par les oreilles [2]. »

Ludlow fut surpris et inquiet, mais point éclairé par ces brusques confidences de Cromwell : sa situation et sa passion écartaient de lui la lumière. A travers les royalistes, les Presbytériens, Cromwell, le parti de Cromwell dans le parlement et dans l'armée, il garda son espérance et poursuivit son dessein.

Environ neuf mois après, dans l'hiver de 1648, pen-

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. I. p. 209.

[2] *Ibid.*, p. 213.

dant que le roi était prisonnier dans l'île de Wight, Cromwell, sentant que la crise approchait, crise incertaine dont il s'efforçait de prévoir et de garder toutes les issues, voulut avoir une conférence, lui et quelques-uns des siens, avec les chefs républicains, Vane, Hutchinson, Sidney, Haslerig, Ludlow. Ceux-ci s'expliquèrent sans détour, et proscrivirent absolument la monarchie, au nom de la Bible, de la raison, de l'histoire, de leur propre et récente expérience. Ils pressèrent vivement les généraux, Cromwell surtout, de se prononcer et d'agir avec eux. Cromwell éludait, ricanait; et poussé de plus en plus, se tirant d'embarras par une bouffonnerie, il gagna la porte de la chambre, et sortit brusquement en jetant à la tête de Ludlow un coussin que celui-ci lui renvoya sur-le-champ dans l'escalier.

Cromwell ne se tenait pas aisément pour battu; il demanda aux chefs républicains une nouvelle conférence : « Vous savez très-bien nous cajoler, lui dit Ludlow, et nous donner de bonnes paroles quand vous avez besoin de nous. » Cromwell s'impatienta : « Vous êtes des orgueilleux; vous n'êtes considérables que dans votre propre opinion.—Je regrette, reprit Ludlow, que les républicains aient eu le malheur de vous déplaire; mais je prendrai la liberté de vous dire qu'ils ont été et seront toujours considérables, tant qu'on n'aura pas renoncé

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. I, p. 271.

à l'honnêteté, à la générosité et à la vraie vertu. Je ne crois pas que nous soyons encore dans ce cas[1].»

L'humeur de Cromwell durait peu : il avait absolument besoin des républicains; il fallait les séduire ou les tromper : avec Ludlow, le dernier moyen était seul praticable. «Ma condition est bien malheureuse, lui dit-il un jour[2]; je me suis attiré l'inimitié d'une partie de la nation pour m'être attaché à une cause juste. Mais ce qui me fait le plus de peine, c'est que plusieurs de ceux qui se sont engagés avec moi dans la même cause ont conçu contre moi des méfiances et des soupçons. Je suis bien découragé. Quel parti croyez-vous que je doive prendre? — Il est vrai, dit Ludlow : vous vous êtes fait des ennemis pour notre cause, et plusieurs de ses amis forment contre vous des soupçons; mais pensez-y bien : vous ne pourrez jamais obliger nos ennemis sans trahir la cause même; et si vous le faites pour obtenir des titres, des richesses, il n'est pas sûr qu'on vous tienne ce qu'on vous aura promis, tandis qu'il est sûr que votre nom sera odieux à tous les gens de bien. Secondez-nous au contraire dans nos justes intentions : vous vous mettrez au-dessus de tous vos ennemis; vos amis reviendront des ombrages qu'ils ont pris de vous; et si vous périssez dans l'entreprise, votre

[1] *Mémoires* de Ludlow. t. I, p. 277.

[2] En avril 1648.

perte sera pleurée de tous les gens de bien, et votre mémoire sera transmise avec gloire à la postérité[1].»

Cromwell se montra touché et disposé à entrer dans la bonne voie. Trois mois après, le péril commun était venu en aide à son adresse : la seconde guerre civile avait éclaté; les Écossais entraient en Angleterre pour soutenir le roi. Il partit pour aller les combattre, et les chefs républicains mirent de côté leurs méfiances: «Nous lui écrivîmes une lettre, dit Ludlow, pour l'encourager, par la considération de la justice de la cause où il était engagé et de la perversité des gens qu'il avait en tête, à se mettre hardiment à l'œuvre, l'assurant que, malgré notre opposition passée, nous lui donnerions de bon cœur tout l'appui que nous pourrions[2].»

Cromwell n'avait pas besoin de cette assurance; il savait l'empire du danger et de la victoire. Pendant qu'il conquérait l'Écosse, le parti républicain, Ludlow, toujours l'un des plus ardents et des plus actifs, faisait venir à Londres les troupes de Fairfax, amenait à Windsor le roi prisonnier, chassait, par la force, les membres presbytériens de la chambre des communes, et demeuré seul maître, seul présent dans l'arène politique, écoutait avec ravissement Hugh Peters s'écriant au milieu de son sermon : «Voici, voici maintenant la révélation; je

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. I, p. 288.

[2] *Ibid.*, p. 304.

vais vous en faire part. Cette armée extirpera la monarchie, non-seulement ici, mais en France et dans les autres royaumes qui nous entourent... On dit que nous entrons dans une route jusqu'ici sans exemple : que pensez-vous de la vierge Marie? Y avait-il auparavant quelque exemple qu'une femme pût concevoir sans la société d'un homme? Ceci est un temps qui servira d'exemple aux temps à venir[1]. »

Au milieu de ces élans de joie et d'orgueil, le jour même où les derniers restes des Presbytériens se retiraient de la chambre des communes, Cromwell y vint reprendre sa place : « Dieu m'est témoin, répétait-il partout, que je n'ai rien su de ce qui s'est fait naguère dans cette chambre; mais puisque l'œuvre est consommée, j'en suis bien aise, et maintenant il faut la soutenir[2]. »

Deux mois ne s'étaient pas écoulés et l'œuvre était en effet consommée : le roi avait été jugé, la république proclamée; Ludlow avait siégé dans la haute cour régicide; il siégeait dans le conseil d'État républicain, et travaillait, avec autant de confiance que de désintéressement, à introduire dans le gouvernement nouveau, conquis enfin pour son pays, un peu d'ordre et de probité.

[1] Walker, *History of independency*, part. II, p. 49-50. — *Parliamentary history*, t. III, col. 1252.

[2] *Mémoires* de Ludlow, t. I, p. 336.

Toujours assis près de lui dans la chambre des communes, Cromwell lui dit un jour : « Vos manières à mon égard sont changées ; je crains de vous être suspect ; nous n'avons en vue l'un et l'autre que de bien servir le public : convenons d'un rendez-vous où nous pourrons nous expliquer en toute franchise sur les malentendus qui ont pu s'élever entre nous. — Vous avez découvert en moi, répondit Ludlow, ce que je n'y avais pas aperçu moi-même. Je sais de combien d'affaires vous êtes accablé ; je n'ai rien à vous demander, ni pour moi, ni pour autrui : voilà pourquoi je ne vais plus vous voir aussi souvent ; mais puisque vous me faites l'honneur de désirer que nous nous entretenions sans détour, je suis tout prêt. ».

Le même jour, dans l'après-midi, en sortant du conseil d'État, ils passèrent dans une salle qui était autrefois la salle des gardes de la reine. Cromwell expliqua sa conduite passée, ses négociations secrètes avec le roi, ses rigueurs envers quelques soldats républicains : « J'ai été forcé, absolument forcé de faire certaines choses extraordinaires aux yeux de gens qui, par haine de moi, s'engageaient dans des mesures capables de les perdre eux-mêmes, aussi bien que moi et la chose publique ; mais mes intentions ne vont qu'au bien du peuple, et je suis prêt à sacrifier ma vie pour son service. Je ne désire rien tant que de voir le gouvernement établi sur le pied d'une république libre et légale ; j'en

demeure d'accord, c'est le seul moyen d'empêcher le retour de l'ancienne famille. Je crois vraiment que le Seigneur a dessein de délivrer son peuple de tout fardeau, et qu'il est près d'accomplir ce qui a été prédit au psaume 113; c'est ce psaume qui m'encourage. » Et il récita et commenta le psaume 113 pendant une heure, accueillant et réfutant tour à tour les observations de Ludlow et ses retours obstinés, mais timides, sur le passé; puis, changeant de sujet : « Je voudrais de tout mon cœur concourir à la parfaite réformation du clergé et des lois; mais les fils de Tseruja (les légistes) sont trop puissants pour nous; dès que nous parlons de réformer les lois, ils s'écrient que nous voulons détruire la propriété, quoique les lois, telles qu'elles sont aujourd'hui, ne servent qu'à faire vivre les avocats et à donner aux riches les moyens d'opprimer les pauvres. J'ai vu agir M. Cook, qui est à présent juge en Irlande; par la façon abrégée et rapide dont il procède, il expédie plus de causes en une semaine que les cours de Westminster en un an. Ah! l'Irlande est un papier blanc, toute prête à se laisser gouverner par les lois qu'on trouverait les plus conformes à la justice. Ce serait un bon exemple pour l'Angleterre même : quand les Anglais verraient la propriété conservée si aisément et à si bon marché, ils ne souffriraient plus qu'on les dupât et qu'on les abusât comme on fait. »

De l'administration de la justice en Irlande, Crom-

well passa à celle de l'armée et de la guerre : « Tout le poids porte sur le major-général Ireton ; si la mort ou quelque autre accident venait à nous l'enlever, les affaires tomberaient entre les mains de gens qui n'y sont nullement propres, et de la fidélité desquels je ne suis point sûr. Il faut envoyer là un homme de réputation, de conscience, pour y commander la cavalerie et travailler avec Ireton au bien public. Trouvez quelqu'un qui en soit capable. » Ludlow proposa le colonel Algernon Sidney.—Non, dit Cromwell, il est parent de trop de gens du parti du roi : plutôt le colonel Norton, ou Hammond ; mais la conduite récente de Hammond, par rapport au roi, a déplu à l'armée. C'est un beau et bon pays que l'Irlande ; songez donc à quelqu'un qui soit capable de cet emploi [1]. »

Ludlow commença à comprendre, et se promit de refuser. Il venait de se marier, d'acheter des terres ; ses affaires personnelles exigeaient sa présence. Mais le conseil d'État intervint ; la chambre des communes ordonna. Ludlow fut nommé lieutenant-général commandant la cavalerie en Irlande. Il s'adressa à Cromwell lui-même, lui parla de sa situation, du tort grave que cette nomination pouvait lui causer : « Il faut préférer l'intérêt public aux intérêts particuliers, répondit Cromwell ; j'y ai bien réfléchi, je ne trouve personne

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. II, p. 46-51.

plus capable que vous de cet emploi[1]. » Ludlow céda, partit, et en janvier 1651, moins de deux ans après l'établissement de la république, Cromwell avait décemment éloigné, du parlement et de l'Angleterre, le républicain qui le gênait le plus.

Deux années encore s'écoulèrent, et la république n'existait plus. Ludlow l'avait vaillamment et honnêtement servie. Il avait fait, avec un courage éclatant et une capacité peu commune, une guerre difficile, triste, ruineuse pour sa santé et pour sa fortune ; il avait failli mourir d'une pleurésie en assiégeant Castle-Clare. Il avait dépensé, sur son propre bien, 4,500 livres sterling au-delà de ses traitements. Un désintéressement plus rare encore que celui de l'argent, le désintéressement de l'amour-propre, avait présidé à sa conduite. Investi pendant plus de six mois, après la mort d'Ireton[2], du commandement suprême en Irlande, il l'avait cédé sans murmure à Fleetwood, envoyé en méfiance de lui[3], et il avait servi sous ses ordres avec le même zèle que s'il eût lui-même commandé. Bien plus; quand Cromwell, en 1653, expulsa le Long-Parlement, Ludlow, malgré sa colère, resta à son poste, par fidélité à la cause républicaine, par égard pour quelques-uns

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. II, p. 53.

[2] Le 27 novembre 1651.

[3] Le 9 juillet 1652.

de ses amis qui ne s'étaient pas séparés de Cromwell, surtout par cette pente redoutable qui pousse de concession en concession les hommes de parti, même les plus purs, quand ils se sentent gravement compromis. Mais en 1654, quand la nouvelle arriva à Corke que le parlement Barebone lui-même venait d'être dissous[1], et que Cromwell s'était fait proclamer Protecteur[2], la patience de Ludlow fut à bout. Il s'opposa formellement à la proclamation du Protecteur en Irlande[3], et se démit de toute participation à l'administration civile, décidé à ne pas reconnaître le nouveau pouvoir.

Pourtant il essaya de conserver encore ses fonctions militaires. Il les tenait du parlement républicain et pouvait les employer à le rétablir. Il lui en coûtait d'ailleurs de se séparer tout-à-fait d'un gouvernement pour lequel il avait tant combattu, et de croire sans remède un mal qu'il avait si peu prévu. Le Protecteur envoya en Irlande son fils Henri pour observer les faits, s'entretenir avec les hommes et lui rendre compte[4]. Ludlow le reçut avec de grands égards, lui prêta ses chevaux, sa maison, et causant avec lui, dans son propre jardin, le jour même où Henri Cromwell repartit pour l'Angleterre : « Que votre père, lui dit-il, ne voie dans

[1] Le 12 décembre 1653.
[2] Le 16 décembre 1653.
[3] En janvier 1654.
[4] Le 4 mars 1654.

mon mécontentement rien de personnel ; si mon père était vivant, et à la place du vôtre, je penserais et j'agirais de même. »

« Henri Cromwell. Mon père le sait ; il est convaincu que votre déplaisir n'a pas du tout les mêmes causes que celui de la plupart des mécontents des trois nations. Aussi suis-je sûr qu'il en usera envers vous avec toute sorte de tendresse. »

Ludlow. « Il faut que votre père ait jugé sa dernière entreprise (son élévation au protectorat) bien absolument nécessaire ; car je ne comprends pas que, sensé comme il l'est, il ait abandonné une situation où il jouissait d'autant de pouvoir et de richesse qu'un homme raisonnable en peut souhaiter, pour ne gagner que de la haine et des embarras. »

Henri Cromwell. « Ah ! vous autres ici, vous pouviez le croire puissant ; mais à Londres ils faisaient de lui un vrai simulacre. »

Ludlow. « Si cela est, ils avaient grand tort, car ils lui devaient beaucoup. Du reste je suis résolu à ne plus exercer mon office civil, et je m'attends à ce qu'on ne me laisse pas mes fonctions militaires. »

Henri Cromwell. « Je suis assuré qu'on ne vous y troublera point. »

Ludlow. « Je ne prévois pas ce que fera votre père ; mais je suis porté à croire qu'à sa place, nul autre ne voudrait me les laisser. Je n'ai tiré l'épée dans cette

fier à votre parole, et me trouver obligé de reprendre les armes sans en avoir été averti. »

LUDLOW. « Je ne sais pourquoi vous me regardez comme un homme si considérable, ni comment j'aurais pu agir avec vous plus loyalement que je ne l'ai fait. J'ai dit à votre gouverneur de Beaumaris que, s'agît-il de ma vie aussi bien que de ma liberté, je ne signerais pas l'engagement sans réserve. Il m'a témoigné lui-même le désir d'accepter ma signature avec cette explication. Selon moi, la réserve annulait l'engagement. Je le lui ai dit, le priant de ne rien faire, par égard pour moi, qui fût incompatible avec son devoir. Il m'a dit qu'il pouvait accepter ma signature. Je devais penser qu'il avait ordre d'en user ainsi. »

CROMWELL. « Non, il n'avait point d'ordre semblable de moi. »

LUDLOW. « C'est ce que je ne pouvais savoir. Et si vous n'avez pas eu également connaissance de ces deux faits, ce n'est pas ma faute ; je ne vous ai informé d'aucun des deux, et je pensais que ceux qui vous avaient instruit de l'un vous avaient aussi donné avis de l'autre. »

CROMWELL. « Pourquoi n'avez-vous pas voulu vous engager à ne point agir contre le gouvernement établi ? Quand même Néron régnerait, il serait de votre devoir de vous soumettre. »

LUDLOW. « Je suis prêt à me soumettre ; et je n'ai, je vous assure, connaissance d'aucun dessein contre vous. Mais si la Providence ouvre une voie et donne occasion de se montrer pour le peuple, je ne puis consentir à me lier les mains à l'avance, et m'obliger à ne pas profiter de la conjoncture. »

CROMWELL. « Comment donc ? Est-il raisonnable de souffrir qu'un homme dont je me méfie entre dans ma maison avant de m'avoir promis qu'il ne me fera point de mal ? »

LUDLOW. « Ce n'est point ma coutume d'aller dans aucune maison à moins que je n'espère y être bien venu. Je ne demande qu'un peu de liberté de vivre en plein air. J'y ai le même droit que les autres hommes. Je ne puis aller plus loin, en fait d'engagement, que celui que j'ai pris en Irlande envers le lieutenant général Fleetwood[1]. Si on n'en est pas content, je suis résolu, avec l'assistance de Dieu, à souffrir tous les maux qu'on voudra me faire subir. »

CROMWELL. « Nous connaissons assez votre fermeté, et nous avons de quoi être tout aussi tenace que vous. Mais je vous prie, qui vous a parlé de souffrance ? »

[1] Avant de quitter l'Irlande, et par égard pour Fleetwood, qui le traitait avec une grande considération, Ludlow lui avait promis de ne rien faire pendant six mois contre le gouvernement établi, à moins qu'il ne se fût auparavant remis entre les mains du lieutenant général, ou de Cromwell lui-même, et ne les eût priés de le tenir quitte de cet engagement.

Ludlow. « Si je ne me trompe, monsieur, vous avez parlé de vous assurer de moi. »

Cromwell. « J'en aurais bien des raisons. J'ai honte de voir l'engagement que vous avez pris avec le lieutenant-général Fleetwood, et qui siérait mieux à un général prisonnier, ayant encore en campagne une armée de trente mille hommes, qu'à un homme dans votre situation. J'ai toujours été prêt à vous rendre tous les bons offices que j'ai pu. Je vous souhaite autant de bien qu'à qui que ce soit de mon conseil. Choisissez quelque lieu salubre pour y fixer votre résidence. »

Ludlow. « Monsieur, je vous assure que mon mécontentement ne vient d'aucune animosité contre votre personne ; si mon propre père était en vie et à votre place, mes sentiments seraient absolument les mêmes. »

Cromwell. « C'est vrai : vous en avez toujours usé ouvertement et loyalement à mon égard ; mais je ne vous ai jamais donné juste sujet d'en user autrement. »

La conversation cessa : on pria Ludlow de passer dans une chambre voisine où Fleetwood vint bientôt le trouver, le conjurant de nouveau de s'engager comme on le souhaitait, ne fût-ce que pour une semaine. « Pas pour une heure, » répondit Ludlow; et il retourna chez lui[1].

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. II, p. 322.

Cromwell l'y laissa en paix. Mais l'année suivante, il résolut de tenter l'épreuve dernière, de se faire roi. Un parlement était indispensable; mais il fallait un parlement dévoué, docile au moins. Il fallait, à tout prix, en écarter les républicains qu'on n'espérait ni intimider, ni tromper, ni corrompre, Vane, Bradshaw, Rich, Ludlow. En 1656, vers le commencement de l'été, Cromwell les fit citer à comparaître devant lui et son conseil. Ludlow se présenta. « Je n'ignore pas les complots tramés contre mon gouvernement, lui dit Cromwell; et je veux que vous sachiez que ce que je fais ne procède d'aucun motif de crainte, mais d'une prudence qui sait à temps prévoir et prévenir le danger. Si j'avais fait mon devoir, je me serais assuré de vous aussitôt après votre arrivée en Angleterre, ou du moins quand vous demandâtes d'être quitte de l'engagement que vous aviez contracté en arrivant. Ainsi je vous demande à présent caution de ne point agir contre le gouvernement. »

Ludlow. « Dispensez-m'en, je vous prie; vous savez les raisons sur lesquelles j'ai fondé mon refus. Je suis en votre puissance; vous pouvez me traiter comme vous le jugerez à propos. »

Cromwell. « Je vous prie, que vous faut-il donc? Chacun n'a-t-il pas la liberté d'être aussi bon qu'il veut? Que pouvez-vous souhaiter de plus que ce que vous avez? »

LUDLOW. « Il serait aisé de vous dire ce qu'il nous faudrait. »

CROMWELL. « Dites-moi donc ce que c'est ? »

LUDLOW. « Ce pourquoi nous avons combattu ; que la nation soit gouvernée de son consentement. »

CROMWELL. « Je suis autant que personne pour cette sorte de gouvernement ; mais où trouver ce consentement de la nation ? Chez les évêques, chez les Presbytériens, chez les Indépendants, chez les Anabaptistes ? »

LUDLOW. « Chez tous ceux qui ont agi pour le public avec fidélité et affection. »

CROMWELL. « Mon gouvernement protége tout le monde. Sous mon autorité, la nation jouit du repos. Je suis résolu d'empêcher qu'elle ne soit de nouveau plongée dans le sang. »

LUDLOW. « Il n'y a déjà eu que trop de sang répandu si l'on n'en retire nul avantage. »

CROMWELL. « C'est bien à vous de rejeter sur nous le crime du sang ! Mais nous pensons qu'on est bien payé de celui qui a été répandu ; et nous savons qu'il y a, à l'heure qu'il est, des correspondances secrètes entre les Espagnols et ceux de votre parti qui se servent de votre nom, et assurent que vous leur donnerez assistance. »

LUDLOW. « Je ne sais ce que vous entendez par mon parti, et je puis dire avec vérité que, si quelques-uns

sont entrés en traité avec les Espagnols, ils ne l'ont pas fait par mon conseil; mais s'ils veulent se servir de mon nom, je ne puis les en empêcher. »

CROMWELL. « Je ne vous veux pas plus de mal qu'à moi-même; j'ai toujours été prêt à vous rendre tous les bons offices qui ont dépendu de moi, et je n'ai en vue dans tout ceci que le repos et la sûreté du public. »

LUDLOW. « Au fait, monsieur, je ne sais pourquoi vous seriez de mes ennemis, à moi qui vous ai été fidèle dans toutes vos traverses. »

CROMWELL. « Je ne sais ce que vous entendez par mes traverses; je suis sûr que ce n'étaient pas tant mes traverses à moi que celles du public! car, pour ma condition extérieure, je ne l'ai pas fort améliorée, comme ces messieurs le savent fort bien. »

Les membres du conseil se levèrent de leurs siéges, en signe d'adhésion. Ludlow reprit :

« C'est précisément ce que je dois à ce public, pour lequel vous témoignez tant d'égards, qui ne me permet pas de donner la caution que vous demandez; je la regarde comme contraire à la liberté du peuple et aux lois de l'Angleterre. Voici un acte du parlement qui ne permet au conseil d'emprisonner aucun des libres citoyens anglais, et qui porte que, s'il le fait, les juges du haut-banc, sur la plainte de la partie lésée, lui accorderont un *writ* d'*habeas corpus*, et lui adjugeront des dom-

mages considérables. Vous avez sans doute concouru de bonne foi à cet acte, et, pour mon compte, je ne me permettrai de rien faire qui tende à le violer. »

Cromwell. « Mais l'armée et le conseil d'État ne font-ils pas arrêter les gens? »

Ludlow. « Le conseil d'État le fait en vertu du pouvoir que le parlement lui en a donné ; et si l'armée l'a fait quelquefois, c'était en temps de guerre et uniquement pour traduire en justice les personnes arrêtées. Mais on prétend faire la même chose aujourd'hui que nous sommes en paix, et que nous devons être gouvernés par les lois du pays. »

Cromwell. « Comment! un juge de paix peut faire arrêter, et je ne le pourrai pas? »

Ludlow. « Un juge de paix est un officier autorisé par la loi ; et vous ne pourriez l'être, fussiez-vous roi; parce que, si vous agissiez injustement à ce titre, il n'y aurait point de recours contre vous.[1] »

Évidemment des deux parts la discussion était vaine. Une seconde fois, on ordonna à Ludlow de passer dans la chambre voisine. Le conseil était animé; on parlait haut; Ludlow écoutait attentivement. Il entendit le major général Lambert conseiller qu'on exigeât péremptoirement de lui la caution demandée : « Non, non, dit Cromwell, l'air d'Irlande est bon; il y possède une

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. II, p. 340.

maison ; le mieux est de l'y renvoyer. » Et quelques minutes après, l'un des secrétaires du conseil, Scobel, vint lui dire qu'il pouvait se retirer.

Plusieurs fois les tentatives indirectes se renouvelèrent pour décider enfin Ludlow à donner caution. On lui en signifia la quotité, 5,000 livres sterling, exigibles sous trois jours. On lui montra le mandat d'arrêt décerné contre lui par le conseil. Il refusa obstinément. On ne l'arrêta point ; on ne l'envoya point en Irlande. C'était le génie de Cromwell de ne pousser ni les choses ni les hommes à bout. Ludlow, de son côté, n'avait envie ni de braver ridiculement un pouvoir vainqueur, ni de renverser, à tout risque, un homme qui avait, comme lui, combattu et condamné le roi. Son honneur sauf, il vécut tranquille à la campagne pendant deux ans.

En août 1658, Cromwell était dans son lit, rongé de goutte, de fièvre, profondément triste de la mort de sa fille chérie, Élisabeth Claypole. On lui dit que Ludlow venait d'arriver à Londres. Il fit sur-le-champ appeler Fleetwood et lui donna ordre de savoir pourquoi Ludlow était venu, si soudainement, dans une telle conjoncture. Ludlow expliqua son voyage par des intérêts de famille, et protesta qu'il n'avait nul dessein d'exciter aucun mouvement dans l'armée ni ailleurs. Deux jours après, le 3 septembre, Cromwell était mort ; et Richard, son fils, lui avait succédé sans la moindre opposition. Quatre mois après, un parlement siégeait à West-

minster, et Ludlow y entrait en refusant de prêter serment au Protecteur.

Non que ce fût en lui un dessein arrêté de renverser Richard Cromwell et le gouvernement protectoral. Peut-être même désirait-il les concilier avec ses théories d'organisation républicaine. Mais en retrouvant un peu de pouvoir, il retomba sous le joug de toutes ses passions, de toutes ses préventions. Aveuglé par la moindre chance de succès, il recommença à poursuivre le triomphe de sa vieille cause avec une obstination intraitable, repoussant toutes les institutions, toutes les combinaisons qui portaient atteinte, dans le gouvernement, à l'empire absolu de la chambre des communes, et, dans la chambre des communes, à l'empire absolu du parti qui avait combattu et condamné le roi. Là seulement était, à ses yeux, le pouvoir légitime; hors de là, tout lui était suspect, insupportable; il s'opposait à tout avec cet esprit exclusif, ombrageux, tracassier, qui, même sans dessein destructeur, entrave, énerve et dissout bientôt un gouvernement. On discutait l'acte de reconnaissance de Richard en qualité de Protecteur; on proposait d'y insérer cette clause : « qu'il gouvernerait selon la loi. » —« Gouverner selon la loi? dit Ludlow, le terme est ambigu; déterminez d'abord ce que vous entendez par la loi. La grande question entre le roi et nous a été la milice. Ou lui, ou nous, étions coupables. Je me regarde

comme innocent du sang versé. Ma conscience a suivi le parlement après que le roi eut été traduit en justice... J'honore Son Altesse autant qu'aucun homme qui parle ici ; je voudrais que les choses fussent établies pour son honneur et sa sûreté ; mais, si vous enlevez au peuple ses libertés, il vous les reprendra violemment [1]. »

Pour Ludlow, il n'y avait jamais nul autre péril que le péril de la république, et nulle autre question que la question de vie ou de mort débattue entre Charles Ier et le Long-Parlement.

Richard Cromwell tomba. Le Long-Parlement reparut et tomba. L'armée, après avoir relevé et renversé le Protecteur et le Long-Parlement, essaya de rester seule debout et tomba. En dix-huit mois, tous les pouvoirs, tous les partis, tous les hommes, mis à l'épreuve, furent tous convaincus d'impuissance. Ludlow mena pendant ce temps une vie misérable, passant et repassant du parlement à l'armée, de l'armée au parlement, de Haslerig à Fleetwood, de Lambert à Monk, d'Angleterre en Irlande ; un peu moins crédule, un peu moins insensé que ses compagnons de destinée, essayant, mais en vain, de rapprocher les tronçons mutilés du parti républicain, et perdant dans ces vaines tentatives tout crédit auprès de toutes les factions, et presque sa vieille renommée de fermeté et de fidélité.

[1] 8 février 1659. Burton, *Parliamentary Diary*, t. III, p. 145.

Cependant la restauration de Charles II s'accomplit sans résistance, en présence de ses adversaires, immobiles spectateurs. Le 29 mai 1660, de la maison où il était caché, Ludlow vit passer le cortége immense, troupes et peuple, qui avait accompagné Charles II rentrant à Londres; et peu après, il entendit publier sous ses fenêtres une proclamation ordonnant à tous les juges de Charles Ier de se rendre prisonniers dans l'espace de quinze jours, sous peine d'être exclus du bénéfice de l'amnistie que venait de voter le parlement.

Ludlow était de ceux à qui la mauvaise fortune sied mieux que la bonne, et que la proscription relève de la chute où les avait jetés le pouvoir. A peine hors de ces dix-huit mois usés dans une stérile et mesquine agitation, il retrouva sur-le-champ, sous la main de ses ennemis vainqueurs, la fermeté tranquille de son âme et de son attitude. Il ne se jeta point, en fanfaron fanatique, au-devant de leur haine et de leur puissance; mais il ne recula devant aucun souvenir de sa vie, aucun devoir de sa situation. Il se cacha d'abord; puis, lorsque les élections du premier parlement de Charles II commencèrent, il résolut d'agir ouvertement pour faire nommer, dans son comté, un de ses amis, M. Bainton. Celui-ci lui écrivit « qu'il avait résolu de ne pas donner à ses amis la peine de paraître pour lui, pensant qu'il valait mieux nager suivant le torrent que de s'y noyer. » Les habitants du bourg de

Hinden offrirent à Ludlow de le nommer lui-même. « Je n'aurais osé demander à aucun d'eux de me donner cette haute marque de confiance; mais j'avoue que ce ne fut pas un petit contentement pour moi de voir le désir qu'ils avaient de me témoigner leur considération, et le souvenir qu'ils gardaient de mes anciens services, dans un moment où le parti des Cavaliers (on peut aisément conjecturer à quel dessein) avait fait imprimer les noms des juges du dernier roi; du nombre desquels j'avais eu l'honneur d'être[1]. »

Ludlow fut élu en effet. Il retourna à Londres, et alla prendre son siége à la chambre des communes, sans bruit, sans bravade, mais refusant de concourir aux actes qui impliquaient le rappel volontaire du roi restauré, et répondant aux personnes qui lui recommandaient de ne pas dire un mot pour justifier la procédure de la haute-cour contre le feu roi : « Je ne vois point de motif pour parler de cette affaire, à moins d'y être contraint; mais en ce cas, m'en dût-il coûter la vie, il m'est impossible de biaiser.[2] »

Le silence même ne pouvait suffire. L'orage éclata. Les régicides furent sommés de se rendre prisonniers. Ludlow se rendit et demeura libre sous caution. Le

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. III, p. 164.
[2] *Ibid.*, p. 177.

péril s'aggravait de jour en jour; de nouvelles exceptions étaient apportées à l'amnistie; plusieurs des régicides mêmes qui s'étaient rendus en furent atteints. Ludlow recommença à se cacher. Parmi les Presbytériens, les Cavaliers même, plusieurs l'estimaient et avaient conservé avec lui des relations courtoises: « Qu'il se tienne sur ses gardes, dit à l'un de ses amis sir William Morrice, secrétaire d'État de Charles II; si l'on vient à le prendre, c'est un homme mort. » Peu après, le fils aîné du marquis d'Ormond, lord Ossery, lui fit conseiller de quitter le royaume. Incapable de faiblesse, Ludlow n'aspirait point au martyre. Au commencement du mois de septembre 1660, il partit, et demeura deux jours caché à bord d'un petit bâtiment, dans le port de Lewes, sur la côte du comté de Sussex: « Le lieutenant-général Ludlow n'est-il pas en prison avec les autres juges du roi? » lui demanda le maître du bâtiment. « Je n'ai pas ouï dire, » répondit Ludlow[1]. Le lendemain soir il était à Dieppe; et vers la fin du mois d'octobre, après avoir traversé Rouen, Paris et Lyon, il arriva à Genève, le premier lieu où il se crut en sûreté.

Genève même lui parut trop près de la France monarchique et catholique, et gouvernée par un roi despote, intimement lié avec le roi d'Angleterre. Il en

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. III, p. 226.

sortit dans l'été de 1662, et alla s'établir d'abord à Lausanne, ensuite à Vevey, sous la juridiction du canton de Berne, qui lui accorda, non-seulement à lui, mais à neuf autres régicides qui vinrent s'y réfugier comme lui, la plus ferme hospitalité.

C'est un fait remarquable, et qui ne manque pas de grandeur, que cette protection officielle, éclatante, obstinément maintenue pendant plus de vingt ans, par un petit État, en faveur de quelques hommes, juges d'un roi et poursuivis par le roi son fils. Non-seulement les patriciens bernois autorisèrent Ludlow et ses collègues à résider sur leur territoire; mais ils les recevaient solennellement, allaient dîner chez eux, leur faisaient des présents, leur donnaient des gardes, les traitaient enfin, dans la mesure de leur pouvoir, avec les mêmes égards, la même bienveillance publique et constante que Louis XIV devait un jour témoigner au second fils, roi et fugitif à son tour, du roi que Ludlow avait jugé.

C'était encore la vieille Europe. Les États divers, monarchiques ou républicains, puissants ou faibles, se gouvernaient et se conduisaient, chacun selon ses maximes, avec une indépendance à peu près complète, peu occupés les uns des autres quand ils ne s'attaquaient pas. Ils ne se sentaient pas tous atteints des mêmes maux, ni menacés des mêmes périls; et les aristocrates de Berne protégeaient, sans crainte de se

brouiller avec l'empereur d'Allemagne ou le roi de France, les régicides d'Angleterre qui, à leur tour, ne songeaient nullement à conspirer, de leur asile, contre aucun des gouvernements, monarchiques ou autres, dont ils étaient environnés.

Une telle protection était bien nécessaire aux réfugiés anglais, et ne suffisait même pas toujours à leur sûreté. L'assassinat n'était pas, au dix-septième siècle, le privilége des seules passions anarchiques; les haines royales y recouraient encore quelquefois, bien que timidement. Charles II, et surtout sa sœur, madame Henriette, duchesse d'Orléans, poursuivirent avec acharnement, sur les bords du lac de Genève, les régicides proscrits. Peut-être ceux-ci, malgré leur éloignement et leur impuissance, n'étaient-ils pas étrangers aux complots que tramait ou méditait sans cesse en Angleterre leur parti vaincu. Peut-être la crainte avait-elle autant de part que la haine aux tentatives obstinées des Stuart pour se défaire de leurs vieux ennemis. En y regardant de près, on démêle, dans ces tentatives, un travail assidu de police et d'espionnage aussi bien qu'un dessein d'assassinat. Quoi qu'il en soit, de 1662 à 1668, à Genève, à Lausanne, à Vevey, Ludlow et ses collègues vécurent en proie à une perplexité continuelle, obligés de veiller à leurs aliments, de se fortifier dans leur maison, de se faire escorter en allant à l'église, sans cesse avertis que de nouveaux assassins les menaçaient,

qu'ils étaient arrivés sur l'autre rive du lac, dans la ville même, qu'ils se cachaient au fond de leur barque. Beaucoup de faux avis, sans doute, leur étaient donnés et les assiégeaient de fausses terreurs. Pourtant l'événement démentit les incrédules. Le 11 août 1664, M. Lisle fut assassiné à Lausanne. Voici en quels termes le fait fut raconté, dans sa correspondance, par le résident de France en Suisse, qui ne saurait être suspect de partialité, et dont le récit s'accorde pleinement avec celui de Ludlow :

« Soleure, 26 août 1664.

« Jeudi dernier, le chancelier de Cromwell, qui était sous la sauve-garde de MM. de Berne dans Lausanne, où il était depuis trois ans, fut tué d'un coup de mousqueton par un cavalier inconnu, lequel était depuis huit jours dans la ville avec un autre. Ils payaient à chaque repas leur dépense ; et tous les matins, à l'heure du prêche, un de ces cavaliers se trouvait sur le cimetière avec son mousqueton caché sous son juste-au-corps, lequel attendait ce chancelier sur le chemin du prêche. L'autre cependant tenait les chevaux à la porte de la ville, près d'une fontaine, sous prétexte de les abreuver, pour se sauver, comme ils ont fait après avoir fait leur coup. Ils ont laissé une lettre avec un grand cachet pour le bourgmestre de la ville. On croit

que c'était une sauve-garde ou quelque lettre du roi d'Angleterre[1]. »

Le succès du crime multiplia les tentatives : elles furent spécialement dirigées contre Ludlow, le plus fameux et le plus hautain des réfugiés. Les avertissements lui arrivaient de toutes parts : « Vous êtes, lui écrivait-on, plus haï et redouté qu'aucun de vos compagnons; c'est contre vous surtout qu'on cherche des assassins; vous feriez bien de vous retirer dans quelque endroit où vous fussiez inconnu[2]. » Il s'y refusa absolument. Les magistrats de Vevey veillaient sur lui avec le plus grand soin; le peuple l'aimait; il était officiellement autorisé, en cas de péril, à sonner la cloche d'alarme. Il demeura à Vevey, se gardant bien dans sa maison, et ne changeant rien d'ailleurs à ses habitudes.

Cependant la guerre éclata, d'abord entre l'Angleterre et la Hollande, peu après entre la France et l'Angleterre. Un grand homme et un grand roi, Jean de Witt à la Haye, Louis XIV à Paris, formèrent le dessein de ranimer en Angleterre le parti républicain, toujours remuant et frémissant. Les révélations à ce sujet sont authentiques et personnelles. « D'une part, dit Louis XIV lui-même dans ses *Mémoires*[3], je ménageais les restes de la faction

[1] *Archives du département des affaires étrangères.*
[2] *Mémoires* de Ludlow, t. III, p. 342.
[3] Année 1666, *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 203.

de Cromwell, pour exciter par leur crédit quelque nouveau trouble dans Londres; et d'autre côté, j'entretenais des intelligences avec les catholiques irlandais, lesquels, étant toujours fort mécontents de leur condition, semblaient aussi toujours prêts à faire un effort pour la rendre plus supportable.

« Sur ces différentes pensées, j'écoutai les propositions qui me furent faites par Sidney, gentilhomme anglais, lequel me promettait de faire éclater dans peu quelque soulèvement en lui faisant fournir cent mille écus; mais je trouvai la somme un peu forte pour l'exposer ainsi sur la foi d'un fugitif, à moins de voir quelque disposition aux choses qu'il me faisait attendre : c'est pourquoi je lui offris de donner seulement vingt mille écus comptant, avec promesse d'envoyer après, aux soulevés, tout le secours qui leur serait nécessaire, aussitôt qu'ils paraîtraient en état de s'en pouvoir servir avec succès. »

Vers la même époque, les 11 et 14 mars 1666, le comte d'Estrades, ambassadeur de France en Hollande, écrivait à Louis XIV :

« M. de Witt m'a prié de donner un passeport, pour aller en France, aux sieurs Sidney et Ludlow. Ce sont deux personnes de grand mérite. Ils sont à Francfort, et ont désiré aller trouver Votre Majesté pour des affaires importantes. M. de Witt ne m'en a pas dit davantage[1]. »

[1] *Archives du département des affaires étrangères.*

Et à M. de Lionne :

« M. de Sidney, personne de qualité et de grand mérite, et qui a été employé dans de grandes ambassades par le feu Protecteur, m'ayant témoigné que, dans cette conjoncture que le roi a déclaré la guerre contre l'Angleterre, il souhaitait se mettre sous la protection de Sa Majesté, et aller lui-même en France offrir ses services, si l'occasion s'en présente, j'ai estimé à propos de lui envoyer mon passeport pour ne retarder pas l'occasion qui pourrait se présenter au service de Sa Majesté dans cette conjoncture, me remettant, monsieur, à ce que vous jugerez plus à propos, après avoir entretenu M. Sidney. »

Le passeport envoyé à Ludlow était conçu en ces termes :

« Nous requérons tous les gouverneurs, commandants, capitaines, lieutenants, maires, échevins, juges et autres officiers, tant de terre que de mer, à qui il appartiendra, de laisser sûrement et librement passer, chacun par les lieux de ses pouvoirs et juridictions, le sieur Edmond Ludlow et quatre valets, sans aucun trouble ou empêchement, et de lui donner plutôt toute faveur et assistance ; et ils nous feront un singulier plaisir.

« Fait à La Haye, le 2e jour de mars 1666.

D'ESTRADES[1]. »

[1] *Mémoires* de Ludlow, t. III, p. 388.

En même temps, Sidney, Say, le colonel Bisco, plusieurs autres encore, régicides proscrits ou républicains volontairement exilés, écrivaient à Ludlow, les uns de Francfort, les autres d'Amsterdam, pour le conjurer de venir en Hollande, et de se joindre à eux dans leur patriotique entreprise, dont le succès était infaillible puisqu'ils étaient soutenus par de si puissants souverains.

Ludlow refusa d'abord. La passion l'éclairait aussi bien que la sagesse. Il méprisait la Hollande depuis qu'elle avait livré à Charles II trois des juges de Charles Ier; il détestait Louis XIV, et ne pouvait croire, de sa part, à aucun appui sincère en faveur des républicains. Il instruisit ses amis de toutes ses méfiances; ils insistèrent. Il hésita encore. L'événement donna bientôt raison à son refus. Des négociations s'ouvrirent d'abord entre la France et l'Angleterre, ensuite entre l'Angleterre et la Hollande; et en 1667, la paix de Bréda mit un terme aux espérances des républicains anglais dans l'appui des souverains étrangers.

Louis XIV, même pendant la guerre, avait toujours ménagé Charles II, dont il connaissait bien les secrets penchants, et ne s'était jamais proposé de soutenir sérieusement Sidney et ses amis. Le comte d'Estrades fut blâmé, au moment même, de son empressement à faire ce que Jean de Witt lui avait demandé : « On tâchera, lui écrivait M. de Lionne, le 2 avril 1666, de retirer ici les passeports que vous avez donnés aux

sieurs Sidney et Ludlow. En tout cas, ce n'est pas la même chose qu'ils aient été expédiés par un ministre croyant mieux servir son maître, ou qu'ils les eussent eus de Sa Majesté même[1]. »

A partir de cette époque, Ludlow vécut à Vevey, obscur mais non pas tranquille, oublié presque de tous, excepté des assassins, laborieusement appliqué à défendre sa vie contre le poignard de ses ennemis, et sa conduite contre les reproches, et il faut le dire, contre les anathèmes de la plupart de ses concitoyens. Situation d'autant plus douloureuse qu'il n'y découvrait, dans sa pensée, aucune raison légitime, et que tous les mauvais succès de son parti, tous les malheurs de sa propre destinée n'étaient, à ses yeux, qu'une absurde et inexplicable iniquité.

La composition de ses *Mémoires* fut sans doute pour lui, à cette époque, une consolation et une espérance. Il prit plaisir à retracer le passé, temps de sa jeunesse, de sa force, de son triomphe, et à se promettre la justice de l'avenir. Pourtant il y a lieu de croire qu'il finit par se décourager aussi de ce travail et de lui-même, car ses *Mémoires* s'arrêtent en 1668, et pendant vingt ans passés encore à Vevey, il ne prit plus la peine de continuer le récit de sa monotone existence[2].

[1] *Archives du département des affaires étrangères.*

[2] Les *Mémoires* de Ludlow furent publiés la première fois à Vevey,

La révolution de 1688 vient tout-à-coup apprendre à Ludlow que sa patrie n'a pas renoncé à la volonté d'être libre, que ses anciens ennemis sont vaincus et chassés. Le vieillard ne doute pas que les maximes de sa jeunesse n'aient repris faveur, que les actions de sa vie ne rentrent enfin en possession de la justice si longtemps refusée : il part ; il retourne en Angleterre. A soixante-neuf ans, après vingt-neuf ans de proscription, il s'offre pour aller combattre encore en Irlande « le tyran qui, dit-il, a abdiqué. » En attendant qu'on accepte ses services, il se promène, avec une joie mêlée d'orgueil, dans les rues de Londres, empressé de revoir le bon peuple anglais et de lui faire revoir un de ses vieux défenseurs. Le 7 novembre 1689, sir Édouard Seymour, l'un des chefs de ce parti patriote qui vient d'expulser Jacques II, présente au roi Guillaume une adresse de la chambre des communes, qui le supplie de faire arrêter le colonel Ludlow, l'un des meurtriers de Charles Ier [1].

Quel triste et incompréhensible mécompte ! Le vieillard s'enfuit et se cache au bord de la mer, comme il

en 1698, en deux vol. in-8°. Un troisième volume parut, aussi à Vevey, en 1699 ; et la même année, une traduction française des deux premiers volumes fut publiée à Amsterdam. Le texte original fut réimprimé en Angleterre, en 1751, en un volume in-folio, et a eu, depuis cette époque, plusieurs éditions.

[1] *Biographia britannica*, article *Ludlow*, t. V, p. 3032.

s'était enfui et caché trente ans auparavant pour échapper à Charles II restauré; il attend avec anxiété qu'encore une fois un vent favorable le puisse emporter, toujours proscrit, loin de son pays redevenu libre. Il arrive à Vevey, confondu, brisé, encore plus hors d'état de comprendre que de supporter ce nouveau coup du sort, et meurt quatre ans après, en 1693, sans autre consolation que l'estime de quelques étrangers qui le font ensevelir dans leur église, et l'affection de sa femme qui lui élève un petit monument[1].

[1] Ce monument subsiste encore dans l'église de Saint-Martin, à Vevey : il est surmonté d'une inscription latine qui rappelle les principaux événements de la vie de Ludlow, les fonctions qu'il occupa, et la constante affection de sa veuve, Elisabeth Oldsworth. Une autre inscription avait été placée à Vevey, sur la porte de la maison qu'avait habitée Ludlow; elle portait : *Omne solum forti patria, quia patris :* « Tout sol est une patrie pour l'homme courageux, car c'est toujours le sol de son père céleste. » Cette inscription a été achetée, il y a dix-huit ans, par une Anglaise qui l'a fait enlever. On ignore si c'est par enthousiasme ou par indignation.

Voici la traduction de l'inscription latine du monument de Ludlow :

« Arrête et regarde. Ici repose Edmond Ludlow, anglais du comté de Wilts; fils de Henri Ludlow, chevalier et membre du parlement, comme il l'a été lui-même; honorable par sa naissance, mais plus encore par sa vertu; protestant de religion et éminent par sa piété. Dans la vingt-troisième année de son âge, il fut fait colonel d'un régiment, et bientôt après lieutenant-général de l'armée. Dans ce poste, il aida à soumettre l'Irlande. Intrépide et prodigue de sa vie dans le combat, clément et humain dans la victoire. Défenseur de la liberté de son pays et ferme adversaire du pouvoir arbitraire. Pour cette cause, banni de son pays pendant trente-deux ans, quoique

Quel est le secret de cette triste destinée? Était-elle donc sans raison, sans justice, et n'y faut-il voir, comme dut le croire Ludlow, qu'un nouvel exemple de l'ingratitude des peuples, une de ces rigueurs de la fortune que l'homme ne saurait expliquer?

Je suis loin de le penser.

A l'ouverture du parlement de 1640, le désir d'une réforme politique était général en Angleterre. Le mouvement imprimé aux esprits par la réforme religieuse en faisait un besoin moral; l'absurde et inique gouvernement de Charles Ier en avait fait une nécessité pratique. Pour la satisfaction des pensées nationales et pour la sûreté des intérêts individuels, il fallait que ce but fût atteint. La nation se précipita, sans balancer, dans les voies qui promettaient de l'y conduire.

Mais qu'au milieu de ce premier élan, à cette géné-

digne d'un meilleur sort, il se réfugia en Suisse, et mourut dans la soixante-treizième année de son âge, regretté de ses amis, mais partant pour le séjour des joies éternelles. »

« Sa bien-aimée, courageuse et désolée compagne, dans l'infortune comme dans le mariage, mistriss Elizabeth de Thomas, inspirée par un grand cœur et par la force de l'affection conjugale, le suivit dans son exil jusqu'à sa mort, et fit élever ce monument en mémoire éternelle de sa vraie et sincère affection pour son mari mort, l'an de Notre-Seigneur 1693. » (*Biogr. britannica*, t. V, p. 3033.)

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette inscription, c'est le silence absolu qui y est gardé sur le procès et la condamnation de Charles Ier, dont le nom n'est pas même prononcé.

ration ainsi disposée, se fût révélé tout-à-coup l'avenir qui l'attendait; qu'elle eût pu s'y voir tourmentée, opprimée, moissonnée par ses chefs comme par ses ennemis, esclave et jouet de l'intérêt personnel des factions comme elle l'avait été des caprices de la cour; qu'elle eût connu par avance tous les maux, tous les crimes qu'elle avait à subir pour que d'autres générations jouissent un jour d'un gouvernement meilleur; croit-on qu'elle fût entrée dans sa révolution avec tant d'allégresse, que même elle eût consenti à la commencer?

Heureusement pour la dignité morale et les progrès du genre humain, la Providence ne livre point de la sorte à chaque génération le secret et le choix d'un avenir qui appartient aussi à d'autres : quand elle veut amener une de ces secousses expiatoires qui renouvellent les sociétés, elle se sert de la confiante imprévoyance des hommes pour les lancer dans ce terrible mouvement. Mais qui peut douter qu'ils s'y refuseraient s'ils en pressentaient toutes les douleurs et toutes les hontes? Qui croira qu'en 1640 le peuple anglais eût accepté la guerre civile, le jugement de Charles Ier, l'anarchie de la république, la tyrannie de Cromwell et la corruption de la restauration, pour obtenir, en 1688, le roi Guillaume et le bill des droits? A coup sûr, dans son enthousiasme révolutionnaire, l'Angleterre ne prévoyait rien de tout cela.

Or, quand de telles crises éclatent, il se rencontre toujours des hommes qui, non-seulement n'en prévoyent pas mieux que le public les redoutables conséquences, mais qui sont faits de telle sorte que, lorsque ces conséquences se développeront, ils ne les verront pas, ou les accepteront comme légitimes. Ces hommes, et je ne parle que de ceux qui sont sincères et désintéressés, sont appelés à offrir un singulier spectacle, à subir une étrange destinée. Ils ont proclamé plus hautement, plus absolument que personne, les principes de la réforme; et en fait, nul ne méconnaîtra et ne violera ces principes autant qu'eux. Ils se sont élancés plus ardemment que personne vers ce bien général, but que la réforme se propose; et dans leurs efforts pour l'atteindre, ils le perdront complétement de vue. Le pays s'est mis en mouvement sans prévoir ce qui serait; ils feront plus, ils avanceront sans jamais voir ce qui est. Leurs actions démentiront leurs principes, et les événements leurs espérances; n'importe, ils accepteront tout, crimes personnels, malheurs publics; ils les appelleront des nécessités, et croiront fermement que le pays les doit accepter comme eux. Il n'en sera point ainsi : l'imprévoyance du peuple ne sera point invincible comme leur aveuglement; peu-à-peu délaissés, ils deviendront successivement un parti, une faction, une coterie; il n'importe encore; ils refuseront d'abord de croire à leur isolement, et plus tard de le comprendre.

ils ont tout sacrifié, même leurs concitoyens, même leurs principes, à la nécessité du succès : le succès même leur manque ; ils n'en conçoivent pas davantage leur discrédit moral et leurs revers.

Tels furent, dans la révolution d'Angleterre, presque tous les chefs honnêtes du parti républicain ; tel fut entre autres Edmond Ludlow. C'était un de ces esprits étroits et durs qui ne peuvent admettre qu'une seule idée, et que leur idée possède, quand ils l'ont reçue, avec l'empire d'abord de la conscience, ensuite de la fatalité. Détruire le roi et fonder la république, telle fut, je le répète, l'idée fixe qui gouverna sa vie. Le despotisme du Long-Parlement, d'abord sur le parti du roi, ensuite sur la nation quand la nation voulut la paix avec le roi; le despotisme de l'armée sur le Long-Parlement, quand celui-ci voulut la paix à son tour ; enfin, le despotisme du Rump sur l'armée et sur la nation quand, après la mort de Cromwell, toute l'Angleterre demandait un parlement complet et libre qui ne pouvait manquer de rappeler Charles II ; toutes ces violences contradictoires parurent à Ludlow justes et nécessaires, parce qu'il s'en promettait d'abord la ruine de Charles Ier, ensuite le succès du gouvernement républicain. A ce nom seul, il immola successivement les lois, les libertés, le bonheur de ses contemporains, et demeura profondément convaincu que la trahison, d'abord celle du roi, puis celle du parlement, puis celle de l'armée, puis celle de

Cromwell, enfin celle de Monk, les avait seule fait échouer, lui et quelques amis fidèles, dans leurs patriotiques desseins.

Ludlow se trompait; c'était à lui-même, à ses fautes, à sa déraison, à ses iniquités, aux maux qu'il avait fait peser sur le pays, que le parti républicain devait s'en prendre de son mauvais sort. Il avait prétendu imposer la république à l'Angleterre comme Charles Ier voulait lui imposer le pouvoir absolu; il n'avait tenu compte ni des intérêts réels, ni des sentiments nationaux, ni des résultats immédiats de l'entreprise, ni de la justice des moyens. Il avait obstinément fermé les yeux sur les droits qu'il violait, sur les résistances qu'il rencontrait, sur les revers qu'il essuyait, sur sa propre corruption qui fut rapide et finit par attirer le mépris sur les républicains prétendus, le ridicule sur les républicains sincères. Dans son aveugle préoccupation, Ludlow, tant qu'il eut à agir, ne vit rien de tout cela; lorsqu'au fond de sa retraite, il écrivit ses Mémoires, sa préoccupation fut la même; en revenant sur le passé, il n'y aperçut rien de ce qu'il n'avait pas su voir en y assistant, et ses souvenirs furent aussi étroits que l'avait été son jugement en présence des faits. Mais l'Angleterre avait tout vu, tout jugé; l'antipathie et le mépris qu'en 1688 elle ressentait pour les Stuart n'avaient point relevé, dans l'opinion publique, les anciennes factions révolutionnaires; et lorsqu'à cette époque Ludlow retourna

dans sa patrie, il n'y trouva plus aucun des vieux préjugés qu'il y rapportait; il ne fut plus qu'un des fauteurs de l'absurde tyrannie du Rump, et l'un des juges de Charles Ier. Ce n'était point là le drapeau auquel se ralliait l'Angleterre et qu'arborait la nouvelle révolution.

Si Ludlow se fût mieux connu lui-même, s'il eût su démêler impartialement ce qui se passait dans son propre esprit lorsque, proscrit et solitaire, il écrivait ses Mémoires, il eût pu prévoir ce douloureux mécompte. En vain les hommes méconnaissent et fuient la vérité; elle agit sur eux à leur insu; elle éclate dans les efforts mêmes qu'ils font pour ne la point voir, et l'aveuglement des plus obstinés n'est jamais exempt d'une sorte d'inquiétude qui trahit le sentiment secret de la faute et de l'erreur. Rien ne put éclairer Ludlow sur les torts de son parti; il ne désapprouva dans sa conscience, et ne désavoua dans ses paroles aucun des actes auxquels il avait concouru. Cependant il suffit de lire ses Mémoires pour se convaincre que le souvenir de ces actes, notamment de la condamnation de Charles Ier, lui était fâcheux et pesant. Il a soutenu et voulu justifier sa conduite, mais il a constamment senti le besoin de la justifier. C'est là, dans ses Mémoires, la pensée dont tout émane, à laquelle tout se rapporte; on sent qu'elle le poursuit, qu'elle l'obsède; malgré son désintéressement patriotique, il

est sous le joug d'une situation toute spéciale, toute personnelle; c'est lui-même qu'il défend sans cesse en racontant comment a succombé la liberté de son pays. De là tant de faits infidèlement représentés, tant d'omissions et de réticences qu'il est difficile de ne pas croire sémi-volontaires. Non-seulement Ludlow n'a pas vu, dans les événements, tout ce qu'il y fallait voir; mais il ne rapporte même pas tout ce qu'il y a vu; il n'ose raconter avec détail ni la mort du roi, ni la résistance du parti presbytérien dans le parlement à la tyrannie de l'armée, ni une foule d'actes du parti républicain que ses propres principes condamnaient. Il a besoin de dissimuler, de taire, de passer rapidement sur telle ou telle circonstance qui pourtant a été grave et décisive. En un mot, son esprit est naturellement étroit, aveugle; et dans les bornes mêmes de son esprit, il n'est pas libre; dans son aveuglement, il est contraint de repousser les rayons de lumière qu'il ne peut se dispenser d'entrevoir.

Maintenant j'ai dit, à la charge de Ludlow, tout ce que je pense; j'ai montré en lui un exemple, parmi tant d'autres, des déplorables conséquences de l'esprit de faction et de cette obstination passionnée dans une idée fixe qui ne tient compte, en marchant à son but, ni des lois de la morale ni des leçons de l'expérience. Sa destinée fut triste; on ne peut pas dire qu'elle fut injuste; cependant il avait quelque droit de la croire

telle, car il avait été sincère. Ami de la vérité et du bien, ses actions furent désintéressées et il obéit à ses croyances. Peu éclairé sur ce qui se passait autour de lui, incapable de comprendre les événements et les hommes, il avait des instincts de justice et de liberté souvent supérieurs aux lumières de son temps. Aisément abusé par ses espérances, il demeura constamment inaccessible à la crainte; s'il eut pour son parti des complaisances coupables, Cromwell ne put jamais l'intimider ni le corrompre. Il n'apprit rien de l'expérience, mais aussi il n'en fut point vaincu; il était entré républicain dans le parlement, il mourut républicain sur les bords du lac de Genève. Il y a peu de cas à faire de son jugement et beaucoup à blâmer dans sa vie; mais son nom a droit à l'estime; et parmi ceux qui, de son temps, le jugeaient avec rigueur, à coup sûr la plupart ne le valaient pas.

MAY (THOMAS)

(1595-1650)

MAY (THOMAS)

(1595-1650)

L'Angleterre a eu son âge de gaîté et d'allégresse nationale. C'était sous la reine Élisabeth, quand la fermentation religieuse commençait au sein de la réforme anglaise elle-même, en présence des périls de l'invasion étrangère. La condition des hommes était encore dure et agitée, la liberté bien incomplète, les destinées publiques bien précaires. Pourtant le pays se reposait de la guerre civile et s'essayait à la prospérité. Il avait confiance dans son gouvernement. La reine, souvent tyrannique, était populaire et respectée. La sécurité ne manquait point au travail ni au plaisir : sauf

dans les sectes puritaines, encore obscures et peu influentes, les esprits, quoique très-animés, n'étaient sous le joug d'aucune passion exclusive, d'aucun dessein systématique. Ils accueillaient avec ardeur toutes les idées, toutes les aventures. Pour s'illustrer, ou pour s'enrichir, ou pour s'amuser, rien ne coûtait, rien ne semblait impossible. A la cour et parmi le peuple, dans les campagnes comme dans les châteaux, comme dans les villes, régnait un goût général de réunions sérieuses ou frivoles, de fêtes magnifiques ou rustiques. Parmi les grands, le luxe était gai bien que pompeux; pour les petits, l'aisance permettait la gaîté. La foule, aristocratique et populaire, se pressait à Londres dans les théâtres, aux drames de Shakspeare, dans les comtés autour des ménestrels errants. Les banquets et les jeux se mêlaient presque chaque jour aux travaux des champs et aux solennités de la religion. Temps de grande confusion morale et politique, mais de mouvement fort et joyeux, où tous les hommes semblaient jeunes et toutes les choses nouvelles; temps commode et menaçant à la fois pour le pouvoir, où la société, encore peu exigeante, était pourtant pleine d'ambition, de curiosité et d'espérance.

Quand Charles Ier monta sur le trône, les choses avaient suivi un cours rapide, et l'Angleterre était bien changée. L'esprit religieux s'était répandu, échauffé, assombri. L'esprit de liberté, devenu savant

et fier, se rendait compte et parlait haut de ses droits et de ses vœux. Au lieu de cette activité impartiale et, pour ainsi dire, flottante, prête à accueillir et même à servir, sans compter avec lui, un pouvoir national, glorieux, redouté, de toutes parts éclataient des idées arrêtées, des passions ardentes, des partis presque formés, des habitudes d'opposition et de mépris pour le roi Jacques et son ignoble gouvernement. A mesure que le pays était devenu plus exigeant et plus austère, le pouvoir s'était montré plus arrogant dans ses prétentions et plus relâché dans ses mœurs; et les pompes de la cour, qui excitaient si vivement, sous Élisabeth, la curiosité et l'admiration populaire, n'étaient plus, sous son successeur, qu'un objet de blâme et de dégoût.

Charles Ier rendit à la royauté et à ses entours la décence des formes. Son caractère était digne, ses manières graves et ses mœurs pures. Mais le fond des choses resta le même. La cour, toujours brillante, devint de plus en plus étrangère au pays. La haute noblesse, oisive et appauvrie, affluait autour du prince, ne demandant que des faveurs et des plaisirs. Le duc de Buckingham, favori du roi, présomptueux, hautain, magnifique, frivole, usait du pouvoir et du trésor comme d'une richesse viagère, bonne seulement à lui faire des créatures et à satisfaire les caprices de sa volonté. La reine Henriette-Marie, qui ne voulait pas avoir changé de patrie, ne s'occupait que d'introduire

à White-Hall les manières, les passe-temps et les idées de la cour de France, regardant le pouvoir absolu comme une nécessité de la pompe royale, et le catholicisme comme la seule religion qui convînt aux grands seigneurs. Les poëtes, les lettrés, les beaux esprits venaient en foule chercher là des occasions à leur talent, des triomphes à leur amour-propre, et des pensions à leur pauvreté. Courtisans plus excusables que d'autres, car les goûts et les plaisirs de l'esprit entraînent souvent je ne sais quelle préoccupation noble et douce qui distrait l'homme des pensées du citoyen et le dispose à ne songer qu'aux travaux qui le charment et aux protecteurs qui l'encouragent. Au milieu des spectacles, des conversations élégantes, des fêtes, des mascarades auxquelles prenaient part toute la cour, dans les *clubs* spirituels et joyeux où se réunissaient les successeurs de Shakspeare et où Ben Johnson présidait encore, on oubliait aisément et la taxe des vaisseaux, et les querelles des puritains avec l'archevêque Laud, et le juste mais sombre mécontentement du pays.

Un jeune homme vivait à la suite de cette cour et dans les réunions lettrées qui l'entouraient, pauvre, timide, embarrassé d'un défaut de langue qui le rendait impropre à la conversation, mais spirituel, instruit, peu fier, quoique susceptible, et disposé à mettre au service d'autrui l'agrément de son esprit et la

complaisance de son caractère. Thomas May était né pour une meilleure fortune, en 1595, dans le comté de Sussex, d'une famille ancienne et honorable ; mais son père ruiné ne lui laissa qu'une éducation très-soignée, et l'espoir de se pousser dans le monde à la faveur de ce savoir classique qu'il avait cultivé à l'université de Cambridge avec passion et succès. Venu à Londres au sortir de l'université, vers la fin du règne de Jacques Ier, il prit place parmi les beaux esprits voués au théâtre, aux travaux littéraires, aux divertissements et aux fêtes qui cachaient encore l'approche menaçante des graves pensées de la liberté et des rudes épreuves de la guerre civile. Cinq pièces de théâtre reçues avec faveur[1], une traduction en vers des *Géorgiques* et de quelques *Épigrammes* de Martial, deux poëmes historiques, l'un sur le règne du roi Henri II[2], l'autre sur celui d'Edouard III[3]; enfin, une traduction de la *Pharsale*, de Lucain, et la continuation de ce poëme, en latin et en anglais, jusqu'à la mort de César, lui valurent bientôt une brillante renom-

[1] Ces cinq pièces sont : l'*Héritier*, comédie jouée en 1620; *Cléopâtre*, tragédie, en 1626; *Agrippine*, tragédie, en 1628; *Antigone*, tragédie, en 1631; le *Vieux Couple*, comédie. Aucune n'est restée au théâtre.

[2] *The reign of King Henry the second, written in seven books, by his Majesty's command*, 1633.

[3] *The victorious reign of Edward the third, in seven books, by his Majesty's command*, 1635.

mée. Aucun de ces ouvrages n'annonçait un talent original et puissant; aucun ne s'adressait au grand public national, et ne pouvait obtenir un succès populaire. Mais ils convenaient au monde savant qui, dans ses plaisirs, aime à voir des priviléges, et à la cour qui se pique volontiers d'admirer ceux qui l'amusent. Le dernier travail de May surtout, la *Pharsale*, fut regardé comme un chef-d'œuvre, et obtient encore en Angleterre beaucoup d'estime. On y remarque une rare connaissance de l'antiquité romaine, de ses sentiments, de ses mœurs, et un talent d'écrire peu commun. Charles Ier traitait May avec distinction et l'appelait souvent son poëte, et ce fut à la demande du roi qu'il composa ses deux poëmes sur les règnes de Henri II et d'Édouard III.

C'était le temps où Charles Ier opprimait ses peuples, et où les peuples sentaient s'amasser dans leur cœur tant de méfiance et de colère. Mais ni le roi ni le poëte n'avaient, à coup sûr, le moindre pressentiment de l'opinion qu'ils devaient un jour concevoir l'un de l'autre, quand le roi se serait mis en guerre avec ses sujets, et le poëte au service des ennemis de son premier patron.

Cependant tout n'était pas faveur et plaisir dans ces relations des gens de lettres avec les grands seigneurs, et May en fit une assez triste expérience. Les étudiants du Temple et leurs joyeux compagnons donnèrent à

la cour une de ces mascarades alors à la mode. « Ils furent, dit un témoin oculaire, très-bien reçus du roi et de la reine, et n'essuyèrent aucun désagrément, sauf l'accident que voici : M. May, un charmant poëte, celui qui a traduit Lucain, croisa brusquement, dans la salle du banquet, le lord-chambellan, et celui-ci, ne sachant qui il était, lui cassa le bâton de sa charge sur les épaules. Le roi, qui était là et connaissait M. May, car il l'appelle *mon poëte*, en fit des reproches au lord-chambellan, qui envoya chez lui le lendemain pour s'excuser, et lui fit remettre cinquante livres en pièces d'or. M. May a dû, je crois, cette politesse au nom que lui donne le roi [1]. »

Singulier exemple de la brutalité des mœurs et de la petite situation des lettrés dans une cour qui les recherchait avec tant de soin, et recevait d'eux la plupart de ses plaisirs.

Un incident, sinon plus choquant, du moins plus sérieux, vint bientôt changer la situation de May, et donner, à ses opinions comme à ses travaux, un nouveau tour. En 1637, Ben-Johnson étant mort, le titre de poëte de la reine et les avantages qui y étaient attachés se trouvèrent vacants. May les désirait et les sollicita. Un concurrent plus heureux, sir William

[1] Dans une lettre du 27 février 1634, adressée au comte de Strafford, alors lord-lieutenant d'Irlande. (*Biographia britannica*, à l'article *May*, t. V, p. 3067, à la note E.)

taires ne tiennent jamais, à la génération qui les subit, les promesses qu'elles lui ont faites, et lui amènent des souffrances qu'elle était loin de prévoir. L'Angleterre se dégoûtait de plus en plus de ses nouveaux maîtres. Opprimée par leur despotisme, déchirée par leurs factions, désolée par la guerre civile, elle commençait à s'en prendre au parti dominant de ses mécomptes et de ses maux. Le parlement luttait contre ce sentiment public, essayant à la fois de justifier tout ce qu'il avait fait, et de s'arrêter sur la pente qui le poussait à faire bien plus encore. Ce fut, on ne peut en douter, dans cet intérêt pressant et impérieux que May entreprit son histoire. « Peut-être, dit-il, lui-même dans sa préface, mon récit rappellera-t-il, à l'esprit de quelques-uns de mes lecteurs, des pensées qui, comme le songe de Nabuchodonosor, s'étaient effacées de leur souvenir. Un gentilhomme anglais, parti pour voyager au moment de la convocation du parlement actuel, et revenu lorsque nos différends avaient éclaté, affirmait, en écoutant les discours qu'on tenait devant lui à son retour, que le parlement d'Angleterre était plus mal compris en Angleterre qu'à Rome, et que nos compatriotes avaient plus besoin que les étrangers d'être informés de ce qui s'était passé parmi nous : tant, disait-il, ils paraissaient oublier et les choses mêmes et les idées qu'ils s'en étaient formées d'abord. »

Dans cette disposition du public, une apologie déclarée eût été décriée d'avance; il fallait qu'un ouvrage plus grave, plus calme, écrit comme s'il ne se fût adressé qu'à la postérité, vînt remettre sous les yeux des Anglais le coupable gouvernement de Charles Ier avant la convocation du Long-Parlement, et présentât la conduite des chambres depuis cette époque comme constamment patriotique, nécessaire, comme imposée uniquement et en toute occasion par les torts passés du roi et par son obstination à repousser les seules garanties qui pussent en préserver l'avenir. Il fallait que, dans un tel ouvrage, les passions du parti parlementaire, ses intrigues, ses pratiques illégales, les intérêts personnels de ses chefs, tout ce qui compromet et discrédite un pouvoir dans l'esprit des peuples, fussent absolument omis et passés sous silence, comme si rien de semblable n'eût influé sur les événements, comme si les actes de la chambre des communes et leurs résultats n'eussent eu d'autre cause que les mauvais desseins de ses adversaires et les nécessités de sa situation. Tel est le vrai caractère de l'*Histoire du Long-Parlement* de May, œuvre à la fois officielle et littéraire, écrite par un homme naturellement modéré, et soigneux de conserver, dans le ton du moins, cette impartialité que commande à ses yeux la mission générale de l'historien, mais engagé au service d'un pouvoir embarrassé de lui-même, aux

prises avec un public refroidi, et qui, ne se sentant plus ardemment soutenu par l'opinion, voudrait au moins la convaincre qu'il n'a rien fait que par besoin ou par devoir.

Pendant que, sous cette inspiration, May composait et publiait son livre, un pouvoir nouveau s'élevait, moins scrupuleux, plus énergique, plus agressif : c'était le parti républicain et l'armée. Ce qui avait convenu à l'apologie des Presbytériens ne suffisait point aux Indépendants et à Cromwell. May abandonna son histoire. Comment l'eût-il continuée? En passant d'un chapitre à l'autre, il eût fallu changer de principes et de héros, renier le comte d'Essex, M. Hollis, et toutes les prétentions de modération du parlement envers le roi. La transition eût été trop brusque et le contraste trop grossier. May le sentit probablement, car il s'abstint quelque temps d'écrire. Je trouve même, dans les *Mémoires* de Whitelocke, un petit fait qui semble indiquer qu'il laissa éclater, contre les Indépendants et Cromwell, une humeur bien voisine de l'opposition. « Le gouverneur de Weymouth, dit Whitelocke (à la date du 5 février 1650), a fait arrêter et conduire sous bonne garde à Londres M. Thomas May, pour avoir semé de faux bruits sur le parlement et le général[1]. » May essayait sans doute de défendre

[1] Whitelocke, *Memorials of the English affairs*, 1684. In-folio, p. 424.

encore, par la parole, ses patrons presbytériens. Mais Cromwell était aussi habile à séduire ses adversaires que prompt à les réprimer. Rien n'indique ce que devint May, envoyé sous escorte à Londres, ni quels rapports s'établirent entre lui et le général républicain. Seulement, vers la fin de 1650, l'écrivain reparaît en liberté, et il publie d'abord en latin, ensuite en anglais, un « Abrégé de l'histoire du Parlement « d'Angleterre, comprenant, 1° l'exposé des causes « et du commencement de la guerre civile; 2° le « tableau des principaux événements de cette guerre; « 3° le récit de l'origine et des progrès de la seconde « guerre civile. » La révolution tout entière fut retracée, dans ce nouvel ouvrage, jusqu'aux approches du procès de Charles Ier; elle y fut retracée comme il convenait à Cromwell, et au parti que Cromwell s'appliquait à corrompre, et qu'il trompait en attendant.

Quiconque a vu une révolution, et prendra la peine de comparer attentivement les deux ouvrages de Thomas May, sera frappé de leur profonde différence. Elle n'est point grossière ni palpable; l'historien, qui ne manque ni de modération dans l'esprit, ni d'habileté dans l'art de présenter les faits selon son dessein, a pris grand soin de conserver encore les apparences de l'impartialité. Mais sa situation le domine et se révèle dans ses réflexions les plus insignifiantes, dans ses insinuations les plus fugitives, dans la couleur

générale de son récit. En 1646, la cause du roi ne semblait pas absolument perdue; celle du parlement n'était encore qu'une opposition légitime au fond, bien que déjà soutenue par beaucoup de fraudes et d'iniquités. La plupart des bons citoyens espéraient encore la paix, et la révolution ne voulait que se justifier de ne pas l'avoir conclue plus tôt. Elle ne l'avait pas pu, bien qu'elle l'eût constamment souhaité; c'est là ce que May avait entrepris de prouver au nom du parlement; et il s'était adressé surtout à cette portion du public, éclairée et modérée, dont le parlement avait reçu, en 1640, sa force et son impulsion. En 1650, au contraire, la révolution avait atteint le terme de ses violences; le dernier acte, l'acte irrévocable était consommé, à la grande désapprobation de la cité de Londres et d'une foule de gentilshommes de comté, d'honnêtes bourgeois, naguère engagés avec ardeur dans la cause du parlement. La faction des Indépendants, qui dominait seule, n'espérait pas, ne tentait pas de les rallier; c'était dans les classes inférieures qu'elle prenait son point d'appui; et là même son crédit commençait à décliner. Le roi mort redevenait populaire; de continuelles émeutes redemandaient les membres presbytériens éliminés de la chambre des communes. C'était donc aux classes inférieures qu'il importait de parler; c'était là qu'il fallait réchauffer les intérêts et les préjugés révolutionnaires, en accueillant tous les soup-

çons, en fomentant toutes les méfiances, en présentant, comme seuls fidèles à la cause nationale, les hommes qui avaient suivi ou poussé la révolution jusqu'au bout, quels que fussent le sort et le véritable vœu du pays.

C'est dans ce dessein que, sous des formes toujours prudentes, May, au lieu de continuer son *Histoire*, écrivit l'*Abrégé* où elle est à-la-fois refaite et complétée. Le ton en est sec, amer, non-seulement envers le roi et les royalistes, mais envers tous les partis, toutes les fractions de parti, tous les hommes qui ont cru devoir s'arrêter dans la carrière de la révolution. Les opinions diverses n'y sont plus exposées, comme dans le premier ouvrage, avec cette impartialité apparente qui affecte de s'en remettre au jugement du lecteur. L'auteur se borne à raconter les faits comme il convient au dernier état où la révolution est arrivée, y mêlant, chaque fois que l'occasion s'en présente, les réflexions et les insinuations les plus propres à rendre odieuse ou suspecte, aux yeux du peuple, toute opinion, toute conduite qui n'a pas été celle de Cromwell et de ses adhérents.

Mais en se chargeant de cette tâche, l'historien avait entrepris plus que ses dispositions personnelles, et peut-être aussi celles du public, ne devaient lui permettre d'exécuter. Presbytérien d'opinion et modéré de caractère, dans la route nouvelle où il était entré,

May s'arrêta encore une fois. Après avoir écrit, dans l'intérêt des Indépendants et de Cromwell, l'histoire de la guerre civile et des discordes intérieures du parlement, après avoir pallié le despotisme de l'armée et les violentes éliminations de la chambre des communes, il n'osa raconter, comme le voulaient sans doute ses maîtres, le procès et la mort de Charles Ier. L'*Abrégé* finit brusquement à la veille de ce terrible fait « qui à lui seul, dit l'auteur, exigerait une histoire. » C'est quelque chose, pour l'esprit de parti et la complaisance envers le pouvoir, que de reconnaître une limite, quelle qu'elle soit.

May ne survécut pas longtemps à la publication de son dernier ouvrage. Le 13 novembre 1650, après avoir, disent les biographes, bu gaîment sa bouteille de vin accoutumée, il se coucha sans aucun symptôme de maladie, et le lendemain matin on le trouva mort dans son lit. Sa renommée littéraire était grande; il avait bien servi la faction qui siégeait seule alors dans la chambre des communes; elle lui fit faire de pompeuses obsèques et décréta qu'il serait enseveli dans l'abbaye de Westminster, où on lui éleva un monument en marbre blanc, orné d'une longue épitaphe. Dix ans après, Charles II était remonté sur le trône, et les réactions, pas plus que les révolutions, ne respectent guère les tombeaux; les 12 et 14 septembre 1661, les corps de l'amiral Blake, de Pym, de la mère

de Cromwell, de sa fille lady Claypole et de Thomas May, furent enlevés de Westminster et transportés pêle-mêle, dit un historien puritain[1], dans le cimetière de l'église de Sainte-Marguerite; et tant que les Stuart régnèrent, la mémoire et les écrits du poëte historien furent traités avec aussi peu de considération que ses restes mortels.

Je ne parle pas d'après Clarendon qui, lié d'abord avec May, l'accusa ensuite « de s'être prostitué au vil emploi de célébrer l'infâme conduite des hommes qui s'étaient révoltés contre le roi; ce qu'il fit, ajoute-t-il, d'une façon si triviale qu'il parut, à tous les yeux, avoir perdu son esprit en même temps que sa probité[2]. » Un homme plus impartial que Clarendon, qui sous Charles Ier avait partagé les opinions des réformateurs, mais qui, après le retour des Stuart, siégea presque constamment avec l'opposition, et que plusieurs fois Charles II tenta vainement de séduire, André Marvell a écrit contre May un petit poëme où il lui reproche « sa plume mercenaire, » se moque de la basse complaisance avec laquelle il a nommé tel homme de son parti « un Caton, » tel autre « un Cicéron, » et soutient que les erreurs de son *Histoire* n'ont point eu leur

[1] Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 317-318.

[2] *Mémoires de Clarendon sur sa vie privée*, t. I, p. 41, édition de Bâle.

source « dans l'ignorance de l'écrivain ni dans une crédulité honnête, mais dans sa malice et son intérêt personnel[1]. »

Un siècle ne s'était pas écoulé, et l'un des plus grands hommes qui aient gouverné l'Angleterre, le père de M. Pitt, lord Chatham écrivait à son neveu, lord Camelford, étudiant à l'université de Cambridge[2] : « Je vous ai engagé, il y quelques temps, à lire l'*Histoire de la Rébellion*, de lord Clarendon; je viens de lire un ouvrage beaucoup plus sincère et plus instructif sur la même période de notre histoire : c'est l'*Histoire du Long-Parlement*, par Thomas May. Je vous l'enverrai dès que vous serez de retour à Cambridge. »

Vers la même époque[3], le savant et ingénieux évêque Warburton écrivait aussi au docteur Hurd : « L'*Histoire du Long-Parlement* de May est un excellent ouvrage, écrit avec beaucoup de jugement, de pénétration, d'énergie, et avec une candeur qui ajoutera beaucoup à votre estime quand vous saurez que l'auteur l'a écrit par ordre de ses maîtres, les deux chambres du Parlement de 1640. »

Ainsi l'homme que, peu après sa mort, un patriote indépendant taxait hautement de vénalité et de mau-

[1] *Biographia britannica*, à l'article *May*, t. V, p. 3070; édition de 1760.

[2] Le 9 septembre 1754.

[3] Le 16 août 1753.

vaise foi, était quatre-vingts ans plus tard, et est peut-être encore aujourd'hui, dans l'opinion des patriotes nouveaux, le narrateur le plus impartial et le plus fidèle de la grande crise à laquelle l'Angleterre doit ses libertés.

Ni les prétentions de parti, ni la légèreté des jugements humains ne suffisent à expliquer ces vicissitudes de l'opinion; elles ont des causes plus générales. La renommée de la révolution qu'a racontée Thomas May a varié comme celle de son livre; et c'est parce que les événements mêmes ont changé de face aux yeux des hommes qu'ils ont jugé si diversement l'historien.

May a dit, sinon dans son *Abrégé*, du moins dans son *Histoire*, les vérités dont l'Angleterre garde aujourd'hui le souvenir, les seules peut-être qui, après cent cinquante ans, soient demeurées importantes aux yeux des Anglais. Les événements ne se présentent point tout entiers, ni tels qu'ils se sont réellement accomplis, à l'esprit des générations éloignées de l'époque qui les a vus naître; elles n'y cherchent et n'y voient que ce qui les intéresse encore elles-mêmes, ce qui a influé sur leur propre destinée, ce qui correspond à leurs propres impressions, à leurs idées, à leurs besoins. Le Long-Parlement et tous les partis qu'il a engendrés, malgré la justice primitive de leur cause, ont été violents, fourbes, injustes, tyranni-

ques; l'Angleterre a souffert, de leur temps, tous les maux de la guerre civile et de l'empire des factions; ces souffrances ont amené des réactions, cause à leur tour de réactions nouvelles : durant cinquante ans, la faveur et l'espérance publiques ont passé des rois aux parlements, des parlements aux rois, errant de nom en nom, de système en système et de pouvoir en pouvoir, sans se fixer ni se reposer nulle part. Tout cela n'est plus, tout cela est oublié; il ne reste de la révolution de 1640 que les principes généraux qu'elle a proclamés et les résultats salutaires qu'elle a valus au pays : c'est par là que maintenant le peuple anglais s'y rattache et s'en souvient; il s'inquiète peu d'en peser scrupuleusement tous les actes et de savoir avec exactitude comment se sont partagés les torts. On lui demanderait en vain de ressentir, en lisant l'histoire de cette époque, toutes les impressions qu'en reçurent justement les contemporains, et de se révolter, comme ils le firent, contre des fraudes ou des iniquités qu'il n'a point vues ni souffertes. Chaque génération a sa destinée et sa vie; rien ne la touche vivement que ce dont elle porte la peine ou recueille le fruit; et très-peu d'hommes ont l'esprit assez ferme et assez désintéressé pour vouloir connaître et savoir démêler, dans les faits qui ne pèsent pas sur eux-mêmes, la vérité tout entière. Voilà pourquoi Thomas May est maintenant placé si haut dans l'estime des

patriotes anglais; il a présenté la révolution comme elle se présente en effet à eux, dans ses intentions générales et ses causes légitimes. Ce qu'il en dit, ce qu'il s'applique à en faire valoir, c'est ce qui en subsiste encore, ce qui répond encore aux idées et aux sentiments de ses nouveaux lecteurs. Ce qu'il en a dissimulé ou omis, ils n'en sont point avertis par leurs émotions personnelles, et rien ne les provoque à le rechercher péniblement. Il est des vérités qui meurent avec la génération qui les a vues, et le monde serait trop sage s'il avait recueilli, sans en rien perdre, toutes celles qui s'y sont révélées depuis qu'il y a des hommes et des événements.

Je ne m'étonne donc pas que les Whigs de nos jours soient si peu frappés de l'adroite partialité qui règne dans les écrits de Thomas May, et l'appellent un historien « candide et sincère. » C'est même un honneur, sinon pour son caractère, du moins pour son esprit, qu'au milieu des événements il ait été à peu près aussi impartial que devait l'être, en Angleterre, la postérité elle-même. Il n'a point insulté effrontément à la vérité; il n'a fait l'apologie d'aucun crime, d'aucun grand désordre; il n'a point injurié bassement ses adversaires. Omettre, pallier, dissimuler, c'est là son art et son effort; sa raison ne lui permet guère d'entreprendre davantage; et si, dans son *Abrégé*, il s'est plus complétement asservi au joug

d'une faction plus violente, je suis porté à croire que ce ne fut pas sans embarras ni sans regret.

Pourtant, cela dit, et après avoir ainsi fait, à l'égoïsme des hommes et des siècles, la part qu'il serait déraisonnable et vain de lui refuser, quelque chose de supérieur demeure, à quoi il faut en définitive s'élever et se tenir : la vérité, la justice; la justice exacte et envers tous; la vérité complète et sur toutes choses. C'est là le droit et le devoir de l'histoire. Par là, et seulement par là, elle est une œuvre morale. Elle peut tout écouter, tout comprendre, tout expliquer, l'empire des situations, des passions, la diversité légitime des intérêts, la mobilité des combinaisons politiques, et ce terrible cours des choses qui emporte les hommes et pèse si fortement sur leur conduite comme sur leur destinée. Mais l'histoire, qui doit passer par tous les chemins, ne saurait s'arrêter dans aucun. Il y a un terme auquel il faut qu'elle arrive. Il faut qu'elle conclue, qu'elle juge. Il y a du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de la sagesse et de la folie dans ces faits, dans ces actes qu'elle raconte. Ils ont eu un sens et un mérite; ils ont été conformes ou contraires à l'ordre général des choses, aux lois éternelles de la raison. Ces personnages qui sont les acteurs, et, dans une certaine mesure, les auteurs de l'histoire, un juge les attend dans cette vallée de Josaphat où tous descendent en sortant de la scène : un juge souverainement éclairé, équitable,

qui sait tout, tient compte de tout, fait à chacun sa part et pour chacun la part de chaque chose, mais un juge enfin, qui conclut et prononce, et qui place, au sortir du labyrinthe des destinées et des actions humaines, le flambeau de la vérité. Si l'histoire n'allume pas ce flambeau, si en arrivant au terme, elle n'a point de conclusion à prendre, point d'arrêt à porter, elle perd toute valeur rationnelle, toute dignité morale; elle n'est plus qu'une représentation frivole d'un vain jeu.

Elle perd en même temps toute importance pratique. L'histoire n'a des enseignements sérieux à nous offrir qu'autant qu'elle conclut et juge. Si elle se borne à faire passer sous nos yeux le spectacle de l'activité humaine, sans nous en révéler le sens et l'effet, elle peut prétendre encore à nous amuser; elle n'est plus le porte-voix de l'expérience, le flambeau du passé éclairant nos pas vers l'avenir.

Mais pour atteindre à un but si haut, pour être à la fois morale et instructive, un devoir suprême est imposé à l'histoire, la sincérité. Quand la liberté et la vie des hommes sont en question, nous nous faisons aujourd'hui, et justement, une loi d'apporter un scrupule extrême, de recueillir tous les éléments de la vérité, d'exiger à chaque pas et jusqu'au bout la publicité et l'évidence. C'est l'honneur, c'est la vie morale des hommes, et pour toujours, qui sont en question devant l'histoire; c'est une instruction qu'elle pour-

WARWICK (SIR PHILIPPE)

(1608-1683)

Les grandes révolutions ont des ennemis de nature et de dates fort diverses : ceux qui ne veulent pas du but qu'elles poursuivent, ceux qui condamnent et repoussent les moyens qu'elles employent. Elles ne s'inquiètent guère que des premiers; mais les seconds deviennent bientôt leurs adversaires les plus redoutables; et c'est quand elles engagent avec ceux-ci la lutte qu'elles chancèlent et même succombent, jusqu'à ce qu'elles aient appris à s'épurer et à se régler:

Ce serait faire trop d'honneur à sir Philippe Warwick que de le compter parmi les hommes qui ne s'op-

posèrent à la révolution de 1640 qu'en haine de son hypocrisie, de ses fraudes, de sa tyrannie, de ses violences. Il n'était point étranger aux idées fausses ni aux mauvais intérêts de la cour des Stuart; il ne désapprouvait pas toutes les prétentions illégitimes du pouvoir, et il n'aimait ni ne comprenait guère les principes généraux sur lesquels se fondent les droits de la liberté. Cependant il n'était pas non plus de ceux qui regardaient avec indifférence les iniquités du gouvernement de Charles Ier, ne tenaient aucun compte des anciennes lois, des anciennes franchises de leur patrie, et adoptaient les maximes du pouvoir absolu avec l'arrogance frivole de courtisans qui se promettent d'en partager les profits. Il est le type et le représentant d'une classe d'hommes nombreuse, à cette époque, en Angleterre, et qui, sans tenir une grande place dans l'histoire, n'a pas laissé d'influer beaucoup sur les événements : hommes dévoués à Charles Ier, même avec un sentiment voisin de la superstition, et pourtant amis de leur pays que Charles Ier opprimait ; attachés à la cour et s'associant jusqu'au bout à sa destinée, mais sans avoir perdu toute affection pour l'ordre légal, tout respect pour les libertés publiques, sans être devenus étrangers aux intérêts nationaux, ni insensibles aux émotions du citoyen. Ces hommes ont fait, de 1640 à 1688, la force du parti des Stuart en Angleterre : peu éclairés, mais point serviles, et plus immobiles qu'intéressés,

les vieilles maximes de la grande Charte s'alliaient confusément dans leur esprit aux maximes nouvelles de la cour de Henri VIII et d'Élisabeth; ils attribuaient au roi seul la souveraineté, une souveraineté indépendante du parlement, et cependant ils regardaient la prétention de gouverner sans parlement comme funeste et illégitime. Ils repoussaient les conséquences naturelles de la réformation religieuse, et pourtant ils détestaient le papisme. La prérogative royale au point où l'avait portée Élisabeth, la réforme incomplète et servile comme Henri VIII l'avait faite, c'est là ce qu'ils auraient voulu concilier avec la chute du catholicisme, les traditions constitutionnelles et les libertés de la vieille Angleterre. Tentative impossible, qui devait conduire ses partisans à soutenir le despotisme et à mettre la réforme en grand péril, mais qui n'empêchait pas que, par le prodige de l'inconséquence humaine, ils ne conservassent de l'indépendance dans le caractère, des sentiments patriotiques, et de l'influence sur la nation dont ils ne voulaient point se séparer.

Sir Philippe Warwick était l'un de ces hommes : si sa vie politique, assez obscure, offre peu d'actions qui le prouvent, ses écrits, et surtout ses *Mémoires*, ne permettent pas d'en douter. Né en 1608 à Londres, il descendait d'une famille de gentilshommes du comté de Cumberland. Il fut élevé au collége d'Eton, voyagea ensuite en France et séjourna quelque temps à Genève. De retour en Angle-

terre, il devint secrétaire de l'évêque de Londres, Juxon, alors lord-trésorier, et obtint la charge de clerc ou greffier du petit sceau[1]. L'évêque Juxon était, comme le dit Warwick dans ses *Mémoires*, un des hommes les plus estimés et les plus sages du parti de la cour. Il administrait le trésor avec ordre et économie, opposant aux abus la résistance, insuffisante, mais honorable, d'un ministre honnête homme qui n'a, contre les faiblesses du monarque et l'avidité des courtisans, aucun autre point d'appui que sa propre vertu. Le jeune Warwick eut du moins l'avantage de n'être pas attaché à une administration personnellement odieuse, et de ne pas contracter lui-même cette habitude des abus qui corrompt si vite ceux qui en sont les instruments. Bien que sa charge fût peu importante, il vécut dès-lors à la cour, y contracta ces relations sociales qui décident des opinions comme du sort de la plupart des hommes, et servit quelquefois d'intermédiaire entre son ministre et le roi, dont il obtint la bienveillance. En 1640, le bourg de Radnor, dans le pays de Galles, le nomma son député

[1] *Clerk of the signet*. Le *signet* est un des sceaux du roi d'Angleterre; c'est celui qu'on appose aux lettres que le roi adresse à des personnes privées et à quelques autres actes déterminés. Ce sceau est toujours sous la garde de l'un des secrétaires du roi, et il y a quatre charges de *clerk of the signet*. Par un statut de la cinquante-septième année du règne de Georges III (1817), ils ont été déclarés inhabiles à siéger dans le parlement. (Voyez le *Dictionnaire de la loi anglaise*, par Tomlins, 3e édit. Londres, 1820.)

au Long-Parlement. Il y siégea constamment dans le parti de la cour, conduite qui ne lui devrait mériter aucun éloge si elle ne lui avait imposé des actes de courage auxquels il ne se refusa jamais. Le 21 avril 1641, il fut l'un des cinquante-six membres qui votèrent contre le bill d'*attainder* par lequel, sans formes légales, le parlement envoya le comte de Strafford à l'échafaud. Tous les mémoires du temps racontent les dangers qu'eurent à courir ceux qui se refusèrent ainsi à une iniquité populaire, les clameurs qui les assaillaient à l'entrée et à la sortie de la chambre, les émeutes où ils furent insultés et poursuivis, leurs noms partout placardés sous ce titre : *Les Straffordiens traîtres à leur pays*. Le courage est moins rare dans les premiers que dans les derniers jours d'une révolution ; les caractères n'ont pas encore eu à soutenir les assauts d'une rude expérience. Cependant il est toujours difficile et beau de résister à un parti vainqueur et aux menaçantes volontés de la multitude. Sir Philippe Warwick ne leur céda jamais. Quand la guerre civile eut éclaté, il fut l'un des premiers membres de la chambre des communes qui quittèrent le parlement pour aller rejoindre le roi, et le 5 février 1643, la chambre l'exclut de son sein. A cette époque, il avait déjà porté les armes contre le parlement ; il nous apprend lui-même qu'à la bataille d'Edge-Hill (23 octobre 1642), il faisait partie d'un escadron de gentilshommes volontaires qui chargèrent des premiers.

Aucune circonstance remarquable ne se rencontre dans sa vie pendant le cours de la guerre civile; on voit seulement que Charles Ier lui témoignait de la confiance, prenait souvent ses conseils, et l'employa dans plusieurs missions difficiles, où, du reste, Warwick réussit assez peu, moins par sa faute que par suite des dissensions du parti royaliste, aussi ingouvernable dans la mauvaise fortune que dans la bonne il s'était montré incapable de gouverner. Warwick ne se faisait point illusion sur les vices intérieurs de son parti, ni sur leurs fatales conséquences. Il n'a écrit ses *Mémoires* qu'à une époque où l'expérience avait dû lui révéler ce que peut-être il n'avait pas prévu : cependant la nature de son eprit donne lieu de croire qu'il n'avait jamais été dupe de sa propre situation; sa raison, peu élevée et peu étendue, était droite, simple, pratique, et promptement avertie, par les faits, soit des fautes de conduite, soit de la folie des espérances de ses amis. Trop peu éminent par sa position et son esprit pour considérer de haut et juger avec une ferme impartialité la cause qu'il avait embrassée, il n'était non plus ni assez passionné ni assez dénué de sens pour ne pas voir qu'elle était perdue, longtemps avant que l'événement eût prononcé.

Lorsque Charles Ier, réduit à cette extrémité où toutes les actions sont des fautes et toutes les fautes d'irréparables revers, s'enfuit de Hampton-Court pour aller tomber, à l'île de Wight, dans une plus étroite prison, Warwick

l'y suivit en qualité de secrétaire. C'est à dater de cette époque que les *Mémoires* qu'il a laissés sont pleins d'un véritable et pressant intérêt; non-seulement les détails curieux y abondent, mais un sentiment profond, bien que peu expansif, anime le narrateur. Ce n'est plus simplement l'expression générale de cette loyauté qui, dans l'origine, avait été pour Warwick un résultat de sa situation, autant au moins qu'un sentiment libre et impérieux. C'est une affection personnelle, sincère, douloureuse, tendre, qui devait survivre à la mort de Charles Ier, et qui faisait dire à Warwick, trente ans après, avec une émotion touchante : « Oui, je me con-« sole de la mort qui s'approche, par l'espoir de revoir « dans le ciel mon roi. » On attribue en général les sentiments de ce genre à l'empire qu'exercent sur l'imagination des hommes de solennelles infortunes, et ce contraste si pénétrant des grandeurs de la terre aux prises avec les misères de l'humanité. Il y en a aussi une autre cause. La terrible puissance du malheur réveille, dans les âmes un peu généreuses, des sentiments, des forces, des vertus qu'on ne leur avait point connues, que la prospérité tenait assoupies, et qui éclatent soudainement comme pour mettre la dignité de l'homme à la place de la majesté du roi. Tel se montra Charles Ier : ce prince si hautain, si opiniâtre sans fermeté, si léger sous des formes graves, étonna ses serviteurs comme ses ennemis par sa simplicité dans l'in

fortune, par son dévouement à sa conscience religieuse, par son habileté et sa patience dans la discussion. « Le roi a fait de merveilleux progrès, » disait, en 1648, à Warwick le comte de Salisbury, commissaire du parlement, au milieu d'une des conférences de l'île de Wight : « Votre seigneurie se trompe, lui « répondit Warwick, le roi a toujours été le même ; « mais votre seigneurie s'en est aperçue trop tard. » C'était Warwick qui se trompait : Charles était devenu ce qu'il n'était point jadis ; et c'est surtout à ce déploiement de grandeur morale dans la personne du roi déchu, à cette apparition de tant de sentiments purs, simples, vertueux, naguère étouffés sous la pourpre royale, qu'il faut attribuer cette légitime tendresse, cette profonde sympathie de tant de gens qui, sans s'en rendre compte, voyaient, pour ainsi dire, Charles de plus en plus digne du trône à mesure qu'il en descendait.

Une circonstance particulière éloigna Warwick de Charles Ier dans les dernières scènes de sa vie. Il paraît qu'après la mort du roi, il quitta momentanément l'Angleterre. Quand il y rentra, Cromwell régnait, avec ce pouvoir à la fois despotique et précaire qu'aucun parti n'était en état de réprimer et n'osait même combattre, mais dont aucun ne voulait souffrir le durable et régulier établissement. Dans les tentatives du Protecteur pour se concilier les royalistes, Warwick, à ce qu'il

semble, ne fut pas oublié : « Il m'a toujours traité, dit-il lui-même, avec bienveillance, quoique me trouvant tout à fait incorrigible, et ayant grande raison de suspecter mes principes, il soit devenu à la fin assez sévère à mon égard. Je l'avais vu pour la première fois au commencement du parlement assemblé en novembre 1640, à une époque où je faisais assez de cas de mon élégance, car nous autres courtisans, nous nous estimions beaucoup par nos beaux habits. J'arrivai donc un jour à la chambre fort élégamment vêtu; je vis un homme qui parlait et que je ne connaissais pas : il était, lui, très-simplement vêtu, et de la façon de quelque mauvais tailleur de province; ses habits et son linge étaient tout unis et peu propres; il portait un chapeau sans bordure; je me souviens qu'il avait une ou deux taches de sang sur sa cravate. Il était d'une taille assez élevée; son épée se collait à son côté; il était gros et d'un teint fort rouge; sa voix était aigre et discordante, et son élocution avait une chaleur qui suppléait à la raison dans la question dont il s'occupait. Il s'agissait d'un domestique de M. Pryme, condamné pour avoir distribué des pamphlets contre la reine, au sujet des amusements innocents qu'elle se permettait, tels que la danse et autres passe-temps semblables. Il attachait tant d'importance à l'emprisonnement de cet homme qu'on aurait cru le gouvernement en danger. J'avoue sincèrement que l'attention avec laquelle on écoutait Crom-

well diminua mon respect pour cette grande assemblée. Et pourtant j'ai assez vécu pour que cet homme, ayant obtenu plus tard de si étonnants succès et une puissance si fermement établie quoique illégitime, peut-être aussi ayant pris un meilleur tailleur et se trouvant entouré de gens de meilleure compagnie, me parût tout autre que je ne l'avais vu d'abord : lorsque je fus prisonnier pendant six semaines entre les mains de ses gardes, et que je l'attendais chaque jour à White-Hall, je lui trouvai un port très-majestueux et un abord très-agréable[1]. »

Warwick ne se laissa cependant pas séduire aux bonnes grâces du nouveau maître de White-Hall. Rien ne donne à penser que son attachement aux Stuart n'eût pas suffi pour l'en détourner; mais, à la vue de la situation de Cromwell, sa prudence put aussi l'avertir que tout espoir n'était pas perdu pour les Cavaliers. De la retraite qu'il habitait dans le comté de Kent, il observa et il a décrit, avec un rare bon sens, cette domination singulière, forte et glorieuse, mais toujours agitée et chancelante, admise et soufferte de tous, mais que personne, Presbytériens, Indépendants ou royalistes, ne regardait comme définitive, et dont personne ne voulut jamais consacrer solennellement la

[1] *Mémoires de sir Philippe Warwick*, dans ma *Collection* p. 203-205.

légitimité. Elle tomba tout entière avec l'homme qui ne l'avait possédée que comme un fait; et alors parut sur la scène une bien autre impuissance, celle des divers partis qui s'étaient succédé dans le Long-Parlement. Bientôt il fut clair qu'ils n'étaient plus des partis politiques, plus même des factions révolutionnaires, qu'ils étaient tombés dans la condition de misérables coteries, séparées de la nation, qui ne leur portait plus ni foi ni appui, et uniquement préoccupées du vain désir de défendre leurs intérêts personnels en repoussant la restauration de Charles II, chaque jour plus inévitable. Warwick a très-bien peint, dans la dernière partie de ses *Mémoires*, cette languissante et ridicule anarchie contre laquelle aucun parti, pas même le parti royaliste, ne prit la peine de se soulever avec énergie, parce que toute l'Angleterre en prévoyait le terme prochain. Il entra de bonne heure dans les négociations, évidentes pour tous bien que tout le monde les démentît, qui avaient la restauration pour objet. Quand les choses se font ainsi d'elles-mêmes, peu d'individus ont un rôle important à y jouer : Monk seul attacha son nom à la restauration; mais Warwick fut un de ceux qui, dans les conférences privées, concoururent avec le plus d'ardeur à ce mouvement général.

Après le retour de Charles II, il fut élu député de Westminster au premier parlement convoqué par le roi en personne, le 8 mai 1661, et qui siégea, comme

on sait, jusqu'en 1679. Warwick paraît quatorze fois dans le recueil des débats de cette longue assemblée, presque toujours pour prononcer seulement quelques phrases, rarement pour des discours de quelque étendue. Rien n'indique qu'il se soit mêlé aux intrigues, souvent si honteuses, du parlement ni de la cour; il avait repris sa charge de clerc du petit sceau; le vertueux comte de Southampton lui avait confié de plus un emploi de secrétaire de la trésorerie, et il eut ainsi encore une fois le bonheur d'être attaché au seul ministre que l'estime et la bienveillance publique n'abandonnèrent jamais. A la mort du comte de Southampton (1667), Warwick se retira des affaires publiques, sans cesser cependant de siéger dans le parlement. Autant qu'on en peut juger par ce qui reste de lui dans le Recueil des débats parlementaires[1], il vota constamment avec le parti de la cour; et ses moindres paroles respirent cette crainte de toute innovation, cette terreur de toute opposition, cet incurable pressentiment de révolutions nouvelles qui, après les longs désordres politiques, s'emparent de beaucoup d'honnêtes gens, et les poussent dans je ne sais quelle servilité désintéressée, non moins fatale au gouvernement qu'ils veulent défendre que les attaques de ses plus ardents ennemis.

[1] *Cobbett's parliam. history*, t. IV, col. 414, 522, 536, 540, 574, 759, 844, 865, 925, 938, 954, 1033, 1043.

Les heures de loisir de Warwick furent plus utilement employées que celles de sa présence à la chambre des communes. Marié deux fois, possesseur d'une fortune aisée et honoré de ses voisins, il écrivit dans sa retraite de Frognal un *Traité sur le gouvernement* et ses *Mémoires* qu'il termina, comme il nous l'apprend lui-même, en 1677. Ni l'un ni l'autre de ses ouvrages ne furent publiés de son vivant. Il mourut le 15 janvier 1683, et le *Traité sur le gouvernement*[1] parut en 1694, par les soins du docteur Smith. Les *Mémoires* ne parurent qu'en 1701[2]. Dans les éditions subséquentes, le *Traité sur le gouvernement* a souvent été placé à la suite des *Mémoires*.

Le premier de ces ouvrages ne contient rien de remarquable. C'est un livre incertain et étroit, comme l'esprit de l'auteur, beaucoup plus favorable au pouvoir absolu qu'à la liberté, et qui prouve cependant que Warwick ne voulait adopter ni les premiers principes, ni les dernières conséquences de ses propres idées. Les théories du despotisme avaient, à cette époque, trouvé dans Hobbes un défenseur bien autrement puissant, et dans Filmer un avocat bien plus exclusif.

Quant aux *Mémoires*, ils sont l'expression d'une opinion sans influence à l'origine des révolutions, mais générale

[1] *A discourse of government as examined by reason, scripture and the law of the land*, en un petit vol. in-12.

[2] *Memoirs of the reign of king Charles the I^t with a continuation to the restoration*, un vol. in-8°, Londres, 1701.

et puissante après leurs excès; de cette opinion qui, avant tout, veut l'ordre et n'attend l'ordre que du pouvoir, qui aime la justice et redoute la liberté, garantie nécessaire de la justice, qui ne s'inquiète que du présent et demeure presque toujours aveugle sur l'avenir; opinion honnête, mais imprévoyante, dont les intentions sont droites, mais dont les maximes laissent au gouvernement toute facilité de se corrompre, et qui s'étonne ensuite de voir la corruption du gouvernement amener de nouvelles révolutions.

Comme historien, Warwick est froid et diffus. C'est le défaut de la plupart des écrivains anglais de cette époque: on dirait qu'ils écrivent pour eux-mêmes, non pour le public, et qu'ils rapportent les faits ou exposent les idées à mesure que leur esprit en est frappé, sans se donner la peine de les présenter dans l'ordre le plus clair et sous la forme la plus attrayante pour les lecteurs. Les derniers chapitres des *Mémoires* de Warwick, à partir du séjour de Charles Ier dans l'île de Wight, ne méritent cependant pas ce reproche : c'est un tableau vrai d'une crise très-animée, et plusieurs des anecdotes que Warwick y raconte ne se retrouvent dans aucun autre monument de ce temps.

LILBURNE (JOHN)

(1618-1657)

LILBURNE (JOHN)

(1618-1657)

En 1647, la guerre civile semblait terminée; Charles Ier était entre les mains de ses vainqueurs. Les Presbytériens et les Indépendants se combattaient, dans le parlement et dans le pays, avec cet emportement des passions et cette âpreté des intérêts personnels qu'excite au sein des partis révolutionnaires la possession ou l'espérance du pouvoir. « Ce fut alors, dit mistriss Hutchinson [1], qu'on vit paraître pour la première fois,

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 155-157, dans ma *Collection*.

et dans le parlement et dans l'armée, une nouvelle classe d'hommes, uniquement occupés des intérêts publics, qui se déclarèrent contre ces factions et contre l'ambition de leurs chefs; ils attaquèrent hautement l'esprit de partialité qui se manifestait de toutes parts...; ils se plaignirent de ce que, au grand scandale de la chambre, on couvrait et on dissimulait, au lieu de les réprimer, les injustices et les crimes auxquels s'abandonnaient certains membres du parlement.... Ils voulaient que la justice fût la même pour le plus pauvre comme pour le plus puissant; et tandis qu'ils prouvaient leurs bons sentiments par de semblables déclarations, on les désignait dans le public par le sobriquet de *Niveleurs*. Comme toutes les vertus sont des milieux qui ont leurs extrêmes, il est juste d'ajouter qu'il s'éleva en effet, sous ce même nom, beaucoup de gens qui cherchaient réellement à passer le niveau sur toutes les fortunes et toutes les distinctions; mais les Niveleurs raisonnables ne furent jamais coupables de pareilles pensées : c'étaient des hommes honnêtes et religieux qui détestaient surtout ceux qui, par leur conduite, se montraient, dans l'une et l'autre faction, uniquement attachés à la poursuite de leurs intérêts personnels. »

La révolution poursuivit son cours, et mistriss Hutchinson son récit : « Après la mort du roi, dit-elle, on résolut de substituer une république à la monar-

chie.... On décréta la formation d'un conseil d'État chargé de la direction des affaires et responsable envers le parlement..... On vit alors paraître de toutes parts des projets de réforme; chacun rêvait et publiait des plans de constitution, et beaucoup de gens témoignaient un grand mécontentement si l'on ne s'empressait pas d'adopter leurs propositions. Parmi les hommes de cette espèce, on distinguait surtout John Lilburne, homme d'un esprit turbulent et inquiet, qui ne savait jamais demeurer en repos, et qui publiait force libelles. Les Niveleurs essayèrent aussi de troubler le gouvernement en provoquant une insurrection[1].»

La république était alors le gouvernement de l'Angleterre, et le colonel Hutchinson siégeait dans le conseil d'État. Les honnêtes Niveleurs dont, en 1647, sa femme parlait avec tant de sympathie, étaient pour elle, en 1649, des brouillons, ambitieux à leur tour. A l'une et à l'autre époque, mistriss Hutchinson se trompait; les Niveleurs, dès leur origine, furent des brouillons turbulents, dépourvus de tout esprit politique et hostiles à tout gouvernement; et en même temps, à travers les phases corruptrices de l'anarchie et du despotisme, beaucoup d'entre eux gardèrent leur foi et demeurèrent d'honnêtes gens. John Lilburne fut le

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson* t. II, p. 195-196 dans ma *Collection*.

type et le héros du parti. Il n'a exercé, sur la marche de la révolution d'Angleterre, aucune influence, et pourtant il y a joué un rôle remarquable par son invincible persévérance dans certaines idées auxquelles les grands partis révolutionnaires de cette époque empruntèrent tour à tour des moyens d'attaque, sans jamais les adopter ouvertement et comme drapeau. Incapable de fonder ou de laisser fonder aucun gouvernement, et successivement ennemi de toutes les tyrannies, Lilburne les a toutes attaquées et subies, et il n'a succombé dans la lutte que lorsque son pays fatigué a cessé de lui fournir des armes. Il était né en 1618, d'une ancienne et bonne famille du comté de Durham; en 1375 on rencontre dans l'histoire d'Angleterre un sir John Lilburne, prisonnier des Écossais. Comme cadet de sa famille, John fut mis en apprentissage chez Thomas Hewson, marchand drapier en gros de la cité de Londres. Les apprentis de la cité formaient alors une classe nombreuse que d'anciennes habitudes de liberté pratique, une certaine aisance et quelque loisir rendaient promptement accessibles à toutes les idées nouvelles. Leur symbole politique n'était point embarrassé par les doutes qu'amène quelquefois la science; ils s'attachaient, avec plus d'ardeur que de réflexion, à des instincts généreux ou à quelques notions simples de justice naturelle; et cette docte subtilité de la jurisprudence qui disposait la plupart

des jeunes étudiants du Temple à se ranger du côté des abus était un des objets de l'inimitié des apprentis. Ils levèrent, sous Charles Ier, l'étendard des réformes, et fournirent d'abord au parlement, dans l'intérieur de Londres, ses plus bruyants auxiliaires, et plus tard, à l'armée, quelques-uns de ses plus braves soldats. Mais incapables de se tromper longtemps sur leurs véritables besoins, quand les apprentis virent que la guerre civile ne leur apportait, au lieu de liberté et d'amélioration, que des entraves et des taxes nouvelles, ils devinrent aussi ardents pour la paix qu'ils l'avaient été pour la guerre; et comme les biens réels de cette liberté qu'ils avaient espérée leur manquaient chaque jour davantage, ils transportèrent à leurs nouveaux maîtres la haine qui les avait soulevés contre les anciens. Ce furent les apprentis qui, en février 1660, épuisèrent les boucheries de Londres pour célébrer la chute du *Rump*, et ils accueillirent Charles II de leurs acclamations comme ils avaient poursuivi Charles Ier de leurs clameurs.

Lilburne avait commencé sa carrière avec les apprentis; mais bientôt détaché de ses premiers intérêts, ou plutôt dévoué avec passion à un intérêt unique, celui de ses propres idées, il marcha seul au milieu de tous les partis révolutionnaires dont les uns ne se refusèrent aucune tyrannie pour réaliser leurs rêves de liberté, tandis que les autres, pour échapper à la tyran-

nie du moment, en vinrent à sacrifier toutes les garanties de leur liberté à venir. Lilburne ne sacrifia rien et n'accepta rien; d'un esprit étroit bien qu'ingénieux, et d'un caractère indomptable, il demeura ferme à la garde du poste qu'il s'était lui-même choisi, sans autre influence que celle qu'exerce sur la multitude le spectacle de l'intrépidité et de la constance. Toujours en agression contre les pouvoirs dominants, et par conséquent sans cesse obligé de leur disputer sa liberté, sa fortune, sa vie, il défendit imperturbablement ses droits d'Anglais, ou plutôt d'homme libre, et acquit de bonne heure le surnom de *free born John* (Jean né libre). Ce fut contre le marchand drapier son maître qu'il eut à faire ses premiers essais de résistance légale; il obtint satisfaction, et délivré, à ce qu'il paraît, de son engagement, il ne suivit plus d'autre vocation que celle à laquelle il se crut spécialement appelé par la voix du Seigneur. Ses relations habituelles étaient avec les puritains; leurs principes absolus, leur enthousiasme, leur opiniâtreté, leur courage et la persécution qui les accablait marquaient Lilburne pour devenir l'un d'entre eux, et, parmi eux, l'un des plus éminents. Au temps du danger, c'est à l'audace qu'appartient l'inspiration. On reconnut dans Lilburne un des interprètes de la volonté du Seigneur. Encore apprenti, on le consultait sur les plus périlleuses entreprises, et il profita avidement de sa liberté pour s'y associer. La

publication des livres défendus était alors à peu près le seul péril auquel les ennemis de l'épiscopat fussent libres de s'exposer, et ce péril était assez grand pour tenter leur enthousiasme. Lilburne passa en Hollande, fit imprimer, travailla peut-être lui-même à imprimer les ouvrages de Prynne et de Bastwick, presbytériens alors célèbres, et revint les répandre en Angleterre. Il n'avait pas encore vingt ans lorsque, au commencement de 1638, il mérita l'attention de la Chambre étoilée. Là commencèrent à se déployer ce caractère intraitable et cet esprit d'argutie à la fois fanatique et moqueuse qui, pendant toute la vie de Lilburne, résistèrent aux plus dures épreuves, et contraignirent plus d'une fois les formes de la justice à reculer devant l'opiniâtreté d'un homme. Interrogé par M. Cockshey, premier clerc du procureur général, Lilburne s'amuse d'abord à le dérouter par cette apparente naïveté qui feint de ne pas comprendre l'intention de celui qui l'interroge : « — Où avez-vous été en Hollande ? lui demande M. Cockshey. — A Rotterdam. — Et de là, vous avez été à Amsterdam ? — Oui, j'ai été à Amsterdam. — Et quels livres avez-vous vus en Hollande ? — Une grande quantité de livres ; dans toutes les boutiques de librairie où je suis entré, il y en avait des magasins. — Je le sais ; ce que je vous demande, c'est si vous avez vu là le livre du docteur Bastwick, intitulé : *Réponse aux recherches de mon maître*, et un autre intitulé : *Ma*

Litanie ? — Certainement, je les y ai vus, et s'il vous prend fantaisie d'y aller, vous pourrez les y voir comme moi, et en acheter même des centaines d'exemplaires si cela vous convient. — Qui a imprimé tous ces livres? Je ne sais pas. — Qui était chargé de les faire imprimer? — Je n'en sais rien.— Mais n'en avez-vous envoyé aucun en Angleterre ? — Aucun. — N'avez-vous pas vu là M. Hargust ? — Certainement je l'ai vu. — Combien de fois l'avez-vous vu ? — Deux fois en un jour. — N'a-t-il pas fait passer ici des livres ? — S'il l'a fait, cela ne me fait rien, car ses actions me sont inconnues. »

La conversation continue quelque temps sur ce ton ; puis tout à coup Lilburne s'écrie : « Pourquoi me faites-vous toutes ces questions ? Elles ne vont pas du tout à mon affaire; je ne suis pas en prison pour avoir connu telle ou telle personne et causé avec elle, mais pour avoir fait passer ici des livres. Je ne veux plus répondre à aucune de ces questions; ce sont des piéges; vous voyez qu'on ne peut prouver contre moi les choses pour lesquelles je suis en prison, et vous voulez tirer de mon interrogatoire quelque autre chose sur laquelle on puisse me poursuivre..... Je ne vous répondrai plus que par mon silence. »

Dès ce moment, l'interrogatoire n'est plus en effet qu'une dispute entre Lilburne et le clerc qui le termine en colère, et renvoie l'accusé devant le procureur géné-

ral lui-même. Là, Lilburne refuse de signer le procès-verbal, soutient qu'on lui fait dire ce qu'il n'a pas dit, et le magistrat le renvoie de nouveau sans avoir rien obtenu. Conduit au greffe de la Chambre étoilée, on lui demande de payer, selon l'usage, l'enregistrement de son acte de comparution : « Je suis un jeune homme, répond Lilburne, et un homme en prison ; je n'ai pas d'argent à dépenser pour de tels objets. » On veut lui faire prêter serment sur l'Évangile : « Otez votre gant et posez votre main sur ce livre. — Pourquoi faire ?— Pour prêter serment.—Et de quoi ? — De dire la vérité sur toutes les choses qu'on vous demandera. — Mais avant de jurer, je veux savoir à quoi je jure de répondre.— Vous le saurez quand vous aurez juré, pas avant. —Monsieur, je suis un jeune homme ; je ne sais pas bien toute la conséquence d'un serment ; avant de le prêter, j'ai besoin d'y mieux penser. — Quel âge avez-vous ? — Vingt ans. — Vous avez reçu le sacrement ?— Oui, je l'ai reçu. — Et vous avez entendu les ministres exposer la parole de Dieu ? — Oui, j'ai entendu des sermons.— Bien ; vous connaissez donc les saints Évangiles ? — Oui, je les connais ; mais parce que j'ai reçu le sacrement et entendu des sermons, il ne s'ensuit pas que je sois obligé de prêter un serment sur la légitimité duquel je suis en doute.— Nous ne vous demandons pas de jurer par quelque chose d'étrange, mais par les saints Évangiles. — Ce n'est pas de cela que je

doute; je doute s'il m'est permis de jurer que je répondrai à je ne sais pas quoi. — Tout le monde prête ce serment; prétendez-vous être plus sage que tous les autres ? — Peu m'importe ce que font les autres; avant de prêter ce serment, je veux avoir, pour me convaincre de sa légitimité, de meilleures raisons que la conduite des autres. — Je ne suis chargé de convaincre personne, mais de demander le serment; voulez-vous le prêter ou non ? — Je veux y mieux penser. »

On le renvoie en prison, et quelques jours après on le mène à la barre de la Chambre étoilée pour être jugé, et sur l'objet de l'accusation, et sur les nouveaux griefs qu'il a accumulés contre lui durant le cours de la procédure. Là, le même débat recommence; on ne peut arracher la moindre soumission ni de Lilburne, ni de son co-accusé Wharton, vieil imprimeur de quatre-vingt-cinq ans, déjà mis huit fois en prison pour avoir refusé le serment devant la Chambre étoilée. Lilburne déclare qu'il regarde ce serment comme contraire à la parole de Dieu; et le vieux Wharton, à qui on accorde la parole pour s'expliquer à ce sujet, commence avec tant de violence contre les évêques et contre les serments qu'ils exigent, qu'on se hâte de lui imposer silence : « Sans quoi, dit Lilburne qui rend compte lui-même du fait dans un pamphlet, les évêques auraient été poivrés mieux qu'ils ne le furent de leur vie en plein tribunal. » Le discours de Wharton ne

fut pas perdu; en rentrant dans sa prison, il le récita à son gardien, ce qui les fit resserrer, Lilburne et lui, encore plus étroitement; et en quittant la barre, Lilburne dit à haute voix à ses juges : « Milords, je prie Dieu de vous bénir et de vous éclairer sur la cruauté et la perversité des évêques. »

Tous deux furent condamnés : Wharton, à cause de son grand âge, à 500 livres sterl. d'amende et au pilori seulement; on y ajouta pour Lilburne la fustigation. Il subit son supplice, le 18 avril 1638, à travers les rues de Westminster, attaché derrière une charrette qui l'entraînait, tandis que l'exécuteur le frappait de cordes armées de nœuds. Pendant ce temps, Lilburne chantait des psaumes, ou haranguait la multitude émue de tendresse et d'indignation. Tous se précipitaient sur les pas du jeune martyr pour le louer et le féliciter de son courage. Arrivé au lieu où se terminait son exécution, prêt à se trouver mal de douleur et de fatigue, il vit entrer, dans la chambre où il s'était retiré pour échapper à la foule qui l'obsédait, un messager de la Chambre étoilée qui lui faisait offrir, s'il voulait reconnaître sa faute, de lui épargner la peine du pilori. Ce n'était pas le moment de céder; Lilburne fit observer qu'on s'y prenait un peu tard pour lui demander une complaisance dont les avantages étaient déjà fort diminués pour lui, et qu'il avait refusée quand il eût gagné davantage à se soumettre. Ses blessures pansées, on le

conduisit au pilori. « En passant devant la Chambre étoilée, dit Lilburne, je saluai les lords, dont quelques-uns, je crois, me regardaient par une fenêtre. » Entre les vertus chrétiennes, l'humilité n'est pas la plus facile à l'homme qui se croit marqué par les grâces du ciel; Lilburne y joignait en ce moment l'orgueil des gloires de la terre, et de nouvelles souffrances l'attendaient pour faire de nouveau éclater sa constance. Le pilori, trop bas pour la hauteur de sa taille, ajoutait à la douleur de ses blessures. Le soleil dardait sur sa tête sans qu'on voulût lui permettre aucun moyen de s'en garantir. Insensible à sa situation, ou plutôt animé par ses souffrances, Lilburne parlait au peuple, lui racontait la tyrannie des évêques et de leurs agents, lui reprochait sa patience et l'exhortait à secouer le joug. En vain on voulut lui imposer silence; en vain on le menaça d'une fustigation nouvelle : il fallut le bâillonner; il fallut lui lier les mains, car il jetait au peuple des pamphlets dont il avait rempli ses poches. Son courage suffit à tout ce qu'il avait à souffrir; aucun signe d'abattement ne trahit un moment de faiblesse, et en descendant de l'échafaud, il ne recouvra la parole que pour s'écrier : « Me voilà plus qu'un conquérant par la grâce du Dieu qui m'a aimé ! »

En effet, Lilburne était devenu un saint; le culte enthousiaste que lui voua dès-lors le peuple de Londres résista et survécut à toutes les révolutions qui, dans la

suite, entraînèrent l'opinion populaire bien loin des routes où elle s'était précipitée d'abord. Si, dans le cours des dissensions civiles, Lilburne ne partagea pas également tous les vœux de ses concitoyens, il lutta toujours contre leurs souffrances, et même, lorsqu'il n'acceptait pas leurs alliés, il demeurait l'ennemi de leurs oppresseurs.

Ramené en prison, il y passa environ deux ans et demi au cachot, les fers aux pieds et aux mains, exerçant son infatigable activité, tantôt à composer et à faire passer au dehors des écrits empreints de l'esprit qui le possédait, tantôt à mettre à l'épreuve la patience ou la brutalité de ses gardiens; brutalité telle que, dans une de ses rixes avec eux, il demeura estropié de deux doigts. Une fois il mit le feu à sa prison, au risque d'être consumé lui-même, et les cris des autres prisonniers obtinrent qu'on éloignât Lilburne de leur voisinage, sans quoi, disaient-ils, ils couraient risque de la vie. Soit malice naturelle, soit vengeance, ou pour le dompter, ses geôliers aggravèrent pour lui les rigueurs de la captivité; souvent ils refusaient de laisser parvenir jusqu'à lui la nourriture qu'on lui apportait du dehors; et Lilburne, dans un des nombreux écrits où il s'est raconté lui-même au public, déclare qu'il aurait plus d'une fois couru le risque de mourir de faim, sans le zèle actif et ingénieux de ses amis à lui faire passer, tantôt par un moyen, tantôt par un autre, et

avec des dépenses considérables, les aliments nécessaires à sa subsistance.

Enfin, en novembre 1640, la convocation du Long-Parlement amena sa liberté; il fut le premier des prisonniers de la Chambre étoilée dont le parlement ordonna la délivrance. On ne pouvait attendre que ces deux années eussent calmé l'esprit et mûri la raison d'un homme de vingt ans. En mai 1641, Lilburne paraît à la tête des émeutes soulevées contre la vie du comte de Strafford; et, dans un temps où les violences populaires pouvaient aller loin sans pousser à bout la patience du parlement, il trouva moyen de se faire arrêter et traduire à la barre de la chambre des lords; à la vérité, il fut absous, et par une coïncidence naturelle, le même jour la chambre des communes lui vota des dommages et réparations pour ce qu'il avait souffert de la part de la Chambre étoilée.

Une guerre plus régulière appela bientôt sous les drapeaux du parlement les hommes de l'opinion de Lilburne. Il entra comme volontaire dans l'armée du comte d'Essex, et le 23 octobre 1642, il combattit vaillamment à Edge-Hill en qualité de capitaine d'infanterie. Fait prisonnier à Brentford le 12 novembre suivant, il fut conduit à Oxford, où Charles Ier s'était établi, et là il fut traduit devant un conseil de guerre pour y être jugé comme coupable de haute trahison. « Il se conduisit, dit Clarendon, avec une telle impudence

dans la manière dont il exalta le pouvoir du parlement, qu'il fut clair qu'il aspirait à devenir martyr de sa cause. » Mais le parlement intervint, et déclara que la vie des prisonniers qu'il avait entre les mains répondait de celle de Lilburne. Le procès fut suspendu et le prisonnier trouva moyen de s'échapper, en corrompant son geôlier. Tel est du moins le récit de Clarendon, qui ajoute que, durant sa prison, ses amis lui fournissaient abondamment l'argent dont il pouvait avoir besoin. Cependant Lilburne dit qu'il fut échangé par le parlement « d'une manière très-honorable, et fort au-dessus de son rang. » Quoi qu'il en soit, tout atteste son importance à cette époque, importance qui ne manque guère aux meneurs de la multitude dans le premier âge des révolutions. A son retour dans les quartiers du parlement, « il fut reçu, dit Clarendon, comme un champion qui avait bravé le roi dans sa propre cour. On offrit pour lui à sa femme une place valant environ mille livres sterling. Il la refusa, au grand regret, dit-il, de mistriss Lilburne, à qui il déclara : « Que son devoir lui ordonnait de combattre « pour huit *pence* par jour jusqu'à ce qu'il vît la paix et « la liberté rétablies en Angleterre, et de ne point accep- « ter de place lucrative tant que sa patrie serait dans de « pareils déchirements.» Au fait, il est difficile de douter que Lilburne n'eût pu alors, s'il l'eût voulu, faire sa fortune comme tant d'autres bien moins en évidence et

moins populaires que lui; mais il avait à la fois le désintéressement et la confiance d'un croyant, et l'on ne saurait dire en qui, de Dieu ou de lui-même, il se confiait le plus fermement. « Depuis dix ans, dit-il, Dieu m'a fait la grâce d'être toujours prêt à lui rendre ma vie dans le quart-d'heure, sûr qu'il me garde une demeure d'éternelle gloire. » Et, en toute occasion, tranquille pour sa personne, il ne doutait pas plus de ses lumières que de son salut, et ne s'inquiétait guère des dangers ou des misères auxquels il pouvait se trouver exposé. Il aurait pu également se reposer sur le zèle des sectaires, ses amis, qui ne le laissèrent jamais dans l'abandon; mais c'est parce que Lilburne ne pensait jamais d'avance à se les assurer que les secours de son parti n'ont jamais cessé de le suivre.

Cependant l'armée commençait à se diviser; le comte d'Essex devenait le chef du parti presbytérien, plus odieux aux hommes de l'opinion de Lilburne que ne l'avait jamais été celui de la cour. Il se réfugia, en 1643, dans l'armée du comte de Manchester, formée pour servir de noyau au nouveau parti révolutionnaire qui devait s'élever sur les ruines de l'ancien; Cromwell en était déjà l'âme. Lilburne était un instrument trop précieux pour qu'on le laissât échapper; Cromwell le gagna sans peine : il en avait séduit de plus habiles. Résolu à perdre le colonel King dont il se méfiait et dont il ne disposait pas, il fit Lilburne

major dans son régiment, le chargeant de l'avertir de tout ce qui, dans la conduite du colonel, lui paraîtrait contraire au bien public, et lui promettant d'en faire justice. Lilburne se garda bien de manquer à la mission querelleuse que Cromwell lui confiait, et son colonel ne lui en épargna pas les occasions. Le major regarde, écoute, recueille avec grand soin des faits contre le colonel, dont il croyait d'ailleurs avoir à se plaindre pour avoir failli le faire tuer ou prendre au siége de Newark. Un jour, il dresse son accusation, vient en poste la présenter à Cromwell, et demande un conseil de guerre. On le lui promet; on le remet de jour en jour; pendant ce temps, le colonel King est destitué et perd tous ses emplois. Il n'en fallait pas davantage à Cromwell; mais Lilburne veut absolument un jugement; il réclame le conseil de guerre, et ne pouvant l'obtenir, il porte enfin son accusation à la chambre des communes, où il n'obtient pas plus ce qu'il demandait, un procès et une sentence.

Même mécompte lui était arrivé dans l'affaire du comte de Manchester, contre lequel il s'était laissé engager à soutenir une accusation de Cromwell, que Cromwell lui-même avait ensuite abandonnée lorsque Manchester, mis de côté par la nouvelle organisation de l'armée, avait cessé de lui porter ombrage. Ces dégoûts, son aversion déclarée pour le covenant, auquel il fallait se soumettre pour continuer à être employé,

et aussi l'inquiétude turbulente de son caractère déterminèrent Lilburne à sortir d'une carrière où son opinion et sa volonté personnelle ne pouvaient être son unique loi. Ses services l'avaient porté au grade de lieutenant-colonel; sa bravoure l'avait fait remarquer à la bataille de Marston-Moor; un poste avantageux lui fut offert, en 1645, dans la nouvelle organisation de l'armée; il le refusa, et ne se trouvant jamais assez maître de ses coups s'il ne combattait pour son propre compte et tout seul, il quitta l'épée pour la plume et la guerre pour la polémique.

Dès ce moment, ses attaques contre tout ce qui excitait ou son blâme ou son déplaisir se succédèrent sans relâche; mesures du gouvernement, conduite des partis, actes individuels, tout était de son ressort et tombait sous sa juridiction. A ces intérêts généraux se joignirent bientôt pour lui des intérêts personnels à défendre; tant d'attaques ou de résistances dirigées en tous sens lui attiraient de toutes parts des ennemis ou des embarras. On lui avait demandé des comptes de sa gestion dans les emplois militaires dont il avait été chargé; il n'avait nulle objection à les rendre, d'autant plus qu'il se prétendait en avance envers l'État; mais le comité des comptes avait voulu qu'il affirmât les siens sous serment; Lilburne avait refusé, et les comptes n'avaient pas été rendus, en sorte que le comité le poursuivait comme comptable envers l'État d'une somme

de 2000 livres sterl. Lilburne poursuivait de son côté, à la chambre des lords, le recouvrement d'une somme pareille, votée en sa faveur, à titre de dommages et intérêts, pour le temps qu'il avait passé en prison par arrêt de la Chambre étoilée; mais le colonel King lui en demandait autant en réparation de ce qu'il l'avait appelé traître; poursuite que Lilburne repoussait en accusant le colonel de trahison devant la chambre des communes. Il faisait en même temps marcher de front son procès avec Prynne, son ancien associé, président du comité des comptes, et devenu son ennemi capital depuis que la domination était tombée entre les mains des Presbytériens, ses plaintes contre Cromwell et le comte de Manchester, orateur de la chambre des pairs, et une accusation contre Lenthall, orateur de la chambre des communes, querelle à laquelle il avait pris part en qualité d'amateur.

De pareilles occupations n'étaient pas sans danger. Lilburne, arrêté à la requête du colonel King, donna caution, mais il fut repris par la chambre des lords pour ses attaques contre le comte de Manchester; conduit à la barre des lords, il refusa de reconnaître leur juridiction, parut devant eux le chapeau sur la tête, ne voulut point s'agenouiller, et se boucha les oreilles tandis qu'on lui lisait l'accusation portée contre lui. On lui dit qu'il n'avait pas toujours été si difficile, et qu'en 1641, poursuivi devant cette même assemblée, à l'oc-

casion des émeutes contre Strafford, il n'avait pas hésité à se défendre : « Quand j'étais un enfant, dit-il, je parlais et j'agissais comme un enfant ; maintenant, je suis un homme, et j'ai laissé là toutes les façons d'agir des enfants. » On ne tint compte de cette apologie ; il fut condamné à l'amende, et envoyé à Newgate et de là à la Tour, où on lui refusa plumes et encre. Il n'en trouva pas moins le moyen d'écrire. Presque chaque jour voyait paraître un nouveau pamphlet de Lilburne, comme « *la discussion de la tyrannie des lords;—la justification de l'homme juste;—l'oppression de l'homme opprimé;—la résolution de l'homme résolu*, etc. » Ce dernier titre est un curieux échantillon de l'esprit du temps et de l'esprit de Lilburne ; le voici en entier :

« La résolution de l'homme résolu de maintenir jusqu'à la dernière goutte du sang de son cœur ses libertés et franchises de citoyen, telles qu'elles lui ont été accordées par les bonnes, justes et honnêtes lois de l'Angleterre, son pays natal, et de ne point prendre de repos tant qu'il aura une langue pour parler ou une main pour écrire, jusqu'à ce qu'il ait forcé ses adversaires de la chambre des lords, et ceux qui, dans la chambre des communes, se réunissent à eux pour soutenir l'arbitraire, soit à lui faire droit et justice en le délivrant de son cruel et illégal emprisonnement, et en le dédommageant légalement, par une ample réparation, de toutes ses injustes souf-

frances, soit à l'envoyer à Tyburn, ce qui ne lui fait pas peur, bien sûr qu'en sa mort et par sa mort, il leur fera, comme Samson, plus de mal que dans toute sa vie. Toutes choses exprimées et déclarées dans l'épitre suivante, écrite par le jeune colonel John Lilburne, prisonnier de la prérogative dans la Tour de Londres, à mes bien fidèles amis citoyens de cette ville, avril 1647. »

A la bizarrerie du style, naturelle à son temps et à sa secte, Lilburne en joignait une autre qui lui était particulière, le ton du martyr combiné avec celui du matamore. Il offrait continuellement sa vie, comme s'il eût défié de la prendre, et, dans ses plaintes contre l'iniquité de ses adversaires, éclatait toujours le sentiment vaniteux de sa supériorité. Un de ses pamphlets contre les lords « doit vivre, dit-il, quand lui-même il ne sera plus. » Il ne parle guère de ce qu'il a dit ou écrit que comme « excellent et bien à propos. » Se vanter lui paraissait son droit; il ne pouvait pas plus s'en passer, dit-on, que de « manger lorsqu'il avait faim; » et sans doute il se serait plus aisément passé tout un jour de manger que de disputer. « S'il n'y avait plus que lui au monde, disait son ami Henri Martyn, John disputerait contre Lilburne et Lilburne contre John. » Outre les charmes du martyre, la persécution avait pour lui les agréments d'une querelle.

Si c'est d'ailleurs une jouissance, pour l'homme

isolé et désarmé, d'inquiéter des adversaires puissants, Lilburne pouvait s'en rassasier. Libre ou dans les fers, il était également incommode à ses ennemis, et ce n'était pas de sa part une rodomontade que la menace d'armer le peuple en sa faveur contre ceux qui lui refusaient justice. A peine était-il en prison que des pétitions signées de huit ou dix mille personnes venaient demander au parlement la liberté de cet ami du peuple. Les femmes surtout, conduites par celle de Lilburne, digne compagne de ses exploits et de ses afflictions, faisaient retentir les environs de Westminster de leurs cris en faveur du jeune champion de la liberté. On les obligeait de s'éloigner sans réponse ; elles revenaient, revenaient encore ; on les renvoyait alors « laver leurs écuelles ; » mais dans les moments de trouble où les pétitions se changeaient facilement en séditions, on se prémunissait avec soin contre celles qui venaient redemander Lilburne.

L'entremise du peuple ne réussit pas à faire élargir son champion ; Lilburne songea à obtenir l'entremise alors plus puissante de l'armée. Il s'adressa aux chefs populaires des régiments, connus sous le nom d'agitateurs ; leur cause était la sienne ; du fond de sa prison il fomentait leurs rébellions et s'associait à leurs projets, au nombre desquels fut, dit-on, celui de se défaire de Cromwell. Rien n'autorise cependant à croire que cette idée, conçue peut-être dans quelques

esprits, ait pris une grande consistance. Cromwell était déjà pour les agitateurs une sorte de talisman auquel s'attachait la destinée de leur cause. S'ils voulaient le vaincre, c'était pour le posséder eux-mêmes, et eux seuls. Lilburne écrivit à Cromwell une lettre menaçante terminée par ces mots : « John Lilburne qui n'aime pas plus la bassesse qu'il ne craint la grandeur. » Cromwell traitait alors avec le roi. Sa situation, à l'égard des agitateurs et du peuple des républicains, n'était pas telle qu'il pût dédaigner un adversaire tel que Lilburne. Il alla le voir dans sa prison, prit la peine de le tromper de nouveau par des assurances et des promesses, lui fit entendre à quel point la chose publique pourrait souffrir en ce moment d'une attaque contre lui, Cromwell ; et plusieurs amis de Lilburne agissant auprès de lui dans le même sens, il se réduisit à demander sa liberté, promettant de vendre ses biens et de quitter le royaume où, dit-il, il ne pouvait plus vivre, « puisque pour subsister à Londres de son métier de drapier, il lui aurait fallu prêter le serment, et que, s'il était allé vivre sur ses terres, il aurait été obligé de payer la dîme. »

Cependant l'étoile de Cromwell avait momentanément pâli. Malgré les résultats du rendez-vous de Ware[1], le parti populaire de l'armée l'emportait sur

[1] 15 novembre 1647.

celui des chefs; le contre-coup s'en faisait sentir dans la chambre des communes. Lilburne en obtint la permission de sortir de la Tour durant la journée sans son gardien, à condition d'y rentrer le soir; mais bientôt un esprit de sédition plus actif, répandu parmi les officiers inférieurs, et des projets de pétition pour presser le parlement de mettre un terme à sa trop longue existence, révélèrent la présence du nouveau ferment qu'on venait de rejeter dans la société. Les lords se plaignirent et demandèrent raison de la liberté de Lilburne. On leur répondit par l'ordre de la chambre des communes. Ils prièrent celle-ci d'éviter un pareil sujet de rupture entre les deux chambres. Après de longs débats, la chambre des communes céda. Lilburne, amené à la barre, répondit à ses accusateurs par une accusation de haute trahison contre Cromwell et Ireton. Il fut de nouveau renfermé à la Tour, et renvoyé pour être jugé à la cour du banc du roi. Il écrivit, plaida, fit et fit faire des pétitions. Cependant les Écossais avançaient; Cromwell, forcé, pour ainsi dire, de s'enfuir à l'armée, avait laissé, à Londres, le champ libre à ses ennemis. Soit que la guerre que lui faisait Lilburne devînt un titre en faveur du niveleur intraitable, soit estime pour son caractère et pitié pour ses longues souffrances, soit désir de se concilier la faveur du peuple, ou simplement de mettre un terme à ce régime arbitraire dont ils avaient eux-mêmes été les

victimes, les Presbytériens, un moment ramenés au pouvoir, jetèrent sur lui un regard de bienveillance, et Maynard, l'un des onze membres remis en possession de leur siége, fit prononcer son élargissement. Le premier usage qu'en fit Lilburne fut de se réconcilier avec Cromwell, auquel le danger de sa cause le réunissait alors, contre les Presbytériens, à qui il devait sa liberté. Il se déclara aussi contre tout traité personnel avec le roi. Mais, lorsque l'armée fut redevenue maîtresse, Lilburne s'opposa aux formes illégales du jugement qu'elle préparait contre Charles Ier. Il demandait que l'établissement d'un système de gouvernement régulier précédât un procès qui ne devait être que le triomphe de la loi. Les chefs de l'armée voulaient la mort de Charles pour jouir tranquillement de son pouvoir : Lilburne ne voulait que son jugement, exemple éclatant d'une loi égale pour tous ; et il le voulait devant les tribunaux ordinaires. L'érection d'une cour spéciale lui paraissait un attentat aux droits de l'accusé, et une insulte à ceux de la nation, car cet acte signalait encore une différence entre le roi et le sujet coupable.

Alors se marqua nettement la différence entre les Indépendants et les Niveleurs, entre ceux qui voulaient l'empire et ceux qui demandaient l'égalité. Vainement essayèrent-ils de se concilier dans plusieurs conférences sans cesse interrompues, plusieurs fois reprises malgré l'aigreur qui les avait fait suspendre, et qui

n'amenèrent, après les débats les plus violents, prolongés pendant des nuits entières, qu'une rupture éclatante. Sur le point d'en venir aux mains, les deux partis se séparèrent, et Lilburne, pour sa part, prenant congé, dit-il, « de ce tas de coquins et de charlatans imposteurs, » déclara sa résolution de « n'avoir plus rien à démêler avec une race d'hommes aussi perfides que ces grands personnages de l'armée, et surtout avec le plus fourbe des machiavélistes, le commissaire Henri Ireton. »

Il se contenta pourtant, au premier moment, de faire imprimer quelques-unes des maximes de gouvernement qu'il avait voulu faire adopter, sous le titre de *Convention du peuple;* et probablement abandonné de la plupart des siens, effrayés ou séduits, il suspendit quelque temps une lutte dans laquelle il n'eût guère trouvé pour appui que les ennemis de sa cause, les Presbytériens et les Cavaliers. Il s'éloigna de Londres pour aller vaquer au recouvrement de la somme qui lui avait été assignée en dommages et intérêts, et n'y revint qu'après la mort du roi, dont il avait refusé d'être un des juges. A son retour, il trouva la haute cour saisie du procès de lord Capel, lord Goring et leurs compagnons[1]. Il protesta contre cette nouvelle illégalité, et particulièrement touché de l'intrépidité de lord

[1] Février 1649.

Capel, il agit vivement en leur faveur, leur offrant ses conseils et les secours de son audacieuse pratique dans l'art de résister à des juges; mais ils ne crurent pas devoir en profiter.

L'armée était maîtresse, et les débris du Long-Parlement, dont elle se servait comme d'un simulacre de gouvernement représentatif, se consolaient, sous le nom de République, de l'asservissement de la liberté. Là où la liberté a cessé d'exister, il n'y a plus de mouvement que pour la licence; on n'échappe à l'oppression que par l'anarchie. L'anarchie et l'oppression se disputaient, ou plutôt se partageaient l'Angleterre; à côté du gouvernement le plus arbitraire et le plus violent, qui comprimait par la force, tantôt l'un, tantôt l'autre de ses ennemis, les principes de liberté les plus impraticables étaient soutenus à main armée par des Niveleurs de toutes sortes, épars dans tout le pays, et qui élevaient, sur les débris des institutions légales, l'étendard de la loi naturelle, expliquée de cent façons différentes, selon le tour d'esprit du guide inspiré autour duquel venaient s'agglomérer les législateurs armés du comté ou du district. On ne saurait dire que Liburne fût le chef d'un parti; les Niveleurs ne formèrent jamais un parti véritable, agissant en corps et uni par des liens positifs; ils n'étaient que le résultat spontané d'une disposition générale à cette époque en Angleterre; ils surgissaient de toutes parts,

par une sorte de mouvement analogue à celui de la nature qui, au rajeunissement de l'année, fait naître en même temps, de mille germes séparés, mille plantes semblables ou diverses. Dans les desseins ou les désirs de ce parti, Liburne fut le représentant et l'organe de ce qu'il y avait de plus honnête, de moins déraisonnable et de plus conséquent. En dépit de l'inflexibilité de ses théories, douze années passées dans la mêlée des révolutions avaient fait entrer dans sa tête quelques idées justes et pratiques. D'ailleurs, toujours en face des maux très-positifs d'une tyrannie très-pesante, il s'occupait moins à établir des chimères qu'à combattre des réalités. Chacun de ses nouveaux plans de gouvernement avait pour base une attaque violente contre le gouvernement établi; et la connaissance personnelle qu'il avait des chefs, de leurs intrigues, de leurs malversations, de leurs perfidies, était un arsenal d'où il faisait pleuvoir sur eux, avec une énergie bizarre, tous les traits de l'indignation publique.

Instruit de quelques menaces prononcées contre lui dans le conseil de guerre de White-Hall, il ne chercha, selon sa coutume, à parer le danger qu'en le bravant. Le 22 février 1649, il publia un écrit intitulé : « *Les nouvelles chaînes de l'Angleterre dévoilées*, » et le 26, accompagné de trois autres niveleurs, Walwin, Prince et Overton, il présenta au parlement un nouveau plan

de gouvernement, en opposition à celui qu'avait dressé l'armée. Déjà, sur le premier pamphlet, à la publication duquel ces quatre hommes avaient concouru, l'ordre était donné de les arrêter, et Lilburne, dans son discours à la barre de la chambre, déclare que, s'ils se présentent seuls et sans apporter, à l'appui de leur opinion, ces milliers de signatures qui les accompagnent ordinairement, c'est qu'informés qu'un mandat d'arrestation a été lancé contre eux, deux jours auparavant, par des hommes qui n'ont aucun droit sur eux, ils ont craint, en tardant plus longtemps, de tomber entre leurs mains. Lilburne ajoute, pour lui et ses amis présents, qu'en cas de danger, ils regrettent de n'avoir pas plus d'une vie à sacrifier à l'appui « d'un si noble écrit[1]. »

Ils furent renvoyés sans réponse. Mais soit crainte ou modération de leurs ennemis, soit habileté de leur part, l'ordre d'arrestation ne fut pas exécuté. Lilburne profita de ce répit pour faire paraître une seconde partie « *des Nouvelles chaînes de l'Angleterre,* » dans laquelle il réimprima son plan de gouvernement, ajoutant que, comme on n'avait pas répondu à la proposition qu'il en avait faite, il espérait que, cette fois, une pétition soutenue de plusieurs milliers de signatures l'aiderait à obtenir « une réponse efficace. »

[1] *So gallant a piece.*

Il fut mis à la Tour avec ses associés, et l'on fit arriver au parlement, au nom des congrégations anabaptistes de Londres, un désaveu de son dernier ouvrage. Cependant d'autres pétitions plus spontanées se multiplièrent en sa faveur. L'une se présentait revêtue de dix mille signatures; des milliers de femmes en venaient apporter une autre, empreinte de cette vivacité d'impressions qui appartient à leur sexe. « Elles savaient, disaient-elles, que Lilburne et ses compagnons d'infortune devaient être, au milieu de la nuit, tirés de la Tour et fusillés à White-Hall. Elles déclaraient au parlement que condamner le livre de Lilburne, c'était asservir tout le peuple, puisqu'il n'y avait pas, sur les affaires publiques, un entretien qui ne rentrât dans le contenu de cet écrit; ainsi donc on détruisait toute liberté de discours, ce qui était le plus grand de tous les esclavages. » Les pétitionnaires, renvoyés sans réponse, ou repoussés par de sévères réprimandes, revenaient à la charge sous une nouvelle forme; et au nombre des griefs allégués par les chefs des Niveleurs, qui apparaissaient de toutes parts, était « le barbare et illégal emprisonnement de Lilburne et de ses amis.

Le même esprit se manifestait dans l'armée. Une révolte éclata : cinq soldats de cavalerie furent condamnés à mort; quatre eurent leur grâce; mais, malgré les écrits de Lilburne et les efforts de ses

partisans, le cinquième, nommé Lockier, fut passé par les armes[1]. Ses camarades célébrèrent ses obsèques avec la plus grande pompe; cent cavaliers ouvraient la marche, suivis de leurs chevaux caparaçonnés en noir; six trompettes sonnaient une marche funéraire; le cercueil, orné de l'épée du mort et de branches de romarin à moitié teintes de sang, était suivi d'une foule innombrable marchant en ordre, et portant des rubans noir et vert de mer; des femmes fermaient le cortége; plusieurs milliers de citoyens d'une classe plus relevée, et qui n'avaient pas jugé à propos de suivre la pompe funèbre à travers les rues de Londres, l'attendaient dans le cimetière.

Au milieu de cette hostilité si vive, le parlement, s'agitant dans sa terreur et son impuissance, rédigeait des lois contre les délits qui le menaçaient de toutes parts. Il discutait un acte[2] pour déclarer coupable de trahison quiconque accuserait de tyrannie ou d'usurpation le parlement ou le conseil d'État, » comme aussi quiconque tenterait de changer la forme du gouvernement, et tout soldat qui comploterait la mort de son général ou de son lieutenant-général[3], et

[1] 7 avril 1649.

[2] La motion en fut faite le 1er mai 1649.

[3] Cette clause, proposée au début, fut abandonnée et ne se retrouve pas dans le bill adopté le 14 mai.

tuerait un membre du parlement ou un juge dans l'exercice de ses fonctions. »

En même temps partait de la Tour un nouveau pamphlet de Lilburne, offrant le résumé des vœux populaires sur les changements à apporter dans le gouvernement alors en vigueur. Ce résumé, publié sous le nom de *Convention du peuple (Agreement of the people)*, contient trente propositions ou articles; voici les plus importants :

1° L'autorité suprême de la nation résidera dans une représentation de quatre cents personnes;

2° Il suffira de deux cents personnes pour composer une chambre : le vote de la majorité fera loi;

3° Tous les officiers publics seront responsables; aucun salarié ne pourra être membre de la chambre;

4° Aucun membre d'une chambre représentative ne pourra être nommé à la suivante;

5° Le parlement actuel finira le premier mercredi d'août 1649;

6° S'il omet de donner des ordres à cet égard, le peuple procédera aux élections;

. . . . . .

10° Il n'y aura point de lois coercitives en matière de religion;

11° Nul ne sera forcé de combattre, par mer ni par terre, contre sa conscience;

. . . . . .

14° On ne pourra condamner personne que sur des lois déjà existantes;

15° On ne dépendra plus du bon plaisir incertain du parlement;

16° Nul ne pourra être puni pour refuser de répondre contre lui-même;

. . . . . .

20° Nul ne pourra être emprisonné pour dettes, et nul n'aura ses biens exemptés de répondre de ce qu'il doit;

21° Un homme ne pourra être privé de la vie que pour meurtre ou autre chose pareille ;

22° Dans les procès criminels les accusés pourront faire entendre des témoins à décharge;

. . . . . .

24° Chaque paroisse choisira ses ministres, et personne ne sera forcé de payer;

25° On ne pourra être condamné à perdre la vie, la liberté, etc., que sur la déclaration de douze voisins jurés;

26° Nul ne pourra être exclu des emplois pour sa seule religion ;

27° Le peuple, dans tous les comtés, choisira ses officiers publics ;

. . . . . .

30° Cette convention ne pourra être annulée ; point

de nivellement des biens ; toutes choses ne seront pas mises en commun.

Ces deux dernières clauses de l'article 30e ne se trouvent que dans les *Mémoires* de Whitelocke [1].

A cette attaque formelle contre l'ordre de choses qui prétendait se faire prendre pour un gouvernement régulier, vinrent s'ajouter des coups plus violents contre les chefs de ce gouvernement, et en particulier contre Cromwell. Des rigueurs nouvelles suivirent ces nouvelles agressions. Le parlement ordonna que les prisonniers fussent resserrés plus étroitement et privés de toute communication entre eux. On leur refusa les secours pécuniaires souvent accordés aux détenus, et le lieutenant de la Tour fut chargé de pourvoir uniquement à leur subsistance. Pendant trois jours, Lilburne fut réduit à une demi-ration. Il n'y eut pas moyen de persister longtemps dans ces mesures extrêmes; la colère et la force des Niveleurs devinrent de plus en plus menaçantes; on accorda aux prisonniers vingt schellings par semaine. Mais, en même temps [2], on adopta le nouvel acte spécifiant les cas de trahison, et le même jour, Lilburne fut accusé de haute trahison et le sequestre mis sur ses biens.

La querelle était à mort; des hommes qui avaient

[1] *Memorials*, p. 385.
[2] Le 14 mai 1649.

conquis et qui conservaient le pouvoir l'épée à la main, s'indignaient de voir leur force impuissante contre des libelles. Les restrictions contre la liberté de la presse, sans cesse renouvelées et aussi souvent rendues vaines par l'opinion publique qui les repoussait, n'offraient qu'un obstacle sans cesse éludé ou bravé. La *Convention du peuple* parut avec une approbation du censeur, probablement contrefaite; et le censeur, Gilbert Mabbott demanda et obtint sa démission[1], disant pour raison, d'abord qu'il ne voulait plus avoir à répondre d'une foule de pamphlets qui paraissaient munis de son approbation, bien qu'ils n'eussent jamais passé entre ses mains; ensuite que, dans son opinion, chacun avait le droit de publier ce qu'il voulait en y mettant son nom, sauf à porter ensuite la peine de ce que son écrit pouvait renfermer de contraire aux lois. Il fallait arrêter, par un exemple, l'inondation que ne pouvaient retenir de si faibles digues; et l'exemple, en frappant Lilburne, tarissait le mal dans sa plus redoutable source. Mais le coup était dangereux à porter. Six mois furent employés en consultations, en délibérations sur le meilleur moyen d'en venir à bout; durant ce temps la guerre des pamphlets ne se ralentit point; ceux de Lilburne se succédaient sans relâche. Et les pam-

[1] Le 22 mai 1649.

phlets ne lui suffisaient pas ; il offrait, il invoquait la guerre des conférences publiques : « Que la chambre des communes choisisse deux personnes et me permette d'en choisir deux autres, écrivait-il à Cornelius Holland, l'un des membres du conseil d'État, et si ces quatre personnes ne peuvent s'accorder, qu'elles en nomment une cinquième; que le débat soit public, et que je puisse parler librement pour moi-même ; si mon innocence n'est pas établie, je perdrai tout ce que je possède, y compris ma vie.... Mais si cette proposition n'est pas adoptée dans cinq jours, je me tiendrai pour libre de disséquer et d'étaler en public tout ce que je sais de vous et de vos associés. »

On ne répondit point à la lettre de Lilburne, mais on envoya des agents pour saisir un nouveau pamphlet qu'il venait de faire imprimer. Il endoctrina si bien les agents[1] qu'il parvint, dit-on, à leur persuader « de laisser là son livre et de songer à leurs libertés[2]. »

On ne s'en tenait pas à ces moyens illégaux, et Lilburne eut à se défendre, contre Thomas May, d'une

[1] Godwin, *History of the Commonwealth*, t. III, p. 166.

[2] Whitelocke, *Memorials*, p. 405. Whitelocke dit *persuaded* ; mais le mot anglais *to persuade*, comme notre expression *engager à*, signifie également le succès ou la simple tentative. Cependant, si Lilburne n'eût fait qu'essayer de persuader les agents, Whitelocke n'aurait probablement pas pris la peine de rapporter le fait.

accusation de complicité avec le prince Charles Stuart, alors Charles II.

Enfin on se décida à le faire juger par une commission spéciale d'*oyer et terminer*, composée de quarante personnes, et le jury fut choisi avec tout le soin propre à assurer le succès qu'on voulait obtenir. Vainement la femme de Lilburne et son frère le colonel Robert Lilburne essayèrent de le soustraire au jugement. Ils présentèrent une pétition promettant qu'il sortirait d'Angleterre avec sa famille, pourvu que le gouvernement lui payât ce qu'il lui devait; mais le même jour Lilburne fit paraître un écrit[1], où il ajoutait pour condition que tous ceux qui voudraient se transporter avec lui aux Indes occidentales en auraient la liberté, que l'État leur paierait ce qu'il leur devait d'arrérages, et que même on accorderait à ceux qui, déterminés à le suivre, n'auraient pas le moyen de le faire, une somme suffisante pour l'exécution de leur projet; attendu, disait-il, que leur droit étant de vivre et de réclamer leur subsistance en Angleterre, si, pour le bien de la paix, ils consentaient à s'en exiler, il était juste qu'on leur fournît les moyens de subsister ailleurs. Une autre pétition en forme de remontrance fut présentée, revêtue, comme à l'ordinaire, des signatures de ses nombreux partisans.

[1] 22 octobre 1649.

Robert, son frère, se réduisit à demander qu'on retardât le procès jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de convaincre John de ses erreurs ou de l'engager à quitter le royaume. Enfin, vaincu par le désespoir de sa femme, dont le courage et la tendresse avaient mérité toute son affection, Lilburne lui-même consentit à demander un délai. Mais le parti républicain était décidé à pousser jusqu'au bout la lutte; on ne put rien obtenir. Le procès commença à Guild-Hall, le 24 octobre 1649. Il dura trois jours, pendant lesquels Lilburne tint tête à ses juges, leur arrachant à chaque instant la parole, se la faisant retirer, la reprenant malgré eux, finissant par la conquérir à force d'opiniâtreté, et en profitant pour signaler à chaque pas l'illégalité, les usurpations, la tyrannie du gouvernement dont la main pesait sur lui. Au terme du débat, se tournant tout à coup vers les jurés :

« Messieurs du jury, dit-il, vous êtes mes seuls juges, les gardiens de ma vie; c'est à vous que le Seigneur demandera compte de mon sang. Je vous conjure donc de bien connaître votre pouvoir, de bien considérer votre devoir envers Dieu, envers moi, envers vous-mêmes, envers votre pays; et que l'esprit du Seigneur Dieu tout-puissant, maître du ciel et de la terre et de toutes les choses qui y sont contenues, soit avec vous, vous assiste et vous dirige, et vous enseigne à faire ce qui est juste et pour sa gloire! »

« *Amen! Amen!* » s'écria d'une seule voix toute l'assistance. Les juges se regardèrent les uns les autres avec quelque inquiétude, et demandèrent au major général Skippon de faire venir trois compagnies de plus. Le procureur général et le grand-juge qui présidait la cour renouvelèrent leurs efforts pour convaincre les jurés de la justice et de la nécessité de la condamnation. Après trois quarts d'heure de délibération, le greffier s'adressant aux jurés :

« Messieurs du jury, êtes-vous d'accord de votre verdict?

—Oui.

—Regardez le prisonnier ; est-il coupable des trahisons dont il est accusé, ou bien non coupable?

—Non coupable de toutes ces trahisons.

—Ni de toutes, ni d'aucune?

—Non coupable, ni de toutes, ni d'aucune. »

A ces mots *non coupable*, Guild-Hall retentit d'une acclamation telle, dit-on, que peut-être on n'en avait jamais ouï de pareille. Durant une demi-heure, les juges, pâles et tremblants sur leurs siéges, demeurèrent exposés à cette explosion de la joie publique. Le prisonnier, tranquille à la barre, offrait seulement dans son maintien une nuance un peu moins fière et moins animée qu'auparavant. Le tumulte apaisé, le greffier reprit la parole :

« Messieurs du jury, faites attention à votre verdict;

la cour l'a entendu : vous dites que John Lilburne n'est coupable, ni de toutes, ni d'aucune des trahisons dont il est accusé; vous le dites tous?

« Oui, nous le disons tous. »

Lilburne fut reconduit à la Tour, suivi des acclamations de la multitude, et toute la nuit des feux de joie furent allumés dans les rues. On essaya de le retenir en prison; mais au bout de quinze jours[1], le 8 novembre 1649, le mécontentement du peuple et les efforts des amis du prisonnier, entre autres de Ludlow et de Henri Martyn, obtinrent enfin son élargissement[2].

Lilburne, à peine en liberté, entreprit de retirer, des mains de sir Arthur Haslerig, qui la retenait comme président du comité des sequestres, la somme qui lui était due. Rencontrant sans doute quelque difficulté, il aborda un jour dans Westminster le secrétaire de sir Arthur, et l'engagea en présence de témoins, s'il faisait cas de la vie de son maître, à l'avertir que qui, John Lilburne, portait à son côté droit un bon

[1] *State-Trials*, t. IV, col. 1395-1405.

[2] En l'honneur de ce célèbre procès, les amis de Lilburne firent frapper une médaille où il était représenté à la barre, avec cette inscription :

« John Lilburne, sauvé par le pouvoir du Seigneur et l'intégrité de son jury, qui est juge de la loi aussi bien que du fait. »

Sur le revers étaient les noms des jurés. (Neal, *History of the puritans*, t. IV, p. 17-18; Londres, 1822.)

poignard, à son côté gauche une bonne épée, et que si, dans un temps qu'il lui marquait, il n'obtenait pas satisfaction, sir Arthur n'avait qu'à bien prendre garde à lui. « Et, ajouta-t-il, s'il abusait du bon procédé que j'ai de le prévenir pour me faire mettre en prison, il n'y gagnerait rien; d'autres mains seulement se chargeraient de l'affaire. »

L'argent fut remis au jour désigné; mais Lilburne ne se tint pas pour satisfait. Malheureusement pour sir Arthur Haslerig, une des nombreuses malversations, au moyen desquelles ce président du comité des sequestres avait singulièrement amélioré sa fortune, était tombée sur George Lilburne, oncle de John; John s'empara avec ardeur de l'affaire de son oncle, assembla des témoins, publia des pamphlets[1], présenta des pétitions; les actes de sir Arthur furent mis au jour, peut-être avec l'exagération dont Lilburne s'est rarement défendu, dans les occasions même où elle était le moins nécessaire. L'affaire, jugée par le parlement, ne pouvait avoir une issue douteuse; l'animosité était si vive que Lilburne, peu après son acquittement, ayant été nommé, par le peuple de Londres, membre du conseil commun de la cité, le parlement annula l'élection[2]; un nommé Chetwyn,

[1] En août 1651.
[2] Le 26 décembre 1649.

qui y avait contribué, fut mis en prison et privé de ses droits de membre de la corporation de la cité, et plusieurs autres furent poursuivis pour la même affaire. Le 15 janvier 1652, l'accusation contre sir Arthur Haslerig fut déclarée calomnieuse, Lilburne condamné à sept mille livres sterl. d'amende, et banni sous peine de mort. Le champion de la liberté devenait inquiétant à plus d'un titre. Toujours ardent et actif contre la tyrannie du moment, Lilburne commençait à chercher du côté des royalistes, devenus faciles en arrangements, des espérances pour son système favori; et plusieurs fois il avait déclaré hautement que, s'il fallait un maître, il aimait mieux le prince Charles qu'un autre, pourvu qu'on traitât avec lui sur les bases de la *Convention du peuple*. Ni les royalistes sans doute, ni les Niveleurs, mieux comprimés dans l'armée par Cromwell que dans la nation par le parlement, n'étaient en état d'opposer une résistance efficace au pouvoir nouveau qui grandissait alors à vue d'œil; mais ce pouvoir était bien aise de leur enlever un chef toujours prêt à exploiter tous les mécontentements; et l'une de ces fourberies qui tenaient tant de place dans l'habileté de Cromwell, fut de contribuer sous main à faire prononcer par le Long-Parlement, dont il préparait la chute, le bannissement de Lilburne, avec qui il venait de se réconcilier. Tel est du moins le fait attesté dans une lettre

que l'indomptable niveleur écrivit à Cromwell du lieu de son exil, et dans laquelle il se déclare « autant que jamais l'honnête John Lilburne, qui n'aime pas plus la flatterie qu'il ne craint la grandeur et les menaces. »

Quoi qu'il en soit, Lilburne regardait alors le Long-Parlement comme son véritable ennemi. En Hollande où il se retira, l'ardeur de son inimitié le porta, dit-on, à entrer avec les royalistes, proscrits comme lui, dans l'intimité la plus étroite ; il vécut familièrement à Amsterdam avec le duc de Buckingham, sir John Colepepper, sir Ralph Hopton, l'évêque Bramhall, et leur offrit même, s'il faut en croire certains rapports, de les débarrasser en six mois, pourvu qu'on mît à sa disposition dix mille livres sterling, de Cromwell, du conseil d'État et du parlement. Mais les hommes qui dénonçaient les complots de Lilburne étaient les espions de Cromwell. En 1653, dès que le niveleur banni apprit l'expulsion du Long-Parlement, il écrivit à Cromwell une lettre respectueuse pour obtenir la permission de revenir en Angleterre. Ne l'obtenant pas, il revint sans permission[1]. Il ne trouva pas dans sa patrie plus de liberté que ne lui en laissait naguère la république parlementaire ; le pouvoir arbitraire n'avait fait que passer dans des mains plus fortes. Lilburne fut arrêté

[1] Vers le milieu de juin 1653.

presque en arrivant, et renvoyé devant les tribunaux comme ayant rompu son ban. « Jean libre (*freeborn John*), dit une lettre de cette époque, a été envoyé aux assises d'*Old Bailey*, et je crois qu'il sera bientôt pendu. »

Lilburne n'était pas homme à se laisser pendre si aisément. On avait pris, pour assurer sa condamnation, toutes les précautions que peut inventer l'habileté, tour à tour subtile ou effrontée, des serviteurs d'une tyrannie puissante. Le procès devait marcher rapidement ; il commençait au moment où les avocats les plus célèbres, qui auraient pu prêter à Lilburne le secours de leurs conseils, quittaient Londres pour aller faire leur circuit dans les comtés. On refusait de donner au prévenu copie de l'acte d'accusation, et de faire lire publiquement l'acte du parlement qui l'avait banni, et sur lequel l'acte d'accusation était fondé. Pour animer contre lui les jurés, on publiait les rapports des agents qui avaient dénoncé ses relations en Hollande avec les émigrés royalistes. Lilburne lutta, avec une énergie indomptable, contre tous ces obstacles prémédités. Il réussit à se procurer, avant leur départ, le conseil et la signature de deux avocats de renom, entre autres du savant presbytérien Maynard. Il obligea la cour à lui donner copie de l'acte d'accusation et à lui promettre lecture publique de l'acte de bannissement. Il opposait entêtement à entêtement, argutie à

argutie. Le procureur-général Prideaux, qui très-irrégulièrement siégeait parmi ses juges, se montrait fort acharné contre lui; Lilburne l'interpella et le somma de descendre de son siége, avec cette fougue de mépris et d'insulte qui trouble et affaiblit le plus hardi pouvoir. Et quand la cour était inflexible, quand tous les efforts de Lilburne n'en obtenaient pas ce qu'il lui demandait, il s'écriait, dans un accès de désespoir passionné : « Mylord, ne me refusez pas ce qui est mon droit de naissance, le bénéfice de la loi, ce que je réclame comme mon héritage. Si vous me refusez, si, en face de ce grand auditoire de peuple, vous êtes assez injuste pour m'enlever mon droit, me fermer forcément la bouche, et m'empêcher de parler pour ma vie, selon la loi, je crierai de toute ma force, et j'en appellerai au peuple; et vraiment je crie et j'en appelle à tout ce peuple qui m'entend, et qui voit comment mylord maire et cette cour m'enlèvent par la violence mon droit de naissance, mon droit selon la loi, et ne me permettent pas de parler pour ma vie. »

L'assistance était passionnément émue; les parents et les amis de Lilburne, son vieux père, de braves soldats, jadis ses compagnons d'armes, l'entouraient constamment, et lui prêtaient, à tout moment, l'appui de leurs démarches, presque aussi infatigables que lui. Les juges, au milieu de leur colère, laissaient percer leur déplaisir et leur inquiétude; l'accusateur parlait

bas et balbutiait; on faisait venir des renforts de gardes. Le procès, avec tous ses incidents, dura du 13 juillet au 20 août 1653 : au dernier moment, Lilburne s'adressa aux jurés : « L'acte en vertu duquel on me poursuit est un acte inique, illégal, qui n'a nulle ombre de raison, ni de droit; selon la loi, c'est un acte comme celui de Pharaon ordonnant que tous les enfants mâles seront égorgés. Depuis qu'on a coupé la tête au roi, on ne peut plus faire, selon la loi, un acte du parlement. De même qu'ils ont voté ma mort, ils peuvent voter la mort de mes douze honnêtes jurés. Pensez-y bien; si je meurs lundi, le parlement peut, mardi, passer une sentence pareille de bannissement sous peine de mort contre chacun de vous douze, et contre vos femmes et vos enfants, et contre vos parents, et contre tout le reste de la cité, et puis contre tout le comté de Middlesex, et puis contre le comté de Hertford; et bientôt il ne restera plus personne pour habiter l'Angleterre, personne qu'eux-mêmes. »

La sympathie populaire et le respect inconséquent pour les anciennes lois du pays l'emportèrent sur les efforts de tous les chefs, parlementaires et militaires, de la révolution : pour la seconde fois, le jury acquitta Lilburne.

Trois jours après[1], par ordre du parlement Barebone,

[1] Le 23 août 1653.

le conseil d'État manda les jurés, et les somma, avec menace, d'expliquer pourquoi ils avaient prononcé un tel acquittement. Sept d'entre eux refusèrent formellement de répondre, disant qu'ils ne devaient compte de leurs décisions qu'à Dieu et à leur conscience. Quatre donnèrent quelques raisons de leur vote, mais en le maintenant et sans se séparer de leurs collègues. Contre cette fermeté de citoyens obscurs, la tyrannie révolutionnaire n'osa rien de plus; ils rentrèrent tranquillement chez eux. Mais Lilburne ne fut point mis en liberté : sur le rapport de sir Antoine Ashley Cooper, qui fut plus tard le célèbre comte de Shaftesbury, le parlement ordonna au conseil d'État de prendre des mesures pour que l'indomptable querelleur ne pût plus troubler la paix de la nation. On l'envoya dans l'île de Jersey, où il fut retenu en prison. Mais il n'y avait point de prison dont la voix de Lilburne ne sût sortir, point de distance qu'elle ne parvînt à traverser. On apprit qu'il préparait de nouvelles et encore plus violentes attaques. Lassé de combattre une popularité qu'il ne pouvait vaincre, Cromwell essaya de la neutraliser : il excellait dans l'art de se ménager des intelligences et des moyens de transaction avec ses ennemis les plus acharnés; on prétend qu'il faisait payer à Lilburne, sous forme d'indemnité, une pension égale à son traitement de lieutenant-colonel. Lilburne, de son

côté, commençait à se dégoûter d'une lutte où ses succès même étaient vains. Le négociateur du traité fut Robert Lilburne, son frère, officier estimé, et l'un de ces honnêtes gens que l'esprit militaire avait rangés sous le joug et parmi les appuis du Protecteur. John promit de vivre tranquille. On lui rendit sa liberté et sa patrie. Retiré à Eltham, dans le comté de Kent, au milieu des Quakers, les plus doux comme les plus obstinés des sectaires, il passa avec eux les quatre dernières années d'une vie dont on ne saurait dire si elle fut abrégée par les fatigues ou par le repos, et mourut le 29 août 1657, toujours populaire et impuissant[1]. Esprit chimérique, sans originalité ni profondeur en matière de politique générale, et qui eût été aussi inquiet, aussi tracassier sous un bon gouvernement que sous des pouvoirs tyranniques, mais cœur honnête, sincère, et doué, jusqu'à l'héroïsme, pour la défense pratique de ses droits, de ce courage intelligent et infatigable qui est, en définitive, la meilleure et la plus nécessaire garantie des institutions libres.

Bien des années après sa mort, quand la même proscription enveloppait les amis et la mémoire de Cromwell et de Lilburne, du Protecteur et

[1] *State-Trials*, t. V, col. 407-460.—*Diary of Thomas Burton*, t. I, p. IX-X; t. III, p. 503-509.—*Biographia Britannica*, t. V, art. *Lilburne*.

du Niveleur, le peuple chantait souvent encore :

« John Lilburne est un hardi champion, et qui sait bien ce qu'il a à faire ; il ne veut flatter ni le roi, ni les évêques, ni les lords, ni la chambre des communes.

« John n'aime ni prérogative ni pouvoir, excepté celui qui vient de Sion. Quant à la mitre et à la couronne, John les regarde de travers [1]. »

Cette chanson avait été composée et chantée pour la première fois en août 1647, dans la Tour de Londres, par sir Thomas Wortley, au milieu d'un banquet de Cavaliers et de Niveleurs, prisonniers ensemble par ordre du Long-Parlement. Le peuple est souvent injuste et ingrat envers ses amis vivants ; mais il est fidèle à la mémoire de ses amis morts.

[1] Neal, *History of the puritans*, t. IV, p. 17-18.

FAIRFAX (THOMAS, LORD)

(1611-1671)

FAIRFAX (THOMAS, LORD)

(1611-1671)

Plus d'un chemin s'ouvre, dans les révolutions, pour arriver au pouvoir et à la gloire ; tel homme s'y élève par la rectitude de son jugement au milieu des illusions publiques, par sa longue prévoyance, par l'audacieuse fécondité de son esprit et la force de son caractère; tel autre y est porté précisément parce que ces qualités lui manquent, parce qu'il est simple, crédule, incapable de diriger les événements et les hommes, capable seulement de les servir. C'est à la fois parmi les ambitieux habiles et parmi les dupes sincères que les révolutions prennent leurs héros.

C'est à ce dernier titre que Thomas Fairfax fut et est resté l'un des héros de la révolution d'Angleterre. Né le 17 janvier 1611, dans le manoir de Denton, paroisse d'Otley, dans le comté d'York, il reçut au collége de Saint-Jean, à Cambridge, une éducation soignée dont il retint, sinon beaucoup d'instruction, du moins assez de goût pour les lettres, surtout pour l'histoire et les antiquités de son pays. Mais les armes furent de bonne heure sa passion dominante, et ne trouvant pas à la satisfaire en Angleterre, il passa en Hollande, où il servit comme volontaire sous les ordres de lord Vere. A son retour en 1637, il épousa lady Anne Vere, fille de son général, et vécut dans la maison paternelle, ne prenant aucune part aux affaires publiques, mais s'associant vivement à l'indignation générale qu'excitaient les maximes et les actes de Charles Ier, des évêques et de la cour. Sa femme avait embrassé avec ardeur les opinions presbytériennes ; son père, lord Ferdinand Fairfax, riche et actif, était, dans le comté, à la tête de l'opposition. Le jeune Fairfax était confiant et généreux ; la cause que soutenait sa famille était celle de sa patrie et de sa foi ; avant que la lutte eût éclaté entre le roi et le parlement, sa résolution était prise ; et lorsque Charles, après avoir quitté Londres, vint essayer de lever dans le comté d'York une garde qui présageait la guerre, ce fut Fairfax qui se chargea de lui présenter, au nom du comté, une pétition des-

tinée à le supplier de cesser tout rassemblement de troupes et d'écouter les conseils de son parlement. Le roi redoutait toutes les manifestations de l'opinion publique ; il voulait éviter que la pétition lui fût remise ; mais, le 3 juin 1642, dans la plaine dite Heyworth-Moor, un grand rassemblement s'était formé : « Plus de quarante mille hommes étaient là, gentilshommes, francs-tenanciers, fermiers, bourgeois, à pied, à cheval.... Les Cavaliers s'aperçurent que le projet de pétition circulait.... Ils éclatèrent en invectives, en menaces, se portant violemment sur les groupes, arrachant à ceux qui la lisaient les copies de la pétition, et déclarant que le roi ne la recevrait point. Charles arriva, embarrassé, plein d'humeur, ne sachant que dire à cette multitude dont la présence et le tumulte offensaient déjà son inhabile gravité. Après la lecture d'une déclaration équivoque, il se retirait avec hâte pour éviter toute réclamation, lorsque le jeune Fairfax réussit à s'approcher de lui, tomba subitement à genoux, et déposa la pétition sur le pommeau de sa selle, bravant ainsi, même à ses pieds, la colère du roi, qui poussa aussitôt son cheval sur lui, et le heurta rudement, mais en vain, pour le contraindre à s'éloigner [1]. »

[1] *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, par M. Guizot, t. I, p. 287; 4e édit. Paris, 1850.

La guerre civile vint mettre en main à Fairfax des armes plus efficaces que des pétitions. De 1642 à 1644, il prit part avec son père aux nombreuses expéditions que tentèrent les uns contre les autres, dans le comté d'York, les parlementaires et les Cavaliers. Il acquit bientôt, dans cette guerre locale, une grande réputation de bravoure brillante, intelligente et pleine d'autorité, et lorsque les opérations de la guerre générale amenèrent dans le nord de l'Angleterre une grande armée du parlement, le jeune Thomas Fairfax y fut promptement investi d'un commandement supérieur. Ces premiers hasards, ces premiers exploits de sa jeunesse, lui avaient laissé de vifs et chers souvenirs, car longtemps après, retiré dans son manoir, il se complut à les raconter, avec quelque détail, dans de petits Mémoires intitulés : *Récit abrégé des affaires où je me suis trouvé dans le nord de l'Angleterre, pendant la durée de la guerre qui s'y est faite depuis l'année* 1642 *jusqu'en l'année* 1644[1].

En 1645, la révolution avait usé, dans l'armée comme dans le parlement, ses premiers chefs : les Indépendants, maîtres enfin du terrain, venaient de faire décréter la formation d'une armée nouvelle pour pousser

[1] Les *Mémoires de Fairfax* (1re et 2e parties) sont traduits en entier dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*

jusqu'au bout une victoire qu'essayaient en vain d'arrêter les premiers vainqueurs. Sa renommée militaire et Cromwell firent appeler Fairfax au commandement en chef. A partir de cette époque, sa vie est l'histoire de la révolution elle-même ; général, il la fit constamment triompher sur les champs de bataille ; homme politique, il n'y fut rien que l'instrument de Cromwell et de l'armée, dont il servit tous les desseins, d'abord par ignorance, ensuite par faiblesse et entraînement. Dans sa vieillesse, il écrivit aussi des *Mémoires* sur cette seconde période de sa vie, mais brièvement, tristement, pour justifier ses actions en les déplorant plutôt que pour les raconter. « Quand je rappelle à mon esprit, dit-il, les cruelles conséquences que des hommes intrigants et artificieux ont fait sortir de ces entreprises d'abord innocentes, je suis près de perdre cette confiance que j'avais autrefois en Dieu, quand je pouvais dire avec Job : *Jusqu'à ce que je meure, je n'éloignerai pas de moi mon intégrité, et tant que je vivrai, mon cœur ne me fera pas un reproche.* Mais je suis maintenant plutôt en situation d'imiter les plaintes de Job et de dire : *Pourquoi ne suis-je pas mort ? Pourquoi n'ai-je pas rendu l'esprit lorsque ma vie était sur les confins de la tombe ?* »

La justification de Fairfax est facile à résumer en peu de mots ; il n'avait su ce qu'il faisait et n'avait pas voulu ce qu'il avait fait ; c'est là ce qu'atteste l'histoire, et ce que prouve son propre récit.

Quand son aveuglement se fut un peu dissipé, quand son honnêteté se fut enfin lassée de cette complicité à laquelle elle n'avait pu le soustraire, après la mort du roi et l'oppression du parlement par l'armée, Fairfax se retira complétement des affaires publiques. La mesure par laquelle le parlement républicain ordonna que l'armée anglaise porterait la guerre en Écosse, où Charles II venait d'être couronné (1650), fut le prétexte de sa résolution ; il déclara que sa fidélité au Covenant presbytérien ne lui permettait pas d'aller attaquer chez eux les Écossais, et il se démit de tout commandement. La mort de son père (13 mars 1648) l'avait mis en possession de son titre et de sa fortune. Il vécut dès lors dans sa terre de Nun-Appleton, dans le comté d'York, fort recherché du parti presbytérien qui plus d'une fois essaya de se rallier autour de lui, mais étranger, en fait, à tout ce qui se passa jusqu'à la mort de Cromwell. Ses rapports avec le Protecteur furent même, durant cette époque, assez peu courtois. Cromwell lui témoignait rarement des égards, quelquefois de la méfiance et de l'humeur. Il ne paraissait tenir de lui aucun compte, et ne l'appela jamais que dans quelques commissions insignifiantes pour les affaires locales du comté. Lorsque Fairfax maria sa fille unique, lady Mary, au duc de Buckingham, Cromwell se montra offensé que la permission ne lui en eût pas été préalablement demandée, comme jadis au roi ; il pensait

d'ailleurs que le duc de Buckingham eût été un mari très-convenable pour l'une de ses propres filles. Il employa, pour faire faire à Fairfax son compliment à ce sujet, des formes et un ton qui blessèrent profondément le vainqueur de Naseby : « J'ai mis ceci à part dans mon cœur, dit Fairfax, et je m'en souviendrai quand l'occasion viendra. [1] »

L'occasion ne vint pas du vivant de Cromwell, qui ne redoutait guère l'humeur de Fairfax. Mais après la mort du Protecteur et la chute si prompte de son fils Richard, lorsque les regards de toute l'Angleterre se tournèrent vers la restauration de Charles II, les hommes qui la préparaient se flattèrent que Fairfax y concourrait volontiers ; ils ne se trompaient point. Aussi désabusé qu'il avait été crédule, le général de l'armée parlementaire se montra pressé de mettre au service de Charles II la popularité, la considération et le crédit qu'il avait acquis en faisant la guerre à Charles Ier. Dès qu'il apprit, par un message de Monk lui-même, que le général de l'armée d'Écosse se disposait à entrer en Angleterre pour soutenir d'abord le *Rump* contre l'armée de Londres, et probablement après le roi contre le *Rump*, il lui fit dire, par son cousin Brian Fairfax, qu'il était prêt à prendre parti avec lui, et qu'il paraîtrait en armes, sous peu de jours, avec les

[1] *The Fairfax correspondence*, t. I, p. CVI. — Londres, 1848.

forces qu'il pourrait réunir. Il prit les armes en effet, un peu plus tôt même qu'il n'avait annoncé, et Monk, à cette nouvelle, pressa sa marche pour le soutenir. Arrivé à York, Monk y trouva Bowles, chapelain et conseiller intime de Fairfax : « M. Bowles, dit dans ses *Mémoires* Price, chapelain de Monk, traita avec le général de grandes affaires. Un soir, entre autres, le général le retint si tard qu'en entrant dans sa chambre pour la prière, je le trouvai avec Bowles en conversation particulière. Le général m'ordonna de me retirer un moment, mais de ne pas me coucher. Un peu après minuit, Bowles s'en alla, en sorte que nos domestiques espéraient qu'on leur permettrait d'aller dormir ; mais le général m'envoya chercher et leur ordonna d'attendre. Il me fit approcher tout près de lui, et me dit : « Que pensez-vous de cela? M. Bowles m'a pressé très-vivement de demeurer ici et de me déclarer pour le roi. » Je tressaillis de la hardiesse de cette proposition, et je lui demandai s'il avait fait à Bowles une telle promesse. Il me répondit : « Non vraiment, je n'ai rien promis, je n'ai encore rien promis. » Il était un peu embarrassé. Je ne l'étais pas moins que lui. Après un moment de silence, je lui dis qu'après la mort du fameux Gustave, roi de Suède, tué en Allemagne[1], je

[1] Gustave-Adolphe, tué le 18 novembre 1633, à la bataille de Lützen.

me souvenais d'avoir vu promener sa figure en cire, avec celle de sa femme et de ses enfants, qu'on montrait pour deux sous. On racontait en même temps aux spectateurs l'histoire de sa vie, où je remarquai ce fait que, lorsque ce roi entra en Allemagne, il dit : « Si ma chemise connaissait mes intentions, je me l'ôterais de dessus le dos pour la brûler, » ce que je rapportai au général pour l'engager à dormir entre la proposition que M. Bowles venait de lui faire et les murs de Londres. J'ajoutai que, lorsqu'il y serait entré, ce que je ne doutais pas qui n'arrivât bientôt, il examinerait ce qu'il avait à faire[1]. »

Monk n'avait pas besoin qu'on le pressât d'attendre et de se taire. Il alla faire une visite à Fairfax, dans son château de Nun-Appleton, et Fairfax lui répéta ce qu'il lui avait fait dire par son chapelain Bowles, parfaitement certain, dit-il, qu'il n'y aurait point de paix en Angleterre tant que la nation ne serait pas rétablie sur les anciens fondements de la monarchie, et le roi Charles II restauré. « Le général Monk, dit Brian Fairfax, fut plus réservé qu'il n'avait besoin de l'être après ce libre discours de mylord Fairfax, car il était seul avec lui dans son cabinet, et cela donna à mylord sujet de se défier de lui, jusqu'à ce que, le printemps suivant, le général Monk eût formellement déclaré qu'il était du

[1] *Mémoires de Price*, p. 98-100, dans ma *Collection*.

même avis, à l'occasion d'une lettre que je lui apportai de la part de mylord, accompagnée d'une adresse de tous les gentilshommes du Yorkshire qui demandaient un parlement libre, et annonçaient qu'ils ne paieraient plus aucune taxe jusqu'à ce qu'il fût réuni[1]. »

Les événements suivirent rapidement leur cours. Le 29 mars 1660, Fairfax fut élu député du comté d'York au parlement dit *réparateur* (*Healing-Parliament*), et le 16 mai il se rendit à La Haye, à la tête du comité de la chambre des communes chargé de rappeler Charles II. Le roi le reçut avec une distinction marquée, lui envoya lord Gerard pour le complimenter personnellement, et s'entretint avec lui dans une audience particulière à laquelle son chapelain, M. Bowles, fut aussi admis; et lorsqu'après la restauration, on célébra la cérémonie du couronnement, le roi y parut monté sur un cheval dont Fairfax lui avait fait don, et auquel le vieux guerrier adressa quelques mauvais vers pour le féliciter de tant d'honneur.

Cependant, malgré la fermeté de son zèle royaliste et la sincérité de son repentir, Fairfax n'abandonna point ceux-là même de ses anciens associés politiques dont il n'avait pas approuvé les actes : lorsqu'on débattit dans le parlement la question de l'amnistie et le sort des régicides, il s'opposa à leur mise en jugement, disant

[1] *The Fairfax correspondence*, t. I, p. CVI.

que, si quelqu'un devait être puni à ce sujet, nul ne le méritait autant que lui-même, car, au moment de la mort du roi, il avait eu en main la force nécessaire pour l'empêcher, et n'avait pas jugé à propos de s'en servir. Mais Fairfax n'était pas plus capable, en 1660, de résister efficacement au procès des régicides qu'il ne l'avait été, en 1649, de prévenir celui de Charles Ier. Peu après la dissolution du parlement réparateur (décembre 1660), il quitta Londres pour aller vivre dans son château de Nun-Appleton, près d'York, qu'il avait fait bâtir peu d'années auparavant, et dont il ne sortit plus jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 novembre 1671, après une courte maladie. Il souffrait depuis longtemps de la goutte et de la pierre, avec une patience égale au courage qu'il avait déployé dans les combats. Privé, dans ses dernières années, de l'usage de ses jambes, il demeurait toujours assis dans son fauteuil, recevant avec une physionomie grave et sereine les témoignages de respect et d'affection que lui attiraient, de la part de sa famille, de ses amis, de ses voisins, de ses clients, l'austérité simple de ses mœurs, la sincérité de ses sentiments, la douceur de son caractère, et aussi les souvenirs de sa gloire que ranimaient de jour en jour les fautes de la Restauration. Les soins de la piété tenaient une grande place dans sa vie. Peu d'heures avant sa mort, il demanda une bible : « Mes yeux s'obscurcissent, » dit-il en l'ou-

vrant; il lut pourtant le psaume 42 : « Comme un cerf altéré brame après des eaux courantes, ainsi mon âme soupire après toi, ô Dieu..... Quand entrerai-je et me présenterai-je devant la face de Dieu? » Et cette lecture à peine achevée, il tomba dans l'assoupissement mortel.

Sa fille, lady Mary Fairfax, duchesse de Buckingham, fut, après Dieu, sa première et sa dernière pensée. Elle devint, pour lui, l'occasion de réaliser une singulière prédiction de son grand-père lord Thomas Fairfax, premier auteur de la fortune politique de la famille, car il avait été le premier du nom élevé à la pairie sous le titre de lord Fairfax de Cameron. « Peu de mois avant sa mort (en 1640), il se promenoit un jour dans son grand parloir de Denton, où j'étois seul avec lui, raconte un de ses fils, Charles Fairfax de Menston, frère cadet de lord Ferdinand Fairfax, et par conséquent oncle du général parlementaire ; il avoit l'air très-troublé et perplexe ; après avoir fait plusieurs tours, il me dit tout à coup : — Charles, je pense à ce qui arrivera de ma famille quand je n'y serai plus ; j'ai acquis un titre pour l'héritier mâle de ma maison, et je lui laisserai un domaine convenable pour soutenir son titre. Ferdinand le gardera et le transmettra à son fils ; mais tel est l'orgueil de Thomas, conduit par sa femme, qu'il ne se contentera pas de vivre dans notre rang, et qu'il ruinera sa maison. — Je fis des objections ; je

défendis mon neveu Thomas et sa femme; mais mon père m'enjoignit solennellement, en me donnant sa bénédiction, de leur répéter ce qu'il venoit de me dire, quand je verrois quelque probabilité que ce qu'il craignoit se réalisât..... Plusieurs années après, je fus informé que le lord Thomas Fairfax actuel, mon neveu, avoit aboli la substitution fondée par son grand-père et son père pour assurer leur terre à l'héritier mâle de la famille, à charge de faire une allocation convenable à la fille ou aux filles. Mon dit neveu étoit alors à Denton, dans la même chambre où j'avois reçu de mon père la commission que je viens de rappeler. Je lui racontai le fait fidèlement, avec les détails que j'ai donnés. Il ne me témoigna aucun déplaisir[1]. »

Lord Fairfax était doux avec son oncle et respectueux pour la mémoire de son grand-père; mais il n'en persista pas moins dans la résolution que ce dernier avait pressentie; il abolit en effet la substitution fondée par ses pères au profit de l'héritier mâle du nom, et laissa à sa fille, la duchesse de Buckingham, toute sa fortune. Et sa fille fut en effet ruinée par ce mariage, dont Fairfax était si fier. Après avoir fait, pendant sa vie, le malheur de sa femme, le duc de Buckingham, à sa mort, la laissa tellement criblée de dettes que sa terre de Nun-Appleton fut entièrement absorbée par les droits

[1] *The Fairfax correspondence*, t. I, p. CVII-CIX.

des créanciers; et la fille chérie de Fairfax, cette lady Mary qu'il avait eu tant à cœur de placer haut par la richesse et par le rang, mourut à Londres, le 20 octobre 1704, dans une condition voisine de la détresse.

Quant au titre de lord Fairfax de Cameron et de pair du royaume-uni, il passa, après la mort de Fairfax, à son cousin Henri, dont le petit-fils Thomas, sixième lord du nom, alla s'établir en Amérique, dans les vastes domaines qu'il possédait en Virginie et où sa famille s'est définitivement fixée, tout en conservent son rang et son siége parmi les pairs d'Angleterre; en sorte qu'on lit dans le *Peerage* anglais, au nom de *Fairfax*, cette singulière indication :

« Résidence; Woodburne, dans le Maryland, États-Unis d'Amérique. »

Dans sa retraite de Nun-Appleton, Fairfax conserva jusqu'à la fin de ses jours le goût des occupations littéraires en même temps que pieuses. Il laissa des traductions manuscrites des psaumes, du cantique des cantiques et de quelques autres fragments des livres saints, un petit poëme sur la solitude, des notes sur quelques sermons, écrites soit de sa main, soit de celle de sa femme et de sa fille, et un traité sur la brièveté de la vie. Ces manuscrits et quelques autres sont restés déposés, les uns dans la bibliothèque de Denton, les autres dans le muséum de M. Thoresby. Plus d'une

fois, au milieu des fureurs de la guerre civile, Fairfax avait accordé aux lettres et aux établissements littéraires une utile protection : ce fut par ses soins que les bibliothèques d'York et d'Oxford furent, en partie du moins, préservées du pillage : il contribua à la publication de la grande Polyglotte, et le savant Dodsworth, dans ses travaux sur les antiquités britanniques, l'eut constamment pour patron.

Les épitaphes, et surtout des épitaphes de famille, prouvent en général bien peu de chose. Cependant celle que le duc de Buckingham fit inscrire sur le tombeau de Fairfax mérite d'être remarquée; son caractère y est peint avec assez de vérité, et elle indique non-seulement l'opinion qu'avaient de lui ses amis, mais aussi l'éclat que conservait, dans son pays, sa renommée, même pendant le triomphe du parti qu'il avait longtemps combattu.

« Sous cette pierre repose un homme né pour la victoire, le vaillant Fairfax, le seul qui, dans la gloire de conquérir, n'ait jamais vu que l'honneur de vaincre.

« En lui se réunissaient les vertus des deux sexes : il avait la fierté du cœur le plus mâle et toute la douceur d'une femme.

« Jamais il ne sut ce que c'était que la haine et l'envie; son âme était pleine d'élévation, de droiture, et

aussi d'une vertu maintenant passée de mode, la modestie.

« Jamais il ne se montra audacieux que sur le champ de bataille, lieu où l'audace se montre rarement. Si un étranger l'eût observé dans une chambre, causant avec les hommes qu'il avait vaincus, et si, n'entendant que leur conversation, il n'eût vu que leurs gestes et leurs traits, il aurait juré que Fairfax était le vaincu; car, tandis que ses anciens adversaires se vantaient et voulaient paraître terribles en parlant de leurs propres revers, sa modestie le portait à rougir en entendant dire combien de fois il les avait battus.

« Dans toute sa vie le rôle qu'il joua fut merveilleux et grand, mais jamais plus que dans la retraite où s'écoulèrent ses dernières années; car c'est une chose bien plus étrange de voir un homme d'un cœur si haut mépriser le pouvoir qu'il a conquis, que de rencontrer des milliers de ces audacieux insensés qui, dans l'erreur de leur orgueil, font tant de fracas en courant après un pouvoir qu'ils n'atteignent point.

« Lorsqu'il eut conquis toute la nation, lorsqu'au prix de son sang il eut amassé, à ce qu'il pensait, une assez grande provision de renommée et de gloire, il posa les armes aussi modestement qu'eût pu le faire l'un des vaincus, ou comme s'il eût été lui-même l'un d'entre eux.

« Il ne rechercha ni la richesse ni les grandeurs ; il combattit pour les autres, non pour lui-même ; il lui suffit de savoir, et il le savait, que, lorsqu'il le voulait, il pouvait vaincre ; il laissa à la multitude le pillage et le butin.

« Il eût pu devenir roi ; mais il comprit qu'il y avait bien moins de mérite à être grand par l'injustice qu'à demeurer bon avec honneur.

« Cela lui attira l'admiration du monde, la tendresse et le respect de ses amis, car on se souvenait de ce qu'il avait fait dans les combats. Ses ennemis même l'aimaient, et ils le lui devaient, car il ne voulait plus combattre.

« Ainsi béni de tous, il est mort : nous serions nous-mêmes encore plus bénis du ciel si nous étions sûrs de vivre assez longtemps pour voir encore un homme aussi grand dans la guerre, aussi juste dans la paix. »

Quelque latitude qu'on accorde aux illusions de la piété filiale et à l'éloge des morts, une telle épitaphe n'eût pu être inscrite, au vu et au su de tout un peuple, et d'un peuple libre, sur le tombeau d'un homme que l'opinion publique n'eût pas grandement honoré. L'Angleterre honorait vraiment Fairfax ; et ce n'était pas seulement à cause de sa gloire militaire, d'autant plus brillante que sa bravoure personnelle et l'entraînement qu'elle exerçait sur les soldats avaient toujours eu

une part immense dans ses succès; il y avait de plus dans Fairfax ce qui, malgré toutes les méprises et toutes les fautes, frappe l'imagination et commande l'estime des hommes, un désintéressement et une candeur à toute épreuve. Il avait été la dupe et l'instrument des factions, et l'esprit de faction lui était absolument étranger; non-seulement il ne cherchait, dans la politique et dans la guerre, aucun avantage personnel; il ne leur demandait même pas le triomphe de ces intérêts et de ces passions de parti qui corrompent si souvent des âmes généreuses quand une fois elles en ont accepté le joug. Isolé au milieu des Indépendants, des Républicains et de l'armée, qui se servaient de lui contre les Presbytériens, le parlement et la royauté, Fairfax prêtait sa sanction à leurs actes sans partager leurs desseins et sans s'associer à leurs menées, toujours trompé, jamais trompeur, faible par crédulité et crédule par faiblesse, également incapable de résister aux pervers et de s'en laisser pervertir. Tant qu'il fut mêlé aux affaires publiques, les hommes habiles de tous les partis le considérèrent comme un enfant dont on se joue; quand la révolution parut terminée, ses concitoyens étaient si convaincus de sa candeur et de sa droiture qu'ils ne lui imputèrent rien du mal qui s'était fait sous son nom.

En 1822, M. Fiennes Wykekam-Martin, propriétaire du château de Leeds, dans le comté de Kent, voulant

faire quelques réparations dans son château, fit mettre au rebut et vendre des meubles inutiles. Dans le nombre se trouvait un vieux coffre en chêne ; il fut acheté pour quelques schellings par un monsieur Gooding, cordonnier dans le village voisin de Lenham. En examinant ce qu'il contenait, M. Gooding y trouva un énorme paquet de manuscrits soigneusement arrangés. N'attachant aucun prix à ce genre de trésors, M. Gooding jeta ces papiers dans une cave. On lui suggéra heureusement l'idée de les offrir à M. Newington Hughes, banquier à Maidstone, et connu dans le pays comme amateur d'antiquités. M. Hughes les acheta. Quelques feuillets avaient déjà servi à faire des mesures de souliers pour le cordonnier. D'autres avaient été pris et dispersés dans le village. M. Hughes et quelques autres amateurs les recueillirent avec soin. Ces papiers, originairement déposés dans quelqu'une des terres de Fairfax, dans le comté d'York, avaient sans doute été transportés à Leeds-Castle, lors du mariage de Thomas, cinquième lord Fairfax, avec la fille de lord Culpepper, propriétaire de ce dernier château. Ils contiennent les documents domestiques et la correspondance de la famille Fairfax pendant deux siècles, surtout pendant le cours de la révolution d'Angleterre, depuis l'avènement des Stuart jusqu'à celui de la maison de Hanovre. M. Johnson, avocat distingué, en a commencé, il y a trois ans, la publication. Deux volumes ont paru

(Londres, chez le libraire Richard Bentley, 1848) sous ce titre : *The Fairfax Correspondence; Memoirs of the reign of Charles the first.* Ils ne vont que jusqu'au commencement de la guerre civile (1642). Il est fort à désirer que cette publication soit complétée; quoiqu'elle n'ait encore révélé aucun fait nouveau et important, elle contient, sur la marche précise des événements et sur le caractère des personnages historiques, beaucoup de détails curieux.

MISTRISS HUTCHINSON

(1620-1669)

MISTRISS HUTCHINSON

(1620-1669)

Le 29 janvier 1620, cinq ans avant que Charles Ier montât sur le trône, naquit dans la Tour de Londres Lucy Apsley, fille de sir Allen Apsley, lieutenant commandant de la Tour, serviteur dévoué du roi, et dont les fils, quand la guerre éclata entre le roi et le parlement, se rangèrent parmi les plus fidèles Cavaliers. « Pendant que ma mère était grosse de moi, dit mistriss Hutchinson dans ses *Mémoires*, elle rêva qu'elle se promenait dans son jardin avec mon père, et qu'un petit oiseau était venu se poser sur sa main ; il y avait encore d'autres circonstances dont je ne me souviens

pas bien, quoique je les aie entendu raconter plusieurs fois; je sais seulement que mon père assura ma mère que son rêve lui promettait une fille qui aurait des qualités extraordinaires, prophétie qui, comme beaucoup d'autres, est fort loin d'avoir été réalisée. Cependant mon père et ma mère, me trouvant assez belle alors et plus intelligente qu'on ne l'est communément, s'occupèrent de moi avec un soin particulier, et n'épargnèrent aucune dépense pour me donner une éducation distinguée, ce qui me rendit de fort bonne heure un objet d'admiration pour toutes les personnes qui voulaient flatter la tendresse paternelle.... Je me souviens que vers l'âge de sept ans, j'ai eu pendant quelque temps huit maîtres à la fois, maîtres de langues, de musique, de danse, d'écriture, d'ouvrages à l'aiguille.... J'aimais mieux un livre que tout cela.... et j'allais me cacher partout où je pouvais trouver moyen de lire à mon aise.... Mon père voulut me faire apprendre le latin, et malgré l'incapacité de mon maître, qui était le chapelain de la maison, je réussis à dépasser mes frères qui allaient à l'école.... Ma mère aurait fait meilleur marché de ce genre d'études et aurait désiré que je me livrasse avec plus d'ardeur à d'autres objets. Je fis peu de progrès dans la musique et dans la danse; je ne touchais jamais à mon luth ni à ma harpe que lorsque mon maître arrivait; et quant à mon aiguille, je la détestais absolument. Je dédaignais aussi de jouer

avec les autres enfants; quand j'étais forcée de m'entretenir avec ceux qui venaient me voir, je les fatiguais de discours plus graves que ceux même de leurs mères; je mettais en pièces leurs jouets; en sorte que tous les enfants avaient grand' peur de moi et qu'ils étaient charmés quand je les quittais pour aller causer avec les grandes personnes. Celles-ci m'accueillaient toujours avec bonté. Mon père et ma mère recevaient beaucoup de gens distingués par leur esprit; j'étais attentive à tout ce qu'on disait; j'en retenais assez de choses, et je les répétais ensuite à la grande satisfaction de ceux qui voulaient bien prendre pour de l'esprit ma mémoire et mon talent d'imitation. Dieu me fit la grâce qu'à l'aide des bonnes instructions de ma mère et du soin qu'elle prit de me conduire régulièrement au sermon, je ne tardai pas à me persuader que la connaissance de sa divine loi était la plus utile de toutes les études; je m'y appliquai donc d'une manière particulière, et je m'efforçai de mettre en pratique ce qui m'était enseigné. Je pris l'habitude de faire des exhortations aux domestiques de ma mère et de substituer des entretiens sérieux à la frivolité de leurs conversations. Cependant je me persuadai qu'après m'être acquittée le dimanche de cette tâche, et avoir fait tous les jours, pour mon propre compte, mes lectures de piété et mes prières, j'étais parfaitement libre de faire tout ce qui n'était pas un péché; car j'étais encore bien loin de

savoir tout ce qu'il peut y avoir de légèreté et de folie, même dans une conversation qui n'est pas gravement répréhensible. Je ne regardais point comme un péché d'apprendre ou d'écouter des chansons spirituelles, des sonnets, des poésies amoureuses, et vingt choses du même genre : aussi je me trouvai bientôt propre à devenir la confidente de toutes les intrigues d'amour qui se passaient parmi les jeunes femmes attachées au service de ma mère ; car il n'y en avait aucune qui n'eût plusieurs amoureux, et quelquefois, parmi eux, un ami particulièrement cher[1].»

Pendant que Lucy Apsley grandissait ainsi préoccupée d'études savantes, d'exercices pieux et de sentiments romanesques, un jeune gentilhomme, John Hutchinson, né quatre ans avant elle, en 1616, à Owthorp, dans le comté de Nottingham, se développait aussi, inconnu de Lucy et de ses parents, mais adonné aux mêmes idées, aux mêmes habitudes, aux mêmes goûts. « Il était d'une taille moyenne, élancée et bien proportionnée. Son teint était beau ; ses cheveux d'un brun clair, fort épais dans sa jeunesse et plus doux que la soie, retombaient en grandes boucles ; ses yeux bleus, bien fendus, pleins de vie et d'éclat, se promenaient avec grâce sur tous les objets. Il avait le visage ovale, la bouche bien

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson* dans ma *Collection*, t. I, p. 49-52.

faite, les lèvres colorées, le menton allongé, le front peu haut, le nez effilé et relevé; ses dents étaient bien égales et blanches comme le plus pur ivoire. De cet ensemble résultait la figure la plus agréable, portant un air de dignité et de douceur à la fois qui commandait l'amour et inspirait le respect à tous ceux qui le voyaient. »

Suit le portrait moral de John Hutchinson, de ses belles dispositions naturelles, de ses vertus acquises, de son caractère, de sa piété, de tous ses mérites religieux, mondains, politiques, domestiques : et au terme de ce long épanchement d'amour, d'admiration et de respect, on trouve écrit de la main de mistriss Hutchinson : « Tout ce que je viens de dire est vrai, et j'y pourrais ajouter encore d'autres choses, mais je suis mécontente du tableau que j'ai tracé et j'en veux essayer un autre. » Elle recommença, en effet; mais au dire de l'éditeur de ses Mémoires, son second travail, pour retracer l'image de son mari, ne valait pas le premier, et c'est le premier seul qui a été publié.

Le rapprochement qui amena l'intime union de ces deux personnes ne pouvait manquer d'être accompagné de quelques-unes de ces circonstances singulières qui saisissent les imaginations vives et déterminent les volontés passionnées. En 1637, la famille de Lucy Apsley habitait momentanément Richmond, près de Londres; M. Hutchinson, de son côté, fut engagé par un

de ses amis à venir passer la belle saison à Richmond, dans une maison où il trouverait, lui dit-on, bonne compagnie et des divertissements de toute espèce. Il parla, à un gentilhomme de sa connaissance, de son projet et de la maison dans laquelle il comptait s'établir : celui-ci l'invita à se tenir sur ses gardes, disant qu'il y avait dans cette maison une sorte de fatalité amoureuse, telle que nul jeune homme ne pouvait en sortir sans un tendre engagement, même en y étant entré tout à fait libre. M. Hutchinson traita le propos de pure plaisanterie, et se rendit à Richmond, où il trouva en effet fort bonne compagnie[1]. » A ce moment, miss Apsley n'y était pas ; mais M. Hutchinson entendait souvent parler d'elle. « Il entra un jour en se promenant dans la maison qu'elle habitait avec sa mère, à un demi-mille de Richmond : le hasard lui fit jeter les yeux sur quelques livres latins posés sur une table. On lui dit que ces livres appartenaient à miss Apsley : il hasarda quelques nouvelles questions, et sentit presque un regret en pensant qu'elle était partie avant qu'il eût pu la connaître, et pour un motif qui, vraisemblablement, s'opposerait à ce qu'il la vît par la suite ; cependant il prenait plaisir à entendre parler d'elle et en recherchait les occasions. Les jeunes personnes qui la connaissaient plus ou moins particulièrement pou-

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. I, p. 116-117.

vaient le satisfaire à ce sujet, et ne manquaient pas de lui dire en même temps combien elle était réservée et studieuse, ajoutant encore d'autres propos de même genre qui devaient, dans leur idée, tourner au préjudice de miss Apsley, et qui, au contraire, inspiraient à M. Hutchinson un plus vif désir de la voir. Un jour, il y avait beaucoup de monde chez M. Coleman, dans la maison duquel il était logé; on faisait de la musique et l'on chantait une chanson nouvelle; quelqu'un dit que cette chanson avait été composée par une personne du voisinage : on demanda de qui elle était. Un autre répondit qu'il n'y avait dans la société que deux femmes qui pussent l'avoir faite : l'une, une dame qui assistait à la réunion, l'autre, mis Apsley. M. Hutchinson, croyant trouver dans cette chanson quelque chose de plus que ce qu'on rencontre ordinairement dans les productions de ce genre, exprima quelque doute qu'elle pût être l'ouvrage d'une femme. Son interlocuteur, homme de bon jugement et de bonnes manières, mais qui lui-même avait un goût particulier pour miss Apsley, lui assura que ce n'était que par égard pour le reste de la compagnie qu'il avait bien voulu associer une autre personne à miss Apsley, et qu'il avait la certitude que la chanson était d'elle et non d'aucune autre; sur quoi il se mit à faire de grands éloges de miss Apsley, animant ainsi plus vivement encore chez M. Hutchinson les pensées et les

désirs que la seule sympathie avait d'abord produits. »

« Peu de jours après, un messager de milady Apsley arriva à Richmond, et annonça qu'elle serait bientôt de retour avec sa fille. Quelqu'un demanda s'il était vrai que miss Apsley fût mariée; le messager sourit, tira de sa poche quelques rubans de noce qui avaient été distribués pour une occasion semblable dans la maison d'où il venait, et en donna aux demoiselles de la société et à la fille du maître de la maison, ajoutant d'un air confidentiel que miss Apsley lui avait défendu de dire aucune nouvelle, mais qu'en même temps elle lui avait remis ces petits cadeaux; bref, il fit si bien que tout le monde crut qu'en effet un mariage avait été conclu. A cette nouvelle, M. Hutchinson pâlit et se leva aussitôt de table..... Rentré chez lui, il s'efforça d'appeler à son secours sa sagesse accoutumée, ne pouvant trop s'étonner que la pensée d'une personne entièrement inconnue pût lui causer tant de trouble. Il se souvint de ce qu'on lui avait dit avant son départ de Londres, et se sentit presque disposé à croire qu'il y avait en effet, dans la maison de Richmond, un pouvoir magique dont tout homme devait, à son tour, subir l'influence... Le lendemain cependant il réfléchit avec plus de calme sur sa singulière situation; il crut voir un avertissement miraculeux de la Providence dans le sentiment qui le portait si vivement vers une personne inconnue, lui qui, dès son enfance,

n'avait vécu que de pensées sérieuses, tandis que tous ceux qui l'entouraient, plus légers et plus frivoles, ne semblaient pas même soupçonner les impressions dont il se sentait pénétré. Rassuré par cette idée, il s'affermit dans l'espoir que Dieu lui-même le conduisait vers celle qui devait faire sa joie dans l'avenir. Bientôt, le messager étant de nouveau revenu, M. Hutchinson prit de plus amples informations, et ne tarda pas à reconnaître qu'il avait été dupe d'une erreur, et que très-probablement miss Apsley n'était point mariée; l'espérance rentra dans son âme, et il prit plaisir à attendre un prompt retour. [1] »

Miss Apsley revint : M. Hutchinson la vit; ils se plurent en effet beaucoup, et se le témoignèrent bientôt avec ce mélange de franchise et de timidité qui caractérise les sentiments de la jeunesse sérieuse, vertueuse et passionnée. Divers obstacles se mirent quelque temps à la traverse de leur bonheur, des hésitations de famille, des jeunes gens jaloux, de jeunes filles envieuses; miss Apsley fut atteinte de la petite vérole, et l'on put craindre d'abord pour sa vie, puis pour sa beauté. Elle se rétablit et resta belle. La constance de M. Hutchinson surmonta tous les obstacles. « Je ne m'arrêterai point, dit mistriss Hutchinson, à raconter tous les détails de cette histoire amoureuse,

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. I, p. 120-123.

qui toutefois, si j'en voulais prendre la peine, présenterait le tableau d'un amour plus beau et plus vrai que ceux qu'on rencontre dans les meilleurs romans. Mais ces choses-là doivent rester dans l'oubli, comme des vanités du jeune âge, et ne méritent pas de prendre place à côté des événements plus grands qui ont rempli la vie de celui que j'aime[1]. »

Heureusement mistriss Hutchinson n'a pas ressenti, en commençant à écrire ses Mémoires, cet accès de rigidité puritaine pour les tendres souvenirs de sa jeunesse ; son premier mouvement a été de se laisser aller à les raconter avec une sincérité grave et touchante, quoique mêlée d'un peu de complaisance vaniteuse ; et même après qu'elle s'est prescrit, à ce sujet, le silence, son récit des grands événements auxquels son mari a été mêlé demeure bien plutôt une biographie qu'une histoire. C'est là son mérite et son intérêt particulier. La plupart des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre ont ce caractère que le narrateur y parle peu de lui-même et de ce qui n'a intéressé que lui. Royalistes, Parlementaires ou Républicains, tous semblent s'oublier et ne s'occupent que des destinées générales de leur cause; c'est l'histoire de leur temps, non leur propre histoire, qu'ils racontent; chacun décrit et juge les faits selon les opinions et les passions de son parti ; mais ils

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson* t. I, p. 130.

ne s'inquiètent tous que de l'intérêt politique qu'ils défendent, et ils ne s'en écartent presque jamais pour entrer dans des détails étrangers au récit des grands événements. Dans les Mémoires de mistriss Hutchinson, au contraire, l'histoire publique tient peu de place; c'est du colonel Hutchinson lui-même, de sa situation, de ses actions, des incidents et des épreuves de sa vie que sa femme a voulu conserver le souvenir. Le rôle de sir John Hutchinson n'avait point été considérable: le jugement de Charles Ier était le seul acte important auquel il eût pris part; et pourtant il avait beaucoup agi; autour de lui, dans son comté, dans les murs de la ville de Nottingham dont il était gouverneur, s'étaient déployées toutes les passions, avaient retenti toutes les vicissitudes de la lutte qui bouleversait l'Angleterre. Les mêmes causes qui, à Londres et dans la sphère du parlement, produisaient les événements historiques, amenaient à Nottingham des événements municipaux, ou même simplement domestiques, qui excitaient des émotions aussi vives et imposaient aux hommes revêtus de l'autorité locale autant et d'aussi rudes efforts qu'en pouvaient subir, dans l'enceinte de Westminster, les chefs de la nation. Ce sont là les scènes que retrace mistriss Hutchinson; scènes vivantes, qui sont une part essentielle de l'histoire quoique l'histoire n'en dise à peu près rien. Hampden, Pym, Strafford, Fairfax, Ireton, Cromwell lui-même, n'apparaissent dans les Mémoires de

mistriss Hutchinson que de temps en temps et dans le lointain; les personnages qui agissent, parlent, occupent le devant de la scène, sont M. Millington, député de Nottingham au parlement; le docteur Plumptre, médecin à Nottingham; M. Chadwick, greffier; M. Hooper, ingénieur; M. Palmer, prédicateur, et vingt autres, tous aussi actifs qu'obscurs, et qui ont réellement fait et dirigé, dans leur district ou dans leur ville, la révolution dont l'histoire, quelques années après, ne gardait pas même la trace de leurs noms. Mistriss Hutchinson a passé sa vie au milieu de ces révolutionnaires inconnus; elle décrit leurs rivalités, leurs intrigues, leurs caractères, les efforts des partis et des fractions de partis pour se vaincre, se supplanter ou se nuire. On pénètre avec elle jusque dans l'intérieur des familles. Et en même temps qu'elle fait revivre ces personnages, vraies images de ce temps, quoique voués à l'oubli, elle a ce mérite très-rare que ni les intérêts de sa cause, ni ses propres passions ne l'aveuglent sur les vices ou les ridicules des petits héros et des indignes serviteurs de son parti. Elle partage, quant aux événements généraux, les préjugés et les ignorances passionnées du fanatisme puritain et républicain de son époque; mais dès qu'elle parle de ce qu'elle a réellement vu, de ce qui s'est passé près d'elle, l'indépendance et la droiture d'esprit ne lui manquent presque jamais, et elle attaque et flétrit sans hésiter ce qui a ex-

cité sa vertueuse réprobation. Dans le comté de Derby, voisin de celui de Nottingham, un gentilhomme, sir John Gell, avait levé un régiment d'infanterie pour le parlement : « Les hommes qui composaient ce corps, dit mistriss Hutchinson, étaient braves et remplis d'audace; mais c'étaient en même temps les coquins les plus licencieux, les plus déréglés et les plus indisciplinables que l'on pût trouver dans tout le parti du parlement. Personne ne pouvait deviner quels motifs avaient porté le chef lui-même à se jeter dans cette cause; il n'avait pas assez d'intelligence pour en comprendre la justice; ce ne pouvait être non plus par piété ni par sainteté de mœurs, car, même à cette époque, il se conduisait comme un misérable adultère, et son immoralité était telle qu'il permettait à ses soldats de piller indifféremment et les honnêtes gens et les Cavaliers.... Mais il fit des pensions aux faiseurs de journaux, en sorte que, dès ce moment, tout ce qui était tenté ou exécuté dans les environs contre les ennemis lui fut constamment attribué. Ce fut ainsi qu'il parvint indirectement à se faire un nom et une sorte de réputation qu'il n'a jamais mérités; c'était un homme profondément méchant, mais qui sut se faire l'instrument de son nouveau parti dans le pays où il résidait[1].»

A Nottingham même, le greffier Chadwick et le

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. I, p. 245-246.

ministre Palmer étaient au nombre des personnages les plus importants du parti parlementaire : « Chadwick, dit mistriss Hutchinson, était un drôle, d'un esprit actif et propre aux affaires; son talent pour la flatterie et la dissimulation le servit à souhait auprès des *Saints;* il entra en crédit dans leur société, se fit couper les cheveux et prit toutes les allures de la sainteté, de manière à séduire tout le monde.... Complétement dénué de fortune, il avait toujours besoin d'argent qu'il ne pouvait se procurer que par toutes sortes de friponneries et de moyens honteux. Il eut recours toute sa vie à ce genre de ressources, ses besoins de prodigalité dépassant de beaucoup les moyens qu'il pouvait imaginer de gagner de l'argent. Entre autres mauvaises habitudes auxquelles il se livrait secrètement, il était fort libertin, et l'on assure que sa femme lui rendait bien ses infidélités. Cependant il était impossible de trouver dans toute la ville un ménage qui affectât plus que celui-ci toutes les pratiques de la sainteté [1].

Quant au ministre Palmer, « cet homme prêchait dans un langage ferme et hardi; au dire de tout le monde, il vivait saintement et très-régulièrement, en sorte qu'il s'était fait une grande réputation parmi les *Saints*. Cette réputation lui enfla le cœur; il devint glorieux, querelleur et fut surpris par l'ambition. Les

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. I, p. 260.

Cavaliers de Newark ravageaient le pays et pénétraient jusque dans le vallon de Nottingham. Quelques *Saints* offrirent de monter à cheval pour s'opposer à ces incursions, et de former une compagnie qui veillerait à la défense des environs. Le ministre Palmer reçut une commission à cet effet, et fut nommé capitaine de cette compagnie... Il voulut faire croire qu'on l'avait sollicité d'accepter cet emploi, et qu'il s'en fallait beaucoup qu'il l'eût recherché lui-même. Il s'en vint donc un jour trouver le gouverneur et sa femme, disant que les honnêtes gens le sollicitaient vivement de se mettre à leur tête en qualité de capitaine, et qu'il venait prendre leur avis comme amis et comme chrétiens, et savoir d'eux s'il devait accepter ou refuser ces propositions. Ils lui répondirent franchement que, puisqu'il exerçait des fonctions d'une tout autre nature, il ne leur semblait pas qu'il dût accepter celles dont il s'agissait, et que sans doute il travaillerait aussi efficacement pour le bien public, et accomplirait aussi bien les vœux de ceux qui l'avaient sollicité en marchant avec eux en qualité de chapelain, qu'en se mettant à leur tête comme capitaine. Comme il ne s'était pas attendu à une réponse contraire à la résolution qu'il avait déjà arrêtée en lui-même, il se retira assez confus, disant qu'il allait faire tous ses efforts pour persuader à ceux qui lui avaient parlé de le laisser en repos, et il revint peu après annoncer qu'il n'avait pu leur faire abandonner

leur projet, et qu'en conséquence il s'était vu forcé d'accepter la commission qu'on lui avait offerte [1]. »

En présence de ces mesquines ou honteuses pratiques des révolutionnaires de bas étage, il est impossible de ne pas ressentir un vif intérêt, je dirais volontiers une sorte d'affection pour le colonel Hutchinson et sa femme, pour ce ménage si pieux, si noble, si grave, si tendre, où les sentiments domestiques les plus profonds s'allient aux sentiments patriotiques les plus sincères, où la rigidité puritaine n'exclut ni l'exaltation passionnée de l'amour d'une femme pour son mari, ni l'élégante générosité de mœurs d'un gentilhomme qui se dévoue à la cause populaire sans ressentir la haine, l'envie, l'avidité, la soif de la vengeance, ni aucune des passions de la multitude, passions brutales et hideuses, même dans les intervalles courts et rares où la multitude a raison. En 1646, le colonel Hutchinson, sans quitter tout à fait Nottingham, se vit transporté sur un plus grand théâtre; il fut élu membre de la chambre des communes et passa dès lors à Londres une partie de l'année. Il trouva là les mêmes passions égoïstes, les mêmes intrigues sourdes, les mêmes misères morales qu'il avait déplorées et combattues dans son comté. Ni lui, ni sa femme, ne se laissèrent corrompre à Londres, pas plus qu'à Nottingham. Mistriss Hut-

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. I, p. 333.

chinson déploie en parlant des scènes et des acteurs du grand théâtre ce même jugement intègre et sain qui paraît dans ses récits des menées et des corruptions subalternes des bourgeois d'une petite ville. « C'était, dit-elle, un spectacle déplorable de voir tous les actes d'oppression, d'injustice et de cruauté qu'exerçaient beaucoup de membres du parlement contre leurs ennemis vaincus [1]. Toutes les places occupées au nom du parlement étaient infestées et troublées par de mauvaises et basses factions ; les gentilshommes les plus distingués se virent vexés et opprimés, jusque dans le sein du parlement, par un certain parti de basse extraction que l'on y désignait par l'épithète de *va-nu-pieds* [2], pour les distinguer des citoyens honorables près de qui ils siégeaient [3]. La femme et les enfants de Cromwell tranchaient des grands seigneurs, et cette pompe ne leur allait pas mieux que ne ferait un habit écarlate à un singe ; seulement, et pour dire la vérité sur Cromwell lui-même, il y avait en lui beaucoup de grandeur naturelle qui s'adaptait fort bien à la place qu'il avait occupée. Sa fille, mistriss Fleetwood, était humble et ne parut jamais séduite par toutes ces vanités ; mais tous les autres membres de cette famille étaient des fous insolents. Claypole, qui

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 225.
[2] *Worsted-Stocking men.*
[3] *Ibid*, t. II, p. 31.

avait épousé l'une des filles de Cromwell, et Henri, son deuxième fils, étaient deux Cavaliers libertins et impies. Richard était un paysan doux et vertueux, mais qui ne convenait nullement à la grandeur. On ne voyait à la cour du Protecteur que péché et vanité; spectacle d'autant plus abominable que ces gens-là, n'ayant pas renoncé le nom de Dieu, le profanaient sans cesse en l'invoquant en vain. La vraie religion était presque entièrement perdue, même dans le parti religieux; et l'hypocrisie était devenue une maladie épidémique, à la grande douleur du colonel Hutchinson et de tous ceux qui portaient un cœur vraiment anglais et chrétien[1]. »

Même quand il s'agit des plus fanatiques serviteurs de la cause à laquelle elle est, ainsi que son mari, passionnément dévouée, mistriss Hutchinson conserve la liberté de son esprit, observe finement leurs faiblesses, et ne se refuse même pas à un peu d'ironie. « Le major-général Harrison, dit-elle, fils d'un homme fort obscur, et lui-même sans aucune éducation et sans fortune avant la guerre, avait acquis une terre de 2,000 liv. sterl. (environ 50,000 fr.) de revenu; il occupait de grandes charges, augmentait chaque jour sa fortune aux dépens des officiers placés sous ses ordres, et tenait un état de maison, en voitures

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 256.

et en domestiques, comme s'il fût né d'un prince. L'ambassadeur d'une grande puissance devait être présenté au parlement en audience solennelle. Il était envoyé par le roi d'Espagne, qui fut le premier à reconnaître la République et à traiter avec elle. La veille du jour fixé pour cette audience, le colonel Hutchinson était à la chambre, assis auprès de jeunes gens fort élégamment habillés, parmi lesquels on distinguait M. Charles Rich, qui fut depuis comte de Warwick. Le colonel avait aussi, ce jour-là, un vêtement assez riche, mais sérieux, et tel qu'il avait l'habitude d'en porter. Harrison, s'adressant particulièrement à lui, se mit à dire qu'il saisissait cette occasion d'avertir ceux qui l'entouraient que, maintenant que les nations envoyaient des ambassadeurs à l'Angleterre, il fallait que chacun cherchât à se distinguer en leur présence par sa sagesse, sa piété, sa droiture et sa justice, et non par l'or et l'argent, ni par toutes ces élégances mondaines qui ne convenaient pas à des *Saints*; qu'ainsi l'on ferait bien pour la réception de l'ambassadeur, qui devait se présenter le lendemain, de ne point paraître avec des costumes aussi splendides, trop peu d'accord avec la sainteté qu'ils professaient. Le colonel était loin de penser qu'il y eût une élégance exagérée dans le costume qu'il portait ce jour-là; c'était un habit de drap de couleur foncée, brodé d'or avec des gances et des boutons d'argent. Cependant, voulant

éviter avec soin tout ce qui pouvait blesser les regards des personnes religieuses, le colonel se rendit le lendemain à la chambre en habit noir et uni, et tous ceux qui avaient eu la veille un costume un peu plus recherché en firent autant. Harrison arriva à son tour; il portait un habit et un manteau d'écarlate, chargés l'un et l'autre de broderies d'or et d'argent; l'habit surtout était tellement surchargé de clinquant qu'on pouvait à peine reconnaître l'étoffe par-dessous. Couvert de ce magnifique vêtement, Harrison alla se placer immédiatement au-dessous de l'orateur; et tous les gentilshommes qui l'avaient entendu la veille ne manquèrent pas de penser que ses pieux discours n'avaient eu d'autre objet que de le faire briller seul aux yeux des étrangers. Telle était alors en effet sa faiblesse : dans la suite, le Seigneur l'éleva bien au-dessus de ces pauvres vanités mondaines; mais à l'époque dont je parle, et quelque temps encore après, il s'en montrait beaucoup trop occupé[1]. »

Le colonel Hutchinson et sa femme avaient le cœur trop fier et des mœurs trop naturellement élevées pour tomber jamais dans ces petitesses des parvenus de leur parti; mais ils en partageaient les passions et l'aveuglement politiques, et ils en subirent les tristes destinées. Le colonel siégea parmi les juges de Charles Ier et signa

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 245-247.

l'arrêt de sa condamnation. Grande iniquité morale et détestable politique, dont la République et son parti portèrent justement la peine. Parmi les hommes qui prirent part à cet acte fatal, Hutchinson fut l'un des plus sincères, des plus désintéressés et des plus courageux. Il ne prétendait même pas aux honneurs du courage : « Il est certain, dit mistriss Hutchinson, que tous ceux qui siégèrent dans cette cour eurent pleine liberté d'agir ainsi qu'ils le voulaient, et ne furent ni séduits, ni contraints ; plusieurs ne siégèrent jamais ; d'autres, après avoir siégé d'abord, n'osèrent pas aller jusqu'au bout; ceux qui restèrent auraient donc pu se retirer également s'ils avaient voulu[1]. » Hutchinson ne se retira pas; il alla jusqu'au bout de la voie déplorable dans laquelle il s'était engagé. Mais bientôt toutes les forces révolutionnaires, le Long-Parlement, Cromwell, l'armée, le *Rump*, s'usèrent, sans succès, à tenter d'établir en Angleterre la République; la restauration de Charles II devint évidemment une nécessité fatale et une volonté nationale ; les derniers débris de la chambre des communes, dit mistriss Hutchinson elle-même, « étaient divisés en misérables fractions ; et quelques membres insistaient avec une extrême violence pour faire adopter un serment de renonciation au roi et à toute sa famille. Le colonel Hutchinson, pensant qu'il était complète-

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 193.

ment ridicule de prononcer par serment l'expulsion d'un homme contre lequel on n'avait aucun moyen de se défendre, s'opposa avec force à cette proposition, et fit prévaloir son opinion contre sir Arthur Haslerig et plusieurs autres qui l'appuyaient violemment. Le colonel leur représenta avec beaucoup de vérité que tous les serments qu'on avait si fréquemment imposés jusqu'à ce jour n'avaient servi qu'à multiplier les péchés de la nation en provoquant de nombreux parjures; et il cita pour exemples sir Arthur Haslerig lui-même et d'autres de ses associés qui, lorsqu'ils allaient à la chambre du temps d'Olivier Cromwell, juraient toujours en entrant dans l'assemblée qu'ils n'avaient nul projet de proposer aucun changement à la forme du gouvernement, et qui cependant ne venaient jamais que pour travailler à le détruire. Plusieurs hommes de bien qui avaient cru jusque-là que le colonel n'avait jamais fait que suivre aveuglément une faction, et non son propre jugement, commencèrent alors à se rapprocher de lui, et le consultèrent sur les moyens de sortir des cruelles difficultés qui se présentaient de toutes parts. Peut-être la prudence et le zèle de ces honnêtes citoyens eussent réussi à surmonter de si grands obstacles; mais le terme de notre prospérité était arrivé; il fut amené en partie par la violence insensée de quelques hommes qui prétendaient, sans en avoir la force ni les moyens, résister au torrent

d'un peuple mécontent, en partie par la détestable trahison de ceux qui s'étaient vendus eux-mêmes pour faire le mal, mais surtout par l'impulsion générale du peuple qui se précipitait au-devant de sa ruine, avec l'ardeur des anciens Israélites redemandant leur servitude et leurs oppresseurs[1]. »

Je ne rencontre à cette époque, dans l'histoire des républicains, juges de Charles Ier, aucun autre exemple de tant de fermeté d'esprit et de désintéressement patriotique, sans désaveu de la conduite passée et sans oubli de la dignité personnelle. Le colonel Hutchinson recueillit quelque temps les fruits de sa courageuse modération. Plusieurs royalistes considérables s'employèrent vivement pour le mettre à l'abri des mesures prises contre les régicides; sa femme déploya pour le servir dans cette circonstance une présence d'esprit et une énergie admirables. Il put se retirer dans sa terre d'Owthorp, près de Nottingham, et y vivre en paix pendant trois ans, exclusivement livré à ses affections et au soin de ses intérêts domestiques. Mais les révolutions ont des retours impitoyables : bientôt les vices de la Restauration éclatèrent; les haines de parti et de cour se rallumèrent; des conspirations populaires s'ourdirent. Malgré les efforts de ses anciens amis pour l'y attirer et de ses ennemis pour l'y compromettre, Hutchinson

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 300-302.

y demeura étranger; mais il ne dissimulait point ses sentiments ni probablement ses espérances ; d'abord surveillé, puis tracassé à diverses reprises, le 11 octobre 1663, il fut enlevé de sa maison d'Owthorp, et arbitrairement enfermé d'abord à la Tour de Londres, là même où sa femme était née, ensuite dans le petit château-fort de Sanddown, sur le bord de la mer, près de Deal, dans le comté de Kent. Sa femme demanda, mais en vain, à s'y enfermer avec lui; elle vint alors, avec sa fille et son fils, s'établir à Deal; et de là ils allaient tous les jours, à pied, dîner avec le colonel, et rentraient le soir dans la ville. Dix mois s'écoulèrent dans cette solitude, aggravée par l'humidité du lieu, la rigueur de l'hiver, l'avidité du commandant et la société forcée d'un autre prisonnier soupçonné d'être un espion. Hutchinson était serein, habituellement occupé de lectures pieuses, soutenant affectueusement le courage de mistriss Hutchinson vivement inquiète pour la santé de son mari, et donnant à son fils Thomas, en se promenant avec lui au bord de la mer, ses derniers conseils : « La conduite que tiennent le Roi et son parti, lui disait-il, loin d'assurer leur établissement, sera la cause de leur ruine; la mauvaise situation de l'État excitera des hommes de parti, mécontents et intraitables, à se révolter; ces têtes chaudes bouleverseront toutes choses, et il faudra qu'un parti modéré s'élève ensuite pour rétablir les affaires. Gardez-vous

de vous engager témérairement, et des premiers; tenez-vous à l'abri des soupçons; méfiez-vous de toute tentative précipitée; attendez à voir ce qu'on fera de bon, et ne vous associez qu'à ceux qui seront amis de l'ordre et qui sentiront le besoin d'être soutenus par des hommes considérables et considérés [1]. » Touchante et sensée préoccupation d'un père tourmenté du désir d'épargner à son fils les fautes dans lesquelles, sans s'en expliquer, il sentait qu'il était lui-même tombé.

L'hiver approchait: la santé du colonel s'altérait de plus en plus : mistriss Hutchinson fut forcée d'aller à Owthorp chercher ses plus jeunes enfants et divers meubles dont elle avait besoin pour son mari. Elle hésitait à faire ce voyage; de tristes pressentiments l'assiégeaient. Le colonel se montrait plein d'espérance et presque de gaieté; il donna à sa femme, par écrit, des instructions pour des plantations à Owthorp et pour l'arrangement de sa maison et de ses jardins : « Vous me donnez ces ordres, lui dit-elle, comme si vous deviez revoir Owthorp.—Si je ne dois pas le revoir, je rends grâce à Dieu de pouvoir y renoncer avec joie; mais je ne veux pas désespérer que Dieu me permette d'y retourner, et j'en veux prendre soin tant que je le possède. »

Mistriss Hutchinson partit : le colonel resta avec sa fille et son frère George Hutchinson. Peu de jours après,

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 433-438.

son mal s'aggrava rapidement; la mort devint imminente; son médecin, homme pieux comme lui, l'en avertit en lui demandant si sa paix était faite avec Dieu : « Que la volonté de Dieu soit faite! dit le colonel, je suis tout prêt; j'espère, Monsieur, que vous ne me jugez pas si mauvais chrétien que de croire que j'eusse attendu jusqu'à ce jour, étant depuis si longtemps en prison. » On lui demanda où il voulait être enseveli : il répondit : « A Owthorp. » Son frère lui fit observer qu'il y aurait un long trajet pour l'y transporter : « Ma femme donnera ses ordres à cet égard, comme elle l'entendra; je désire reposer à Owthorp. J'aurais désiré aussi parler à ma femme et à mon fils; mais ce n'est pas la volonté de Dieu. Vous leur ferez mes adieux, mes tendres adieux; et que ma femme, qui est si supérieure aux autres femmes, se montre, en cette occasion, bonne chrétienne, et au-dessus des femmes ordinaires. » Il passa la journée, 11 septembre 1664, dans un profond repos, prenant de temps en temps la parole. Vers le soir, il ne parlait plus; un des assistants prononça auprès de lui le nom de mistriss Hutchinson en disant: « Hélas! comme elle sera attérée! » Le colonel fit un mouvement, poussa un soupir, et mourut[1].

Mistriss Hutchinson ne fut pas attérée : c'était une âme aussi forte que passionnée, et soutenue par cette

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 439-447.

foi profonde qui change l'espérance en certitude et réduit les déchirements de la mort aux privations de l'absence. Assurée de retrouver un jour la société de son bien-aimé mari, elle ne se préoccupa plus que de le donner en exemple à ses enfants, et de perpétuer sa mémoire. « Que ceux-là, dit-elle, qui ont aimé avec transport des vertus mortelles, se livrent au profond chagrin qu'ils ressentent lorsque ces idoles chéries leur sont enlevées; ces sentiments violents ont aussi une sorte de reflux qui emporte loin des affligés la précieuse mémoire de ceux qu'ils ont perdus. Quand on veut consoler de telles personnes, d'ordinaire on éloigne de leur vue tous les objets qui pourraient, en excitant leurs souvenirs, renouveler leur douleur; avec le temps, ces remèdes produisent leur effet; peu à peu le rideau de l'oubli s'étend sur le passé, effaçant par degrés les traits et l'image de celui qui n'est plus. Pour moi qui ai reçu l'ordre de ne point me laisser abattre par la douleur, moi qui travaille sans cesse à modérer mon affliction, et, s'il était possible, à augmenter mon amour, j'ai pensé, mes enfants, que reproduire sous vos yeux les précieux souvenirs de la vie de votre père, ce serait à la fois rendre un juste hommage à sa mémoire chérie et m'assurer de légitimes consolations [1]. »

Ce fut dans ce sentiment et pour accomplir ce devoir

[1] *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. I, p. 53.

que mistriss Hutchinson écrivit ses *Mémoires*. Ils sont restés ignorés pendant près d'un siècle et demi parmi les papiers de famille des descendants du colonel Hutchinson, et n'ont été publiés qu'en 1806 par le révérend Jules Hutchinson.

Un peu moins d'un siècle avant que le colonel Hutchinson et sa femme prissent place dans l'histoire de leur pays, vivait en France un ménage semblable au leur, plus illustre selon le monde, et à coup sûr encore plus pieux et plus vertueux selon Dieu : Philippe-Duplessis Mornay, longtemps l'intime ami et toujours le fidèle serviteur de Henri IV, et Charlotte Arbaleste de la Borde sa femme [1]. Plus heureuse en ce point que mistriss Hutchinson, Mme de Mornay n'eut pas la douleur de survivre à son mari; ce fut elle qui partit la première pour le rendez-vous éternel. Mais comme mistriss Hutchinson, elle avait voulu écrire les Mémoires de son mari, et comme elle aussi, c'était à l'instruction de son fils qu'elle les avait destinés. Elle les lui adressa expressément par une lettre écrite à Saumur le 25 avril 1595; il avait alors à peine seize ans [2]. « Je vous vois prêt

[1] Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, naquit le 5 novembre 1549, et mourut le 11 novembre 1623. Charlotte Arbaleste de la Borde, sa femme, naquit en 1550, et mourut le 15 mai 1607.

[2] Il était né le 20 juillet 1579.

à partir, lui dit-elle, pour aller voir le monde et connaître les mœurs des hommes et l'état des nations... Vous êtes jeune, mon fils, et diverses fantaisies se présentent à la jeunesse; souvenez-vous toujours du dire du psalmiste : — Tes lois, Seigneur, seront les gens de mon conseil.—Mais afin encore que vous n'y ayez point faute de guide, en voici un que je vous baille par la main, et de ma propre main, pour vous accompagner; c'est l'exemple de votre père que je vous adjure d'avoir toujours devant les yeux en ce que j'ai pu connaître de sa vie, nonobstant que notre compagnie ait été souvent interrompue par le malheur du temps..... Je suis maladive, et ce m'est de quoi penser que Dieu ne me veuille laisser longtemps en ce monde; vous garderez cet écrit en mémoire de moi. Et venant, quand Dieu le voudra, à vous faillir, je desire que vous acheviez ce que j'ai commencé à écrire du cours de notre vie; mais surtout, mon fils, je croirai que vous vous souviendrez de moi quand j'ouïrai dire, en quelque lieu que vous alliez, que vous servez Dieu, et ensuivez votre père[1].»

Dieu imposa à Mme de Mornay l'inexprimable douleur de terminer son récit de la vie de son mari par la mort de ce fils pour qui elle l'avait commencé. Le jeune Philippe de Mornay, qui servait dans les

[1] *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 1-3, à Paris, 1824.

Pays-Bas, dans l'armée du prince Maurice de Nassau, fut tué le 23 octobre 1606, à l'assaut de la ville de Gueldres. Le 24 novembre, son père reçut la cruelle nouvelle : «et sachant bien qu'il ne me pourrait déguiser son visage, il se résolut qu'il fallait mêler nos douleurs ensemble, et d'entrée : — Ma mie, me dit-il, c'est aujourd'hui que Dieu nous appelle à l'épreuve de sa foi et de son obéissance; puisqu'il l'a fait, c'est à nous de nous taire.—Auquel propos, douteuse que déjà j'étois et alangourie de longue maladie, j'entrai en pâmoison et convulsions; je perdis longtemps la parole, non sans apparence d'y succomber; et la première qui me revint fut : — La volonté de Dieu soit faite ! Nous l'eussions pu perdre en un duel; et lors, quelle consolation en eussions-nous pu prendre ?— Le surplus se peut mieux exprimer, à toute personne qui a sentiment, par un silence; nous sentîmes arracher nos entrailles, retrancher nos espérances, tarir nos desseins et nos désirs : nous ne trouvions un long temps que dire l'un à l'autre, ni que penser en nous-mêmes, parce qu'il étoit seul, après Dieu, notre discours, notre pensée; nos filles, nonobstant la défaveur de la cour, heureusement mariées et mises avec beaucoup de peine hors de la maison, pour la lui laisser nette, désormais toutes nos lignes partaient de ce centre et s'y rencontraient; et nous voyions qu'en lui Dieu nous arrachait tout, sans doute pour nous arracher ensemble du monde, et pour

n'y plus tenir à rien, à quelque heure qu'il nous appelle..... Et ici est-il raisonnable que mon livre finisse par lui, qui ne fut entrepris que pour lui, pour lui décrire notre pérégrination en cette vie. Et puisqu'ainsi il a plu à Dieu, il a eu plus tôt et plus doucement fini la sienne. Aussi bien, si je ne craignais l'affliction de M. Duplessis qui, à mesure que la mienne croît, me fait plus sentir son affection, il m'ennuyerait extrêmement à le survivre [1]. »

Elle ne lui survécut pas longtemps : « Je n'ai plus de fils, avait dit Duplessis-Mornay, je n'ai donc plus de femme. » Six mois après avoir appris la mort de son fils, Mme de Mornay fut frappée d'une maladie aiguë, et mourut le 15 mai 1607, après huit jours de souffrances cruelles. « En toute cette agonie, M. Duplessis ne l'abandonna point; et quand, ou pour prier Dieu pour elle, ou crevé de douleur, il se retirait en quelque coin de la chambre, elle le demandait et aussitôt lui tendait la main, témoignant par quelques mots que la douleur qu'il sentait pour elle lui était plus sensible que la sienne propre [2]. »

Je n'ajouterai rien à ces citations : que pourrais-je dire qui fît aussi bien connaître cette union admirable de ces deux personnes excellentes, l'une et l'autre modèles

[1] *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, t. I, 486-493.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 499.

achevés de piété, de vertu et de bon sens? La politique tint plus de place dans la vie de Duplessis-Mornay que dans celle du colonel Hutchinson, et Duplessis-Mornay tint une plus grande place dans la politique de son pays et de son temps. Cependant Hutchinson, esprit chimérique en même temps que sincère, se laissa entraîner, par la politique, dans la voie et jusqu'au dernier terme des factions et des révolutions. Duplessis-Mornay, au contraire, leur résista constamment, malgré toutes les causes et toutes les tentations qui semblaient devoir le livrer à leur empire. Ce protestant inflexible, qui avait contribué autant que personne à faire monter Henri IV sur le trône, qui était entré plus avant que personne, après Sully, dans l'intimité de son roi, qui déplorait amèrement que Henri IV eût abandonné sa foi, qui brava tous les périls et toutes les disgrâces pour garder et soutenir la sienne, Mornay, mécontent, triste, banni de la cour, assailli par les mécontentements et les souffrances de sa cause et de ses amis, n'entra jamais, contre le roi qu'il blâmait et dont il croyait avoir grandement à se plaindre, dans aucune faction, dans aucune intrigue, et lui resta au contraire inébranlablement fidèle, sans cesse appliqué à maintenir ou à rétablir dans l'Église protestante de France un peu d'ordre et de paix, entre les protestants et Henri IV un peu de confiance et d'amitié mutuelle. Mornay était ardemment dévoué à sa croyance; mais son dévouement à sa croyance

ne lui fit jamais oublier son devoir envers son pays, et envers son roi qui sauvait son pays. Il demeura ferme et actif dans sa foi, mais sans tomber sous le joug d'aucune idée fixe et exclusive, conservant son bon sens patriotique au sein de sa piété fervente, et supportant avec une fermeté triste les colères de ses amis et les ingratitudes de son roi. Vie laborieuse et douloureuse, pleine d'effort et de mécompte, mais digne de servir d'exemple aux hommes de bien et de sens, dans les temps de discordes civiles et de révolutions !

Mme de Mornay était à la fois ressemblante et supérieure à mistriss Hutchinson. Ressemblante par les affections et les vertus domestiques, et par la piété passionnée ; supérieure, non par les dons de l'esprit, mais par la rectitude du jugement et la gravité morale. Mistriss Hutchinson avait une imagination vive et forte, une culture intellectuelle étendue et variée, un goût secret pour les aventures éclatantes, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée, et une préoccupation d'elle-même qui lui donnait quelques torts, ou du moins quelques airs tantôt de pédanterie et tantôt de vanité. Moins instruite, moins brillante, moins riche de savoir et d'esprit, Mme de Mornay avait le sens plus droit et le cœur plus simple : pas la moindre teinte romanesque dans ses sentiments et dans ses désirs ; pas la moindre complaisance vaniteuse quand elle parle

soit d'elle-même, soit de ce qui la touche; loin de rien amplifier, de rien étaler, elle montre toujours moins qu'elle ne pourrait, elle dit moins qu'elle ne sent; les événements les plus considérables, quand elle les raconte, les sentiments les plus puissants, quand elle les exprime, se présentent sous une forme contenue, exempte de tout agrandissement, de tout ornement factice ou prémédité. C'est la vérité pure, réduite à son expression la plus simple, et racontée en passant, dans la mesure de la stricte nécessité, pour l'information ou l'édification du fils à qui elle adresse son récit, sans mélange d'aucun autre dessein, sans aucun mouvement ni retour personnel.

Entre les preuves que je pourrais apporter de cette différence profonde des deux caractères et des deux ouvrages, j'en choisirai une qui sera frappante. J'ai reproduit le récit qu'a fait mistriss Hutchinson de ses premières relations avec le colonel et des préliminaires de leur mariage. Voici comment Mme de Mornay raconte le même fait et décrit la même situation. Elle avait vingt-six ans; veuve depuis sept ans de M. de Feuquières, qu'elle avait épousé à dix-sept ans et avec qui elle n'avait vécu que dix-huit mois. Elle était à Sedan, où Duplessis-Mornay se trouvait aussi : « M. Duplessis continuait à me venir voir, et y avait près de huit mois qu'il ne se passait jour que nous ne fussions deux ou trois heures ensemble; même, depuis son voyage de

Clèves, il m'avait écrit. Je projetais lors de faire un voyage en France pour mes affaires, et le voulais avancer, afin de nous ôter cette familiarité, pour la crainte que j'avais que quelques-uns en fissent mal leur profit. Comme j'étais sur ce pensement, il me déclara l'envie qu'il avait de m'épouser, ce que je reçus à honneur, et toutefois lui déclarai qu'il ne pouvait entendre ma volonté que premièrement je ne susse par lettres la volonté de Mlle de Buhy, sa mère, et de M. de Buhy, son frère, pour être assurée par eux qu'ils eussent notre mariage pour agréable... Après lui avoir répondu comme je m'estimerais heureuse si Dieu permettait que la chose se trouvât agréable à ceux desquels je dépendais, je lui demandai tems, avant que de lui déclarer ma résolution, d'en écrire à Mlle de la Borde, ma mère, et à mes parents, afin d'en savoir leur volonté. Ainsi je leur en écrivis à tous comme de chose que j'affectionnais, et en laquelle toutefois je ne passerais outre sans leur permission.... Dieu nous montra tellement qu'il avait ordonné notre mariage pour mon grand bien, que nous eûmes un consentement réciproque de tous ceux à qui nous le demandâmes.... Durant ces allées et venues, il se passait du temps ; et plusieurs à Sedan, voyant que M. Duplessis continuait toujours à me venir voir, commençaient à croire qu'il pensait à m'épouser ; quelques-uns aussi lui parlaient d'autres mariages, de filles riches et héritières, et eussent bien désiré le pouvoir détourner

de moi pour le faire penser ailleurs, voyant, outre les grâces qu'il avait reçues de Dieu et avec lesquelles il était né, qu'il était pour parvenir plus haut. Mais il ne voulut, depuis qu'il m'eût ouvert la bouche, jamais prêter l'oreille à autre proposition qu'on lui fit. L'on lui offrit même, pour sentir s'il pensait à moi, au cas qu'il me voulût épouser, de lui faire voir tout mon bien dans la vérité... Mais il fit réponse que, quand il voudrait en être éclairé, il ne s'en adresserait qu'à moi-même, et que le bien était la dernière chose à quoi on devait penser en mariage; la principale était les mœurs de ceux avec qui l'on avait à passer sa vie, et surtout la crainte de Dieu et la bonne réputation[1]. »

Celle qui parlait si simplement, et avec cette réserve austère, du plus vif intérêt de son âme et du plus grand événement de sa vie, était une femme aussi passionnée que grave, qui suivit son mari dans tous ses périls, prit part à tous ses travaux, vécut pour lui seul, reçut de lui seul toutes ses joies, et mourut de douleur de la mort de leur fils.

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison. En voici, je pense, le trait essentiel. M. et Mme Du Plessis-Mornay n'étaient pas seulement vertueux et pieux; ils étaient modestes; vertu inconnue des révolutionnaires.

[1] *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 86-89.

C'est là, entre eux et le colonel Hutchinson et sa femme, la vraie et capitale différence. Les révolutions sont faites par des présomptueux et font des présomptueux. Les révolutionnaires, même les meilleurs, ont en eux-mêmes, dans ce qu'ils pensent et dans ce qu'ils veulent, une confiance vaniteuse qui les pousse, tête baissée, dans les voies où ils se sont une fois engagés, et ferme leurs yeux à tout ce qui pourrait les y arrêter ou les en détourner. La modestie est une grande lumière; elle laisse l'esprit toujours ouvert et le cœur toujours docile à la vérité. M. et Mme Du Plessis-Mornay, chrétiens et étrangers à tout sentiment comme à tout acte révolutionnaire, eurent cette précieuse sauvegarde du bon sens et de la vertu. Elle manqua au colonel Hutchinson et à sa femme, révolutionnaires quoique chrétiens. De là leurs aveuglements, leurs entraînements et leurs malheurs, dignes de sympathie, mais naturels, et je le dis avec tristesse, mérités. Le monde et, s'il est permis de pressentir la justice suprême, Dieu lui-même est sévère pour les fautes des gens de bien. Ils n'ont nul droit de s'en plaindre; c'est leur honneur.

HERBERT (SIR THOMAS)

(1605-1682)

HERBERT (SIR THOMAS)

(1605-1682)

Les grands hommes ont le monopole de l'histoire. C'est l'une des principales causes de ses lacunes et de ses erreurs. Non-seulement l'histoire ne s'occupe guère que des grands hommes; mais c'est d'après eux seuls, par leurs idées, leurs sentiments, leur conduite et leur vie qu'elle décrit et juge les dispositions publiques et l'état général de la société. Le guide est trompeur. Les hommes supérieurs, qui ont été les chefs de leurs contemporains, n'en sont pas toujours les représentants les plus fidèles; ils ne suffisent pas du moins à faire connaître et comprendre le peuple qui les a entourés. Ce

qui fait la supériorité d'un individu, c'est précisément son originalité personnelle, cette nature forte qui lui est propre et ne lui permet pas de se confondre avec les masses sur qui s'exerce son action. Sans doute, il tient à son temps et à son pays par une multitude de liens et de rapports; sans doute, il est analogue et sympathique au public qui marche à sa suite; s'il ne l'était, comment se ferait-il suivre? L'originalité qui serait poussée au point d'exclure la sympathie isolerait l'individu au lieu de l'élever. Mais l'homme supérieur a aussi des idées, des impressions, des besoins qui n'appartiennent qu'à lui; les événements ne l'affectent point comme ils affectent le commun des hommes; placé dans une sphère qui n'est point la leur, il voit et juge toutes choses autrement qu'ils ne font; et cette originalité qui fait sa puissance l'empêche en même temps d'être le symbole exact de l'opinion ou de la condition générale, le miroir véridique de son époque, de sa nation, de son parti.

A Dieu ne plaise que je conteste aux grands hommes la moindre part de leur place et de leur gloire! Ils sont la force comme l'honneur de l'humanité; et il y va de sa sûreté comme de sa dignité de savoir les comprendre, les respecter et les suivre; mais il faut connaître aussi les hommes médiocres, les hommes obscurs, pour bien connaître un temps et un peuple L'histoire vraiment publique, c'est celle des hommes qui n'ont point d'his-

toire; dans les croyances, les sentiments, le sort des individus sans importance et des familles sans nom, là sont le sort, les sentiments, les croyances du pays; là se révèlent avec vérité les vicissitudes de ses jugements, de ses affections, de toute son existence morale et matérielle. Nous ignorons la vraie nature des événements, leurs causes aussi bien que leurs effets, tant qu'aucun monument, aucun récit ne nous a transportés au milieu de ce public inconnu qui n'y semble engagé que pour les subir, mais qui, dans les temps modernes surtout, exerce sur leur cours une influence tôt ou tard décisive.

Sir Thomas Herbert n'était point, d'abord dans le parti presbytérien, ni plus tard à la cour de Charles Ier, un homme tout à fait obscur. Mais il ne s'y distinguait ni par ses talents ni par son importance; aucun trait saillant ou singulier n'a marqué son caractère ni sa destinée; il a vécu à peu près dans la foule; et s'il n'avait, par accident plutôt que de son choix, pris part aux faits qu'il a racontés dans ses *Mémoires*, à peine resterait-il ailleurs quelque trace de ce qu'il a été.

Né en 1605 à York, et lié par une parenté éloignée à l'illustre maison des Herbert, comtes de Pembroke, Thomas Herbert trouva de bonne heure un patron dans le chef de cette maison, le comte William, qui, en 1626, lui fit entreprendre, à ses frais, en Afrique et en Asie, un long voyage, dont, à son retour, le

jeune Herbert publia une relation [1]. La mort de son protecteur, survenue peu après son arrivée à Londres, ne changea rien à sa situation; le comte Philippe de Pembroke lui témoigna la même bienveillance. Engagé à sa suite dans le parti parlementaire, auquel il tenait surtout par son éloignement pour l'épiscopat, Thomas Herbert fut employé, dans le cours de la guerre civile, tantôt en qualité de commissaire auprès de l'armée de Fairfax, tantôt dans quelques-unes des négociations entamées avec le parti du roi, non sur les grandes questions politiques, mais sur tel ou tel incident particulier. Il avait rempli diverses missions de ce genre, lorsqu'en 1646 il accompagna le comte de Pembroke et les autres commissaires que le Long-Parlement envoya à Newcastle porter ses propositions à Charles Ier que les Écossais venaient de lui livrer. Ce qui arriva à Herbert depuis cette époque, comment il passa du service du parlement, et en qualité de valet de chambre, au service personnel de Charles Ier, de qui l'on éloignait ses anciens serviteurs, le respect et l'affection qu'il conçut pour ce prince, les détails intérieurs de leur vie com-

[1] Cet ouvrage intitulé : *Relation d'un voyage de plusieurs années en Afrique et en Asie, notamment dans la monarchie persane, dans les Indes occidentales et les îles adjacentes*, parut à Londres en 1634, in-folio, et orné de planches. Il fut réimprimé quatre fois de 1634 à 1677.

munie, le dévouement qu'il lui montra, même après sa mort; tous ces faits sont racontés dans ses *Mémoires* avec une grande simplicité, sans aucune intention de se faire valoir, ni de s'attribuer quelque importance politique, et avec les sentiments qu'aurait pu y porter un homme qui eût été, dès son enfance, dévoué à la cause et à la personne du roi. Ce fut seulement en 1678, et par circonstance, que sir Thomas Herbert publia ses *Mémoires* sous le titre de *Threnodia Carolina*. Le parlement venait de voter 70,000 livres sterling pour l'érection d'un monument à Charles Ier. Le célèbre antiquaire, sir William Dugdale, écrivit à sir Thomas Herbert pour lui demander s'il n'avait jamais entendu parler au feu roi du lieu où il voulait être enseveli. La réponse de Herbert contenait des détails curieux et jusque-là ignorés; sir William Dugdale lui demanda alors une relation des deux dernières années de la vie de Charles. Herbert adressa en même temps à Antoine Wood, auteur de l'*Athenæ Oxonienses*, un récit détaillé du procès et de la mort du roi. La réunion de ces lettres forma les *Mémoires* de Herbert. Ils furent accueillis avec le plus vif intérêt, et ils ont été souvent réimprimés. Ils correspondent, et par la nature des faits et par la situation de l'auteur, au *Journal de ce qui s'est passé au Temple*, par Cléry, valet de chambre de Louis XVI; mais quoique des scènes pareillement douloureuses soient retracées dans les deux récits avec une

émotion également vraie et simple, celui de Herbert est infiniment moins dramatique et moins pathétique que celui de Cléry. Il s'en faut bien que Charles Ier soit descendu au fond de l'abîme où Louis XVI et sa famille sont tombés. Herbert eût, à coup sûr, refusé de croire que les infortunes qu'il avait vues pouvaient être surpassées, et qu'il n'avait pas épuisé le tableau des souffrances d'un roi. Je ne veux indiquer que deux traits de cette comparaison déplorable. Vaincu, détrôné, condamné, exécuté, Charles Ier, jusqu'à sa dernière heure, resta roi, devant le peuple anglais, devant ses juges, devant son bourreau. De grossiers outrages se mêlèrent aux dernières scènes de sa vie, mais comme des accidents isolés, on pourrait dire rares, comparativement du moins; autour du roi comme en lui-même, dans l'âme et la conduite de ses ennemis comme dans la sienne, il y avait du respect, et le cynisme ne souillait pas l'iniquité. De plus, Charles Ier fut seul en prison, seul en jugement; il monta seul sur l'échafaud. Ni sa femme, ni ses enfants, ne tombèrent, après lui, dans une condition encore plus lamentable et entre les mains de bourreaux encore plus odieux. Charles Ier a connu toutes les infortunes royales; Louis XVI et sa famille ont épuisé toutes les douleurs humaines. Le récit de Herbert pénètre l'âme d'une émotion profondément triste, mais grave et calme; celui de Cléry la jette dans une insupportable fièvre d'indignation et de pitié.

La publication de la *Threnodia Carolina* précéda de peu d'années la fin de la vie de sir Thomas Herbert. Rien n'indique que, depuis la Restauration, il ait pris aucune part aux affaires publiques. Charles II lui avait conféré en 1660 le titre de baronnet; et il vivait à York, uniquement occupé de recherches historiques sur les antiquités de son pays. Il aida entre autres sir William Dugdale dans la composition du *Monasticon Anglicanum*. Il mourut le 1er mars 1682, après avoir donné, aux bibliothèques publiques d'Oxford et de la cathédrale d'York, des manuscrits qui contiennent, dit-on, les preuves d'une assez vaste érudition.

On peut regarder sir Thomas Herbert comme le représentant fidèle d'une foule d'honnêtes gens de son temps que les fautes du gouvernement et de la cour de Charles Ier avaient jetés dans l'opposition, que les fautes et les maux de la révolution ramenèrent à Charles Ier. Lorsque les chefs du parlement de 1640, après s'être courageusement compromis dans une cause qui était vraiment celle du pays, se laissèrent engager, par leurs propres passions et leurs propres périls, fort au-delà des sentiments et des intérêts généraux de l'Angleterre, ce fut vers le roi que se tournèrent les regards du public; et les hommes désintéressés qui, comme Herbert, avaient servi jusque là dans les rangs parlementaires, passèrent dans les rangs royalistes avec le même désintéressement. Dans ces

transformations successives que fait subir, aux citoyens étrangers à la politique active, la conduite des principaux acteurs, là réside la véritable histoire, l'histoire vraiment publique des révolutions.

PRICE (JOHN)

CHAPELAIN DE MONK.

(.....-1691)

PRICE (JOHN)

CHAPELAIN DE MONK.

(....-1691)

Quiconque a assisté à des événements décisifs pour le sort des peuples, s'est à coup sûr émerveillé du contraste qui se rencontre si souvent entre la grandeur du spectacle et la petitesse des acteurs. Le contraste devient bien plus frappant quand il s'agit d'un événement déjà ancien, et qui n'est plus qu'un objet de lecture ou d'étude. Le spectateur qui se livre à cette étude avec une attention un peu sérieuse, oublie bientôt que, sur la scène qu'il contemple, personne ne parle et ne vit plus; il se transporte au milieu des hommes de ce temps passé; il les voit agir, les écoute, s'associe à leurs sentiments, à leurs

pensées, à leur sort; grands et petits, tous reprennent à ses yeux leur place et leur mouvement, la consistance et l'activité de la vie. Mais qu'il veuille ensuite faire avec chacun d'eux une connaissance plus intime, qu'il essaie de savoir ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait, indépendamment du rôle qui leur appartient dans l'événement où il les a rencontrés; à l'instant l'illusion se dissipe, une foule d'individus disparaissent; en vain interrogez-vous péniblement les recueils, les biographies, les dictionnaires; à peine y trouverez-vous une ligne, un mot qui vous apprennent quelque chose sur la plupart de ces hommes naguère si vivants pour vous; ils ont paru un moment dans le fait général qui devait passer à l'avenir; du reste, ils sont morts tout entiers; le temps les a jugés de trop peu d'importance pour se charger de leur mémoire; et quand l'histoire les a nommés quelque part, il semble qu'elle n'ait voulu que faire mieux ressortir le complet oubli où leur existence personnelle est tombée.

Les *Mémoires* de John Price, chapelain de Monk, sont certainement le plus authentique et le plus curieux des documents qui existent sur la Restauration de Charles II et sur le travail de Monk pour y arriver. Il est impossible de les lire sans être frappé de l'importance, et presque convaincu de la vérité du récit. Un court paragraphe dans les *Fastes* de l'Université d'Oxford est pourtant le seul renseignement que j'aie pu

découvrir sur la vie de John Price; aucune des biographies anglaises que j'ai consultées ne contient seulement son nom. Je ne m'en étonne point : à part l'influence que, dans le secret de la vie domestique, Price put exercer sur les résolutions de Monk, en 1659, il n'a tenu aucune place dans les événements. Né dans l'île de Wight sans que la date précise de sa naissance soit connue, élevé ensuite au collége d'Eton, rien ne révèle son existence avant le moment où on le voit chapelain de Monk en Écosse. Il nous apprend lui-même qu'il n'eût jamais rempli de telles fonctions si son père ne se fût ruiné au service du roi; sa famille avait donc appartenu, dès l'origine des discordes civiles, au parti des Cavaliers. Aussi, quelques Presbytériens avertirent-ils Monk qu'il avait pris un Cavalier pour chapelain. Mais ce n'était pas sans dessein que Monk avait fait un tel choix. Indifférent, ou à peu près, aux divers symboles religieux comme aux divers partis politiques, il voulait se ménager des relations avec le parti qu'il avait servi d'abord, qu'au fond de son cœur, il avait, je crois, toujours préféré, et dont, surtout, il prévoyait le retour. Si Price était Cavalier, Gumble, autre chapelain de Monk, était presbytérien, et ne concourut pas de moins bonne grâce aux manœuvres du général pour préparer la Restauration.

Quand cet événement se laissa entrevoir à l'horizon, le temps n'était plus où les hommes, gouvernés par de

fermes croyances ou par des passions énergiques, ne se séparaient ou ne se rapprochaient que par des idées générales ou des engagements de parti. La sagacité des intérêts personnels, la prévoyance de l'avenir, un bon sens libre de toute foi obstinée et de toute combinaison irrévocable avaient remplacé les élans de l'enthousiasme et les hardis desseins de l'esprit de secte ou de faction. Quand les révolutions en sont ainsi venues à douter de leurs principes et de leur puissance, les hommes ne s'attachent plus qu'aux hommes; on voit les partis se dissoudre et se mêler; les opinions naguères les plus diverses ne sont plus une cause de désunion ni d'antipathie; et les individus ne s'appliquent plus qu'à contracter des relations personnelles qui leur assurent, pour les événements dont ils pressentent l'approche, des clients ou des protecteurs. Tel était, en 1659, l'état des esprits en Angleterre. Monk offrit à ces hommes désabusés un chef désabusé comme eux; ils se rallièrent autour de lui avec d'autant plus de confiance qu'il se montrait lui-même plus réservé, plus froid, plus étranger à tout engagement et à toute conviction. Cavaliers, Presbytériens ou Indépendants, dans le parlement et dans l'armée, tous ceux qui souhaitaient la restauration ou qui la jugaient infaillible, se hâtèrent d'adopter Monk pour patron; « car c'était un homme, disaient ses soldats eux-mêmes, sur les pas duquel on pouvait marcher avec sûreté. » Les *Mémoires*

de Price donnent en effet une haute idée de l'habileté et de la prudence de Monk. C'est la peinture la plus animée et la plus vraie d'une grande manœuvre politique conduite par un seul homme, dans l'unique dessein de laisser s'accomplir lentement, et sans rien compromettre, un événement pressenti de tous, mais que personne n'ose ou ne veut avouer avant le jour du succès. L'Angleterre regarde aujourd'hui, et avec raison, les règnes de Charles II et de Jacques II comme l'une des époques les plus tristes de son histoire. Il n'en est pas moins vrai qu'en 1660 les folies et les crimes de la révolution avaient rendu la restauration des Stuart nationale et nécessaire. Monk fut le clairvoyant interprète d'un vœu presque universel, et aussi l'instrument d'un arrêt de la Providence qui, avant d'accorder aux peuples les biens qu'ils ont cherchés par le désordre, les condamne à porter la peine des maux que le désordre a faits.

Après le retour de Charles II, Price eut sa part dans les faveurs dont le roi combla Monk et ses clients. Le 10 mai 1660, il fut choisi pour prêcher à Westminster, devant la chambre des Communes, un sermon d'actions de grâces en l'honneur de la restauration. Nommé peu après membre du collége d'Eton, il obtint ensuite une bonne prébende de l'église de Salisbury, et plus tard le riche rectorat de Petworth dans le comté de Sussex. Ce fut seulement en 1680, environ dix ans après la

mort de Monk, qu'il publia ses *Mémoires* [1]. Il déclare, dans sa dédicace au comte de Bath, le motif qui l'y a déterminé. Les gens qui voulaient profiter seuls de la restauration voulaient aussi s'attribuer exclusivement le mérite de l'avoir accomplie. Le chapelain de Monk s'indigna justement de l'ingratitude du parti royaliste envers la mémoire de son ancien patron; et la *Vie de Monk* par son chapelain Gumble fut dictée par le même sentiment. Monk avait porté sans doute, dans ses relations personnelles, plus de fidélité que dans ses alliances politiques, car ses clients lui demeurèrent constamment attachés. Un sermon prêché à Petworth le 9 septembre 1683, pour rendre grâces au ciel de la découverte du complot de Rye-house, est la dernière trace qu'on rencontre de l'existence de Price. Cependant il vécut assez pour voir la restauration succomber à son tour sous le poids de la tyrannie qu'elle essaya vainement d'imposer à l'Angleterre. Il ne mourut qu'en juin 1691, trois ans après l'expulsion de Jacques II. Il était probablement demeuré Cavalier; mais la nation anglaise avait changé d'avis, et si Monk eût été en 1688 ce qu'il était en 1660, à coup sûr son bon sens l'eût rangé de l'avis de la nation.

[1] Il leur donna pour titre : *The mystery and method of his Majesty's happy restoration.*

CLARENDON (ÉDOUARD HYDE,

COMTE DE)

GRAND CHANCELIER D'ANGLETERRE.

(1608-1674)

CLARENDON (ÉDOUARD HYDE,

COMTE DE)

GRAND CHANCELIER D'ANGLETERRE.

(1608-1674)

Je ne songe pas à raconter la vie de lord Clarendon; elle est écrite et dans les événements et dans ses ouvrages. Nul homme, si ce n'est Cromwell, n'a tenu, de son temps, plus de place dans l'histoire d'Angleterre; nul n'a pris tant de soin pour transmettre à la postérité sa propre histoire dans celle de son temps.

La postérité lui en a tenu compte; c'est toujours sous le nom de *grand comte de Clarendon* qu'Édouard Hyde est désigné dans son pays; et peut-être est-ce à ses écrits encore plus qu'à sa carrière politique qu'il doit cette haute renommée. Son influence n'a déterminé aucun

de ces événements qui décident du sort des nations, et beaucoup d'hommes ont été, comme lui, habiles et puissants sous un maître; mais il est peu d'hommes qui, après un long exercice du pouvoir, aient conservé des convictions assez profondes et assez d'estime des hommes pour sentir vivement le besoin de s'en faire bien connaître, et d'avoir raison, même après leur mort. Les longues grandeurs amènent l'indifférence; peu de vieux ministres se soucient encore du public et de la vérité. Clarendon, proscrit, infirme, presque pauvre, sans espoir de revoir sa patrie, tenait fortement à ce qu'il avait fait ou pensé, et à ce que penserait de lui l'avenir. Il raconta sa vie, non-seulement parce qu'elle avait été grande et pour se complaire dans les souvenirs de son éclat, mais pour prouver qu'il avait bien jugé, bien agi, pour défendre et légitimer, non-seulement ses actions, mais ses idées. Rare persévérance où se révèlent plus de sincérité, un esprit plus énergique et un sentiment plus moral que n'en conservent d'ordinaire les vieillards brisés par la disgrâce et blasés par la possession du pouvoir.

C'est que Clarendon avait en effet ce qui manque souvent ou se perd vite dans les situations élevées et actives, des opinions arrêtées et la foi du devoir. Il se trompa beaucoup, et commit ou permit beaucoup d'iniquités; mais le vrai et l'honnête n'étaient point, à ses yeux, des chimères. Au milieu d'une révolution et au sein

d'une cour, il obéit plus d'une fois à ces convictions désintéressées et fermes qui déterminent la pensée du philosophe et la conduite de l'homme de bien. C'est là sa plus incontestable supériorité, ce qui lui assigne, parmi les grands ministres, une place particulière, ce qui a valu à sa mémoire plus d'estime que n'en méritent d'ailleurs sa politique et son influence sur le gouvernement de son pays.

Quand le Long-Parlement s'assembla, Clarendon était de ceux qui ressentaient les justes griefs de la nation et en sollicitaient le redressement. Malgré ses relations avec l'archevêque Laud et son zèle déjà connu pour l'Église anglicane, la haute opposition le comptait dans ses rangs. Mais d'un esprit plus ferme qu'étendu et d'un caractère plus droit que généreux, il croyait que le respect des anciennes lois suffisait à tous les droits publics, et que, pour faire respecter les anciennes lois, on n'avait nul besoin de nouvelles garanties. Convaincu que le gouvernement devait réformer sa conduite, la réforme du gouvernement lui-même n'entrait pas dans sa pensée; il se méprit, donc, dès l'origine, sur les vraies nécessités de l'Angleterre, à cette époque, et sur le vrai but du mouvement national. Le jour était arrivé où des innovations hardies pouvaient seules redresser les abus; et Clarendon, en entrant dans les affaires, se porta, avec la même ardeur, l'ennemi des abus et des innovations.

Plus la révolution avança, plus sa méprise devint profonde et lui parut légitime. Les innovations, comme il arrive, furent pleines d'erreurs et d'excès. Les erreurs choquaient le bon sens de Clarendon; les excès indignaient sa droiture. Il se dévoua sans retour à la cause royale, répétant sans cesse que c'était celle de la vieille Angleterre, de l'ancienne et excellente constitution du pays.

Après vingt ans d'un triomphe illégitime, lorsque, au bout de ce terme, Charles II remonta sur son trône, Clarendon regarda la révolution comme vaincue. Elle avait violé le droit; elle échouait en fait; le succès était complet : la Providence avait prononcé.

Clarendon n'assista point au second arrêt, à l'arrêt définitif de la Providence entre Jacques II et son pays; mais il vécut assez pour perdre, sur sa propre cause, ses illusions et ses espérances, comme, avant lui, les Presbytériens, les Indépendants et tous les partis révolutionnaires avaient tour à tour perdu les leurs.

Élevé, par la Restauration, au faîte du pouvoir, Clarendon y monta, en 1660, avec la haine de tout ce qui s'était passé depuis vingt ans et le dessein de remettre toutes choses, l'État et l'Église, à peu près au point où la révolution les avait trouvées. Les hommes nouveaux et les intérêts individuels lui semblaient seuls avoir droit à des transactions et à des ménagements. En matière d'institutions et de lois, il n'y avait, selon lui, qu'à re-

lever ce qui était tombé. Jacques Ier et Charles Ier, il est vrai, avaient fait un usage imprudent, quelquefois même injuste, de leur prérogative, et il convenait d'éviter leurs fautes ; mais au fond la prérogative royale devait reparaître tout entière ; vingt ans d'efforts et de souffrances ne devaient valoir au peuple anglais que le triste aveu de ses crimes et de ses erreurs.

Telle était la théorie de Clarendon et il n'en changea point ; mais son honnêteté et son bon sens ne lui permirent pas d'y conformer exclusivement sa pratique. Chaque jour il se heurtait contre un pays nouveau ; chaque jour la nécessité de ménager les hommes lui imposait celle de transiger avec les choses. Il adoptait, en principe, la plupart des préjugés et des prétentions de l'ancien parti royaliste ; mais, arrivé en présence des faits, il voyait ce qu'il n'avait pas prévu, et soutenait ce qu'il s'était promis d'extirper ; et le premier ministre de Charles II, rentré avec son maître après quinze ans d'absence, fut bientôt le protecteur des intérêts révolutionnaires, l'adversaire le plus détesté de la cour et des Cavaliers.

Cette situation, qui fit le tourment et la chute de Clarendon, a fait depuis sa gloire. Il la soutint avec habileté et courage. Souvent absurde et inique dans ses rapports avec le parti national, il fut, contre son propre parti, éclairé, ferme, vertueux même. Censeur sévère des mœurs corrompues de Charles II, franchement

protestant, malgré sa haine pour les Presbytériens, dans une cour impie ou secrètement catholique, grave et probe au milieu de courtisans avides et frivoles, attaché aux anciennes lois du pays, tout en détestant le nouvel esprit de liberté, modéré par raison, quoique son humeur fût âpre et peut-être même vindicative, il s'opposa constamment à ce débordement de désordres, à cette tyrannie insouciante et capricieuse, où le gouvernement de l'Angleterre à cette époque était sans cesse poussé par les vices du roi et les passions des Cavaliers. Émigré, le grand chancelier ne dompta point le mauvais génie de la Restauration et n'en conçut pas même la pensée; vieil Anglais, il dirigea, contre la mauvaise nature de son parti, tout ce qu'il avait de pouvoir, d'habileté et de vertu.

Au bout de sept ans, sa vertu devint trop importune, son habileté ne fut plus de saison, ses mérites et ses torts tournèrent également contre lui; le pouvoir lui échappa. Tout le monde conspirait sa chute; le parti national ne le soutint point, le roi fut charmé de s'en débarrasser. Lorsque Clarendon eut à grand'peine obtenu en France un asile contre l'ingratitude de son maître et la haine de ses ennemis, vivant tristement, mais en paix, à Montpellier, à Moulins, à Rouen, il ne s'inquiéta plus que de faire bien connaître, à d'autres générations, et son temps et lui-même. L'*Histoire de la grande Rébellion* et les *Mémoires sur sa vie privée et son*

ministère[1] occupèrent les sept dernières années de sa vie. Il apporta dans ce travail les mêmes idées, les mêmes sentiments et presque aussi le même genre d'habileté qu'il avait montrés dans le cours de sa carrière, et ses écrits sont, avec ses actions, dans une rare harmonie. La constance, l'immobilité même fut peut-être le trait distinctif de son caractère; il pensait, il était, en entrant dans les affaires, ce qu'il pensait, ce qu'il était quand il en sortit; la raison avait devancé en lui l'expérience; l'expérience n'élargit point son esprit, n'éleva point ses idées; son antipathie pour toute innovation était plus qu'un principe; elle tenait à sa propre nature, nature sage, droite, bien ordonnée, mais froide, roide, peu féconde, étrangère aux mouvements énergiques de l'âme et aux grandes ambitions de la pensée. Il avait cet orgueil de la sagesse et de la probité qui, s'il n'est uni à un génie vaste et puissant, devient une source de vues étroites et de préjugés intrai-

[1] *L'Histoire de la grande Rébellion* fut imprimée pour la première fois à Londres, en 1702, en trois vol. in-folio, et l'a été fort souvent depuis. De nombreux retranchements, dont quelques-uns pourraient passer pour des falsifications, furent faits dans les premières éditions; mais le texte a été complétement rétabli dans l'édition publiée à Oxford en 1845, d'après les manuscrits originaux qui sont déposés dans la bibliothèque d'Oxford.

Les *Mémoires sur la vie privée* de lord Clarendon parurent, pour la première fois, en 1759, portant le titre de *Continuation de l'histoire de la grande Rébellion*. La meilleure édition est celle qui a été publiée à Oxford en 1837.

tables. Jurisconsulte et théologien, il respectait les règles et les formes, et dédaignait les principes; non par mépris de la vérité, mais parce que les questions primitives et générales n'étaient jamais entrées dans le cercle de ses méditations. Malgré sa gravité et sa roideur, il n'était point inhabile dans l'intrigue, et se défendait avec adresse contre les menées de cour. On a reproché à ses ouvrages beaucoup de réticences, et même des mensonges : il y en a sans doute, surtout dans l'*Histoire de la Rébellion*, écrit plus officiel que ses *Mémoires*. Mais à tout prendre, et en tenant compte de sa situation, Clarendon a eu le sincère dessein d'être impartial; et s'il l'a été envers les personnes bien plus que dans la peinture générale des dispositions publiques et des événements, c'est que, par la tournure même de son esprit, il comprenait et jugeait mieux les hommes que les nations.

Plus d'une fois, dans le cours de son exil, Clarendon sollicita la permission, toujours refusée, de rentrer et de vivre obscurément en Angleterre. Aux approches de la mort, le désir de revoir sa patrie devint une douloureuse passion dans le cœur de ce vieillard qui l'avait sincèrement aimée et laborieusement servie. Il vint s'établir à Rouen pour être plus près du sol de l'Angleterre ; et de là, par une dernière tentative, il écrivit à Charles II : « Sept ans étaient jadis le terme assigné « par Dieu même à ses jugements les plus rigoureux;

« depuis plus de sept ans déjà, j'ai supporté avec une « entière humilité le poids si lourd du déplaisir du roi ; « pourra-t-on me blâmer d'employer le dernier souffle « de vie qui me reste à supplier Sa Majesté d'alléger « enfin ce fardeau, insupportable pour moi.....? Puis- « qu'il n'est au pouvoir de personne d'écarter long- « temps la mort de ma tête, ce n'est pas trop de pré- « somption à moi, il me semble, que de désigner la « place où je voudrais mourir, et me trouvera-t-on dé- « raisonnable de souhaiter que ce soit dans mon pays « et au milieu de mes enfants ? »

L'ingrate insensibilité de Charles II résista sèchement à ces paroles d'un homme qui lui avait dévoué sa vie. Il refusa tout, non par crainte de la haine que pouvaient porter encore à Clarendon les courtisans ou le peuple, mais pour s'épargner à lui-même le déplaisir de savoir en Angleterre, à quelques lieues peut-être de la résidence royale, un fidèle serviteur et un vieil ami qu'il avait lâchement abandonné. Clarendon mourut à Rouen le 7 décembre 1674; et maintenant son plus bel honneur est d'avoir souvent résisté à ce méprisable roi que, dans ses derniers jours, il essaya si vainement de toucher.

CLARENDON (HENRI HYDE,

COMTE DE)

(1638-1709)

CLARENDON (HENRI HYDE,

COMTE DE)

(1638-1709)

Pendant son exil sur le continent, à la suite de Charles II pauvre et errant de pays en pays selon que leurs gouvernements étaient en paix ou en guerre avec Cromwell, le grand comte de Clarendon, qui n'était encore qu'Édouard Hyde, hors d'état probablement de payer un secrétaire, n'en voulut ou n'en put avoir d'autre que son fils aîné, Henri Hyde, alors âgé de dix-sept ans. Il était né le 2 juin 1638, au moment où commençait à gronder l'orage qui devait vouer son père à une vie si agitée. Il en partagea de bonne heure les travaux comme les vicissitudes. Dès 1655, ce fut par la main

de son fils Henri qu'Édouard Hyde, alors chancelier de l'échiquier du roi proscrit, entretint, tant avec l'Angleterre qu'avec l'Espagne, la France et les Pays-Bas, cette vaste correspondance dont probablement il espérait peu, mais qui du moins conservait encore à son maître l'ombre de la royauté, et à lui-même l'ombre du crédit auprès d'un roi. Le jeune Henri Hyde passait alors ses journées à écrire en chiffres ou à déchiffrer des lettres; et il fit preuve, dans ces monotones fonctions, d'une discrétion et d'une intelligence qui lui valurent toute la confiance de son père. Il paraît même que plus d'une fois le chancelier s'en remit à lui du soin de répondre, comme il le jugerait convenable, aux communications secrètes qui leur arrivaient d'Angleterre.

Lorsqu'en 1660 la restauration de Charles II vint justifier la prévoyance du chancelier et récompenser sa fidélité, son fils Henri, associé à sa haute fortune, comme il l'avait été à ses revers, épousa Théodosie, fille de l'illustre et malheureux lord Capel; et bientôt, en 1662, après le mariage de Charles II avec l'infante de Portugal, il fut nommé chambellan de la reine. On s'étonne que le grand-chancelier, au lieu de rechercher pour son fils aîné d'importantes fonctions politiques, se soit contenté de lui faire obtenir une charge de cour; et cette circonstance permet de douter qu'il eût, de la capacité du jeune Henri, une très-haute idée.

D'autres faits viennent à l'appui de ce doute : l'évêque Burnet, tout en rendant hommage à la discrétion et à la fidélité que Henri Clarendon avait déployées durant l'exil, en servant de secrétaire à son père, dit : « Qu'on « ne pouvait faire grand fond sur son jugement, car il « était gouverné par des idées fausses et des préjugés « vulgaires, et le roi Charles II ne parlait jamais de lui « qu'avec beaucoup de moquerie et de dédain. » L'éditeur anglais des *Mémoires* de lord Henri Clarendon s'est donné beaucoup de peine pour combattre ce témoignage, et il se peut que l'animosité de Burnet contre les adversaires de la révolution de 1688 n'y ait pas été étrangère. Rien n'indique cependant que les talents de lord Henri Clarendon aient mérité une grande estime, ni que, sans le nom qu'il portait, il eût obtenu de son temps quelque importance, et de l'histoire un souvenir.

En 1667, au moment de la disgrâce de son père, il se trouvait membre de la chambre des communes, et il entra dans les rangs de l'opposition sans perdre la charge qu'il occupait auprès de la reine. Son nom revient assez souvent dans les débats parlementaires de cette époque; et si ses discours n'ont rien de remarquable, ils prouvent du moins qu'il n'était ni dépourvu de sens, ni vendu à la cour, mérite rare alors, surtout pour un homme dévoué aux Stuart par tradition et courtisan par état. Devenu comte de Clarendon en 1674,

à la mort de son père banni, il continua, dans la chambre des pairs, à voter avec l'opposition, assez modéré cependant pour que les voies de la réconciliation avec la cour lui demeurassent toujours ouvertes. C'était un de ces hommes honnêtes, mais timides et peu clairvoyants, qui s'affligent des maux de leur pays, mais redoutent encore plus les remèdes, et qui voudraient qu'on pût corriger le pouvoir sans jamais l'offenser ni lui ravir aucun des droits dont ils conviennent qu'il abuse. Telle avait été, au fond, avec bien plus d'élévation et d'énergie d'esprit, la politique du grand-chancelier Clarendon; on la retrouve dans son fils, sauf le talent, et aussi sans les bonnes raisons que, quinze ans auparavant, les excès de la révolution avaient pu lui donner. Vers la fin du règne de Charles II, c'était les vices du gouvernement qu'il fallait craindre et combattre; Henri Clarendon ne les approuvait pas; mais quand l'Angleterre manifesta le ferme dessein de ne plus subir leur empire, quand la lutte du pays et de la cour prit un caractère sérieux et définitif, il se rangea du parti de la cour.

En 1680, la faveur du duc d'York le fit entrer au Conseil privé, et il fut de ceux qui repoussèrent le fameux bill d'exclusion. Aussi fut-il l'un des conseillers dont, le 7 janvier 1681, la chambre des communes demanda l'éloignement.

En 1685, l'avénement de Jacques II redoubla les

craintes de tous les amis de la religion et des libertés de leur pays. Lord Henri Clarendon, qui partageait ces craintes, n'en fut pas moins l'objet des faveurs du nouveau roi, qui voulut le récompenser d'avoir combattu le bill d'exclusion. Il accepta la récompense et fut d'abord nommé garde du sceau privé, ensuite lord-lieutenant d'Irlande. Là, il apprit à connaître toute la portée des desseins qui menaçaient l'Angleterre; sincèrement attaché à l'Église anglicane, et respectant, sinon la liberté, du moins les lois de sa patrie, il vit le gouvernement de Jacques II diriger tous ses efforts vers l'établissement du catholicisme et du pouvoir absolu, qui tour à tour se servaient l'un à l'autre de but et de moyen. Il se conduisit aussi honnêtement que le permettait sa situation, écrivant avec franchise au roi ou à ses ministres, leur représentant le danger comme l'illégalité de leurs actes, et s'efforçant d'en atténuer le vice ou d'en prévenir l'effet, mais sans qu'il lui vînt en pensée de se refuser formellement à y concourir. Quand la servilité a pris possession d'un homme, le bon sens, l'honnêteté même lui deviennent inutiles; il voit le péril et il y marche, le mal et il s'y prête; il a perdu la libre disposition de sa conduite, et sert les projets qu'il déteste, et se perd avec les insensés qu'il avertit. Si Jacques II, mécontent des continuelles objections et de la mollesse du lord-lieutenant d'Irlande, ne l'eût rappelé pour lui substituer lord Tyrconnel,

papiste déclaré, lord Henri Clarendon n'eût jamais songé à se retirer de lui-même, et la révolution de 1688 l'eût trouvé au service d'un pouvoir qu'il ne cessait de déplorer.

Rentré en Angleterre au commencement de 1687, lord Clarendon reprit, dans la vie privée, un peu de cette indépendance qu'il ne pouvait devoir à son caractère ; à partir de cette époque, il a lui-même raconté sa vie; il n'y a rien à ajouter aux détails que contient son *Journal*, tant sur sa propre conduite que sur les événements généraux de son temps. Aux approches et durant le cours de la révolution de 1688, il fut ce qu'il avait toujours été, grand seigneur honnête et protestant sincère, convaincu qu'il fallait sauver l'Église anglicane et redresser le gouvernement du roi, disposé même à accepter, pour y réussir, le secours du prince d'Orange et de l'insurrection, mais s'effrayant, s'arrêtant et s'indignant, dès que, pour accomplir l'œuvre, on portait la cognée à la racine de l'arbre malfaisant qui, tant de fois attaqué, n'avait jamais cessé de croître. On peut sourire de la crédulité avec laquelle il alla au-devant du prince d'Orange, se flattant qu'il se bornerait à servir de médiateur entre Jacques II et son peuple ; mais la révolution de 1688 une fois accomplie, on doit honorer la fidélité que lord Clarendon porta au roi détrôné ; fidélité d'autant plus méritoire qu'elle l'éloigna de la cour où il se plaisait, et qu'après avoir quitté la cour, il

ne prit aucune part sérieuse aux complots des Jacobites, convaincu à la fois qu'il lui était interdit de servir un nouveau maître, et de compromettre le repos de son pays pour rappeler un pouvoir qu'il avait trouvé mauvais sans cesser de le croire légitime. Il mourut le 22 octobre 1709, dans sa terre de Cornbury.

En 1763, les papiers que lord Henri Clarendon avait laissés en mourant furent publiés à Londres, en 2 vol. in-4°. Sa correspondance avec Jacques II et les ministres, pendant son gouvernement d'Irlande, forme la plus grande partie de cette publication ; elle est bonne à lire, mais d'un intérêt tout à fait spécial, et borné aux affaires d'Irlande. Le *Journal* de lord Henri Clarendon est au contraire l'un des documents les plus piquants et les plus vrais qui nous soient parvenus sur la révolution de 1688 ; nulle part on ne suit mieux pas à pas, à travers les détails familiers et quotidiens de la vie d'un grand seigneur, la marche rapide de ce mémorable événement conduit d'abord par quelques hommes comme une conspiration et une intrigue, mais soutenu et accompli par l'assentiment déclaré du peuple anglais, et qui a fondé en Angleterre le grand gouvernement auquel elle doit, depuis plus de cent cinquante ans, son repos comme ses libertés, son bien-être comme son éclat.

BURNET (GILBERT)

ÉVÊQUE DE SALISBURY.

(1643-1715)

BURNET (GILBERT)

ÉVÊQUE DE SALISBURY.

(1643-1715)

Les révolutions commencent par le fanatisme et finissent par l'incrédulité. A leur origine, c'est l'orgueil qui règne; l'opinion dominante s'indigne du doute et ne souffre pas la contradiction ; à leur terme, le scepticisme remplace l'orgueil ; nul ne se soucie de sa propre pensée et ne croit plus à la vérité. C'est la triste condition de l'homme : la foi l'aveugle et l'expérience le corrompt.

Cependant, et cela suffit à l'honneur comme au salut de l'humanité, il se rencontre toujours, dans ces grandes crises, quelques esprits qui échappent à ce double mal ;

qui, dans l'aveuglement passionné de la première époque, conservent la liberté de leur pensée, et dans la pusillanimité incrédule de la seconde, des convictions fermes et sincères : esprits supérieurs, quels que soient leurs défauts, qui savent croire à la vérité sans oublier la faiblesse humaine, et se méfier de la faiblesse humaine sans cesser de croire à la vérité.

L'évêque Burnet est de ce nombre. Il dut peut-être ce bonheur aux circonstances qui entourèrent sa jeunesse. Né le 18 septembre 1643, à Édimbourg, d'une famille ancienne et considérée dans le comté d'Aberdeen, il fut élevé au sein des partis sans être d'avance engagé ni brusquement précipité dans aucun. Son père, savant jurisconsulte, était un royaliste honnête et modéré; sa mère était zélée presbytérienne, et lord Waristoun, son oncle, l'un des plus ardents adversaires de Charles Ier. Burnet apprit ainsi, dès son enfance, à entendre tous les langages, peut-être même à sympathiser tour à tour avec les desseins et les sentiments les plus divers. « Nourri par mon père dans l'amour de la liberté et de la modération, dit-il lui-même, j'employai la plus grande partie de l'année 1664 à visiter la Hollande et la France, et ce voyage ne contribua pas peu à enraciner en moi les principes de mon éducation paternelle. Je vis en Hollande un grand fonds de paix et de tranquillité, nonobstant la diversité des opinions; ce qui était dû à la douceur du gouvernement et à la

tolérance qui laissait chacun vivre et être heureux à son gré[1]. »

Si les personnes dont Burnet avait reçu dans sa jeunesse tant d'impressions contraires se fussent, comme tant d'autres, désabusées et corrompues par les événements, il serait peut-être arrivé à ne faire cas d'aucune opinion, et à ne poursuivre que la fortune en se jouant avec dédain de toutes les vérités. Mais les convictions différentes au milieu desquelles il vécut et grandit de 1643 à 1660, durant le cours de la première révolution, étaient et demeurèrent toujours sérieuses et désintéressées; en sorte qu'il leur porta respect sans subir leur joug, et que ses idées s'étendirent sans qu'il fût jamais, dans ses relations les plus habituelles et les plus intimes, excité à douter ou à sourire du dévouement et de la foi.

De la restauration de Charles II à la chute de Jacques II, la vie de Burnet fut pleine et active, et se passa à côté des grands personnages et des grands événements, sans tomber sous le joug de leurs destinées. Il la raconte lui-même avec détail dans son *Histoire de mon temps*. Au premier aspect, ce récit ne donne pas, de l'auteur, l'idée que je viens d'exprimer; on est même tenté, en le lisant, de lui porter, sinon peu d'estime, du moins assez peu de considération; il s'y montre léger, remuant,

[1] Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 467, dans ma *Collection*.

étourdi, indiscret, sans cesse mêlé aux intrigues, tantôt du parti populaire, tantôt de la cour, lié familièrement avec les hommes dont il blâme le plus la conduite, conservant par vanité les relations les plus contraires à ses opinions, inconsidéré dans ses démarches, dans ses paroles, dépensant enfin son activité sans mesure, sans but, et d'une façon qui convient souvent assez peu à la supériorité de son esprit comme à la gravité de son état. Tels étaient en effet les défauts extérieurs, pour ainsi dire, du caractère de Burnet, et il n'a pris nul soin de les dissimuler. Mais, quand on y regarde de plus près, un autre homme apparaît et se déploie. Les opinions religieuses de Burnet sont celles du parti épiscopal, et pourtant on ne découvre en lui aucune des passions avides et arrogantes des évêques; ses principes politiques sont ceux des Presbytériens, et il est étranger à leurs vues étroites, à leurs préjugés intraitables, à leurs haines puériles et obstinées. Il est en relation avec une foule de grands seigneurs corrompus, et ses vrais amis, les seuls auxquels il demeure constamment attaché, quel que soit leur sort, sont les plus honnêtes gens du temps. Sa vie est pleine d'intrigues, de vicissitudes, et nulle part on n'aperçoit qu'il ait fléchi ou varié dans ses principes, et son désintéressement éclate dans toutes les occasions où sa fortune eût seulement exigé le sacrifice de sa franchise; il refuse d'être évêque tant que les évêques sont les instruments de la tyran-

nie; il prêche la tolérance aux persécuteurs et la raison aux fanatiques. Charles II et son frère le duc d'York le traitent avec faveur; il leur dit la vérité; la faveur des princes se retire de lui; il parle d'eux sans ménagement, mais sans colère. Quelquefois son langage donnerait à croire que les vices de la cour l'ont trouvé complaisant; et ses mœurs sont très-pures, et la pensée qui le préoccupe et le domine, dans ses relations assez familières avec Charles II, c'est de représenter vivement au roi le tort que lui font ses désordres et de le ramener à la vertu, « J'avais, dit-il, en 1681, des raisons de croire qu'un fait qui s'était passé l'année précédente avait fort irrité le roi contre moi. Mistriss Roberts, qui avait été quelque temps sa maîtresse, étant à l'article de la mort, m'avait envoyé chercher; je l'avais souvent vue pendant plusieurs semaines, et après que je l'eus engagée à écrire au roi pour lui faire connaître tout le repentir qu'elle éprouvait de sa vie passée, elle me demanda de faire moi-même la lettre telle qu'elle devait l'écrire; mais elle ne put la copier. J'avais donc pris le parti d'écrire au roi en mon propre nom, pour lui montrer quelle avait été sa vie, de quelle influence son exemple était sur les peuples, quels châtiments Dieu lui avait déjà infligés dans ce monde, et quels autres, bien plus terribles, l'attendaient dans la vie future; enfin je le pressais vivement de réformer sa conduite. Le 29 janvier 1680,

j'avais porté à Chiffinch[1] ma lettre, où je disais que, dans mon espérance, l'anniversaire de la mort de son père engagerait peut-être le roi à écouter mes remontrances avec une plus sérieuse attention. Lord Arran était alors de service, et le lendemain il vint me dire qu'il était sûr que le roi avait reçu une longue lettre de moi, qu'il était resté près de lui pendant tout le temps que le roi l'avait lue, et que, après l'avoir lue deux fois, le roi l'avait jetée au feu; peu de moments après, il avait, lui, saisi une occasion de me nommer, mais le roi avait parlé de moi avec aigreur, et certainement ma lettre lui avait fort déplu[2]. Le roi avait

[1] Valet de chambre de Charles II.

[2] Voici le texte complet de cette lettre qui fait honneur à la vertu de Burnet, et même un peu à la tolérance de Charles II :

« 29 janvier 1680.

« Avec le bon plaisir de Votre Majesté,

« Je n'ai pas osé depuis quelques mois importuner Votre Majesté, n'ayant rien à lui dire qui lui parût digne d'occuper ses moments, et maintenant je choisis cette voie, parce que le respect infini que je vous dois m'impose, en vous parlant, une contrainte qu'il ne m'est pas aisé de surmonter. Ce que je vais dire à Votre Majesté, je le lui dis comme si j'étais en présence du Dieu tout-puissant à qui je sais qu'il me faudra rendre compte de toutes mes actions; je vous supplie donc qu'il vous plaise d'accueillir gracieusement ces expressions du zèle très-sincère de votre humble sujet qui n'a pas en ceci d'autre vue que votre bien et l'acquittement de sa conscience.

« Je dois d'abord certifier à Votre Majesté que je n'ai jamais découvert, parmi les personnes que je fréquente, rien qui ressemblât à l'intention d'exciter une révolte; mais j'ajouterai d'un autre côté

aussi été fort mécontent de ce que j'avais assisté aux derniers moments de Wilmot, comte de Rochester; il

que le mécontentement gagne la plus grande partie de la nation, qu'on se plaint hautement de vous, et qu'on est sans confiance en vous. On a d'abord rejeté sur vos ministres ou sur son Altesse Royale le blâme des choses qui déplaisent; mais maintenant il tombe sur vous, et le temps, qui guérit la plupart des autres maladies, aggrave celle-ci. Depuis votre dernier discours, beaucoup de gens pensent qu'il sera très-aisé de faire arriver des pétitions de toutes les parties de l'Angleterre; on en délibère maintenant, et la chose n'est pas encore décidée; mais j'y vois tant de gens disposés qu'autant que j'en puis juger on prendra ce parti. Si Votre Majesté appelle un nouveau parlement, on pense que ceux qui auront provoqué les pétitions seront généralement élus, car la classe inférieure du peuple leur est fort attachée, et juge des hommes d'après leur manière d'agir en cette affaire. Les plus sages parmi ceux que mécontente votre conduite pensent que l'état, soit de vos affaires à à l'étranger, soit de votre échiquier, vous obligera bientôt convoquer votre parlement, et qu'alors il faudra que les choses soient réformées; ils emploient donc leurs derniers efforts pour obtenir qu'on se tienne tranquille. Si Votre Majesté a une session au mois d'avril pour venir au secours de ses alliés, beaucoup sont décidés, autant que je puis voir, à ce que l'argent nécessaire au maintien des alliances soit versé entre les mains de commissaires chargés des dépenses dont ils rendront compte aux deux chambres; et il est très-possible que ces commissaires soient choisis de telle sorte qu'ils vous seront très-peu agréables; ayant le maniement de l'argent, ils formeront comme une sorte de conseil d'État qui contrôlera toutes vos déterminations. Quant à votre échiquier, je ne vois pas qu'on soit disposé à prendre vos besoins en considération, à moins que vous ne fassiez beaucoup de choses pour mettre les esprits dans une autre disposition que celle où je les trouve maintenant. Les choses qu'on vous demandera seront de si dure digestion que je ne saurais imaginer qu'on les obtienne jamais

craignait que le comte ne m'eût dit plusieurs choses dont je pourrais faire un mauvais usage; cependant

de vous, ni même que vous puissiez honorablement et raisonnablement les accorder; en sorte que dans ce désordre des affaires il est aisé de proposer des difficultés, mais pas si aisé de trouver les moyens de les écarter.

« Il y a une chose, une seule chose sur laquelle se réunissent tous les honnêtes gens, et celle-là peut vous tirer sans peine de tous vos embarras; ce n'est pas le changement d'un ministre ou d'un conseil, ce n'est pas une nouvelle alliance ou une session de parlement; c'est, permettez-moi, Sire, de vous le demander avec des instances plus qu'ordinaires, c'est un changement dans votre cœur et dans vos habitudes de vie. Et maintenant, Sire, si vous n'avez pas jeté avec indignation ma lettre loin de vous, permettez-moi de vous dire, avec toute l'humilité d'un sujet prosterné à vos pieds, que tout ce mécontentement de votre peuple contre vous, tous les embarras où vous vous trouvez plongé, toute cette colère du Ciel qui pèse sur vous et se montre dans le mauvais succès de toutes vos résolutions, viennent de ce que vous n'avez ni craint ni suivi Dieu, mais vous êtes abandonné à tant de plaisirs criminels. Votre Majesté pensera peut-être avec raison qu'un grand nombre de ceux qui s'élèvent contre vous s'embarrassent fort peu de la religion; mais la généralité de votre peuple y met plus d'importance que vous ne pouvez l'imaginer. Je ne demande pas à Votre Majesté d'hypocrites démonstrations de religion telles que les employa Henri III, roi de France, espérant apaiser par là les orages de son temps; non, de tels artifices seraient bientôt pénétrés, et comme ils ne feraient qu'augmenter la colère de Dieu, ils accroîtraient les méfiances; non, Sire, il faut que cela soit réel et que les témoignages en soient signalés. Tous ceux qui vous sont autour de vous des occasions de péché, principalement les femmes, doivent être écartés; votre cœur doit être réformée. Sire, si vous vous appliquez sincèrement et sérieusement à la religion, vous sentirez bientôt votre âme remplie d'une joie pure et bien différente de celle que donnent les gros-

il avait lu le livre que j'avais publié sur ce lord, et il en parlait d'une manière fort honorable. »

siers plaisirs. Dieu sera en paix avec vous; il dirigera et bénira tous vos conseils; tous les hommes de bien reviendront immédiatement à vous; les pervers seront dans la confusion, et leur parti sera bien peu nombreux : je parle ici en connaissance de cause; rien n'a autant aliéné de vous la masse de votre peuple que ce qu'on a appris de votre genre de vie qui dispose à croire aisément aux bruits même les plus calomnieux.

« Sire, ce conseil est maintenant aussi nécessaire au bien de vos affaires qu'à celui de votre âme : bien que vous ayez hautement offensé ce Dieu qui a été pour vous infiniment miséricordieux en vous préservant à la bataille de Worcester et durant votre long exil, et qui vous a ramené si miraculeusement, cependant il est toujours bon et favorable; si vous vous repentez sincèrement et changez de vie, il vous pardonnera tous vos péchés et vous recevra dans sa grâce. O Sire, si vous alliez mourir au milieu de tous vos péchés ! le grand tribunal devant lequel vous devez comparaître n'aura aucun égard à la couronne que vous portez, et votre châtiment n'en sera que plus sévère pour avoir à ce point offensé Dieu dans le rang éminent où vous êtes placé. Sire, vous croyez qu'il y a un Dieu et une vie à venir, et que le péché n'échappera point à la punition. Si Votre Majesté veut songer que vous êtes maintenant depuis vingt ans sur le trône, et calculer combien peu, durant cet intervalle, vous avez glorifié Dieu, combien vous l'avez irrité; si vous voulez penser à tous ceux que votre mauvais exemple a entraînés dans le péché, en si grand nombre que personne ne rougit plus de ses vices, vous ne pouvez faire autrement que de juger Dieu courroucé contre vous; et si vous considérez quel a été le mauvais succès de vos conseils à l'intérieur, et de vos guerres contre l'étranger, et combien vous avez perdu dans le cœur de vos peuples, vous devez raisonnablement conclure que cela vient de Dieu, qui ne détournera pas de vous sa colère jusqu'à ce que vous veniez à lui de tout votre cœur.

« Telle était ma position dans l'esprit du Roi lorsque lord Halifax me mena chez lui, et me présenta en faisant le plus singulier compliment. — Sire, dit-il, je vous amène M. Burnet, non pas tant pour qu'il

» Je ne suis enthousiaste ni par opinion ni par caractère ; cependant, je l'avoue, je me suis senti tellement pressé de vous adresser ces prières, que je n'ai pu avoir de repos jusqu'à ce que je l'eusse fait ; et comme il vous a plu m'ordonner de vous envoyer, par les mains de M. Chiffinch, les avis que je croirais convenable de vous adresser, j'espère que Sa Majesté ne s'offensera pas si j'ai usé de cette liberté. Il est certain que je ne puis avoir en ceci d'autre objet que votre bien, car je n'ignore pas que ce n'est pas le moyen de servir mes intérêts personnels. Je me jette donc à vos pieds, et au nom de Dieu, dont je suis le serviteur, je conjure encore une fois Votre Majesté de prendre en considération ce que j'ai écrit, et de ne le point mépriser à cause de la bassesse de l'écrivain, mais de vous appliquer sérieusement à la religion, et j'ose vous assurer que vous en recueillerez en cette vie un grand nombre de bénédictions temporelles et spirituelles, et une gloire éternelle dans la vie à venir. Mais si vous persévérez dans votre péché, les jugements de Dieu vous poursuivront probablement en cette vie, de manière à faire de vous un exemple proverbial aux siècles à venir, et, après cette vie, vous serez à jamais misérable ; et moi, maintenant votre humble sujet, je porterai, au grand jour du jugement, témoignage contre vous pour vous avoir donné ce fidèle et sincère avertissement.

« Sire, personne au monde ne sait que je vous écris à ce sujet, et je choisis ce soir, dans l'espérance que l'acte que vous allez accomplir demain vous mettra en disposition d'y réfléchir plus sérieusement. J'espère que Votre Majesté ne s'offensera pas de cette expression sincère du sentiment que je vous dois ; car je n'eusse pas osé me la permettre si je ne m'y étais cru obligé et par mes devoirs envers Dieu et par ceux qui m'ordonnent d'être à jamais,

« Avec le bon plaisir de Votre Majesté, etc.

obtienne l'estime de Votre Majesté, que pour que Votre Majesté acquière la sienne; j'espère qu'elle voudra bien lui accorder non-seulement sa faveur, mais son affection. — Je sais, répondit entre autres choses le Roi, qui avait le talent particulier de dire des choses obligeantes de la meilleure grâce du monde, que M. Burnet peut m'être fort utile, et je ne lui demanderai de me servir qu'autant que je serai fidèle aux lois et à la religion de l'État. — Votre Majesté, reprit lord Halifax, sait bien que c'est aux mêmes conditions que je la sers, et que mon dévouement a des bornes. » Ensuite ils se mirent à parler religion. Lord Halifax dit au Roi qu'il était le chef de l'Église anglicane : à quoi le Roi répondit qu'il n'y tenait pas, n'étant d'aucune église. Il parla beaucoup de lord Shaftesbury, dont le procès allait s'entamer, et il se plaignit, avec beaucoup d'aigreur, de ce qu'on l'accusait de suborner des témoins. « Il n'est pas étonnant, dit-il, que lord Shaftesbury, si habile dans ce métier, soupçonne les autres du même talent; » et il fit une singulière citation du proverbe écossais : « *Au jugement dernier, on verra qui de nous deux est le plus noir.* » La conversation dura une demi-heure; elle fut fort animée et très-franche. Ainsi je rentrai en faveur une seconde fois; mais je n'espérais pas que cela durât bien longtemps. On me dit que je voyais mauvaise compagnie; et lord Halifax me nomma le comte d'Essex, lord

Russell et Jones. Mais je lui déclarai qu'aucune considération ne me ferait rompre avec mes amis, et je retombai dans la disgrâce [1]. »

Le caractère de Burnet à la cour de Charles II parait tout entier dans cet incident. Sous des formes peu dignes et à travers des apparences de légèreté, on reconnaît un esprit indépendant, un cœur sincère, et l'un des hommes les plus droits comme les plus éclairés qui aient jamais vécu dans des temps de dissensions politiques, de corruption et de frivolité.

Quand la révolution de 1688 fut accomplie, Burnet, qui y avait très-activement et très-efficacement concouru, ne s'inquiéta plus que d'en assurer à son pays les salutaires résultats. Il partagea sa vie entre l'État et l'Église, la chambre des pairs et son évêché de Salisbury. Dans l'une et l'autre fonction, il se conduisit comme il s'était conduit avant sa haute fortune, quelquefois inconsidérément et trop pressé d'agir ou de paraître pour obtenir effectivement l'ascendant dont il eût bien usé, mais toujours avec probité, générosité et droiture; fidèle à ses amis politiques, et s'acquittant avec scrupule de ses devoirs épiscopaux; sans cesse occupé de protéger à la cour ses anciens ennemis, et les non-conformistes dans son diocèse; repoussant, en matière de parti comme de conscience,

[1] Burnet, *Histoire de mon temps*, t. III, p. 212-215, dans ma *Collection*.

toute persécution, toute voie de rigueur, et consacrant une partie de son temps et de son revenu à élever, dans les mêmes sentiments, de jeunes ecclésiastiques qu'il plaçait ensuite dans les cures. Ses étourderies, ses discours peu mesurés, et aussi sa franchise lui attirèrent quelques dégoûts de la part du haut clergé et du roi Guillaume III qui lui portait plus de confiance que de considération; cependant toutes les fois que l'Église anglicane se sentait pressée de quelque péril, on était forcé de convenir que Burnet avait eu raison de prêcher aux évêques la tolérance, la résidence régulière dans leur diocèse, l'amélioration du sort du bas clergé; et lorsqu'en 1698 Guillaume voulut donner un précepteur au jeune duc de Glocester, fils de la princesse Anne, ce fut Burnet qu'il choisit; et le roi eut assez de peine à surmonter la consciencieuse hésitation de l'évêque qui voulait ou refuser la charge qu'on lui offrait, ou se démettre de son évêché pour se consacrer tout entier à ses nouveaux devoirs. Burnet ne consentit à accepter cet honneur qu'à des conditions qui lui permettaient de suffire à sa double tâche; et il vécut ainsi jusqu'au 17 mars 1715, tour-à-tour compromis par des défauts qui ne nuisaient guère qu'à lui seul, et remis en honneur par des talents et des vertus dont ses patrons et ses subordonnés profitèrent toujours plus que lui; il succomba en quelques jours à une fluxion de poitrine, et déploya, pendant la courte durée

de son mal, les qualités qui lui avaient manqué pendant sa vie, la sérénité la plus égale et une gravité pleine de recueillement. Il avait été marié trois fois, et laissa une famille nombreuse dont il était aimé avec passion.

Il portait, dans la conversation et dans la vie familière, une distraction singulière et quelquefois très-embarrassante. La fameuse Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, comtesse de Soissons et mère du prince Eugène, avait été, en 1680, poursuivie et mise en prison à Paris pour des soupçons d'empoisonnement suscités par ses relations avec la Brinvilliers et la Voisin. Lorsque le prince Eugène, son fils, vint en Angleterre vers la fin du règne de la reine Anne, Burnet pria le duc de Marlborough de faire en sorte qu'il se rencontrât avec un personnage si célèbre en Europe. Le duc y consentit, pourvu que Burnet se tînt sur ses gardes, et ne dît rien qui pût déplaire au prince. Invité donc à dîner à Marlborough-House, avec le prince Eugène et d'autres convives, Burnet se promit de rester incognito et de se taire pendant tout le repas ; mais le prince Eugène, voyant un évêque à table, demanda qui il était, et apprenant que c'était l'évêque Burnet dont il avait souvent entendu parler, il lui adressa la parole et lui demanda entre autres à quelle époque il avait fait son dernier voyage à Paris. Burnet répondit précipitamment qu'il ne se rappelait pas bien l'année,

mais que c'était vers le temps où la comtesse de Soissons avait été mise en prison. Il avait à peine prononcé ces mots que ses yeux rencontrèrent ceux du duc de Marlborough ; il s'aperçut à l'instant de sa bévue, et en fut si troublé qu'il y mit le comble en en demandant pardon au prince Eugène. L'embarras devint tel dans toute la compagnie qu'il en fut entièrement décontenancé et sortit brusquement, couvert de confusion. Dans une autre circonstance, M. James Lindsay, comte de Balcarras, était, fort jeune encore, présenté à l'évêque de Salisbury, par lady Stair : « Je vous prie, lui dit Burnet, après beaucoup de compliments et devant beaucoup de monde, qu'est devenue cette mauvaise coureuse, lady Wigton ? » Lady Wigton était la sœur du jeune Lindsay. Burnet avait lui-même le sentiment de son infirmité, à ce point qu'il évitait les personnes qu'il craignait d'offenser en y tombant. Quand lady Françoise Pierpoint épousa le comte de Marr, Burnet cessa d'aller la voir, donnant pour raison qu'il n'aimait pas du tout lord Marr, et qu'il ne pouvait répondre que quelque parole ne vînt à lui échapper dont elle pourrait s'offenser [1].

Le célèbre marquis de Halifax, patron et ami de Burnet, s'amusa à tracer, de lui et de son caractère, un portrait qu'il lui remit à lui-même et qui fut trouvé

[1] *Biographia britannica*, 2e édition, 1784, t. III, p 33.

dans les papiers de l'évêque, après sa mort. Son troisième fils, Thomas Burnet, a publié ce portrait à la fin de la vie qu'il a écrite de son père[1], et je me plais à le reproduire, car j'y trouve autant de vérité que d'amitié.

« Le docteur Burnet, dit lord Halifax, est comme tous les hommes qui s'élèvent au-dessus du niveau ordinaire ; on n'en parle guère modérément ; on l'attaque, ou bien on l'admire. Il a une imagination d'une vivacité sans pareille, et comme la faiblesse de notre nature ne permet guère que nous ayons assez d'une qualité sans en avoir trop, il ne gouverne pas toujours si bien ses pensées que de temps en temps elles ne lui échappent pour se répandre en tous sens, comme un vase tout à fait plein déborde quand il est mis en mouvement..... Ses premières idées ont quelquefois besoin d'être mieux digérées, non par défaut de jugement, mais à cause de l'abondance de son esprit qui fournit trop et trop vite. Ses amis l'aiment trop pour remarquer ses petits défauts, ou s'ils les remarquent, ils pensent que ses grands talents lui donnent le privilége de s'écarter des règles strictes de la prudence, et l'affranchissent du joug de la censure commune. Il produit si rapidement que ce qu'il y a de beau dans ses écrits inspire l'admiration, et ce qu'il y a d'incor-

[1] *Burnet's history of his own time*, t. II, p. 625. Londres, 1734.

rect mérite d'être excusé.... Il est aussi prompt à pardonner les défauts des autres hommes qu'à les découvrir, et si prompt à reconnaître ses propres défauts qu'ils deviennent pour lui des ornements plutôt que des sujets de blâme. Les provocations multipliées de ses indécents adversaires n'ont eu d'autre effet que de mettre son bon naturel dans un plus beau jour, car sa colère ne l'a jamais poussé qu'à les prendre en pitié. Cette chaleur de caractère qui, pour la plupart des hommes, tourne en disposition âpre et satirique, ne produit en lui qu'affection pour ses amis et compassion pour ceux qui souffrent.... Grâce à la verve de son esprit, écrire est pour lui quelque chose de si facile qu'il n'en est jamais fatigué ni desséché ; c'est un sol que rien n'épuise ; tout y pousse et s'y développe sans effort ; aussi ses productions sont-elles très-aisées à distinguer de celles qui sentent la lampe, comme un palais exercé distingue les fruits provenus d'une terre riche de ceux qui n'ont mûri qu'à force de travail et d'engrais. Le docteur Burnet se fait beaucoup d'ennemis en donnant un modèle de vie qu'ils ne sont nullement enclins à imiter. Son indifférence pour l'avancement, son mépris, non-seulement de toute splendeur, mais de tout luxe inutile, l'ardeur avec laquelle il descend jusqu'aux plus pénibles et plus humbles fonctions de son état, ce sont là des qualités en général peu épiscopales et qui, fût-il d'ailleurs par-

faitement orthodoxe, feraient de lui un dissident. Des vertus d'une telle étoffe sont autant d'hérésies dans l'opinion de ces ecclésiastiques qui ont atténué les préceptes de la primitive Église au point de les adapter à la faiblesse actuelle de l'humanité. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'ils soient irrités contre le docteur Burnet ; c'est pour eux une question de défense personnelle ; ni qu'ils s'efforcent de mettre de côté un homme dont les talents leur font honte et dont la vie est une censure de la leur. »

Ce fut seulement en 1724 que Thomas Burnet, troisième fils de l'évêque, publia son *Histoire de son temps*. Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première s'étend de l'avènement de Charles Ier à la révolution de 1688 inclusivement. La seconde comprend les règnes de Guillaume III et de la reine Anne jusqu'en 1713. C'est, à mon avis, le livre le plus instructif et le plus vrai qui nous reste sur cette époque ; le seul qui puisse être considéré, non comme un moyen de découvrir la vérité, mais comme contenant, ou à peu près, la vérité même. Dans la plupart des *Mémoires*, il faut se méfier et de la couleur sous laquelle sont présentés les faits, et des conclusions de l'écrivain ; dans l'ouvrage de Burnet, sauf en ce qui concerne les catholiques, les faits paraissent en général sous leur véritable aspect, et les conclusions morales ou politiques de l'auteur sont légitimes. La première révolution, de 1640 à 1660, n'y est que

résumée, et seulement pour servir d'introduction au récit des événements depuis le retour des Stuart jusqu'à leur expulsion ; mais ce court résumé est un tableau vivant et sincère où les hommes et les partis sont peints avec une sagacité et appréciés avec une justice qu'on chercherait en vain dans les autres écrits du temps. Quant à la Restauration, il n'est pas vrai, comme on l'a dit souvent, qu'elle ait à se plaindre de l'histoire que Burnet en a laissée; il a écrit en whig, sans doute, mais il n'a partagé ni l'absurde crédulité, ni les passions égoïstes ou haineuses de son propre parti. Malgré la rudesse un peu grossière de quelques expressions, il a traité Charles II, Jacques II, leurs conseillers et leurs amis, avec plus d'équité et de douceur qu'ils n'en ont obtenu de la postérité. La postérité juge les gouvernements en gros, d'après leurs principes et leurs résultats, sans y regarder de bien près pour découvrir si tel ou tel roi ou tel ou tel ministre possédait quelques qualités aimables, s'il a eu, dans sa mauvaise conduite, quelques lueurs de justice et de bon sens, s'il pourrait alléguer quelque excuse pour atténuer quelques-uns de ses torts; elle a porté son arrêt sur les deux derniers Stuart et condamné leur mémoire avec mépris. C'est aussi le résultat auquel Burnet conduit ses lecteurs ; mais en même temps il leur fait voir tout ce qui peut en tempérer la rigueur. Il a vécu avec les hommes dont il parle ; quelques-uns l'ont traité avec bienveillance,

d'autres l'ont amusé par les agréments de leur esprit; il comprend leurs erreurs, leurs torts, leurs vices mêmes; et, quoi qu'il en pense ou qu'il en dise, on retrouve toujours, dans son sentiment et ses paroles, quelque chose de cette indulgence involontaire qui s'attache à des relations personnelles et qui n'est guère qu'une justice fondée sur une connaissance plus exacte des caractères et des situations. C'était d'ailleurs un homme d'un esprit libre et dégagé, capable d'entrer dans la pensée de ses ennemis mêmes, aisément distrait de son jugement définitif par des impressions impartiales et vives, étranger aux préventions sourdes, aux haines amères, et d'un sens trop droit, d'un cœur trop ouvert pour se laisser aveugler et asservir par ses propres opinions. Elles altérèrent la droiture et l'équité naturelle de sa raison en un seul point; il partagea quelquefois, sur le compte des catholiques, les préjugés et les passions de ses contemporains. On s'en aperçoit bientôt dans l'*Histoire de son temps*, à l'occasion du fameux complot papiste, et plus clairement encore dans l'*Histoire de la réformation de l'Église d'Angleterre*. Ce dernier ouvrage, dont le premier volume fut publié en 1679, valut à Burnet un honneur qu'aucun autre écrivain n'avait reçu auparavant et n'a obtenu depuis; les deux chambres lui votèrent des remercîments solennels, et, par une délibération expresse, l'engagèrent à compléter un si beau livre. C'est déjà un grand sujet

de méfiance qu'un succès si populaire au milieu de l'ardent fanatisme qui troublait alors tous les esprits, et la méfiance est justifiée par l'ouvrage même. Il abonde en vues ingénieuses, en recherches savantes, en passages éloquents ; il faut même dire qu'à tout prendre et dans le système général des faits, l'auteur a raison contre ses adversaires ; mais ce n'en est pas moins un livre de parti, plein de vues étroites, de réticences, de jugements passionnés, et qui, malgré son prodigieux succès, ne mérite aujourd'hui l'estime ni du philosophe ni de l'historien. Tout ce qu'on peut dire en faveur de Burnet, c'est que les catholiques qui le combattirent ne furent ni plus éclairés, ni plus impartiaux que lui. Le tome deuxième de cette histoire parut en 1681, et le troisième en 1714. Burnet publia lui-même, en 1682, un abrégé des deux premiers. Il en existe trois traductions françaises publiées à Londres en 1683 et en 1685, en deux volumes in-4°; à Genève en 1685, quatre volumes in-12 ; et à Amsterdam en 1687. Il y en eut aussi une traduction latine, par Mittelhorzer, in-fol., Genève, 1686.

Burnet a laissé un grand nombre d'autres ouvrages : 1° Cinquante-huit sermons ; 2° Treize discours ou traités sur des matières de théologie protestante ; 3° Dix-huit écrits de controverse avec les papistes ; 4° Vingt-cinq traités historiques ; je viens de parler des plus importants ; les *Mémoires des ducs Jacques et Guillaume Hamilton*, rédigés d'après des papiers de famille, con-

tiennent aussi beaucoup de détails curieux sur l'histoire de la révolution d'Angleterre, et sont quelquefois très-agréables à lire ; 5° Enfin, vingt-six essais de politique, de morale, de littérature, ou sur des sujets divers.

L'auteur de l'article *Burnet*, dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud, dit que son fils Thomas publia ses *Essais et Méditations sur la religion et la morale*, en même temps que l'*Histoire de mon temps ;* c'est une erreur. Je trouve dans un catalogue raisonné des écrits de Burnet, rédigé en 1753 et joint à une nouvelle édition de l'*Histoire de mon temps* publiée à Londres en 1818, le passage suivant : « L'évêque, en mourant, avait laissé terminé et « tout prêt pour l'im- « pression, un ouvrage intitulé : *Essais et Méditations* « *sur la morale et la religion ;* il en ordonnait la publi- « cation par son testament; mais je n'ai pu découvrir « que cet ordre ait jamais été exécuté. »

BUCKINGHAM (JOHN SHEFFIELD, DUC DE)

(1649-1721)

BUCKINGHAM (JOHN SHEFFIELD,

DUC DE)

(1649-1721)

Deux favoris de roi, sir George Villiers, père et fils, ont attaché une triste célébrité à ce nom de *Buckingham* que tous deux portèrent successivement[1]. Mais leur funeste influence sur le gouvernement de leur pays ne fut pas leur seule insulte à la morale et à la raison; tous deux y joignirent cet éclat irrégulier dont, en certains temps, la frivole insolence de l'homme de

[1] Le premier, favori de Jacques Ier et de Charles Ier, était né le 20 août 1592, et fut assassiné à Porstmouth, par Felton, le 28 août 1628. Le second, son fils, et favori de Charles II, naquit le 30 janvier 1627, et mourut le 16 avril 1688.

cour se plaît à orner le scandale de sa vie, et qu'il doit au mélange habilement exploité de ses agréments et de ses vices.

Des vices et des agréments contribuèrent aussi à la réputation moins politique et plus littéraire d'un troisième duc de Buckingham, John Sheffield, né en 1649, d'abord comte de Mulgrave, et créé ensuite, par la reine Anne, duc de Buckingham. La destinée et le caractère de celui-ci n'ont rien offert de singulier, ni qui lui donne une physionomie particulière, et il n'en représente que plus fidèlement celle de son époque. Spirituel, courageux, doué d'une belle figure, il fit la guerre, se livra aux femmes et au bel esprit, modes de son temps que la cour d'Angleterre avait rapportées de la cour de France, et il entra plusieurs fois dans les affaires sans qu'aucune grande influence y fît remarquer son passage. Après avoir partagé en tory les complaisances de la cour pour le catholicisme tant que les catholiques ouvrirent l'accès à la faveur du prince, il partagea en protestant l'humeur de la nation contre les catholiques lorsqu'au contraire ils prétendirent exclure de toute faveur tout protestant, quelque peu qu'il le fût. Jacques II en était venu à ce point de ne plus vouloir qu'on servît ses projets sans adopter ses croyances. Mais, pour faire sa cour à ce prix, il fallait plus de dévouement et d'audace que le roi n'était en état d'en inspirer à ses partisans. Autour de lui, on croyait à la fidélité

de lord Mulgrave. Il avait été nommé, à l'avènement de Jacques, grand chambellan et membre du conseil privé. Lors des négociations qui préparèrent la révolution de 1688, un des agents employés par le prince d'Orange à traiter avec les lords mécontents proposa de faire entrer le comte de Mulgrave dans leurs desseins : « Ce serait tout perdre, dit le comte de Shrewsbury, jamais il ne se joindra à nous. » Après la révolution de 1688, le roi Guillaume, racontant ceci à lord Mulgrave, lui demanda ce qu'il aurait fait si l'on s'était adressé à lui : « Sire, dit-il, j'aurais tout révélé au maître que je servais. » Il n'avait pas à craindre qu'une pareille réponse le brouillât avec son maître nouveau. Son attachement aux intérêts de l'ancien ne l'emporta point au-delà des bornes de cette résignation que prescrivent les événements une fois consommés. Il parla dans la chambre des lords en faveur de la royauté du prince d'Orange, et pour qu'il régnât conjointement avec sa femme. Mais, sans se précipiter à la suite du nouveau règne, votant et parlant souvent dans le sens de l'opposition, il sut conserver la situation d'un homme dont le pouvoir recherche ou ménage l'alliance, sans jamais compter sur son dévouement. Buckingham n'aimait pas Guillaume III, et ne voyait même qu'avec une sorte de dédain frivole cette habileté taciturne, cette fermeté circonspecte, inaccessible à la vanité des paroles, et ce froid génie dont l'éclat ne se

trahissait que par des actions puissantes. Il consentit cependant enfin à accepter du roi une pension de trois mille livres sterl., et l'entrée au conseil privé. Sous la reine Anne, dont il avait été, dit-on, amoureux dans sa jeunesse, il entra plus avant dans les affaires, s'en retira, y revint, et prit part à tous les mouvements ministériels d'un règne dirigé bien plus que le précédent par les influences de cour. C'était là le véritable théâtre du duc de Buckingham : habile à perdre ses ennemis, indifférent sur les moyens, mais trop hautain pour laisser jamais abaisser sa situation personnelle, il la compromettait quelquefois par sa légèreté, et savait la soutenir par son audace. Dans sa jeunesse, la liberté de ses plaisanteries sur les maîtresses de Charles II l'avait souvent brouillé avec lui. Une fois, dit-on, le roi poussa l'humeur au point de profiter d'une occasion qui se présentait pour envoyer le comte de Mulgrave à Tanger, sur un vaisseau hors d'état de tenir la mer. Le comte, averti du danger, et n'ayant pu obtenir un meilleur vaisseau, ne voulut pas renoncer à une expédition qu'il avait sollicitée lui-même ; mais il conseilla aux volontaires qui s'étaient engagés à le suivre de ne point s'exposer à des périls dont on ne leur saurait que peu de gré. Plusieurs profitèrent de l'avis ; d'autres persistèrent, par honneur, dans leur première résolution. Parmi ces derniers fut le comte de Plymouth, un des fils naturels de Charles II. Le temps favorisa telle-

ment les voyageurs que, malgré l'état déplorable du vaisseau qui faisait eau de toutes parts, ils arrivèrent sains et saufs à Tanger; mais, durant toute la traversée, le comte ne voulut pas qu'on portât à sa table la santé du roi.

La littérature occupa le temps que le duc de Buckingham ne donnait pas aux intrigues du monde et de la cour. Son rang, ses liaisons avec les beaux esprits contemporains, les éloges de Pope et de Dryden, ont donné à ses vers beaucoup plus de célébrité qu'ils ne méritaient d'en conserver. De ses petits écrits en prose, aucun ne dépasse la portée d'un homme du monde accoutumé à se contenter facilement des plus simples efforts de sa pensée : deux seulement conservent encore un véritable intérêt. Le premier, intitulé *Mémoires sur le règne de Charles II*, semble n'avoir eu pour objet que de raconter un fait personnel à l'auteur, mais qui n'est pas sans importance pour l'histoire du temps. On y trouve quelques détails, finement observés, sur ces dessous de cartes qui sont l'histoire pour l'homme de cour, et qui, sous le gouvernement frivole autant que corrompu de Charles II, étaient en effet le fond et la vraie cause des événements. De pareils *Mémoires*, sur un pareil temps, sont aussi instructifs qu'amusants, et il est à regretter que le duc de Buckingham n'en ait pas laissé de plus étendus.

Dans le fragment qu'il a écrit *sur la révolution de*

1688, on reconnaît la couleur plus sérieuse des temps qui s'approchent, et le ton d'un homme que commencent à atteindre les destinées de son pays. Rien ne démontre mieux la nécessité de la révolution alors accomplie en Angleterre, que le sentiment de pitié presque affectueuse pour Jacques II, et d'inimitié pour le prince d'Orange, qui se montre à découvert dans ce court récit, sans être accompagné de la moindre expression de regret pour le gouvernement qui tombe. On dirait que l'auteur assiste à la représentation d'un événement historique consommé depuis longtemps, et qui ne peut plus inspirer d'autre sentiment que le désir de porter un jugement sur la conduite des acteurs. Tel fut, en effet, le caractère de la révolution de 1688, d'être, au moment de son accomplissement, nécessaire comme le passé. Ce fut là ce qui la rendit si calme et si facile[1].

Après avoir joui, plus en courtisan qu'en homme politique, de toute la faveur de la reine Anne, le duc de Buckingham, à l'avènement de George Ier, se retira tout à fait des affaires et de la cour, et mourut en 1721, âgé de soixante-douze ans. Il avait été marié trois fois, la dernière fois sous le règne de la reine Anne, à une fille naturelle de Jacques II. Les couches de cette der-

[1] Ces deux écrits du duc de Buckingham sont insérés dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*

nière femme, la seule dont il ait eu des enfants, étaient, à ce qu'il paraît, en général assez dangereuses ; et l'auteur d'une espèce de biographie du duc de Buckingham, voulant le justifier du reproche d'avarice qui lui avait été adressé, dit que, durant les grossesses de sa femme, il avait toujours l'attention de la faire soigner par un excellent médecin, « chose à laquelle manquent bien souvent, ajoute-t-il, des gens qui passent pour plus généreux que lui. » La corruption des mœurs mène à des raffinements d'égoïsme et de dureté que l'observateur le plus méfiant de la nature humaine ne devinerait pas.

SIR JOHN RERESBY

SIR JOHN RERESBY

Sir John Reresby serait parfaitement inconnu s'il n'avait pris soin d'écrire ses *Mémoires*. Son manuscrit contenait de longs détails personnels; mais son éditeur n'a pas jugé à propos de les publier : « Sir John, dit-il, a minutieusement raconté sa naissance, son éducation et ses voyages ; mais il n'y a rien là qui puisse intéresser les lecteurs, et nous ne publions les *Mémoires* de sir John qu'à partir de l'année 1658, époque de la mort de Cromwell. »

L'éditeur anglais a eu raison : il ne paraît pas que la vie privée de sir John Reresby ait eu aucun intérêt

moral ou romanesque, et c'est seulement de 1658 à 1689, de la mort de Cromwell à la chute de Jacques II, que ses *Mémoires* ont vraiment un intérêt historique. C'est un témoignage précieux à recueillir sur cette époque que celui d'un membre du parlement employé par la cour, comme le fut sir John Reresby depuis 1675 jusqu'à la révolution de 1688 ; et les intérêts personnels qui l'occupèrent durant cet intervalle s'entremêlent d'une manière piquante et instructive avec les affaires publiques. Dans la foule des hommes que le gouvernement représentatif appelle sur le théâtre politique, il s'en trouve un grand nombre dont la capacité est fort médiocre, mais dont le sens s'est montré assez droit dans les occasions communes de la vie, et qu'une sorte de considération locale a poussés vers le centre où se viennent réunir les notabilités du pays. Destinés à faire nombre en faveur du parti auquel ils s'attachent, ces hommes ne prennent guère d'importance personnelle que sous les gouvernements en lutte avec l'opinion publique, et qui sont obligés de chercher ailleurs une force capable de les soutenir. De tels gouvernements ne s'adressent point au public, dirigé communément par certaines idées de raison et de justice sur lesquelles ils n'ont point de prise, ou par des intérêts généraux qu'ils ne veulent pas satisfaire. Ils vont chercher les intérêts individuels, tous divers et isolés, tous dénués de la puissance nécessaire pour se faire obéir,

et par conséquent disposés à servir. Le mouvement politique se change alors en une sorte d'agiotage où chaque homme a sa place et son histoire particulière. L'histoire de sir John Reresby est ce qu'on doit attendre de la situation d'un homme déterminé à faire valoir, pour sa fortune, celles de ses opinions qui plaisent au pouvoir, en laissant inactives celles qui lui seraient désagréables. Tory par goût, par intérêt, par vanité, sir John se trouve naturellement disposé à tous les dévouements que lui demande le pouvoir, et en même temps il ne se dissimule point le danger des fausses mesures auxquelles il ne manque jamais de prêter son appui. Porté à préférer la conduite ménagée du marquis de Halifax aux opinions violentes du duc d'York, mécontent de la faveur de la duchesse de Portsmouth, mais fidèle à suivre la faveur partout où elle se porte et se promène, il livre ses services en réservant son jugement, et après la révolution de 1688, affligé de la chute de ses anciens maîtres, il se sent blessé du peu d'empressement que met son patron, le marquis de Halifax, à le faire employer au service de ce prince d'Orange dont il déplore l'avènement. Honnête homme d'ailleurs, dans le sens trivial du mot, privé seulement du sentiment des devoirs politiques, sentiment qui s'oblitère après les époques de violence révolutionnaire et despotique durant lesquelles il est demeuré sans emploi, sir John Reresby se présente avec toute la naï-

veté d'un homme parfaitement tranquille sur la légitimité de ses impressions, parce qu'il a la conscience que ce sont celles de tout le monde. Rien de plus curieux que le détail de ses relations avec Charles II et ses ministres, les avis qu'il donne, les confidences qu'il reçoit, les familiarités qui le séduisent, les arguments qui le convainquent. Intelligent et remuant, mais constamment vulgaire de sentiments et d'idées, il est un type assez exact de cette classe d'hommes qui soutiennent le pouvoir sans l'empêcher de dépérir, et dont il peut se servir utilement, mais à condition de ne jamais les avoir pour unique appui.

L'éditeur de sir John Reresby, en arrêtant à l'année 1689 la publication de ses *Mémoires*, semble indiquer que cette année fut le terme de sa vie publique. Il arrive un moment où la servilité se compromet à son tour; et, quelque prudence que sir John Reresby se fût flatté d'apporter dans sa conduite, les services auxquels la cour des Stuart l'avait employé dans son comté d'York le rendaient probablement peu propre à devenir l'associé d'un gouvernement que l'opinion avait appelé et qui voulait agir sur l'opinion.

SUR

L'EIKÔN BASILIKÈ

(L'IMAGE ROYALE).

Ouvrage attribué à Charles Ier.

SUR

L'EIKÔN BASILIKÈ

(L'IMAGE ROYALE).

Ouvrage attribué à Charles Ier.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis la condamnation de Charles Ier quand *l'Eikôn Basilikè* parut comme son œuvre et son image, comme une révélation glorieuse de l'homme qu'aux yeux de son parti, sa mort venait de placer au rang des martyrs. L'effet en fut prodigieux : quarante-sept éditions consécutives en attestèrent la popularité, et l'admiration se proportionna à l'exaltation des sentiments auxquels répondait l'ouvrage. Des traductions multipliées en portèrent le retentissement dans toute l'Europe; et tous les écrivains du temps, nationaux et étrangers, ont rendu témoignage du haut degré d'estime et de

vénération que conçut alors l'Europe pour les talents et le caractère du prince infortuné qu'on s'accordait à en croire l'auteur. Le moins enthousiaste comme le plus sagace des critiques, Bayle, en rapportant le passage où Milton révoque en doute l'authenticité de *l'Eikôn Basilikè*, ajoute : « Le sentiment de cet écrivain n'avait point fait d'impression dans les pays étrangers; tout le monde y était persuadé que le roi Charles Ier avait fait le livre qui portait son nom. Cela faisait tant d'honneur à sa mémoire, et paraissait si capable de le faire considérer comme un vrai martyr, que l'on jugea que Milton, s'inscrivant en faux, n'avait fait que se servir de la ruse des avocats, qui nient tout ce qui est trop favorable au parti contraire [1]. »

Frappés de cet ébranlement général de l'opinion européenne au dix-septième siècle, quelques écrivains modernes ont paru croire que *l'Eikôn Basilikè*, publiée avant la mort de Charles Ier, eût suffi pour le sauver. On peut, loin des temps où les partis se sont fait la guerre, se livrer à de pareilles suppositions; mais quiconque a vu leur marche et sait avec quelle roideur ils sont poussés sur la pente où ils ont commencé à se lancer, ne croira point à la puissance d'un pareil obstacle. Il est des époques fatales où un premier pas détermine le but, et ne laisse rien

[1] *Dictionnaire* de Bayle, article *Milton*, note 11.

à espérer des incidents de la route. Cromwell et son parti, en 1649, n'étaient plus en état de reculer; mais ils n'étaient pas non plus en mesure de ne rien craindre, même après la victoire. Cette éclatante manifestation des sentiments et de la force du parti royaliste ne laissa pas de leur causer quelque inquiétude. Ils n'avaient frappé si rudement ce parti que dans l'espoir de l'abattre; leur surprise fut grande de se voir encore obligés de le réfuter. Leurs écrivains se mirent à l'œuvre. Milton publia en 1649, sous le titre d'*Iconoclastes*, une amère refutation de *l'Eikôn Basiliké*, et dans la préface, il mit en doute l'authenticité de l'ouvrage; l'astrologue William Lilly reproduisit ce doute, deux ans après, dans ses *Observations sur la vie et la mort de Charles Ier*. L'indignation publique le repoussa comme un blasphème; et les deux républicains, hors d'état de donner, à l'appui de leur opinion, autre chose que des conjectures, demeurèrent en butte au flétrissant reproche d'un inutile témoignage de haine.

Cependant, si les moyens de démonstration leur manquaient, on n'en avait point non plus à leur opposer; sous Cromwell, la prudence des royalistes travailla à détruire ou à cacher les preuves de l'origine royale de *l'Eikôn Basiliké;* après la restauration de Charles II, la pudeur des républicains évitait de produire les objections qui auraient pu provoquer le débat et amener la découverte de la vérité; la dispo-

sition dominante du public ordonnait de croire, et la mode, presque aussi puissante que l'intérêt, consacrait toute opinion chère à la cause royaliste. En vain quelques voix essayèrent de protester contre la certitude générale; en vain, parmi les royalistes mêmes, quelques-uns avaient des motifs de nier ou de révoquer en doute l'authenticité d'un ouvrage qu'on regardait comme la gloire de son auteur; ces confidences ne sortaient pas du cercle étroit de la conversation. Il en résultait seulement, pour les croyants, une sorte de malaise qui se trahissait par les efforts de quelques-uns d'entre eux pour établir, par des faits, une vérité qu'on ne se hasardait guère à leur contester; mais leur opinion, trop peu sûre d'elle-même, sentait le besoin d'attaquer, dans son silence même, une incrédulité qui l'inquiétait.

Le témoignage le plus positif qu'on pût citer était celui de l'imprimeur Royston qui, le 23 décembre 1648, avait reçu de la main du docteur Symmonds le manuscrit de *l'Eikôn Basilikè*, que le docteur assurait être l'ouvrage du roi, et qu'il disait tenir du docteur Bryan-Duppa, évêque de Salisbury et chapelain de Charles Ier. Symmonds était mort peu de temps après, empoisonné, dit-on, pour ce fait; Duppa était mort aussi en 1662, et n'avait point été appelé à s'expliquer publiquement. Avec eux avaient disparu les seules traces qui pussent conduire à la certitude. La

veuve du docteur Symmonds confirmait le témoignage de l'imprimeur Royston. Son mari lui avait souvent affirmé, disait-elle, que le roi était l'auteur de *l'Eikôn Basilikè*, mais sans vouloir lui apprendre de qui il le tenait. Quant à l'existence du manuscrit original, les données étaient encore plus incertaines. Sir Thomas Herbert, parmi les livres que Charles Ier lui avait laissés à sa mort, avait trouvé un manuscrit de *l'Eikôn Basilikè;* mais rien de la part de Charles ne lui avait donné lieu de penser qu'il en fût l'auteur, et la manière dont Herbert exprime son opinion à cet égard semble indiquer un penchant à croire plutôt que la conviction. Un ouvrage intitulé *The Princely Pelican*, publié en 1649, probablement en réponse à *l'Iconoclastes* de Milton, rapportait que le manuscrit de *l'Eikôn Basilikè*, pris par les parlementaires à la bataille de Naseby avec les autres papiers du roi, lui avait été rendu par un officier de l'armée, et, après la Restauration, on avait su que cet officier était le major Huntington [1].

[1] Telle fut du moins la déclaration de Huntington, qui ajouta que les chapitres de réflexions étaient écrits de la main de sir Édouard Walker, avec des additions ou corrections interlinéaires de la main du roi; mais que les prières étaient en entier de la main du roi. Mais sir Édouard Walker, qui a écrit en faveur de l'authenticité de l'*Eikôn Basilikè*, ne dit rien de ce fait, qui cependant serait décisif, et il raconte d'autre part qu'un ouvrage de lui (*le Discours historique sur les guerres civiles*), composé à la demande du roi, et remis par lui au roi en 1645, et par le roi à lord Digby, chargé de

Quelques autres témoignages moins décisifs et de peu d'autorité étaient rapportés à l'appui de celui-ci.

C'était assez de preuves pour un public auquel on n'en présentait pas de contraires. *L'Eikôn Basilikè* avait été imprimée avec privilége du roi, au nombre des œuvres de Charles Ier. La question paraissait donc jugée lorsqu'en 1686, à la vente de la bibliothèque de lord Anglesey, on trouva, sur une page blanche de son exemplaire de *l'Eikôn Basilikè*, cette note écrite de sa main. « Le roi Charles II et le duc d'York, à qui « je montrais, dans la chambre des lords, durant la « dernière session du parlement en 1675, une copie « manuscrite de ce livre où se trouvent quelques cor- « rections et changements de la propre main du feu « roi Charles Ier, m'ont tous deux assuré que ce n'était « point une composition du feu roi, mais l'ouvrage « du docteur Gauden, évêque d'Exeter [1]; ce que j'in-

le revoir, avait été perdu à la bataille de Naseby, et rendu au roi, deux ans après, par un officier de l'armée. Il paraît, de plus, que cet ouvrage de sir Édouard Walker portait des corrections de la main du roi. Huntington, en supposant que son témoignage fût sincère, doit donc avoir confondu, et rapporté à l'ouvrage dont on s'occupait alors avec chaleur ce que sa mémoire lui fournissait sur un autre manuscrit. Il n'est d'ailleurs nullement impossible que, parmi les papiers rendus au roi après la bataille de Naseby, il se soit aussi trouvé quelques ébauches employées depuis à la composition de l'*Eikôn Basilikè*, et qui auraient pu contribuer à l'erreur de Huntington, et à celle de l'auteur anonyme du *Princely Pelican*.

[1] On s'est étonné que la note de lord Anglesey, écrite évidemment

« sère ici pour détromper les autres sur ce point, par « cette attestation écrite de ma main. »

A l'époque de cette découverte, si l'éloignement rendait la vérité plus difficile à découvrir, elle était devenue plus facile à discuter. Le vent avait tourné; la révolution de 1688 se préparait, et les opinions qui pouvaient déplaire à la maison régnante n'avaient pas du moins le public pour adversaire. Il est d'ailleurs permis de douter que Jacques II, le fils catholique de Charles Ier, mît un grand prix aux preuves qu'avait pu donner le roi, son père, de son ferme attachement à la religion anglicane. Ce ne fut cependant qu'après la révolution de 1688 que s'échauffa la controverse sur l'authenticité de *l'Eikôn Basilikè;* alors seulement les antagonistes de la maison des Stuart crurent pouvoir traiter ce sujet avec plus de liberté, tandis que ses partisans attachaient plus d'importance aux souvenirs qui leur en restaient. Ni l'évêque Gauden, ni sa femme, ni son fils n'existaient plus; mais le docteur Walker, son ami et son confident, soutenait la réalité des faits contenus dans la note de lord Anglesey; il avait vu Gauden travailler à *l'Eikôn Basilikè;* il l'avait accompagné

treize ans au moins après la mort du docteur Gauden, le désignât comme évêque d'Exeter, tandis qu'il est mort évêque de Worcester. Mais Gauden, comme on le verra, ne fut évêque de Worcester que trois mois, et probablement on avait conservé l'habitude de le désigner par son premier titre.

une fois chez le docteur Duppa, à qui Gauden communiquait son manuscrit; et ce jour-là, en quittant l'évêque de Salisbury, avec qui il s'était longtemps entretenu en particulier, Gauden avait dit à Walker que Duppa désirait qu'on ajoutât à l'ouvrage commencé deux chapitres, l'un sur « l'ordonnance contre la liturgie, » l'autre sur « le refus qu'on avait fait de permettre au roi de voir ses chapelains »; Duppa s'était en effet chargé d'écrire ces deux chapitres, tandis que Gauden achèverait le reste. Enfin, Walker avait reçu de Gauden lui-même la dernière partie du manuscrit de *l'Eikôn Basilikè*, dans un paquet cacheté, et il l'avait remise, le 23 décembre 1648, à la personne qui devait apparemment la faire passer à l'imprimeur Royston par les mains du docteur Symmonds.

Les détails que donnait le docteur Walker étaient en partie confirmés par un écrit de mistriss Gauden, trouvé, dit-on, par M. Arthur North, son gendre, dans les papiers de son fils, et dont l'objet avait été, à ce qu'il paraît, de solliciter, après la mort de son mari, les bienfaits de la cour, qu'elle n'avait pas obtenus. Selon le récit de mistriss Gauden, *l'Eikôn Basilikè* avait été composée par son mari pour contrebalancer, dans le public, l'avantage que donnait à Cromwell sa réputation de piété, et pour produire sur l'opinion un effet favorable au roi. Il avait d'abord donné à son ouvrage le titre de *Suspiria Regalia*, et comptait le publier

comme un manuscrit trouvé dans l'appartement du roi, après qu'il eut été enlevé de Holmsby. Ce projet fut communiqué à lord Capel qui l'approuva, mais qui ne crut pas que le livre dût être imprimé sans le consentement du roi, alors à l'île de Wight. Le marquis de Hertford fut secrètement chargé d'y porter le manuscrit, et il rapporta pour réponse à Gauden que le roi, à qui l'évêque Duppa, alors près de lui, avait lu plusieurs chapitres de l'ouvrage, l'approuvait entièrement, comme une fidèle expression de ses pensées, et en désirait la publication, mais non pas sous son nom, et qu'ayant été instruit du projet de l'auteur, il avait demandé du temps pour y réfléchir. Gauden s'était déterminé alors à faire imprimer une copie qu'il avait conservée, pensant que cette publication pourrait être utile au roi, dont les dangers devenaient chaque jour plus imminents; il avait seulement changé le titre de *Suspiria Regalia* contre celui de *Eikôn Basilikè;* il avait remis le manuscrit à Symmonds, qui l'avait remis à Royston, comme l'ouvrage du roi lui-même; et ils se hâtaient pour le faire paraître à temps, lorsque l'ouvrage, à moitié imprimé, fut découvert et saisi. Il fallut recommencer, et l'on ne fut en état de publier *l'Eikôn Basilikè* que quelques jours après la fatale exécution.

Tel est, en substance, le récit de mistriss Gauden. Quelque positif qu'il paraisse, son autorité ne serait

pas suffisante pour décider la question. L'intérêt de mistriss Gauden était grand ; la disparition de presque tous les témoins laissait le champ libre à ses assertions ; d'ailleurs, quelque confiance qu'on pût ajouter à son témoignage, l'écrit où il était déposé ne nous est connu que par Ludlow et Toland, tous deux imbus de ces préventions de parti qui rendent la crédulité si facile, et ni l'un ni l'autre n'en avait vu que des extraits. Mais le compte-rendu du docteur Walker, imprimé en 1692, c'est-à-dire un an avant le pamphlet de Ludlow, ne permettait guère de douter que Gauden n'eût eu au moins une grande part à la composition de *l'Eikôn Basilikè.* Ce récit avait d'ailleurs servi d'explication à d'autres faits qui, bien compris, peuvent conduire à une sorte de certitude.

On s'était étonné, à la Restauration, de voir le docteur Gauden élevé à l'évêché d'Exeter. Chapelain du comte de Warwick au commencement de la révolution, Gauden avait embrassé avec ardeur les opinions de son patron, et les occasions qu'elles lui procuraient de se mettre en avant. Un sermon prêché en 1640, devant la chambre des communes, lui avait valu le présent d'une riche aiguière d'argent. En 1641, il fut promu au rectorat de Bocking, bénéfice considérable. La vivacité de ses sentiments parlementaires n'aveuglait cependant pas sa prudence à tel point qu'il voulût confier entièrement aux hasards des partis la conservation de

sa fortune; présenté par le parlement, il trouva moyen de se faire confirmer, dans son bénéfice, par l'archevêque Laud, alors à la Tour. Il fut nommé membre de l'assemblée des théologiens; il adopta le Covenant; mais il eut soin de laisser son acceptation douteuse; et, s'étant prononcé, non pas précisément pour l'abolition, mais pour la réforme de l'épiscopat, il fut renvoyé de l'assemblée des théologiens. Son attachement à la cause qu'il avait d'abord choisie demeura néanmoins assez manifeste pour le soustraire au danger d'être troublé dans la possession de son prieuré de Bocking; mais, en même temps, ses relations secrètes lui assuraient, à ce qu'il paraît, le moyen de prouver, en cas de besoin, son retour sincère et complet aux opinions les plus loyales. Il composa, le 10 février 1649, une « *Juste invective contre les meurtriers de Charles Ier*; » à la vérité, il ne la publia qu'en 1662; et si, le 5 janvier 1649, il fit paraître sous son nom une « *Protestation contre le projet de* « *l'armée de juger et faire périr notre souverain sei-* « *gneur le roi*, » le reste de sa conduite fut apparemment calculé de manière à mettre à couvert le prieuré de Bocking, car il en demeura en possession sous tous les gouvernements, et ce fut là qu'il s'occupa à composer un ouvrage en faveur de l'épiscopat, qui, publié en 1659, fut mis sans doute par les esprits clairvoyants au nombre des signes certains de l'approche de la Restauration.

La conduite publique de Gauden n'était donc pas propre à lui mériter les faveurs de la cour des Stuart; elle le rangeait plutôt au nombre de ces hommes que la rancune des partis, toujours plus active que leur reconnaissance, doit écarter du partage des fruits de la victoire : aussi l'évêque Sheldon et plusieurs autres, parmi les chefs de l'Église anglicane, s'opposèrent-ils à sa promotion. Mais une cause secrète imposait la loi de le ménager, et il fut nommé évêque d'Exeter. Cependant Gauden, qui mettait ses services à plus haut prix, se plaignit amèrement d'une promotion qui, l'élevant en dignité, diminuait ou du moins n'augmentait pas assez ses revenus. Plusieurs de ses lettres à lord Clarendon, insérées dans les *State papers* de ce ministre, indiquent, avec plus ou moins de clarté, les droits qu'il croyait avoir à la munificence royale, et l'espoir qu'il avait conçu que ce qui avait été « fait en roi serait récompensé en roi; » enfin il demande, en attendant mieux, qu'un bénéfice de 4 ou 500 livres sterling de revenu soit ajouté à son évêché; et ses papiers trouvés par M. Arthur North contiennent aussi, sur ce sujet, une réponse de lord Clarendon dont l'écriture a été, dit-on, reconnue par son fils. Clarendon, en paraissant approuver l'arrangement proposé par l'évêque comme un heureux moyen de se délivrer de ses plaintives importunités, ajoute : « Le fait dont vous me parlez « m'a été effectivement confié comme un secret; je suis

« fâché de l'avoir jamais su, et, lorsqu'il cessera d'être « un secret, cela ne fera plaisir à personne qu'à M. Mil- « ton. » Si, comme on l'a dit, il manque quelque chose à la parfaite authenticité des papiers de M. Arthur North, cependant le sentiment attribué ici à Clarendon est plus que prouvé par le silence absolu qu'il a gardé dans son *Histoire de la Rébellion* sur la publication de l'*Eikón Basilikè*, publication que tous les partis avaient justement regardée comme un grand événement pour la cause royale. C'était par le docteur Morley, son chapelain, à qui Gauden l'avait confié, que Clarendon avait été instruit du secret de l'*Eikón Basilikè*. Cela n'empêcha pas le docteur Morley d'obtenir pour lui-même, en 1662, l'évêché de Winchester, objet de l'ambition de Gauden, qui fut obligé de se contenter alors de celui de Worcester, et qui s'en contenta si peu qu'il mourut, à ce qu'il paraît, de chagrin au bout de quelques mois, victime de cette impatience d'ambition et de vanité qui se manifeste dans ses lettres à Clarendon, et trop peu sûr apparemment de jamais parvenir à se distinguer dans la foule des concurrents empressés à servir sous toutes les formes et par tous les moyens. Gauden était alors employé par son nouveau parti à établir les principes de tolérance dont la cour se faisait un instrument; il venait de publier une déclaration en faveur de la liberté de conscience, étendue même aux papistes, et s'occupait à en préparer une autre tendant

à exempter les Quakers de tout serment. La mort le sauva du danger d'un pas de plus ou d'une nouvelle rétractation.

Des écrits ou des actes de la vie du docteur Gauden, *l'Eikôn Basilikè* est aujourd'hui le seul qui puisse donner occasion de prononcer son nom; tout indique qu'il faut lui attribuer la rédaction aussi bien que la publication de l'ouvrage; mais il demeure toujours incertain que le fond lui en appartienne entièrement : ses lettres ne donnent à cet égard aucune indication positive; et la part que semble avoir eue dans ce travail le docteur Duppa, l'un des chapelains de Charles Ier en qui ce prince avait le plus de confiance, pourrait faire penser que le malheureux roi n'avait pas été étranger du moins à la première idée de cette manifestation de lui-même, dont il était naturel que ses partisans espérassent un effet favorable à sa cause. Peut-être quelques matériaux de la main de Charles Ier avaient-ils été donnés pour première base de l'ouvrage; et soit que Clarendon fût ou non instruit du fait, Gauden n'avait aucune raison de le rappeler, et avait un grand intérêt à le taire. Le récit de mistriss Gauden n'en parle pas; mais ce récit, qui d'ailleurs n'est pas, comme on l'a vu, d'une complète authenticité, ne dit rien non plus des relations de Gauden avec l'évêque de Salisbury, silence qui pourrait indiquer quelque chose à cacher. Walker

paraît également supposer que l'ouvrage appartenait entièrement à son ami; mais si l'on adopte le récit de mistriss Gauden, il est clair que Walker n'a pas été instruit de tout, car il dit en propres termes que « jamais Gauden n'avait su certainement si le roi avait vu son manuscrit, » ce qui contredit formellement l'assertion de mistriss Gauden sur la réponse rapportée par le marquis de Hertford. Enfin sir Philippe Warwick et plusieurs autres ont reconnu, dans l'*Eikôn Basilikè*, des choses qu'ils avaient entendues de la bouche du roi : l'identité des doctrines de parti suffirait pour expliquer de semblables rapports; mais ils viennent à l'appui d'une supposition naturelle en elle-même, et qui, si cette controverse avait aujourd'hui pour nous l'intérêt qu'en Angleterre elle offrit encore aux partis quarante ans après l'événement, pourrait recevoir, de la discussion minutieuse des faits, un assez haut degré de probabilité.

Mais notre curiosité ne saurait être ni si patiente, ni si difficile à satisfaire; et des nombreuses dissertations écrites pour ou contre l'authenticité de l'*Eikôn Basilikè*, les deux faits principaux qui ressortent pour nous sont l'importance politique et le mérite littéraire de l'ouvrage. Ce mérite a été si généralement avoué que, de tous les arguments employés par les partisans des Stuart pour désavouer la coopération du docteur Gauden, c'est celui auquel on a le moins répondu. Aucun

des hommes qui ont soutenu le plus opiniâtrément que l'évêque d'Exeter était l'auteur de l'*Eikôn Basilikê* n'a songé à nier la distance qui existe entre les ouvrages avoués du docteur et celui qu'on lui attribue ainsi. « Il est certain, dit Burnet, que Gauden n'a jamais « rien écrit de cette force; et, d'après ses autres « ouvrages, personne, en comparant les styles, ne « pourrait croire qu'il eût été en état de faire un livre « aussi extraordinaire que celui-ci. » Si en effet Gauden a mérité entre ses contemporains le reproche de diffusion, d'enflure et d'affectation, il faut que ces défauts aient été poussés bien loin pour se faire remarquer dans un temps où ils formaient le caractère général du style, surtout dans les compositions théologiques; et l'on doit avouer que l'*Eikôn Basilikê* se distingue à cet égard par un degré de clarté et de sagesse dont on trouve peu d'exemples dans les écrits de l'école presbytérienne. Cependant la sagesse même de ce livre n'est pas exempte d'une certaine recherche d'images et d'un assez grand abus d'antithèses; la clarté y est plus d'une fois obscurcie par la longueur des phrases, par l'étendue et le nombre des parenthèses; le savant embarras du style presbytérien s'y fait apercevoir; et s'il fallait comparer, le modèle que Charles Ier nous a laissé, dans sa controverse avec le docteur Henderson, de sa façon de traiter les matières théologiques, serait loin de prouver ses titres à la composition de

l'*Eikôn Basilikè*, écrit bien moins fait en roi, quoi qu'en dise l'évêque d'Exeter, qu'il n'appartenait au royal auteur. Le style de Charles, tel que le présente sa controverse avec le docteur Henderson, est simple, dénué d'ornements; les phrases sont courtes et claires; ce qui distinguait à cette époque le style des Cavaliers, sans prétention, pour la plupart, à la science théologique.

La composition de l'*Eikôn Basiliké* serait aussi une forte présomption contre l'authenticité de l'ouvrage, du moins dans l'état et la forme où il nous a été donné. On y reconnaît une sorte d'artifice peu conforme à la véritable nature des impressions dont on a prétendu nous offrir l'image naïve. Plusieurs chapitres, censés écrits sous la dictée du moment, sont évidemment en désaccord avec la situation. Ainsi deux chapitres ont été consacrés à la funeste résolution que prit Charles Ier, en avril 1646, de se rendre au camp des Écossais. Le premier, qu'on suppose écrit au moment où le roi partit d'Oxford, exprime les espérances du malheureux prince sur le dernier asile qui lui reste; dans le second, est peinte son indignation calme et résignée contre les hommes qui ont trahi sa confiance. Ce n'est pas, à coup sûr, au moment d'une telle démarche qu'on croit nécessaire de consigner, dans des notes, pour son propre compte, les motifs qui l'ont déterminée; et, après l'événement, on se représente difficilement le

monarque captif occupant ses loisirs à disposer l'expression de ses sentiments dans l'ordre le plus propre à l'effet dramatique.

Quant au fond des idées, l'*Eikôn Basiliké*, comme le dit un écrivain anglais de notre temps [1], « ne renferme rien qui dépasse le cercle borné des méditations d'un théologien de cour. » Ce n'était pas un théologien de cour que Gauden, jeté dès l'origine dans les rangs de l'opposition; mais on a vu qu'il se concertait sur son travail avec l'évêque de Salisbury; et ce fut sans doute à ces communications, peut-être aussi à quelques pièces originales remises entre ses mains, que l'ouvrage du docteur presbytérien dut une couleur de vérité royale qu'on ne saurait, à certains égards, s'empêcher de reconnaître. Le droit divin des rois, établi dans l'*Eikôn Basiliké* comme un dogme incontesté, s'y présente de plus sous les formes d'un sentiment intérieur et personnel, exprimé avec ce mélange de dignité et de préoccupation de soi-même qu'une opinion semblable devait nécessairement produire dans l'esprit d'un souverain fortement attaché comme Charles Ier à des idées morales, et porté à regarder sa propre personne comme le premier objet de ses devoirs. Cependant cette convenance n'a pas toujours été si parfaitement observée que la personnalité religieuse ne se

[1] M. Malcolm Laing, *Histoire d'Écosse*, t. III, p. 132.

montre quelquefois à la place de la personnalité royale, et que le théologien ne rapporte aux intérêts du salut ce que le roi aurait probablement rapporté à ceux de sa couronne. Par exemple, l'égoïsme de repentir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui se laisse apercevoir dans le chapitre sur la mort du comte de Strafford, indique clairement les habitudes de l'esprit théologique qui bien souvent ne voit dans le crime que le péché, dans l'expiation que l'intérêt personnel du pécheur, et pour qui les traces du mal sont effacées lorsque le coupable peut se croire racheté de la punition. C'est dans quelques prières, composées véritablement par Charles lui-même, qu'il faut chercher l'expression douloureuse de sa pénitence sur cette criminelle faiblesse. S'il met ensuite au même rang le reproche qu'il se fait d'avoir consenti à l'abolition de l'épiscopat en Écosse, on doit se rappeler que c'est à la défense de cette institution en Angleterre que, jusqu'au dernier moment, le malheureux prince sacrifia l'espoir d'une paix prochaine, et du moins celui de la liberté. «Est-ce par ignorance, ô mon « Dieu, dit-il dans une de ses prières intitulées *Prière* « *et confession*, est-ce par ignorance que j'ai permis « que le sang innocent fût versé avec de prétendues « formes judiciaires, et que de fausses méthodes intro- « duites dans ton culte fussent établies en Écosse et « attaquassent les droits des évêques d'Angleterre? Oh « non! je le confesse avec honte et douleur; pour

« suivre en ceci les conseils de la sagesse humaine,
« j'oubliai les préceptes d'une conscience éclairée par
« la vérité. O mon Dieu, je n'ai point d'excuse à offrir,
« il ne me reste d'espérance que dans l'immensité de
« tes miséricordes. »

Si l'on compare ces prières avec celles qui terminent les chapitres de l'*Eikôn Basiliké*, on sera frappé de la différence ; dans les premières, éclate le ton véritable de l'âme tremblante sous le poids de sa faiblesse, en présence de son créateur. Les autres ont été composées en présence du public. Sans parler de l'abus continuel des antithèses, on y reconnaît sans peine le besoin de se faire, aux yeux du monde, un honneur et un appui des miséricordes divines, plutôt que l'application à les obtenir. Ce n'est pas ainsi que l'on prie pour soi-même, et il est clair que l'esprit de l'auteur, à son aise envers le ciel, n'a pas cru devoir détacher ses regards de la terre.

On ne saurait dire si c'est aussi au public, ou bien à ses propres opinions, que Gauden a sacrifié celles du roi à l'égard de l'épiscopat; dans la prière vraiment royale que je viens de citer, l'aversion de Charles Ier pour toutes les mesures contraires à l'épiscopat est bien plus fortement marquée que dans l'*Eikôn Basiliké*. Mais c'est dans la controverse du roi avec M. Henderson qu'il faut chercher son principal argument en faveur de la hiérarchie épiscopale : « Ce qui m'a inspiré, dit

« Charles, le plus de respect pour la réforme, telle « qu'elle a eu lieu dans l'Église d'Angleterre, c'est « qu'elle a été opérée non par la multitude, mais par « l'autorité monarchique. » Voilà sans doute un motif royal, et il a fallu que l'auteur de l'*Eikôn Basilikè* eût de bien fortes raisons pour se priver, en y renonçant, du caractère de vérité que son livre en eût reçu.

Il ne nous appartient plus aujourd'hui de bien juger les causes de l'effet immense que produisit cet ouvrage au moment de sa publication. Désabusés sur son origine, éloignés des événements qui le firent naître, nous ne ressentons plus ces émotions si vives que soulevait, dans le cœur des loyaux Anglais, au milieu de leurs propres souffrances, la moindre trace d'un prince auquel la douleur publique ne voulait plus attribuer que des vertus. Il faut avoir traversé et subi soi-même les malheurs d'une époque pour être en état d'en partager le sentiment dans toute son intensité. A plus forte raison, au moment même du combat, l'âme exaltée devient susceptible d'impressions qui ne se peuvent conserver à travers les siècles. Grâce à Dieu, les souffrances de l'humanité ne forment pas un fonds de douleur destiné à s'accroître de génération en génération : mais la prodigieuse renommée de l'*Eikôn Basilikè*, la part qu'y prit probablement Charles l^er^ lui-même, la connaissance qu'il en eut du moins avant la publication, et qui équivaut à un aveu,

font de cet ouvrage un des monuments les plus importants de cette époque, et certainement l'un de ceux où les sentiments et les idées, l'état d'esprit et de cœur du parti royaliste et anglican sont le plus fidèlement exprimés.

SUR LES

MÉMOIRES DE JACQUES II

SUR LES

MÉMOIRES DE JACQUES II

Le roi Jacques II était né avec cette activité d'esprit qui se trouve assez souvent unie à la médiocrité, et qui, selon les circonstances, rend la médiocrité honorable ou dangereuse. Il en éprouva tour à tour les bons et les fâcheux effets; elle le servit dans l'exil et le perdit sur le trône ; elle lui donna le besoin d'employer honorablement en France, sous les ordres de Turenne, ces années de jeunesse et d'adversité que son frère perdait dans les divertissements de la cour; elle le poussa ensuite en Angleterre à précipiter ce fatal dénoûment de la fortune des Stuart, qu'aurait laissé languir plus longtemps l'indolence de Charles II. Tou-

jours sérieux et soigneux de lui-même, même au milieu des désordres qui précédèrent et accompagnèrent sa dévotion, Jacques avait constamment consigné par écrit les événements de sa vie ; et neuf ou dix volumes manuscrits de sa main, objet principal de sa sollicitude lorsqu'en 1688 il fuyait l'Angleterre devant la fortune du prince d'Orange, avaient été le fruit de ce travail journalier. En partant, il les confia au comte de Thérèse, ministre de Savoie en Angleterre, qui les fit passer à Livourne, d'où ils furent envoyés en France. Jacques les déposa, quelques mois avant sa mort, au collége des Jésuites Écossais de Paris, entre les mains de Louis Innes, principal de ce collége, si souvent rappelé dans les écrits de Voltaire sous le nom du Jésuite Innes. Ces manuscrits, qu'une note trouvée dans les papiers de M. Fox porte à dix volumes de *Mémoires* et quatre de *Lettres*, demeurèrent, après la mort de Jacques, au collége écossais ; ils y ont été vus par différentes personnes couverts d'une magnifique reliure aux armes de la Grande-Bretagne. A l'époque où la révolution française commença à menacer les établissements de ce genre, on fit passer les manuscrits du roi Jacques à Saint-Omer, d'où ils devaient être envoyés en Angleterre. Ils furent confiés en attendant à un Français, ami de M. Stapleton, principal du collége des Jésuites à Saint-Omer, et cachés par lui dans son cellier ; mais avant qu'on pût trouver une occasion pour

les embarquer, le dépositaire fut mis en prison comme suspect; sa femme, effrayée d'un pareil dépôt, commença par détruire cette reliure, cause plus que suffisante à cette époque pour motiver contre le receleur les plus dangereuses accusations, et elle transporta les papiers à sa maison de campagne, où ils furent enterrés dans son jardin; mais bientôt son effroi croissant avec la terreur qui pesait sur la France, elle les brûla. Ainsi périt la source originale des renseignements les plus précieux qu'on pût avoir sur les mouvements intérieurs de la cour d'Angleterre depuis la restauration de Charles II.

Cependant toutes les traces n'en furent pas effacées; le manuscrit des *Mémoires de Jacques II*, trop volumineux, sans doute trop informe, et peut-être aussi trop sincère, avait subi, on ne sait pas bien par quels ordres ni dans quelle intention, une nouvelle rédaction, où des morceaux entiers, transcrits textuellement d'après le manuscrit original, se liaient à d'autres portions extraites soit des *Mémoires*, soit des *Lettres*, de manière à former un corps d'ouvrage complet et suivi, contenant la vie de Jacques II depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Après la mort (29 janvier 1804) de la duchesse d'Albany, veuve du prétendant, le prince Charles-Édouard, ce dernier manuscrit, demeuré entre les mains des héritiers de Jacques II, passa, ainsi que les autres papiers de la maison de Stuart, dans celles d'un

ablé Waters, procurateur général des Bénédictins anglais, à qui la duchesse les avait légués par son testament. Le roi d'Angleterre, George IV, alors prince de Galles, fit entamer à Rome, en 1804, une négociation avec l'abbé Waters pour obtenir la possession de ces papiers, que celui-ci consentit à céder pour une pension viagère, dont il ne toucha que le premier paiement, car il mourut presque aussitôt après l'avoir reçu. La guerre et d'autres circonstances empêchèrent longtemps le transport des papiers, qui n'arrivèrent qu'en 1810 en Angleterre, où ils furent déposés à la bibliothèque de Carlton-House. C'est de là que fut tiré le manuscrit que fit imprimer en 1816 le docteur Clarke, chapelain de Carlton-House et bibliothécaire du prince de Galles, alors prince régent[1].

L'époque de la rédaction des *Mémoires de Jacques II* est demeurée incertaine. Il n'y a pas lieu de douter cependant que la dernière partie du moins, à compter de 1688 inclusivement, n'ait été rédigée après la mort de Jacques, et même de la reine Marie de Modène, sa veuve; la preuve en existe dans une phrase du manuscrit, où, à l'occasion de la naissance du prince de Galles, on parle de la ressemblance que ce prince acquit en grandissant, « avec le feu roi son père et la feue reine sa mère; » on y trouve même, à compter de 1685, plu-

[1] 2 vol. in-4°, Londres, 1816.

sieurs corrections interlinéaires de la main du fils de Jacques, connu en France sous le nom de chevalier de Saint-George ; ce qui indiquerait que toute cette partie a été rédigée sous ses yeux, et par ses ordres. Enfin, dans les papiers déposés à Carlton-House, se trouve enregistrée l'autorisation ou l'injonction donnée, en 1707, par ce même chevalier de Saint-George, à Louis Innes, de transporter à Saint-Germain, pour quelques mois, la portion des *Mémoires* et autres manuscrits de Jacques II relative à l'année 1678 et suivantes, pour y être, dit le prince, « examinés et parcourus par les personnes que nous nommerons à cet effet. » On pourrait inférer de là qu'on s'occupait alors de cette partie de la rédaction; mais reste la question de savoir si le travail a été fait sous les yeux et par les ordres de Jacques, ou seulement après sa mort et par les ordres de son fils.

Deux passages de l'*Histoire de mon temps*, de Burnet, ne permettent guère de douter que Jacques lui-même, avant son avènement au trône, n'eût fait commencer un extrait du grand journal de ses *Mémoires* : « La duchesse d'York, dit Burnet, était une femme singulièrement remarquable... Elle écrivait bien, et elle avait écrit la vie de son mari, dont elle m'a montré un volume. Tous les matériaux étaient tirés du journal qu'il faisait. » [1] Et ailleurs : « Le duc d'York, qui me parlait

[1] Burnet, *Histoire de mon temps*, t. II, p. 382, dans ma *Collection*.

avec une entière confiance de toutes ses affaires, me montra un journal, écrit de sa main, de tout ce qui s'était passé à sa connaissance ; c'était, à ce qu'il me dit, le comte de Clarendon qui lui avait conseillé ce travail. Sa première femme, fille de ce lord, avait aussi entrepris la vie de son mari ; c'était un volume in-folio très-mince ; j'en lus quelques passages qui me parurent spirituellement écrits [1]. »

Un autre fait peut répandre sur cette question quelque lumière. Il parut en 1735, à la suite et dans les *Preuves* de l'*Histoire de Turenne*, par Ramsay, des *Mémoires du duc d'York, contenant le récit de ses campagnes en France et dans les Pays-Bas* : ce morceau, imprimé sur un manuscrit donné par Jacques lui-même au cardinal de Bouillon, se retrouve tout entier, à quelques différences près, que nous indiquerons tout à l'heure, dans le manuscrit de Carlton-House. Il est accompagné d'une préface écrite de la main du cardinal lui-même et qui porte :

« Le roi d'Angleterre, Jacques II, m'ayant fait l'hon-
« neur de me raconter, dans l'année 1695, plusieurs
« particularités et quelques actions considérables de
« la vie de feu M. de Turenne, mon oncle, qui m'étaient
« inconnues, n'étant pas rapportées dans les Mémoires
« que j'ai de lui, écrits de sa main, je pris la confiance

[1] Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 317.

« de témoigner à ce prince que j'étais bien fâché que « mon profond respect pour lui ne me permît pas de « le supplier très-humblement de vouloir, par l'amitié « qu'il conservait pour feu M. de Turenne, mettre par « écrit, aux heures qui lui seraient les moins incom- « modes, ces particularités et ces actions dont je n'avais « aucune connaissance ; et je lui ajoutai que je pren- « drais la liberté de demander cette faveur à tout autre « qu'à Sa Majesté, que je devais encore plus respecter « que la mémoire de feu M. de Turenne, que j'avais « regardée, jusqu'à ce moment-là, comme la chose qui « m'était la plus chère. Sur quoi Sa Majesté, par un « effet tout particulier d'une bonté et générosité sans « égale, me dit qu'elle me ferait avec joie ce plaisir, le « plus tôt qu'il lui serait possible, en me confiant même « que, comme elle avait déjà écrit en anglais, assez « exactement et par année, les *Mémoires* de sa propre « vie, elle en tirerait et traduirait en français tout ce « qui concernait les campagnes qu'elle avait faites dans « l'armée de France commandée par M. de Turenne, « et celles qu'elle avait faites ensuite dans les Pays-Bas, « dans l'armée d'Espagne, jusqu'à la publication de la « paix des Pyrénées et au rétablissement du roi Char- « les II, son frère, sur le trône de la Grande-Bretagne. Je « fus agréablement surpris, le 27 du mois de janvier de « l'année suivante 1696, lorsque étant allé à Saint-Ger- « main-en-Laye, rendre mes respects à ce grand et saint

« roi, il me mena dans son cabinet, où il me dit qu'il « m'avait fait venir pour tenir la parole qu'il m'avait « donnée l'année précédente, et me mit en même temps « entre les mains ce présent livre, dans lequel il m'as- « sura qu'il avait recueilli tout ce qu'il avait remarqué « dans ses *Mémoires* au sujet de feu M. de Turenne, « depuis l'année 1652 inclusivement jusqu'en 1660; qu'il « m'en faisait un don avec plaisir, tant par rapport à « la mémoire de M. de Turenne, qu'il me dit lui devoir « être toute la vie très-chère et très-précieuse, parce « qu'il le regardait comme le plus parfait et le plus « grand homme qu'il eût jamais connu, et le meilleur « ami qu'il eût jamais eu, que par rapport à l'amitié « dont il m'honorait en particulier; il me recommanda « cependant de ne donner jamais, à qui que ce soit, « durant son vivant, la lecture de ces *Mémoires*. Après « avoir rendu à Sa Majesté mes très-humbles actions « de grâces de ce bienfait, je lui promis d'exécuter ce « qu'elle venait de m'ordonner, et je l'ai très-fidèle- « ment observé tant qu'il a vécu. Ce don de la main « d'un si grand roi me paraît si considérable et si hono- « rable pour la mémoire de feu M. de Turenne, et pour « toute notre maison, que dès ce jour-là, comme j'eus « l'honneur de le dire à Sa Majesté en recevant d'elle « ce précieux don, je pris la résolution de le substituer « un jour à perpétuité à l'aîné de notre maison, et c'est « ce que je fais aujourd'hui, étant à Rome le 16 du

« mois de février 1715, y ayant, par un effet de la Pro-
« vidence divine, retrouvé ce précieux livre que je ne
« croyais jamais revoir.

« *Signé*, le cardinal DE BOUILLON,
« doyen du Sacré-Collége. »

Cette préface nous apprend que le fragment, imprimé sous le titre de *Mémoires du duc d'York*, a été rédigé et traduit par Jacques II lui-même; ce que confirme le manuscrit de Carlton-House, du moins quant à la rédaction. Ce fragment y est donné comme tiré textuellement des *Mémoires* originaux écrits de la main de Jacques. Il paraît donc positif qu'à la fin de 1695, époque où Jacques II entreprit pour le cardinal de Bouillon le récit de ses campagnes, la rédaction des manuscrits de Carlton-House n'était pas encore commencée; car Jacques se serait probablement servi, pour rédiger le manuscrit qu'il voulait donner au cardinal de Bouillon, de la même main qu'il eût employée pour le reste. On remarquera peut-être, comme une assez singulière circonstance, que ce manuscrit, perdu on ne sait comment, fut retrouvé en 1715 à Rome, où s'est également retrouvé depuis le manuscrit de Carlton-House avec les autres papiers de la maison de Stuart, sauf les *Mémoires* originaux donnés au collége écossais. Cependant on n'en saurait rien inférer contre l'authenticité du manuscrit de Carlton-House. Il est évident que c'est là que se trouve la version originale dont le manuscrit

du cardinal de Bouillon n'est que la traduction. D'abord ce dernier manuscrit est plus exact pour les noms propres, ce qui donne lieu de penser que Jacques II, supposé que la traduction fût de lui-même, la fit revoir par quelque secrétaire français; de plus, dans le manuscrit du cardinal, le duc d'York n'est jamais nommé qu'à la troisième personne, tandis que, dans la version du manuscrit de Carlton-House, on le nomme toujours à la première; fait d'autant plus remarquable que la troisième personne est toujours employée dans les autres morceaux empruntés aux manuscrits originaux; enfin le manuscrit de Carlton-House rapporte avec détail quelques circonstances entièrement personnelles au duc d'York, omises dans le manuscrit du cardinal. Tout indique donc la version de Carlton-House comme l'œuvre plus immédiate de Jacques; mais en même temps tout donne lieu de regarder la rédaction de cette partie de ses *Mémoires* comme un travail séparé, entrepris pour la première fois à la prière du cardinal de Bouillon, et tout à fait étranger à la rédaction complète dont il donna peut-être au roi la première idée. On n'a rien de certain sur l'auteur de ce travail; quelques-uns l'attribuent à Louis Innes; et l'on a prétendu qu'il avait été revu par Dryden, probablement le fils du poëte, poëte lui-même, mais sans célébrité.

On ne peut que regretter vivement la perte des manu-

crits originaux, résultat primitif des impressions du roi Jacques lui-même. Il est difficile de croire que la même ingénuité ait présidé à la rédaction des *Mémoires* actuellement existants; l'expérience avait alors appris aux descendants et aux partisans du roi Jacques trop de choses pour qu'ils n'en crussent pas avoir quelques-unes à dissimuler. Cependant ce dernier récit, quelque incomplet qu'il puisse être, est mêlé d'un grand nombre de fragments originaux de l'auteur, et est d'ailleurs tellement empreint de ses idées et de ses sentiments qu'il serait difficile d'en trouver ailleurs une plus fidèle image.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
I.	Hollis (Denzil, lord) — (1597-1681).	1
II.	Ludlow (Edmond) — (1620-1693).	49
III.	May (Thomas) — (1595-1650).	101
IV.	Warwick (sir Philippe) — (1608-1683).	127
V.	Lilburne (John) — (1618-1657).	143
VI.	Fairfax (Thomas, lord) — (1611-1671).	195
VII.	Hutchinson (mistriss) — (1620-1669).	217
VIII.	Herbert (sir Thomas) — (1605-1682).	257
IX.	Price (John) — (....-1691).	267
X.	Clarendon (Édouard Hyde, comte de) — (1608-1674).	275
XI.	Clarendon (Henri Hyde, comte de) — (1638-1709).	287
XII.	Burnet (Gilbert), évêque de Salisbury — (1643-1715).	297
XIII.	Buckingham (John Sheffield, duc de) — (1649-1721).	321
XIV.	Reresby (sir John).	331
XV.	Sur l'Eikôn Basilikè (l'Image royale) — ouvrage attribué à Charles Ier.	337
XVI.	Sur les Mémoires de Jacques II.	361

FIN DE LA TABLE.